Critique économique

Varia

❑ Enhancing our Understanding of Class Size Effects in Developing Countries: Evidence from Morocco
Mohammed Bijou, Said Hanchane and Kadio Eric Kadio

❑ L'économie marocaine est-elle prête pour une flexibilité du dirham ?
Nicolas Moumni

❑ Gouvernance territoriale et participation citoyenne
Grigori Lazarev

❑ Le consentement à l'impôt et la participation des citoyens aux finances publiques avant la constitution de 1962
Abderrahim Oustani

❑ Qu'est-ce que l'économie ? A partir d'une appropriation critique des réponses de Polanyi et Commons
Bernard Billaudot

Document

❑ Développement humain et pauvreté
Noureddine El Aoufi

Vient de paraître

❑ Nouvelle géographie du Maroc
Mohamed Berriane

Textes choisis

❑ Sur la pensée économique d'Ibn Khaldoun
Abdelaziz Belal

45

Vingt-sixième année • Été 2025 • 50 Dh

Critique économique

Revue trimestrielle, scientifique et indépendante

L'équipe

Directeur

Noureddine El Aoufi
Université Mohammed V de Rabat
noureddine.elaoufi@gmail.com

Comité de rédaction

Nadia Benabdeljlil
Université Mohammed V de Rabat
nadiab@emi.ac.ma

Mohammed Bouzahzah
Université Mohammed V de Rabat
mobouzahzah@gmail.com

Noureddine El Aoufi
Université Mohammed V de Rabat
noureddine.elaoufi@gmail.com

Said Hanchane
Université Mohammed VI Polytechnique
said.hanchane@gmail.com

Anas Lahlou
Université Mohammed VI Polytechnique
anas.lahlou@um6p.ma

Nicolas Moumni
Université d'Amiens
nicolas.moumni@u-picardie.fr

Redouane Taouil
Université Grenoble-Alpes
taouil.redouane@upmf-greoble.fr

Périodicité 4 numéros par an

Pré-presse Babel com, Rabat, babel.come@gmail.com

Impression Imprimerie Toumi, Salé

Distribution Sapress, Casablanca

Couverture : Souad Benabdellah

N° 45 • Été 2025

Critique économique • n° 45 • Été 2025

sommaire

Varia

Enhancing our Understanding of Class Size Effects in Developing Countries: Evidence from Morocco
Mohammed Bijou, Said Hanchane and Kadio Eric Kadio 3

L'économie marocaine est-elle prête pour une flexibilité du dirham ?
Nicolas Moumni 35

Gouvernance territoriale et participation citoyenne
Grigori Lazarev 55

Le consentement à l'impôt et la participation des citoyens aux finances publiques avant la constitution de 1962
Abderrahim Oustani 63

Qu'est-ce que l'économie ? A partir d'une appropriation critique des réponses de Polanyi et Commons
Bernard Billaudot 87

Document

Développement humain et pauvreté
Noureddine El Aoufi 115

Vient de paraître

Nouvelle géographie du Maroc
Mohamed Berriane 149

Textes choisis

Abdelaziz Belal, « Sur la pensée économique d'Ibn Khaldoun », *Bulletin économique et social du Maroc*, n° 108, janvier-mars 1968. Repris dans A. Belal, *Impératifs du développement national,* BESM, Rabat, 1984 165

Appel à contributions 175

Tous droits réservés à la revue *Critique économique.*

Les opinions exprimées dans la présente publication
sont de la seule responsabilité de leurs auteurs.

Varia

Enhancing our Understanding of Class Size Effects in Developing Countries: Evidence from Morocco

Abstract

While there is widespread agreement on the effects of context and resources on learning quality, the impact of class size remains a source of disagreement in the empirical literature. This debate is exacerbated by endogeneity issues, which have major policy implications. To address this and provide evidence-based insights into the role of class size in learning quality, we develop a semi-parametric multilevel model to identify the optimal class size that guarantees the fulfillment of reading and mathematics learning standards for all students at both primary and secondary education levels in Morocco. Using a sample of 16,791 students and 573 schools from the Morocco 2011 TIMMS and PIRLS assessments, we find that the optimal class size for ensuring high academic performance ranges between 20 and 27 students per class, depending on contextual factors.

Keywords: *Class size, Education quality, Learning achievement, Semi-parametric model, Hierarchical linear model.*

JEL classification: I20, I21, I24.

Mohammed Bijou

Associate Researcher, Laboratoire des sciences économiques et de politiques publiques, Université Ibn Tofail, Kenitra, Morocco.

Said Hanchane

Full Professor, Laboratoire d'économie industrielle de l'émergence de l'Afrique (EIEA), Africa Business School. Mohammed VI Polytechnic University, Benguerir, Morocco said.hanchane@gmail.com.

Kadio Eric Kadio

Fellow Researcher, LIPHA, Université Paris-Est Créteil, Paris, France.

1. Introduction

From Coleman's (1966, 1960) seminal work to the most recent empirical findings in the economic analysis of education (Hanushek and Woessmann, 2012, 2008; Duflo, Dupas, and Kremer, 2011), a large consensus has been established on the effects of contextual factors on learning quality, as measured by cognitive skills (Michaelowa, 2001). Despite this widespread agreement on the impact of individual and school characteristics on student achievement, the class size effect continues to be a source of disagreement (Bressoux, Kramaz, and Prost, 2009; Piketty and Valdenaire, 2006; Hanushek, 2002). For Krueger (2003), this debate is exacerbated by the fact that students are not randomly assigned to classrooms, resulting in biased estimates, insignificant or even contradictory findings, and, as a

result, inefficient policy recommendations. To address these well-known endogeneity issues, various approaches, including instrumental variables, have been developed (Urquiola, 2006; Jakubowski and Sakowski, 2006; Krueger and Whitmore, 2001; Nye, Hedges, and Konstantopoulos, 1999; Greenwald, Hedges and Laine, 1996). However, these methods, have revealed several limitations over time. Consequently, the ongoing empirical debate about the class size effect has centered on estimation techniques.

Moreover, despite the extensive research on the relationship between class size and student's academic achievements in developed countries (Rivkin, Hanushek, and Kain, 2005; Krueger, 2003), there is a critical need for rigorous analysis in developing nations such as Morocco. The issue is particularly crucial considering the overcrowding of primary and secondary school classrooms in the country, with more than 60% of 4th-grade primary school classes and 70% of 2nd-grade secondary school classes enrolling more than 31 students, as indicated by TIMSS and PIRLS data. According to neoclassical economists and their structural-functionalist sociological theories allies (Gruijters and Behrman 2020), this situation could have several implications, since overcrowded classes may affect learning quality and consequently, lay a foundation for future social stratification. Indeed, as highlighted by economic and sociology theories (Checchi and Van De Werfhorst, 2018), there is a close association between the educational system, individual skills and social inequalities. Therefore, conducting rigorous analyses of class size effects on learning quality is crucial for providing evidence-based recommendations to policymakers and educational stakeholders (World Bank, 2018).

In this article, we aim to identify the optimal class size that guarantees the fulfillment of reading and mathematics learning standards for all students at both primary and secondary education levels. According to previous research, the limited financial resources in many developing countries require effective use, adjustment, and distribution of educational inputs. This supports the need for careful resource allocation in education systems, particularly in resource-constrained contexts. Moreover, previous economic analyses of education in Morocco and sub-Saharan Africa, to a large extent, not thoroughly investigated the impact of class size within educational systems (Benaabdelaali, 2017; Mourji and Abbaia, 2013). The existing studies, initiated by Michaelowa (2001), have mainly focused on individual and school environment effects, resource efficiency (Kremer, Brannen and Glennerster, 2013; Sika, 2011; Lee and Zuze, 2011), and peer effects (Duflo, Dupas, and Kremer, 2011).

Our paper contributes to the empirical literature in at least three ways. Firstly, we use a sample of 16791 students and 573 schools from the Morocco 2011 TIMMS and PIRLS surveys, which provide an exceptionally rich dataset on students, classes, schools, and educational policies in 4th year primary and 2nd year middle school. Building on this

dataset, this paper provides empirical evidence on the effects of class size on learning quality in developing countries based on the Moroccan case. Secondly, we methodologically develop a semi-parametric model specified in a hierarchical form. This model is unique in its ability to account for non-linearities and heterogeneity in the relationship between class size and student outcomes, which is often ignored in previous studies. Using this model, we provide strong evidence of class size effect on student outcomes, which adds to the mixed findings in the existing literature. Proceeding in two steps, we first identify the model's parameters and secondly, estimate the curve based on the non-parametric part, measured by class size and students' achievements. By doing so, we both document a methodological framework that can be applied to similar contexts and extend our understanding of modeling learning quality in developing countries. Thirdly, from a policy perspective, our paper provides evidence-based insights that can guide policymakers in Morocco on how to intervene effectively. The robust and strong empirical evidence we present in this article supports appropriate investment choices in school infrastructure, all other factors being equal.

The rest of this study is outlined as follows. Section 2 provides a review of the literature on the impact of class size, highlighting the main findings of previous empirical studies. In Section 3, we present our methodological framework, which includes a detailed description of the data, variables, and empirical model used in our analysis. Sections 4 and 5 present the empirical results of our study and provide recommendations for policymakers and stakeholders.

2. A review of the empirical literature and methodological challenges

In this section, we provide an overview of the existing literature on the relationship between class size and student outcomes. Our discussion is divided into three subsections. First, we examine previous research that has employed different econometric models, such as those by Hanushek (1979, 2003) and Piketty and Valdenaire (2006). Second, we delve into the strengths and weaknesses of experimental and quasi-experimental methods. Third, we examine the empirical findings related to the use of instrumental variable techniques, such as those used by Krueger and Whitmore (2001) and Hoxby (2000).

2.1. Understanding the impact of class size on student outcomes

The impact of class size on student outcomes has been extensively studied since the late 1990s, leading to significant developments in literature. Early meta-analyses by Hanushek (1979, 2002) failed to

find a significant effect of class size on student achievement. However, subsequent research, such as Krueger's (1999) analysis of Hanushek's work, suggested that meta-foundations may yield contradictory findings due to differences in estimation methods, and the representativeness of samples may be compromised by sampling procedures, leading to unreliable results. Empirical evidence from Greenwald, Hedges, and Laine (1996) challenged Hanushek's conclusions, suggesting that smaller class sizes may have a more significant impact on student outcomes than larger classes. While some studies, such as Woessmann and West (2006), found no statistically significant effect, others, such as Piketty and Valdenaire (2006), highlighted the importance of class size in the context of small classes.

However, researchers generally agree that class size has little influence on student outcomes in the absence of other factors, such as teacher quality. Researchers have developed various correction approaches to account for endogeneity due to non-random student assignments to classes of varying sizes. Additionally, the expansion of experimental analyses in the economic analysis of education has opened new avenues for methodological evaluations.

2.2. The role of experimental analyses in studying class size effects on learning achievements

Experimental analyses have played a critical role in studying the impact of class size on education. The Student/Teacher Achievement Ratio (STAR) experiments, which began in 1985, have been particularly influential in this area. By randomly assigning pre-primary and primary education pupils to classes of different sizes, the program allowed for an unbiased identification of the effects of class size on student achievements. This seminal work laid the foundation for subsequent studies that have yielded a plethora of intricate findings. One particularly noteworthy discovery is the significant influence of class size on student performance. For instance, Krueger (1999) emphasized the significant influence of class size using the STAR program, while Finn and Achilles (1990, 1999) demonstrated differences in performance between students in small and medium-sized classes. Krueger and Whitmore (2001) further showed that class size had a statistically significant effect on cognitive achievement and admission to higher education. In addition, Pate-Bain *et al.* (1997) found that smaller class sizes reduced the likelihood of student repetition.

In addition, experimental studies have generated significant findings on the relationship between class size and student outcomes, but these are not without limitations that impact their scope and the reliability of policy recommendations. For example, Goldstein, Blatchford and Mortimore (1998) identified issues with the distribution and orientations of students in classes of varying sizes in the STAR experiment, while Hanushek (1999)

and Hoxby (2000) criticized the methodology of the experimental device, which may lead to attrition problems. Therefore, it is crucial to consider these limitations when interpreting the results of experimental studies and formulating policy recommendations. Additionally, Hanushek (1998) argued that one of the primary constraints of experimental methods is that students and teachers are aware of the experimental process, which can result in a thorough understanding of group assignments. This awareness can cause teachers to behave differently depending on whether they are assigned to small or medium-sized classes. Hoxby (2000) confirmed this hypothesis and suggested that a small class size provides teachers with a favorable work environment, encouraging greater efficiency in learning. However, experimental conditions can alter such incentives.

While empirical results have demonstrated that experimental studies yield more dependable estimates than empirical analyses that test the effects of school resources over time and expose insignificant impacts (Woessmann and West, 2006; Piketty and Valdenaire, 2006), evaluating the impacts of class size on student performance using experimental studies poses several challenges. Given the magnitude of the impacts to be estimated, large samples must be selected, and the primary difficulty lies in the random assignment of pupils and teachers to the various class categories. Extensive empirical research has investigated the impact of class size on student outcomes, using both econometric analyses and experimental methods. The issue of endogeneity has posed a significant challenge in assessing the impact of class size on student performance, leading to a lack of consensus among researchers. Nevertheless, various efforts have been made to address this challenge, with instrumental variable techniques emerging as a promising solution.

2.3. Using instrumental variables to correct for endogeneity bias in class size studies

Akerhielm (1995) used two instruments: the average class size and the sum of the number of pupils for a given level of education, to eliminate endogeneity caused by students' characteristics in different classes at a school. His estimates revealed a negative and significant effect of increased class size on student performance using a representative panel of students from American middle schools. Similarly, Woessmann and West (2006) found a consistent negative effect of class size on students' academic performance in mathematics using data from eleven countries. To obtain reliable results, other authors have proposed specifications that account for the inter-temporal variation in class size for a given subject. For example, Jakubowski and Sakowski (2006) used a regression discontinuity design to analyze the effects of class size in Poland; They used the class size average as an instrument to address the non-random assignment of pupils to different

classes in a school. This strategy is similar to that of Akerhielm (1995) and Woessmann and West (2006). In conclusion, the empirical literature on class size and student performance provides valuable insights. However, the treatment of endogeneity biases remains a significant challenge. The use of instrumental variables is one of the approaches employed to address this challenge, and future research could continue to explore and refine these methods to obtain more reliable estimates.

Overall, the empirical literature on the relationship between class size and academic performance is mixed, with some studies showing a negative effect, others finding no significant effect, and a few indicating a positive one. One of the key challenges in this area of research is addressing endogeneity bias, which arises due to the non-random assignment of students to classes and schools. Several approaches have been used to address this issue, including the use of instrumental variables, regression discontinuity designs, and fixed-effects models. These methods aim to isolate the causal effect of class size on academic performance by controlling the influence of confounding variables. Despite these efforts, there is still no consensus on the size and direction of the effect of class size on academic performance. This highlights the need for further research using rigorous methods and larger datasets to provide more definitive answers to this important question.

3. Methodological approach

In this section, we successively present the databases to be used, the variables and our empirical strategy.

3.1. Data: TIMMS and PIRLS 2011

Our empirical study uses data from the TIMSS and PIRLS surveys, which provide comprehensive information on the Moroccan education system. Specifically, we focus on a representative sample of Moroccan students who were in their 4th year of primary school and their 2nd year of middle school. For the assessment of students' reading achievement, our sample size is 7805 students, while for mathematics, the sample size is 8986 students. The PIRLS survey includes 289 schools, while the TIMSS survey includes 284 schools. This allows us to examine two cohorts of Moroccan students who were enrolled in the first year of primary school in 2004 and 2008.

The PIRLS survey's sampling frame includes students in their fourth year of elementary school in 2011. The TIMSS (2011) survey is for students in their fourth year of elementary school and their second year of middle school. In terms of the sampling procedure, the IEA has chosen stratified sampling to eliminate bias and improve statistical representativeness. Furthermore, the stratified sample is based on a two-stage sampling

process: the first stage selects the schools that participate in the survey, and the second selects the classes within each school. When compared to the OECD and IEA sample methodologies, the stratification approach of the TIMSS and PIRLS surveys provides more detailed information on teacher profiles. The final sample for the TIMSS survey contains information on 286 schools and 7841 Moroccan students in the fourth year of primary school, as well as 279 schools and 8986 students in the second year of middle school. For the PIRLS survey, the statistics include 284 schools and 7805 4th year primary school students. Moreover, to ensure that our results are unbiased, we constructed our micro-econometric model drawing on the most widely used variables in empirical literature.

3.2. Description of variables

Our model includes a continuous variable for class size, which enables us to identify the optimal class size threshold. Additionally, we include control variables to account for possible confounding factors and to evaluate the relationship between class size and students' achievement. These control variables encompass a range of factors, including student characteristics, teacher characteristics, and institutional factors (see Table 1).

Table 1

Variable definitions from PIRLS 2011 database

Variables	Definition
Test Scores (Reading)	A quantitative variable measuring students' academic achievement in 4th year of primary school, ranging from 300 to 600 points.
Class size (Reading)	Number of students per classroom in grade 4/stage 4 of primary education (1: Small < 25; 2: Medium [25-35]; 3: Large > 35)
Students' score in Mathematics	A quantitative variable measuring students' academic achievements in 2nd year of college, ranging from 300 to 600 points, for 2nd year of college
Class size (Mathematics)	Number of students by classroom in 4th year of primary education (1: Small < 30; 2: Medium [30-40]; 3: Large > 40)
Student Variables	
Age	A count variable indicating student age
Preschool attendance	Student went to preschool Dummy (1 if yes, 0 if not)
Parents' education	Parents' level of education 1: No degree; 2: Primary school certificate; 3: Middle school; 4: High school; 5: Bachelor's degree; 6: Master's degree or Doctorate

Homework	The time devoted to education by student 1: no homework; 2: 1-15 minutes; 3: 16-30 minutes; 4: 31-60 minutes; 5: 61-90 minutes; 6: more than 90 minutes.
Appreciations of scientific discipline	Student finds pleasure in learning science 1: agree; 2: somewhat agree; 3: somewhat disagree; 4: Totally disagree
Time dedicated to science	Time (in hours) dedicated by students in learning sciences and doing homework 1: <1 hours; 2: [2-4 hours]
Degree of social mix	1: Employment with income; 2: Employment with partial income; 3: no income; 4: other job
School Variables	
Teacher absenteeism	1: not a problem; 2: minor problem; 3: moderate problem; 4: severe problem
Teacher gender	Teacher gender 1: Male; 0: Female
Teacher age	Teacher's age in years 1: <25; 2: [25-29]; 3: [30-39]; 4: [40-49]; 5: [50-59]; 6: >= 60
Hourly workload	A count variable indicating the number of hours devoted to education during a weekday
Teacher experience	Years of teaching experience
Professional training	During the past two years, teacher attended in-service training to improve pedagogical practices in science teaching. Dummy (1 if yes, 0 if not)
Teacher satisfaction	A variable measuring teacher satisfaction 1: too high; 2: high; 3: medium; 4: low; 5: too low.
School location	School location 1: urban; 2: semi-urban; 3: medium-sized city; 4: semi-rural; 5: rural

Source: Authors from PIRLS and TIMSS 2011 databases.

3.3. Summary statistics

The TIMSS and PIRLS 2011 databases provide useful information for understanding learning disparities. Since we are interested in class size effects on students' achievement in Reading, Mathematics, and Science, we classified classes into three size categories, according to the level of education, as shown in Table 2. Our classification considers the observed percentages of each class size and the average scores for each category.

Table 2

Class size classifications

Education Level	Class Size	Percentage
Primary School (4th year)	Small (< 25 students)	33%
	Medium (25-35 students)	45%
	Large (> 35 students)	22%
Middle-School (2nd year)	Small (< 30 students)	47%
	Medium (30-40 students)	37%
	Large (> 40 students)	16%

Source: Authors' own calculations based on PIRLS and TIMSS 2011 databases.

Table 3 displays class size distribution in the Moroccan education system for both levels, namely elementary education and middle school. The data reveals that at grade 4 of primary school, 40% of classes fall into the category of full class size, 47% are medium-sized' and 13% are small. The distribution is almost identical for the second year of middle school, where 50% of the classes are full, 39% are medium-sized, and 11% are small. These findings highlight the prevalence of larger class sizes in Moroccan schools, which may have implications for student learning outcomes. In addition, our statistical analysis reveals that students in classes with fewer than 24 pupils outperform their peers in crowded classes by approximately 40 points. However, we observed that the difference in reading performance between small and medium-sized classes is negligible with only two points.

Table 3

Distribution of class sizes

Primary School (4th year)		
< 25 students	Between [25-35 students]	> 36 students
13%	40%	47%
Middle-School (2nd year)		
< 27 students	Between [28-37 students]	> 38 students
1%	50%	39%

Source: Authors' own calculations based on PIRLS and TIMSS 2011 databases.

3.3.1. Disparities in reading achievement at 4th grade

According to our statistical analysis, there is a decline in students' achievements as class size increases, with a performance gap of 40 points for girls and 30 points for boys between small and large classes. In contrast,

the difference in reading between small and medium-sized classes is insignificant. Additionally, there is a clear relationship between the teacher's experience and class size, with academic performance decreasing as class size increases based on the teacher's experience, as shown in *Figure 1*. In particular, students enrolled in classes where teachers have over 31 years of experience perform significantly better in small class sizes, with a performance gap of 75 points. Similarly, pupils with less experienced instructors (less than 10 years of experience) exhibit a 40-point difference in academic achievement between small and overcrowded classes. This finding underscores the crucial role of class size in the academic performance of students, regardless of teacher experience.

Figure 2 indicates that students from urban regions outperform their rural counterparts, with the latter averaging a score of 268 points. In contrast, class size has little to no discernible effect on performance scores in rural areas. Conversely, in urban areas, small class sizes are associated with a substantial 100-point performance advantage over larger classes. This performance disparity is consistent across urban areas, with a difference of approximately 100 points.

Figure 1

Average reading score by teacher experience and class size

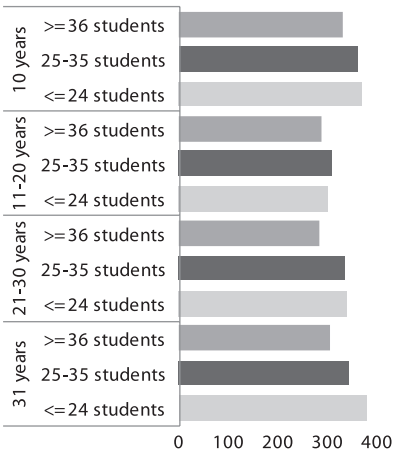
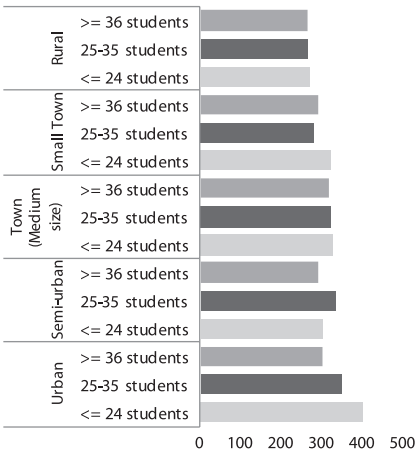


Figure 2

Average reading score by school location and class size



Source: Authors calculations using PIRLS and TIIMS 2011 databases.

Considering these findings, it is important to note that mean scores can conceal significant performance variations when considering the relationship between class size and contextual factors such as school environment and social mix. Students in small classes consistently outperform those in larger classes, with contextual factors further exacerbating performance gaps in reading achievement.

3.3.2. Learning disparities in Mathematics and Science in the 2nd year of middle-school

Moving to the 2nd year middle-school students in mathematics and science, our statistical analysis reveals a significant difference of 50 points between students in small classes with medium-sized or overcrowded classes. Furthermore, when examining the mean scores in mathematics and science by gender and class size, we found that girls in small classes outperformed their counterparts in overcrowded classes by 70 and 50 points in mathematics and science, respectively (see Table 4). These disparities were also evident among boys, with a performance gap of 60 points in mathematics and 40 points in science. Overall, our results highlight the significant impact of class size on students' achievement in Mathematics and Science. Moreover, our analysis suggests that reducing class size may lead to improved academic outcomes for middle-school students, especially for female students, who may be disproportionately affected by larger class sizes. Furthermore, our findings suggest that lowering class size may enhance students' cognitive skills in mathematics and science for college students, especially girls, who may be negatively affected by larger classes.

Table 4

Mean Scores in Mathematics and Science by Gender and Class Size

Class Size	Mathematics	Science	Mathematics	Science
	Girls		Boys	
<= 27	440	430	430	420
[28-37]	370	380	370	380
>= 38	368	373	369	379

Source: Authors' calculations based on PIRLS and TIMSS 2011 databases.

In addition, we can gain further insight into the impact of class size on learning quality by analyzing the average scores of students divided by their teachers' years of experience. According to Figure 3, regardless of teacher experience, students in medium or overcrowded classes consistently perform worse than those in small classes. For example, among teachers with more than 31 years of experience, students in small classes outperform those in large classes by 80 and 100 points in Mathematics and Science, respectively. Similarly, among those with less experienced teachers (< 10 years), a performance gap of 70 points in mathematics and science is observed between small and overcrowded classes (see *Figure 3*).

School location is another important factor. According to *Figure 4*, students in urban areas outperform their rural counterparts on average. However, within cities, discrepancies in performance are amplified in small

rather than overloaded classes where the performance difference between small and overcrowded classrooms in mathematics and science varies from 60 to 100 points. Class size has a far smaller effect on academic achievement in rural locations, with a difference of about 30 points. Interestingly, our findings reveal that students in medium-sized classrooms outperform those in small ones, with a 40-point difference illustrated in *Figure 4*.

Figure 3

Average score in mathematics and ciencs according to school location and class size

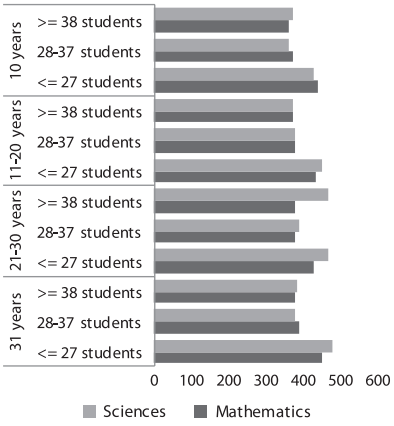
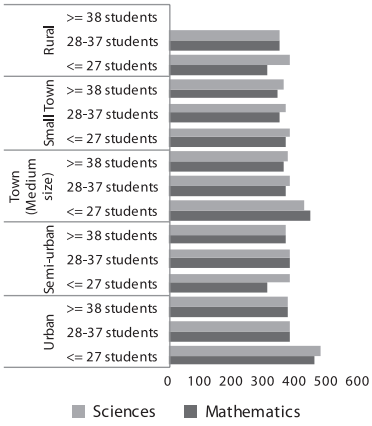


Figure 4

Average score in mathematics and sciences according to school location and class size



Source: Authors calculations PIRLS and TIIMS 2011 database.

3.4. Empirical modeling

In this section, we present a hierarchical semi-parametric model and an estimation method to analyze class size effect on student achievement in reading, Mathematics and Science.

While mixed-effects models have been widely used for statistical inference in longitudinal data analyses (Diggle *et al.* 2013; Verbeke and Molenberghs, 2000), Wu and Zhang (2006) have drawn attention to their non-parametric and semi-parametric extensions. Several approaches have been developed to derive inferences suitable for this type of model, including likelihood-based and smoothing methods (Lombardia and Sperlich, 2008).

However, selecting the appropriate smoothing parameter is challenging. To address this issue, Gu and Ma (2005) proposed a generalized formulation of spline smoothing, while Xu and Zhu (2009) developed a kernel-based non-parametric model for mixed effects. In our study, we adopt an iterative bootstrap method to estimate the non-parametric curve and confidence intervals, prividing a flexible and robust alternative that can overcome the limitations of standard deviations.

To begin, we develop a non-parametric multilevel model based on Manteigaa *et al.* (2013):

$$\boldsymbol{Y}_{ij} = m(\boldsymbol{X}_{ij}) + v_i(\boldsymbol{Z}_{ij}) + \varepsilon_{ij}\,,\ \ j = 1 \ldots n_i\ \ , i = 1 \ldots q\ \ , \sum_{i=1}^{q} \mathrm{n_i} = \mathrm{n} \qquad (1)$$

where Y_{ij} denotes the scores of observed students j in school i, $\boldsymbol{X}_{ij}$ and $\boldsymbol{Z}_{ij}$ are (k×1) and (r×1) vectors of explanatory variables, respectively, and $m(\cdot)$ and $v(\cdot)$ are the fixed and random effects, respectively. We assume that the error terms ε_{ij} have zero mean with conditional variance $\sigma^2 X_{ij}$. The random effect $v_i(\boldsymbol{Z}_{ij})$ is modeled as a smooth zero-mean process with a covariance function $\gamma(\boldsymbol{Z}_{ij1,}(\boldsymbol{Z}_{ij2})) = \mathrm{E}[v_i(\boldsymbol{Z}_{ij1})\, v_i(\boldsymbol{Z}_{ij2})]$. The variables $v_i(\boldsymbol{Z}_{ij})$ and ε_{ij} are assumed to be independent, conditional on $\boldsymbol{X}_{ij}$.

Following Chernick (2012), we adopt a multilevel modeling approach that treats students from different schools or classes as independent, while those within the same group are correlated. We model this intra-group correlation using a random term $v_i(\boldsymbol{Z}_{ij})$, which represents the latent effects. For pooled data, our model considers observations from q groups, with $\boldsymbol{Y}_{ij}$ varying across groups and within each group, and a matrix of regressors $\boldsymbol{X}_{ij}$ (j = 1, ..., n_j, i = 1... q).

Since we are interested in nonparametric forms of $m(\cdot)$ and $v_i(\cdot)$ based on local polynomials, it is also worth mentioning the random coefficient regression model whose formulation is as follows:

$$y_{ij} = \beta \boldsymbol{X}_{ij} + b_i \boldsymbol{X}_{ij} + \varepsilon_{ij} \qquad (2)$$

where, β and b_i are respectively the fixed effects and the random effects coefficients. In contrast to traditional parametric models, non-parametric and semi-parametric modeling can be a viable alternative to problems associated with model specification and validation of tests and hypotheses imposed on second-order moments.

However, in non-parametric and semi-parametric multilevel models, selecting smoothing parameters is a more difficult task than in classical non-parametric and semi-parametric models (instantaneous cross-section models and time series models). Standard non-parametric and semi-parametric methods are not applicable because they do not account for individual heterogeneity, despite the hierarchical structure of the data. To overcome this issue, Lombardia and Sperlich (2008) proposed constructing confidence and prediction intervals using estimates of the quadratic means of the residuals. We adopt adopt this method and mainly focus on the estimation strategy for inferring the functional form $m(\cdot)$ and on discussing the individual functions represented by the form $\eta_i(\boldsymbol{X}, \boldsymbol{Z}) = m(\boldsymbol{X}) + v_i(\boldsymbol{Z})$.

Our approach begins with the specification of a linear local model with a hierarchical specification (*see subsection 3.3.1*). We then present the techniques and steps for estimating the random-effects model within the framework of a semi-parametric specification.

3.4.1. A locally linear hierarchical model

Assuming that the functions m and v_i have *(p + 1)* continuous derivatives (if we simplify p = 1) for all $\boldsymbol{x}$ fixed in a generic domain X, Taylor's theorem states that m can be approximated by a linear function in a neighborhood of x as follows:

$$\mathrm{m}(\mathbf{X}_{ij}) \approx m(\boldsymbol{x}) + \left(\boldsymbol{X}_{ij} - \boldsymbol{x}\right)^{\mathrm{t}} \nabla\, m(\boldsymbol{x}) \tag{3}$$

Where ∇m denotes the gradient of the function m.

Similarly, for the random function y_i, we have:

$$v_i(z_{ij}) \approx v_i(z) + \left(z_{ij} - z\right)^{\mathrm{t}} \nabla v_i(z) \tag{4}$$

For any fixed $\boldsymbol{z}$ in a generic domain Z, it follows that:

$$\boldsymbol{X}_{ij} = \left(1, (\boldsymbol{x}_{ij} - \boldsymbol{x})^{\mathrm{t}}\right),\ \beta = (m(\boldsymbol{x}), \nabla\, m(\boldsymbol{x})^{\mathrm{t}})^{\mathrm{t}}, \text{ and } \boldsymbol{Z}_{ij} = \left(1, (\boldsymbol{z}_{ij} - \boldsymbol{z})^{\mathrm{t}}\right) \tag{5}$$
$$b_i = (v_i(\mathrm{z}), \nabla v_i(\mathrm{z})^{\mathrm{t}})^{\mathrm{t}}$$

Model (**1**) can thus be approximated by the following linear mixed-effects model:

$$y_{ij} = \boldsymbol{X}_{ij}\beta + \boldsymbol{Z}_{ij} b_i + \varepsilon_{ij},\ \text{with } j = 1 \ldots n_i\ , i = 1 \ldots q \tag{6}$$

The most crucial assumption is that the random effects b_i are independent of $\boldsymbol{X}_{ij}$ ($j = 1 \ldots n_i$, $i = 1 \ldots, q$) with zero mean and $\mathrm{E}\left[\mathrm{b_i b_i}^{\mathrm{t}}\right] = \mathbf{B}_i$. The residuals ε_{ij} are mutually independent and independent of b_i, with zero conditional mean ($\mathrm{E}\left[\varepsilon_{ij} | \boldsymbol{X}_{ij}\right] = 0$).

By stacking the observations in the q groups, the model is expressed as follows:

$$y_i = \boldsymbol{X}_i\beta + Z_i \mathrm{b}_i + \varepsilon_i, \text{with } i = 1 \ldots q \tag{7}$$

Where $y_i = (\mathrm{y_{i1}}, \ldots, \mathrm{y_{ini}})^{\mathrm{t}}$, $\boldsymbol{X}_i$ is an $(n_i \times 2)$ matrix with rows $\boldsymbol{X}_{ij} = \left(1, (\boldsymbol{x}_{ij} - \boldsymbol{x})^{\mathrm{t}}\right)$; $\boldsymbol{Z}_i$ is a matrix with rows $\boldsymbol{Z}_{ij} = \left(1, (\boldsymbol{z}_{ij} - \boldsymbol{z})^{\mathrm{t}}\right)$ $(j = 1, \ldots n_i\ , \mathrm{i} = 1, \ldots, q)$ and $\varepsilon_i = (\varepsilon_{i1}, \ldots, \varepsilon_{ini})^{\mathrm{t}}$ is a vector of residuals with a conditional covariance matrix.

Thus, the model can be rewritten as follows:

$$y = \boldsymbol{X}\beta + \boldsymbol{Z}b + \varepsilon \tag{8}$$

with $y = \left(\mathrm{y}_1^{\mathrm{t}} \ldots \mathrm{y}_{\mathrm{q}}^{\mathrm{t}}\right)^{\mathrm{t}}, \boldsymbol{X}\left(n \times (k+1)\right)$ a matrix with rows $\boldsymbol{X}_i$ and $\boldsymbol{Z}\left(n \times q(\mathrm{r}+1)\right)$ a matrix with diagonal blocks $\boldsymbol{Z}_i$. The random effects coefficient is given by $\mathrm{b} = \left(b_1^t \ldots b_q^t\right)^{\mathrm{t}}$ and the error vector by $\varepsilon = \left(\varepsilon_1 \ldots \varepsilon_q\right)^{\mathrm{t}}$.

To estimate this local linear mixed effects model, we consider three estimators in turn, all described in Appendix A. The third estimator, adapted from Yang *et al.* (2006) work, will be used for model estimation because it is more convenient for our hierarchical modeling. This method also yields the following third marginal estimator based on maximum likelihood:

$$\mathcal{L}_{\mathrm{M}}(\beta, \mathrm{y}) = -\frac{1}{2}\sum_{\mathrm{i}=1}^{\mathrm{q}} \left\{ [y_i - \boldsymbol{X}_i\beta]^{\mathrm{t}} \boldsymbol{W}_{ih}^{\frac{1}{2}} \mathbf{V}_i^{-1} \boldsymbol{W}_{ih}^{\frac{1}{2}} [y_i - \boldsymbol{X}_i\beta] + \mathbf{C}_{iM} \right\} \tag{9}$$

with a constant $\mathrm{C}_{iM} = \log|\mathrm{V_i}| + 2\mathrm{n_i}\log(2\pi)$.

The estimator is given by:

$$\widehat{\mathrm{m}}_{\mathrm{M3}}(\boldsymbol{X}) = e_1^t \hat{\beta}_{M3} = \sum_{\mathrm{i}=1}^{\mathrm{q}} \boldsymbol{w}_{\mathrm{i}}^{\mathrm{M3}}(\boldsymbol{X})\mathrm{y_i} \tag{10}$$

with $\hat{\beta}_{M3} = \left(\sum_{\mathrm{i}=1}^{\mathrm{q}} \boldsymbol{X}_i^{\mathrm{t}} \boldsymbol{W}_{ih}^{\frac{1}{2}} \boldsymbol{V}_{\mathrm{i}}^{-1} \boldsymbol{W}_{ih}^{\frac{1}{2}} \boldsymbol{X}_i\right)^{-1} \sum_{\mathrm{i}=1}^{\mathrm{q}} \boldsymbol{X}_{\mathrm{i}}^{\mathrm{t}} \mathbf{W}_{ih}^{\frac{1}{2}} \boldsymbol{V}_{i}^{-1} \boldsymbol{W}_{ih}^{\frac{1}{2}} \mathrm{y_i}$,

and the following weight :

$$w_i^{M3}(\boldsymbol{X}) = \left(\sum_{\mathrm{i}=1}^{\mathrm{q}} \boldsymbol{X}_{\mathrm{l}}^{\mathrm{t}} \boldsymbol{W}_{lh}^{\frac{1}{2}} \mathrm{V_i}^{-1} \boldsymbol{W}_{lh}^{\frac{1}{2}} \mathrm{X_l}\right)^{-1} \boldsymbol{X}_{\mathrm{i}}^{\mathrm{t}} \boldsymbol{W}_{ih}^{\frac{1}{2}} \boldsymbol{V}_{\mathrm{i}}^{-1} \boldsymbol{W}_{ih}^{\frac{1}{2}}$$

We consider the following transformed model using similar reasoning to obtain transformed and simplified estimators in appendix A.12 and A.13:

$$\tilde{\mathrm{y}} = \boldsymbol{V}_{\mathrm{i}}^{-\frac{1}{2}} \boldsymbol{W}_{\mathrm{h}}^{\frac{1}{2}} \mathrm{y} = \boldsymbol{V}_{\mathrm{i}}^{-\frac{1}{2}} \boldsymbol{W}_{\mathrm{h}}^{\frac{1}{2}} \mathrm{y} \boldsymbol{X} \beta + \boldsymbol{V}_{i}^{-\frac{1}{2}} \boldsymbol{W}_{h}^{\frac{1}{2}} \mathrm{u} = \tilde{\mathbf{X}} \beta + \tilde{\mathrm{u}} \tag{11}$$

However, this transformation does not lead to an uncorrelated model because,

$$\mathrm{E}\left(\tilde{\mathrm{u}}\tilde{\mathrm{u}}^{\mathrm{t}} \middle| \tilde{\mathbf{X}}\right) = \boldsymbol{V}^{-\frac{1}{2}} \boldsymbol{W}_{h}^{\frac{1}{2}} \boldsymbol{V} \boldsymbol{W}_{h}^{\frac{1}{2}} \left(\mathrm{V}^{-\frac{1}{2}}\right)^{\mathrm{t}} \neq \boldsymbol{W}_{\mathrm{h}} \mathbf{I}. \tag{12}$$

According to Wu (2006), notwithstanding the asymptotic results, this estimator produces far more efficient results than the other two (see appendix A).

3.4.2. The semi-parametric model: Estimation of the random effects

Here, we consider the semi-parametric model with linear random effects which is a subset of non-parametric models:

$$y_{ij} = m\left(\boldsymbol{X}_{ij}\right) + b_i \boldsymbol{Z}_{ij} + \varepsilon_{ij} \ , j = 1 \ldots n_i \, , \ i = 1 \ldots \mathrm{q} \tag{13}$$

where b_i denotes random effects.

Each of the three marginal estimators introduced above (*see Appendix A and subsection 3.3.1*) can be used to estimate model (13). However, when it comes to inference and the validity of confidence intervals, accurately determining the random effects is essential. While this is possible in a purely non-parametric model, it can be challenging, especially for interpretation, simulation, and determining the stochastic process that generates $v_i\left(\boldsymbol{Z}_{ij}\right)$.

Indeed, while most articles in the literature do not even address the analysis of predictions for a non-parametric random function v_i, others do. However, for a semi-parametric mixed effects model, the question becomes more interesting and innovative as there are numerous decompositions to consider. One of the non-parametric marginal estimators of the fixed effects is denoted by $\widehat{\mathrm{m}}_{\mathrm{M}}(\boldsymbol{X})$.

The following expression can be used to predict the random effects component:

$$\hat{b}^{sm} = \left(\hat{b}_1^{sm}, \ldots, \hat{b}_q^{sm}\right)^t = \boldsymbol{B} \tilde{\boldsymbol{Z}}^t \boldsymbol{V}^{-1} (y - \hat{m}_M) \tag{14}$$

Where $\tilde{\boldsymbol{Z}}$ is the $(n \times r)$ matrix with rows $(\mathrm{z_{i1}} \ldots \mathrm{z_{ini}})$, $i = 1, \ldots, q$, and $\widehat{\mathrm{m}}_{\mathrm{M}}$ is a vector.

Assuming that (b,y) follows a multivariate normal distribution, $\hat{b}^{sm}$ is the best linear estimator for b. When the marginal estimator is derived from generalized linear least squares, the resulting estimator is the best linear unbiased estimator. The individual average curves can be estimated by: $\hat{\eta}_i(\boldsymbol{X},\boldsymbol{Z}) = \hat{m}_M(\boldsymbol{X}) + \hat{b}_i^{sm}\boldsymbol{Z}$, and the average is given by $\widehat{\Theta_i} = \sum_{j=1}^{ni}(\hat{m}_M(\boldsymbol{X}_{ij}) + \hat{b}_i^{sm}\mathbf{Z}_{ij})/n_i$. The estimators and predictors depend on the variance matrices B and Σ.

3.4.3. Bootstrap-based estimation of mean squarred error for the model validation

The prediction error, usually measured by the conditional squared error (**MSE**) at each estimation point $\boldsymbol{x}$, is the usual efficiency criterion for any estimator of a function $m(\mathbf{x})$:

$$\mathrm{MSE}\big(\hat{m}_h(\boldsymbol{X})\big) = \mathrm{E}[\hat{m}\ (\boldsymbol{X}) - m(\boldsymbol{X}))^2] = \Big(\mathrm{bias}\big(\hat{m}_h(\boldsymbol{X})\big)\Big)^2 + \mathrm{var}\big(\hat{m}_h(\boldsymbol{X})\big) \quad (15)$$

Or by its integrated version: $\mathbf{MISE}(\hat{m}_h) = \int \mathbf{MSE}(\widehat{m}_h(\boldsymbol{x}))\mathrm{dx}$

Our focus is on measuring the accuracy of the non-parametric estimator $m(\mathbf{x})$ as well as the two variants of the random functions: individual curves η_i and average parameters $\widehat{\boldsymbol{\Theta}_i}, i = 1,\dots,q$ in the non-parametric multilevel model. Specifically, we aim to control the mean squared error of prediction for the latter two parameters. To achieve this, resampling methods have become increasingly prevalent in the recent literature on mixed effects models. These methods allow us to obtain unbiased estimators.

There are several methods available for resampling-based inference, including the parametric bootstrap and the coupled bootstrap by coupling. In a study conducted by Lombardia and Sperlich (2008), a combination of these two methods was used. The bootstrap method can also be used to construct local confidence intervals. However, a major drawback of resampling-based inference is the time-consuming process involved in its implementation (*see Appendix B*). Fortunately, there are ways to circumvent this issue. The bootstrap algorithm is designed for use with predetermined variance matrices, but in practical scenarios, these matrices can be estimated using the maximum likelihood method. This approach can significantly streamline the implementation process of the bootstrap algorithm.

3.4.4. Optimal selection of local bandwith for model estimation

A bootstrap approach is a powerful tool that may be used in place of other methods mentioned in the literature to identify the appropriate smoothing settings locally. When a random factor is added to the regression model, the typical optimum value for fixed-effects models might change. Prior research has computed the asymptotically optimum (global) bandwidth for longitudinal or hierarchical data by Lin and Carroll (2000), Wu and Zhang (2006), Park and Wu (2006), and Chen and Jin (2005).

The optimum bandwidth was determined in all circumstances assuming that the real variance matrices were known and then altered for scenarios where the variances were unknown.

To address this issue, Wu (2006) proposed a backfitting procedure based on nested iterative algorithms, using cross-validation to update all model components, including variances and bandwidths. Meanwhile, Xu and Zhu (2009) proposed a generalized cross-validation method that could simultaneously estimate bandwidth and variances.

Our proposal builds on these previous works and considers the new random effect component. We use the bootstrap method to determine a set of smoothing parameters that search for locally optimal bandwidths:

$$\mathrm{h}_{\mathrm{opt}}(\boldsymbol{X}) = \arg\min_{\mathrm{h}} \boldsymbol{MSE}\left(\widehat{\mathrm{m}}_{\mathrm{h}}(\mathbf{X})\right) \tag{16}$$

Using bootstrap MSE estimation, the local bandwidth selector for the marginal estimator $\widehat{\mathrm{m}}_{\mathrm{h}}(\cdot)$ is therefore given by:

$$\mathrm{h}_{\mathrm{b}}(\boldsymbol{X}) = \arg\min_{\mathrm{h}} \boldsymbol{MSE}_{*}\left(\widehat{\mathrm{m}}_{\mathrm{h}}(\mathbf{X})\right) \tag{17}$$

The consistency of the selection procedure is derived from the MSE bootstrap approximation. To summarize the preceding presentation, our goal is to estimate a semi-parametric model in which the non-parametric component is the class size, while controlling for all contextual variables and variables intrinsic to the student (parametric part). The estimation strategy that we have just presented will allow us to estimate the model's parameters, generate predictions through simulations, and calculate confidence intervals to identify the optimal class size in various contexts: geographical environment, teacher age, school climate, and so on.

4. Results and discussion

This section aims to analyze the outcomes of both the global semi-parametric model and the semi-parametric models that are related to student. Initially, we focus on the semi-parametric model that explains the scores of three subjects: reading, mathematics, and science. Our goal is to identify the optimal class sizes that maximize test scores. Subsequently, we present the outcomes of the semi-parametric model for each of the three subjects in the following subsections.

4.1. Optimal size in Reading

Our results suggest that the optimal class size for improving academic performance in reading ranges from 22 to 23 students, and the identified optimal class size remains consistent across different contextual factors. Additionally, our findings reveal noteworthy differences in optimal class sizes

between male and female teachers, challenging common gender stereotypes. These findings provide insights that can inform education policies aimed at enhancing student learning outcomes (see *Figure 3*). Particularly, our estimates of the semi-parametric model that considers teacher absenteeism shows that the optimal class size ranges from 20 to 24 students, regardless of absenteeism level (see *Figure 3.a*). Further, our results show that female teachers can accommodate a maximum of 20 students per class, whereas male teachers can manage a class of 28 students (see *Figure 3.b*). These findings challenge the stereotypical view of female teachers' professional abilities. In a study on the impact of contextual factors and peer effects on learning quality in Sub-Saharan Africa, previous research has shown the importance of understanding differences in student performance based on the type of teacher. This perspective is particularly intriguing given the empirical findings from Laird, Garver, and Niskodé's (2007) study, which identified disparities in academic performance not only based on class size, but also on the extent to which teachers allocate time to implementing various educational activities within the classroom.

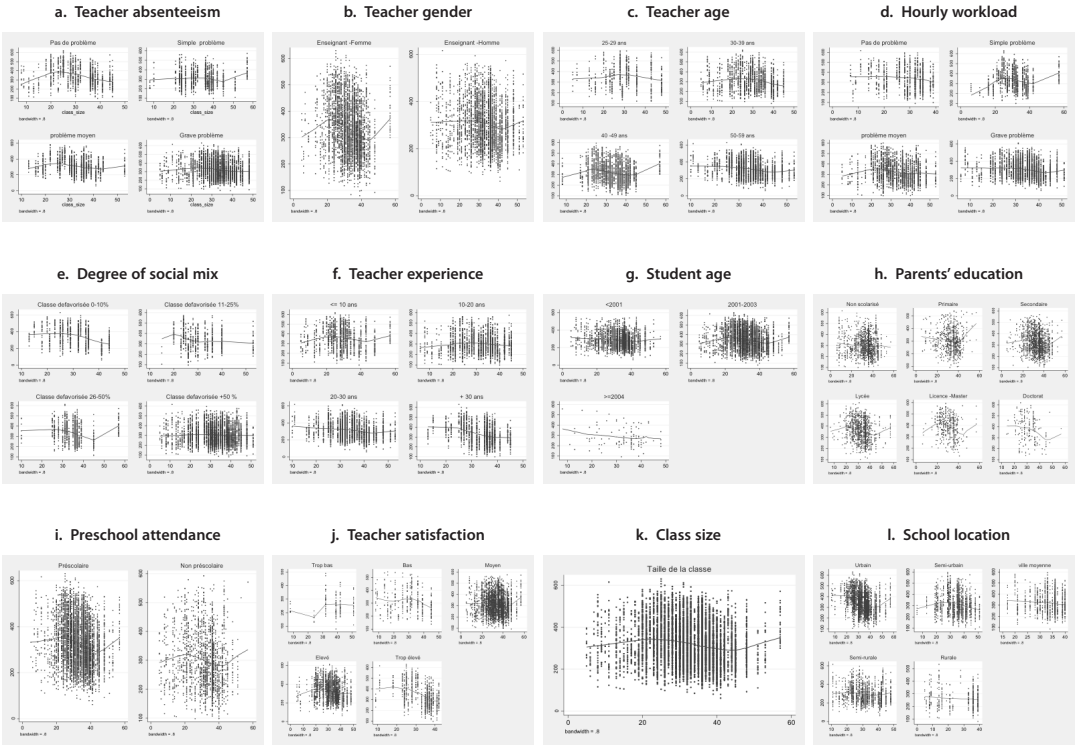
When it comes to teacher age, we notice that teacher age and hourly workload play a significant role in determining the optimal class size. Younger teachers, aged 25-29, can effectively manage a class size of 28 to 29 students, while middle-aged teachers perform best with 21 students and older teachers aged 50-59 perform optimally with a class size of 21 to 26 students *(Figure 3.c)*. Additionally, teachers with a lower hourly workload can handle larger class sizes ranging from 20 to 33 students, whereas those with high hourly workloads can only accommodate 22 to 23 students to maintain international academic standards (see *Figure 3.d*). Moreover, teachers who report a serious workload problem are only able to manage a class of 20 students. Our findings also reveal that teachers assigned to classes with fewer students from disadvantaged backgrounds can handle up to 31 students in terms of social diversity, but this optimal class size decreases as the number of students from low-income families grows (see *Figure 3.e*). These results contribute to the literature on optimal class size and highlight the importance of considering teacher characteristics and workload when determining class size policies. Therefore, class size should be considered in the context of the social composition of the classroom. In classrooms with a mixed social composition, an optimal class size of 20 to 24 students is recommended, while in classrooms with a higher proportion of students from disadvantaged backgrounds, a smaller class size of 20 to 22 students is optimal (see *Graph 3.e*).

Furthermore, our study reveals that for ensuring optimal academic achievements, the ideal class size remains consistent regardless of teacher experience, ranging from 22 to 26 students (*Figure 3.f*). These findings are consistent with prior research conducted in West African education systems by Bressoux, Kramaz, and Prost (2009).

Another significant finding is parents' socioeconomic status variables, as shown in *Graph 3.h*. Regardless of these variables, however we found that class sizes, ranging from 20 to 25 students, are most effective in ensuring optimal student achievement. Our findings are consistent with the results of previous studies such as the PASEC 2014 report (PASEC, 2016) and Duflo, Dupas, and Kremer (2011), who recommend reducing class sizes and improving teaching practices to enhance academic success. Our study also sheds light on the ideal class sizes in different contexts, with results showing that in urban areas, the optimal class size is between 21 and 23 students, while in rural schools, it ranges between 22 to 25 students as depicted in *Figure 3.l*. Additionally, our study reveals that a class size of 22 to 27 students is associated with good results in Reading for all students.

Figure 3

The semi-parametric model's curves describing performances in Reading



Source: Authors using PIRLS and TIIMS 2011 database.

4.2. The impact of class size and contextual factors on mathematics scores

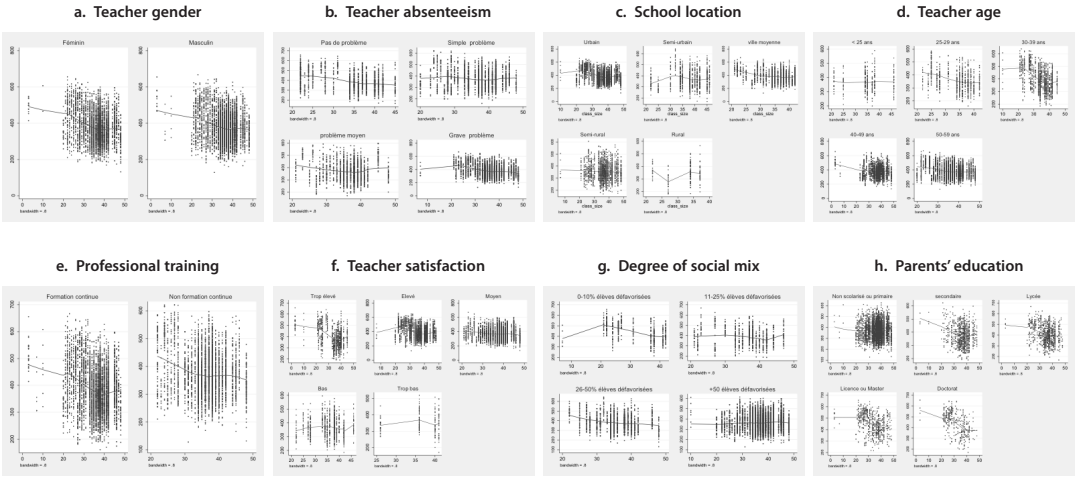
Figure 4 illustrates the impact of class size and other contextual factors on students' mathematics scores. Gender differences emerge, with males showing an optimal class size of 24 students (see *Figure 4.a*), while females perform best in smaller classes. Absenteeism is also a significant factor, with an optimal class size of 23 to 26 students across all levels of teacher absenteeism. However, in cases of significant absenteeism, the ideal class size decreases to 20 or even 22 students per class as shown by *Figure 4.b*. According to *Figure 4.c*, our findings suggest that the ideal class size varies based on the location, with 24 students being ideal in urban areas and 23 in rural areas. Additionally, as depicted in *Figure 4.d*, the optimal class size is 26 students for teachers aged 25-29, 25 students for those under 25 and those aged 50-59, and 23 students for teachers aged 30-39.

The impact of in-service teacher training on school performance is also noteworthy. As depicted in *Figure 4.e*, our estimates indicate that the ideal class size for teachers who have received in-service training is 22 students, whereas for those who have not, it is 20 students. It is worth noting that students assigned to teachers who are satisfied with their work perform better than those assigned to dissatisfied teachers. Nevertheless, irrespective of teacher satisfaction, our model suggests that the optimal class size ranges from 21 to 24 students, as shown in *Figure 4.f*. Furthermore, social composition plays a crucial role in determining class size. Our findings suggest that teachers assigned to classes with disadvantaged students can only accommodate a maximum of 20 students, whereas those teaching classes with a mixed social non-disadvantaged should have 22 to 24 students, and those teaching classes with advantaged students should have 21 to 23 students (see *Figure 4.g*). It is essential to highlight that these optimal class sizes are significantly lower than those obtained for reading and warrant a thorough examination of class organization for the teaching of the two subjects.

Furthermore, while our results confirm that parental education influences students' academic skills, it appears to have no effect on optimal class size. This suggests that student assignment mechanisms and related educational policies should not take into consideration selection criteria (parents' level of education) to determine the class size to which students are assigned (see *Figure 4.h*).

Figure 4

The semi-parametric model curves describing performances in Mathematics



Source: Authors using PIRLS and TIIMS 2011 database.

4.3. Optimal class size in science

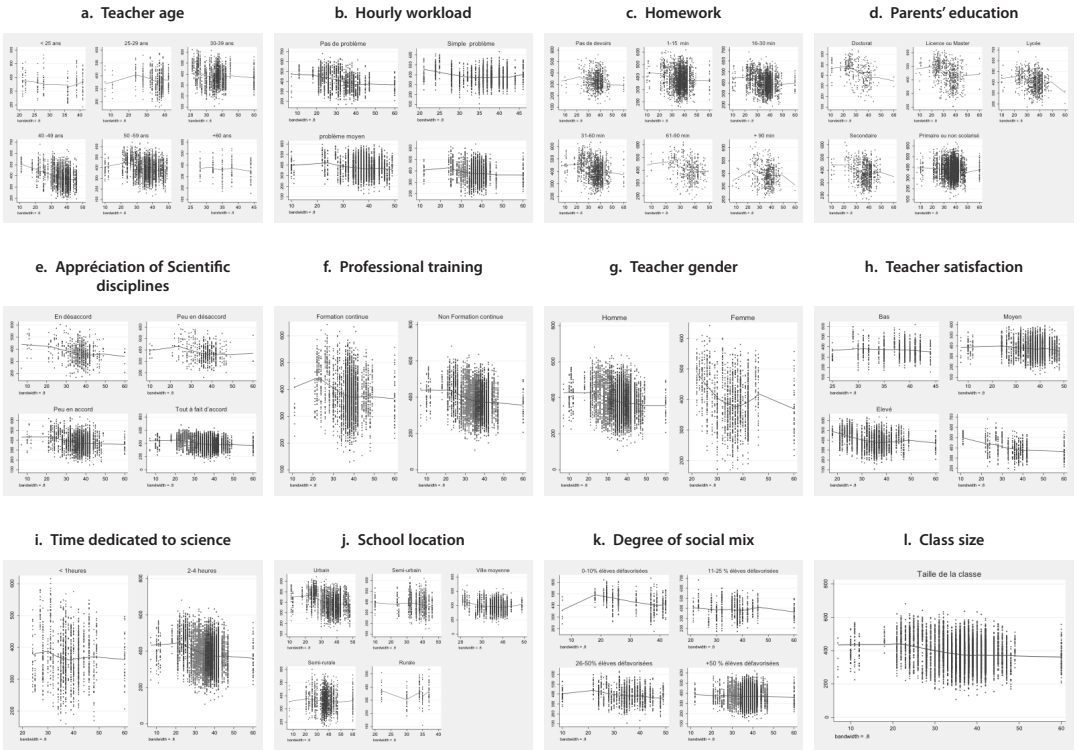
Finally, we interpret the semi-parametric model's results, which describe the optimal class sizes based on students' performance in science. As a result, our findings (see *Figure 5.a*) show that the optimal class size for teachers aged 25 to 29 is 24 students per class, 21 students for teachers aged 30-39, and 20 students for teachers aged 60 and older (50-59). The appropriate class size for optimal academic success ranges from 21 to 23 students per hourly load. Teachers who report high workload issues should be limited to no more than 21 to 23 students, and the same applies to teachers who do not experience such issues as shown in *Figure 5.b.* For parental education, the ideal class size for academic achievement at all levels is 22 students per class. Similarly, for mathematics, this suggests that class size should not be determined based on discriminatory variables such as the family's socioeconomic status or parental education level (*Figure 5.d*).

Our study reveals that students perform better when placed in smaller classes. The semi-parametric curve we developed predicts an optimal class size of 21 to 22 students per class, irrespective of the level of interest in science (*Figure 5.e*). It is crucial to maintain a small class size for high sustained levels of learning outcomes, which will lead to an accumulation of knowledge and learning outcomes over time. Furthermore, *Figure 5.f* shows that teachers who benefit from training have an ideal class size of 22 students, while non-beneficiaries should have 20 students per class. The minimal difference in the number of students between the two groups of teachers highlights the limited added value of continuing education

regarding teachers' mastery of the classroom environment. In terms of teacher gender, our results align with those obtained for reading and mathematics. The optimal class size for female teachers is 21 students, while for male teachers, it is 23 students as observed in *Figure 5.g.* Additionally, it should be noted that job satisfaction of teachers does not always guarantee better student performance. As shown in *Figure 5.h*, an increase in class size leads to a decrease in student scores. The optimal class size ranges from 22 to 25 students, irrespective of teacher satisfaction. Similarly, *Figure 5.i* suggests that the optimal class size in urban areas is 23 students, while in rural areas, it is 21 students. Our estimates indicate that regardless of the school's social and economic composition, the optimal class size stabilizes between 22 and 23 students (see *Figure 5.j*). Finally, to promote success for all science students, the ideal class size ranges from 22 to 27 students. However, it is crucial to ensure that the class size does not exceed 27 students in any context to maintain a conducive learning environment, encourage academic achievement, and reduce learning inequalities.

Figure 5

The semi-parametric model curves explaining achievements in Science



Source: Authors using PIRLS and TIIMS 2011 database.

Following the estimation of semi-parametric models, our results show that reducing class size significantly improves school performance and educational quality as measured by student scores. Indeed, our simulation enabled us to identify an optimal threshold of 27 students per class for all subjects evaluated, while emphasizing class sizes differentiated by context. There is a dearth of studies demonstrating that increasing class size improves academic performance in the empirical literature on the relationship between class size and academic performance. Although our findings corroborate previous research, they pinpoint the optimal size that ensures better performance for all students. Furthermore, our findings show that reducing class size has a far greater impact on school performance than any other educational policy, including pedagogical practices, continuous teacher training, or cash transfers to address the problem of school dropouts. As a result, class size reduction is an essential educational policy that should be prioritized in Moroccan education system reforms, with an indirect impact on all components involved in human capital production. While the issue of class size is currently being debated at the international level, it is still very limited at the national level. The study's findings suggest that randomized experiments be set up to estimate the true impact of such an educational policy on student success and to identify the provinces and regions that require immediate intervention. Furthermore, this work initiates a debate and encourages public officials in charge of evaluating the education system to focus much more on evaluating the effectiveness of this educational policy to compare the results and proposals and anticipate mechanisms, effective and efficient instruments to provide quality education to all school children, especially in Morocco.

Conclusion

In conclusion, our study found that the optimal class size for ensuring high academic performance varies depending on the context, but generally falls within the range of 20 to 27 students per class. We also identified specific thresholds for class size in different contexts, such as urban areas, older teachers, and female teachers. These results suggest that reducing class sizes can be an effective public policy to promote equal opportunities and results for all Moroccan students, regardless of their socio-economic background. To implement this policy, we recommend that education policymakers' experiment with class size reduction in pilot regions or provinces, using expert knowledge of evaluation methods. A solid statistical structure is also necessary to monitor class size dynamics and changes resulting from attentive public policies, as well as the impact on student success. If the results of these evaluations confirm the relevance of reducing class size, regular monitoring, and evaluations with reference to national protocols and international expertise will be necessary. Moreover, reducing class sizes can bring significant changes in all aspects of the Moroccan educational system, creating an optimal environment for teachers to ensure equal opportunity for all students.

References

Akerhielm K. (1995), « Does class size matter? », *Economics of Education Review*, vol. 14 (3), 229-241.

Benaabdelaali W. (2017), *L'Effet des inégalités d'éducation sur le développement économique : un essai d'évaluation*, thèse de doctorat, LEAD, Université de Toulon.

Bressoux P., Kramarz F., and Prost C. (2009), « Teachers' Training, Class Size and Students' Outcomes: Learning from Administrative Forecasting Mistakes », *The Economic Journal*, 119 (536): 540-561.

Checchi D. and Van de Werfhorst H. G. (2018), « Policies, Skills and Earnings: How Educational Inequality Affects Earnings Inequality », *Socio-Economic Review* 16 (1): 137-160.

Chen K., Jin Z. (2005), « Local Polynomial Regression Analysis for Clustered Data », *Biometrika*, 92 (1) ,59-74.

Chernick M.R., González-Manteiga W., Crujeiras R.M., Barrios E.B. (2012), *Bootstrap Methods. International Encyclopedia of Statistical Science*, 169-174.

Coleman J.S. (1966), *Equality of Educational Opportunity: Summary Report,* Washington US Dept. of Health, Education, and Welfare, Office of Education; for Sale by the Superintendent of Documents, US Govt. Print. Off. University Microfilms.

Coleman J.S. (1960), « The Adolescent Subculture and Academic Achievement », *American Journal of Sociology*, *65*(4), 337-347.

Diggle P., Heagerty P., Liang K., and Zeger S. (2013), *Analysis of Longitudinal Data*, Oxford Statistical Science Series, 25.

Duflo E., Dupas P., and Kremer M. (2011), « Peer Effects, Teacher Incentives, and the Impact of Tracking: Evidence from a Randomized Evaluation in Kenya », *American Economic Review*, 101 (5): 1739-1774.

Finn J. D., and Achilles C. M. (1990), « Answers and Questions about Class Size: A Statewide Experiment », *American Educational Research Journal*, 27(3), 557-577.

Finn J. D., and Achilles C. M. (1999), « Tennessee's Class Size Study: Findings, Implications, Misconceptions », *Educational Evaluation and Policy Analysis*, 21(2), 97-109.

Goldstein H., Blatchford P., and Mortimore P. (1998), « Research on Class Size Effects: A critique of Methods and a Way Forward », *International Journal of Educational Research*, vol. 29 (8), 691-710.

Greenwald R., Hedges L. V., and Laine R. D. (1996), « The Effect of School Resources on Student Achievement », *Review of educational research*, 66(3), 361-396.

Gruijters R. J., and Behrman J. A. (2020), « Learning Inequality in Francophone Africa: School Quality and the Educational Achievement of Rich and Poor Children », *Sociology of Education,* 93 (3): 256-276.

Gu C., and Ma P. (2005), « Optimal Smoothing in Nonparametric Mixed-effect Models », *The Annals of Statistics*, 33, 1357-1379.

Hanushek E. A. (1979), « Conceptual and Empirical Issues in the Estimation of Educational Production Functions », *Journal of human Resources*, 351-388.

Hanushek E. A. (1998), « Conclusions and Controversies about the Effectiveness of School Resources », *Economic Policy Review*, 4(1).

Hanushek E. A. (2003), « The Failure of Input-based Schooling Policies », *The Economic Journal*, 113(485), F64-F98.

Hanushek E. A. 2002, « Evidence, Politics, and the Class Size Debate », *The Class Size Debate*, 37-65.

Hanushek E. A., and Woessmann L. (2012), « Do Better Schools Lead to More Growth? Cognitive Skills, Economic Outcomes, and

Causation », *Journal of Economic Growth*, 17(4): 267-321.

Hanushek E. A., and Woessmann L. (2008), « The Role of Cognitive Skills in Economic Development », *Journal of Economic Literature*, 46(3), 607-668.

Hoxby C. M. (2000), « The Effects of Class Size on Student Achievement: New Evidence from Population Variation », *The Quarterly Journal of Economics*, 115(4), 1239-1285.

Jakubowski M., and Sakowski P. (2006), « Quasi-experimental Estimates of Class Size Eeffect in Primary Schools in Poland », *International Journal of Educational Research*, 45(3), 202-215.

José Lombardía M., and Sperlich S. (2008), « Semiparametric Inference in Generalized Mixed Effects Models », *Journal of the Royal Statistical Society*, vol. 70(5), 913-930.

Kremer M., Brannen C., and Glennerster R. (2013), « The challenge of education and learning in the developing world », *Science*, 340(6130), 297-300.

Krueger A. B., and Whitmore D. M. (2001), « The Effect of Attending a Small Class in the Early Ggrades on College-test Taking and Middle School Test Results: Evidence from Project STAR », *The Economic Journal*, 111(468), 1-28.

Krueger A., B. (1999), « Experimental Estimates of Education Production Functions », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 114, 497-532.

Krueger A. B. (2003), « Economic Considerations and Class Size », *The Economic Journal*, vol. 113, 34-63.

Laird T. F. N., Garver A. K., and Niskodé A. S. (2007), « Gender Gaps: Understanding Teaching Style Differences Between men and Women », Annual Meeting of the Association for Institutional Research, Kansas City, MO.

Lee V. E., and Zuze T. L. (2011), « School Resources and Academic Performance in Sub-Saharan Africa », *Comparative Education Review*, 55(3), 369-397.

Lin W., and Carroll J.R. (2000), « Nonparametric Function Estimation for Clustered Data When the Predictor is Measured Without/With Error », *Journal of the American Statistical Association*, 95(450), 520-534.

Manteigaa G.W., Lombardíab J.M., Miranda M.D., Sperlichd S. (2013), Kernel Smoothers and Bootstrapping for Semiparametric Mixed Effects Models », *Journal of Multivariate Analysis*, vol. 114, 288-302.

Michaelowa K. (2001), « Primary Education Quality in Francophone Sub-Saharan Africa: Determinants of Learning Achievement and Efficiency Considerations », *World Development,* 29(10): 1699-1716.

Mourji F., and Abbaia A. (2013), « Les déterminants du rendement scolaire en mathématiques chez les élèves de l'enseignement secondaire collégial au Maroc : une analyse multiniveau », *Revue d'économie du développement*, vol. 21(1), 127-158.

Nye B., Hedges L. V., and Konstantopoulos S. (1999), « The Long-term Effects of Small Classes: A Five-year Follow-up of the Tennessee Class Size Experiment », *Educational Evaluation and Policy Analysis*, 21(2), 127-142.

PASEC (2016), *PASEC 2014 – Performances du système éducatif ivoirien : compétences* et *facteurs de réussite au primaire*, PASEC, CONFEMEN, Dakar.

Pate-Bain H., Boyd-Zaharias J., Cain V. A., Word E., and Binkley M. E. (1997), *STAR Follow-up Studies, 1996-1997: The Student/Teacher Achievement Ratio (STAR) Project.*

Piketty T., and Valdenaire M. (2006), *L'Impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français : estimations à partir du panel primaire 1997 et du panel secondaire*

1995, Direction de l'évaluation et de la prospective.

Rivkin S. G., Hanushek E.A., and Kain J.F. (2005), « Teachers, Schools, and Academic achievement », *Econometrica*, 73(2), 417-458.

Sika G.L. (2011), *Impact des allocations en ressources sur l'efficacité des écoles primaires en Côte d'Ivoire*, PhD dissertation, Université de Bourgogne.

Urquiola M. (2006), Identifying Class Size Effects in Developing Countries: Evidence from Rural Bolivia », *Review of Economics and statistics*, 88(1), 171-177.

Verbeke G., and Molenberghs G. (2000), « Inference for the Marginal Model », *Linear Mixed Models for Longitudinal Data*, 55-76.

Woessmann L., and West M. (2006), « Class-size Effects in School Systems Around the World: Evidence from Between-grade Variation in TIMSS », *European Economic Review*, 50(3), 695-736.

World Bank (2018), *Prospects: Schools for Learning in Africa,* Washington, USA.

Wu H., Zhang J. (2006), *Nonparametric Regression Methods for Longitudinal Data Analysis: Mixed-effects Modeling Approaches,* Wiley Series in Probability and Statistics.

Xu W., and Zhu L. (2009), « Kernel-based Generalized Cross-validation in Non-parametric Mixed-effect Models », *Scandinavian Journal of Statistics*, vol. 36 (2), 229-247.

Yang L., Park U.B., Xue L., and Härdle W. (2006), « Estimation and Testing for Varying Coefficients in Additive Models with Marginal Integration? », *Journal of the American Statistical Association*, vol. 101 (475), 1212-1227.

Appendix A
Estimators for the local linear mixed effects model

For the estimation of the local linear mixed effects model, we begin with a definition of the fixed effects β and the following marginal model:

$$y = X\boldsymbol{\beta} + u \quad (1)$$

with $\mathbf{u} = \mathbf{Z}b + \varepsilon$. Here $\mathbf{B}$ is a symmetric matrix of dimension $n(r+1)\times n(r+1)$ defined by the diagonal blocks $\boldsymbol{\beta}_i$.

Lin and Carroll (2000) propose a formal extension of the parametric approach of generalized estimating equations introducing kernel weights for grouped or hierarchical data. Their approach is based on the quasi-likelihood for the inference of the fixed-effect parameter β, given by the following equation:

$$0 = \sum_{i=1}^{q} \mathbf{X}_i^t (\mathbf{V}_i^c)^{-1}(y_i - \mathbf{X}_i\boldsymbol{\beta}) \quad (2)$$

with $\mathbf{V}_i^c$ which does not necessarily correspond to the within-group correlation matrix, but rather to an exploratory matrix. Indeed, $\mathbf{V}_i^c = \mathbf{S}_i^{\frac{1}{2}}\mathbf{R}_i(\delta)\mathbf{S}_i^{\frac{1}{2}}$, with $S_i^{\frac{1}{2}}$ a diagonal matrix dependent on the diagonal elements of $\mathbf{V}_i$, and $\mathbf{R}i(\delta)$ is an invertible correlation matrix. The solution can be obtained through iterative reweightings using the least squares method, and the resulting estimator approaches Gaussian distribution asymptotically. However, if we only consider the parametric model locally, we need to incorporate kernel weights to consider only the observations in a limited neighborhood. Lin and Carroll (2000) proposed two distinct methods for incorporating weights.

$$0 = \sum_{i=1}^{q} \mathbf{X}_i^t (\mathbf{V}_i^c)^{-1}\mathbf{W}_{ih}(y_i - X_i\beta) \quad (3)$$

and

$$0 = \sum_{i=1}^{q} \mathbf{X}_i^t \mathbf{W}_{ih}^{\frac{1}{2}}(V_i^c)^{-1}\mathbf{W}_{ih}^{\frac{1}{2}}(y_i - \mathbf{X}_i\beta) \quad (4)$$

Where $\mathbf{W}_{ih} = \mathrm{diag}\left(\mathbf{K}_h(\mathbf{X}_{i1} - \mathbf{X}), \ldots\ldots, \mathbf{K}_h(\mathbf{X}_{ini} - \mathbf{X})\right)$, with $\mathbf{K}_h(.) = h^{-1}\mathbf{K}\left(.\frac{z}{h}\right)$ a kernel function (*multivariate*) and $h>0$ is a bandwidth parameter. Note that these two approximations are different if $\mathbf{V}_i^c$ is not diagonal. Lin and Carroll (2000) recommend ignoring within-group correlation altogether since the estimators of (3) or (4) asymptotically achieve minimum variance with $\boldsymbol{R}_i(\delta) = I$. Li and Wang (2003) explain that the asymptotic optimality of their approach differs from the parametric method used for generalized equation estimates. Therefore, to improve asymptotic efficiency, alternative weighting methods are required to measure within-group correlation accurately. The Generalised Least Squares regression relies on transforming expression *A.1* in a way that results in obtaining uncorrelated observations. Vilar and Francisco (2002) employed this methodology to a local polynomial estimator in an AR(1) temporal specification. We adapted their approach to our hierarchical

model, considering that V is a symmetric and positive definite matrix, and that its inverse has a square root $V^{-\frac{1}{2}}$ which satisfies $\mathbf{V}^{-1} = \mathbf{V}^{-\frac{1}{2}}(\mathbf{V}^{-\frac{1}{2}})^{t}$, it comes that:

$$\tilde{y} = \mathbf{V}^{-\frac{1}{2}}y = \mathbf{V}^{-\frac{1}{2}}\mathbf{X}\beta + \mathbf{V}^{-\frac{1}{2}}u = \tilde{X}\beta + \tilde{u} \tag{5}$$

is verified when $E\left[\widetilde{u}\widetilde{u}^{t}\middle|\widetilde{X}\right] = \mathbf{V}^{-\frac{1}{2}}\mathbf{V}\left(\mathbf{V}^{-\frac{1}{2}}\right)^{t} = I$, that is, when the residuals are uncorrelated. Subsequently, the kernel weights are introduced to obtain the following weighted least squares regression:

$$\tilde{\tilde{y}} = \mathbf{W}_{h}^{\frac{1}{2}}\tilde{y} = \mathbf{W}_{h}^{\frac{1}{2}}\mathbf{V}^{-\frac{1}{2}}y = \mathbf{W}_{h}^{\frac{1}{2}}\mathbf{V}^{-\frac{1}{2}}X\beta + \mathbf{W}_{h}^{\frac{1}{2}}\mathbf{V}^{-\frac{1}{2}}u = \tilde{\tilde{X}}\boldsymbol{\beta} + \tilde{\tilde{u}} \tag{6}$$

with $\mathbf{W}_h = \mathrm{diag}(W_{ih})$.

Weighted least squares regression is used to obtain the marginal local linear estimator for fixed effects, given by:

$$\widehat{\boldsymbol{\beta}}_{M1} = \left(\sum_{i=1}^{q} \mathbf{X}_i^{t}\mathbf{V}_i^{-\frac{1}{2}}\mathbf{W}_{ih}\,\mathbf{V}_i^{-\frac{1}{2}}\mathbf{X}_i\right)^{-1}\left(\sum_{i=1}^{q} X_i^{t}V_i^{-\frac{1}{2}}W_{ih}\,V_i^{-\frac{1}{2}}y_i\right)^{-1} \tag{7}$$

This results in our first marginal local linear estimator.

$$\widehat{m}_{M1}(X) = e_1^{t}\widehat{\boldsymbol{\beta}}_{M1} = \sum_{i=1}^{q} w_i^{M1}(\mathbf{X})\,y_i \tag{8}$$

whose weight expression is as follows:

$$w_i^{M1}(\mathbf{X}) = e_1^{t}\left(\sum_{l=1}^{q} \mathbf{X}_l^{t}\,\mathbf{V}_l^{-\frac{1}{2}}\mathbf{W}_{lh}\mathbf{V}_l^{-\frac{1}{2}}X_l\right)^{-1}\mathbf{X}_i^{t}V_i^{-\frac{1}{2}}\mathbf{W}_{ih}\mathbf{V}_i^{-\frac{1}{2}} \tag{9}$$

Linton *et al.* (2003) suggest that although a transformation may not enhance the first-order asymptotic properties, it can improve estimation in the case of finite samples. They propose a two-step estimator that involves computing the estimator proposed by Lin and Carroll (2000) first and then utilizing the results to create a linear transformation of y that produces a diagonal covariance matrix. This is done to carry out a local linear regression on the transformed data. An alternative weighting estimator to weighted least squares is proposed by Chen and Jin (2005), which is based on local variances rather than global variances. This approximates the concept of generalized least squares estimators and leads to the marginal local linear estimator, as shown below:

$$W_h^{\frac{1}{2}}y = W_h^{\frac{1}{2}}X\beta + W_h^{\frac{1}{2}}u \tag{10}$$

This estimator can be transformed to obtain uncorrelated observations by calculating:

$$\Omega_h^{-\frac{1}{2}}W_h^{\frac{1}{2}}y = \Omega_h^{-\frac{1}{2}}W_h^{\frac{1}{2}}X\beta + \Omega_h^{-\frac{1}{2}}W_h^{\frac{1}{2}}u \tag{11}$$

with $\Omega_h = E\left[W_h^{\frac{1}{2}}u(W_h^{\frac{1}{2}}u)^{t}\right] = W_h^{\frac{1}{2}}VW_h^{\frac{1}{2}}$ and $\Omega_h^{-\frac{1}{2}}$ is the generalized Moore-Penrose inverse of $\Omega_h^{\frac{1}{2}}$

To introduce kernel weights, we use the following expression:

$$\tilde{y} = W_h^{\frac{1}{2}}\Omega_h^{-\frac{1}{2}}W_h^{\frac{1}{2}}y = W_h^{\frac{1}{2}}\Omega_h^{-\frac{1}{2}}W_h^{\frac{1}{2}}X\beta + W_h^{\frac{1}{2}}\Omega_h^{-\frac{1}{2}}W_h^{\frac{1}{2}}u = \tilde{X}\beta + \tilde{u} \quad (12)$$

It follows that the marginal local linear estimator is:

$$\tilde{m}_{M2}(X) = e_1^t\tilde{\beta}_{M2} = \sum_{i=1}^{q} w_i^{M2}(X)y_i \quad (13)$$

with $\Omega_{ih} = W_{ih}^{\frac{1}{2}}V_iW_{ih}$

and the weights

$$w_i^{M2}(X) = e_1^t\left(\sum_{l=1}^{q} X_l^t W_{lh}^{\frac{1}{2}}\Omega_{lh}^{-\frac{1}{2}}W_{lh}\Omega_{lh}^{-\frac{1}{2}}W_{lh}^{\frac{1}{2}}X_l\right)^{-1} X_i^tW_{lh}^{\frac{1}{2}}\Omega_{lh}^{-\frac{1}{2}}W_{lh}\Omega_{lh}^{-\frac{1}{2}}W_{lh}^{\frac{1}{2}}.$$

The asymptotic properties can be obtained in the same way as those proposed by Vilar and Francisco (2002).

Appendix B
Resampling scheme

Step 1. Let 's take a pilot estimate with a $\widehat{m_{h0}}(X)$ pilot h_0 bandwidth.

Step 2. Generate $v_i^* Z_{ij}$ from the zero-mean random process with a known covariance structure $\gamma(Z_{ij1}, Z_{ij2})$conditioned by the original regressors $\mathbf{Z}_{ij}, i = 1, \dots, q\,; j = 1, \dots, n_i$.

Step 3. Generate, from $\mathbf{W}_{ij}$ being independent and identically distributed ($\varepsilon_{ij}^* = \sigma(X_{ij})\mathbf{W}_{ij}$, $j = 1, \dots, n_i\,; i = 1, \dots, q$ iid.) random variables with $E[W_{ij}] = 0$, and $E[W_{ij}{}^2] = 1$ independent of $v_i^* Z_{ij}$.

Step 4. Build the bootstrap model $y_{ij}^* = \widehat{m}_{h0}(X_{ij}) + v_i^* Z_{ij} + \varepsilon_{ij}^*$, from the bootstrap sample $\left\{(y_{ij}^*, X_{ij}, Z_{ij}\,; j = 1, \dots, n_i\,; i = 1, \dots, q\right\}$, and calculate the bootstrap estimator $\widehat{m}_h^*(X)$ bootstrap estimate of the MSE $\widehat{m}_h(X)$ is given by:

$$MSE_*\left(\widehat{m}_h(X)\right) = E_*[(\widehat{m}_h^*(X) - \widehat{m}_{h0}^*(X))^2] \tag{14}$$

Where E_* denotes the expectation over the resampling distributions. The simplicity of the bootstrap mechanism makes it possible to calculate the exact predictions of (40). More precisely, since any proposed marginal estimator can be written as a linear combination of the responses independently of the expression $\widehat{m}_h(X) = \sum_{i=1}^{q} w_i X y_i$, we have:

$$MSE_*\left(\widehat{m}_h(X)\right) = \{B_*(h; x)\}^2 + V_*(h; x)$$

$$B_*(h; x) = \sum_{i=1}^{q} w_i(X)\widehat{m}_{i,h0} - \widehat{m}_{h0}(X) \tag{15}$$

$$V_*(h; x) = \sum_{i=1}^{q} w_i(X) V_i w_i^t(X)$$

By using $Var_*(y_i^*) = B_i + \sum i = V_i$.

It is not necessary to use Monte Carlo simulations to calculate $MSE_*\left(\widehat{m}_h(X)\right)$. For the mean prediction errors of $\widehat{\eta}_i$ ou $\widehat{\Theta}_i$, we do not admit such a simplified version. Indeed, for each bootstrap sample, the prediction error contains the terms $\hat{v}_i^* - \hat{v}_i$, which is not easy to obtain without performing a Monte-Carlo simulation. In these cases, we need to add the next step.

Step 5. Repeat the procedure for $l = 1, \dots, R$ and note $\widehat{m}_h^{*(l)}(X)$ the bootstrap estimates calculated for the $l - éme$ bootstrap sample.

The Monte-Carlo approximation of $MSE_*\left(\widehat{\eta}_{i,h}(X, Z)\right)$ is given by:

$$MSE_*\left(\widehat{\eta}_{i,h}(X, Z)\right) = R^{-1}\sum_{i=1}^{R}(\widehat{\eta}_{i,h}^{*(l)}(X, Z) - \widehat{\eta}_{i,h0}(X, Z))^2 \tag{16}$$

And analogously for $\widehat{\Theta}_i$.

In the case of unknown variances, step 1 must be modified by the following formulation:

Step 1. Estimate $\gamma(.,.)\left(\text{ou } \widehat{B}_i\right)$ et $\widehat{\sum}_i$. Consider a pilot estimate $\widehat{m}_{h0}(X)$ involving these covariance estimates, with pilot bandwidth h_0.

Moreover, since in the semi-parametric model, the non-parametric part $\widehat{m}$ dominates the asymptotic expressions (due to its slower convergence rate), it suffices to study the asymptotic properties of the MSE of $\widehat{m}_h$ and the consistency of the method of bandwidth selection.

Assuming certain regularity conditions, the bootstrap approximation $MSE_*\left(\widehat{m}_h(X)\right)$ of (40) is consistent inside the support of f, being f the density of x. In probability, we have:

$$MSE_*\left(\widehat{m}_h(X)\right) - MSE\left(\widehat{m}_h(X)\right) \to 0 \qquad (17)$$

For presentation reasons, we limit ourselves to the semi-parametric model, i.e., we now assume a component of linear random effects. Then in step 2 it is to generate random effects $b_i^*, i = 1, \ldots\ldots, q$ of $B_i^{\frac{1}{2}}W$, where W is a random vector with zero mean and covariance matrix equal to the identity. For step 4, we then have:

$$v_i^*(\mathbf{Z}_{ij}) = \mathbf{Z}'_{ij} b_i^*$$

The confidence intervals $\frac{1-\alpha}{2}\%$ for $m\,(x)$ based on the estimates $\widehat{m}_h(X), V_*$ and the asymptotic normality of our estimates, are given by the interval:

$$\left[\widehat{m}_h(X) - z_{\frac{1-\alpha}{2}} V_*^{\frac{1}{2}}(X); \widehat{m}_h(X) + z_{\frac{1-\alpha}{2}} V_*^{\frac{1}{2}}(X)\right. \qquad (18)$$

Note that in parametric mixed-effects models, the bootstrap prediction intervals improve only marginally over the linear approximations typically used in non- and semi-parametric mixed models.

L'économie marocaine est-elle prête pour une flexibilité du dirham ?

Ce texte est issu des billets publiés entre le 19 février 2018 et le 15 septembre 2020 dans le blog de l'auteur sur le site web (ancienne version) du Laboratoire Économie du développement (www.ledmaroc.ma)

Nicolas Moumni

Faculté d'économie et de gestion, Amiens, France (nicolas.moumni@u.picardie.fr)

● La flexibilité du dirham : une stratégie courageuse ou périlleuse

19 février 2018

Le 15 août 1971 le président américain Richard Nixon suspend la convertibilité du dollar en or, mettant fin au régime de change fixe adopté lors des accords de Bretton Woods en 1944. Durant la décennie 70, les économistes monétaristes, avec à leur tête Milton Friedman, soutenaient que la flexibilité du régime de change allait permettre les ajustements automatiques des balances des paiements par les variations des taux de change, libérer les banques centrales de la contrainte de constitution de réserves de change et faciliter la conduite de politiques monétaires autonomes. Que retient-on de cette transformation structurelle majeure du Système monétaire et financier international (SMFI) ? Pendant la première moitié de la décennie 1980, les fluctuations insoutenables du dollar américain, provoquant des désordres monétaires et économiques, avaient semé un sérieux doute sur la capacité des marchés à déterminer les niveaux d'équilibre des taux de change. Les réserves officielles de change ont été multipliées par 8 entre 1970 et 1984 (Aglietta, 1986).

Le 15 janvier 2018, après multiples tergiversations et reports, les autorités monétaires marocaines, sous l'égide de Bank Al Maghrib (BAM), ont entamé un processus progressif et prudent de flexibilité du dirham. BAM s'est appuyée sur une conjoncture économique favorable en matière de fondamentaux macroéconomiques : une inflation basse, des réserves de change supérieures à trois mois d'importations et un taux de couverture de la dette à court terme dépassant 100 % (indicateur ARA Metric). Ce scénario d'évolution optimiste reste, néanmoins, largement conditionné par le degré d'ouverture du compte de capital et par la réglementation de change en vigueur constituant un « garde-fou essentiel ». Car l'histoire des crises de change et des attaques spéculatives sur certaines devises rappelle

de fortes externalités. En 1998, les conséquences des attaques spéculatives étaient lourdes pour certains pays asiatiques émergents comme l'Indonésie.

La banque centrale prévoit de modifier son ancrage nominal du taux de change vers le taux d'intérêt et par conséquent faire évoluer sa politique monétaire vers le ciblage de l'inflation afin de mieux ancrer les anticipations. Cependant, l'importance du secteur informel, où les transactions commerciales et le versement des salaires se font largement en liquide, ainsi que le faible niveau de développement des marchés financiers marocains interrogent sur la pertinence du ciblage de l'inflation. Les bienfaits théoriques attendus de la flexibilité (Mundell, 1968) pourraient se refléter dans la dépréciation du dirham en améliorant la compétitivité-prix des exportations marocaines et par la même occasion permettre d'alléger la contrainte extérieure (déséquilibres extérieurs). La dévaluation n'est pas une stratégie pérenne. L'augmentation de la compétitivité des exportations passe par la modernisation de l'industrie et donc par l'amélioration de la qualité de sa production à travers notamment l'innovation et l'investissement dans les produits à forte valeur ajoutée. En définitive, la question de la pérennité des fondamentaux de l'économie marocaine doit se poser, et le rapport coût/bénéfice tiré de l'histoire du SMFI laisse plutôt dubitatif sur la soutenabilité de l'objectif à terme de flottement du dirham.

- **Flexibilité du dirham et réserves de change : une hirondelle ne fait pas le printemps**
 10 avril 2018

L'amélioration récente des réserves de change a constitué un argument et un élément conjoncturel favorable dans le processus d'adoption progressif, par les autorités monétaires marocaines, de la flexibilité du dirham. Cependant, l'historique de l'évolution de cet indicateur fondamental (graphique ci-après) montre une tendance irrégulière qui a été marquée par une baisse de 2011 à 2013 liée notamment à l'augmentation du déficit intérieur et de la dette extérieure. Cette irrégularité interroge sur la pérennité du niveau adéquat des réserves de change nécessaires à la soutenabilité du nouveau régime de change.

En effet, si le niveau adéquat des réserves de change, selon D. Rodrik (2006), faisant référence à l'équivalent de trois mois d'importations, semble observé lors de cette transition vers le nouveau régime du dirham, l'indicateur ARA Metric (ARA et ARA ajustée) connaît, d'après les données de BAM, une tendance plutôt irrégulière selon la conjoncture et les années. Ce ratio développé dans le prolongement des travaux de Wijnholds et Kapteyn (2001) (tenant compte des besoins externes (dette), internes et d'un certain niveau de fuite des capitaux liée aux résidents), qui devrait être égal ou supérieur à 100 %, n'a commencé à s'améliorer qu'à partir de 2013.

Réserves de change du Maroc entre 2008 et 2018



Source : Tradingeconomics.com/morocco/foreign-exchange-reserves

Par ailleurs, si l'un des arguments en faveur des changes flexibles est la dévaluation du dirham devant permettre l'amélioration de la compétitivité-prix des entreprises exportatrices et celle du solde commercial du Maroc, BAM doit disposer, en permanence, d'un stock de devises suffisant à vendre (acheter) pour stopper une dépréciation (appréciation) excessive du taux de change, en cas d'attaque spéculative sur la monnaie nationale. En effet, en cas de vente massive du dirham par des étrangers, la banque centrale peut épuiser tout son stock de devises ; on parle de « saignée », à l'image de l'attaque de G. Soros contre la livre anglaise en 1992. Ce spéculateur américain en avait vendu à découvert 10 milliards, pariant sur sa baisse, cela avait provoqué la sortie de la monnaie anglaise du SME.

Les interventions publiques de la banque centrale pour influencer l'évolution des cours du dirham peuvent être discrétionnaires, mais nécessaires pour agir sur l'équilibre du marché des changes. D'où la nécessité pour BAM de s'assurer de la capacité du pays à accumuler un stock optimal de devises lui permettant d'évoluer dans un régime de change flexible.

Toute proportion gardée avec la petite dimension économique du Maroc, rappelons qu'en 1998, pour enrayer la dépréciation du yen par rapport au dollar sur les marchés internationaux, l'intervention conjointe de la banque centrale du Japon et de la FED donna lieu à 800 millions de dollars par les USA pour la seule journée du 17 juin et probablement plus de 10 milliards de dollars pour le Japon dans la journée du 3 avril (CAE, 1999).

Aussi, pour conjurer le « doute raisonnable » sur le choix du nouveau régime de change par BAM, le Maroc doit véritablement s'appuyer sur une politique économique porteuse des conditions structurelles devant favoriser l'augmentation permanente des avoirs extérieurs.

● **Flexibilité du dirham et effectivité de l'ancrage des anticipations au Maroc : une chimère !**
3 juin 2018

Se situant dans le droit fil des économistes monétaristes et de la Nouvelle économie classique (NEC), BAM vise, dans le processus progressif de flexibilité du dirham, à changer l'ancrage nominal du taux de change au taux d'intérêt en vue de stabiliser les anticipations des agents économiques. Les économistes des anticipations rationnelles (R. Barro, R. Lucas, E. Prescott ou F. Kydland) formulent l'hypothèse selon laquelle les agents économiques sont dotés d'une capacité de calcul et d'anticipation rationnelle tenant compte des informations disponibles leur permettant de déjouer, en adaptant leurs actions (incohérence temporelle), les politiques contra-cycliques publiques.

Dans le contexte institutionnel du Maroc, la question de l'effectivité des anticipations se pose. Théoriquement, la transparence de la banque centrale et une communication régulière sur le taux d'intérêt directeur ont pour vocation de fixer les anticipations des opérateurs sur les taux d'intérêt à long terme, réduisant ainsi la prime de risque sur les marchés financiers. Cependant, il faut relativiser l'impact de cette transmission, sachant que de 2000 à 2016 BAM n'a modifié son taux directeur que 11 fois, alors que durant la même période, la BCE a procédé à 43 changements. De même, l'étroitesse du marché obligataire marocain, son opacité informationnelle, l'absence de market makers et de la notation des émetteurs réduisent considérablement son efficience. Par ailleurs, le manque chronique de liquidité et de profondeur du marché des actions (dominé par 5 ou 6 banques de la bourse de Casablanca est un facteur défavorable à son développement. Aussi, selon l'indice d'ouverture financière internationale *Chinn-Ito Financial openness index,* le Maroc n'occupe que le 141e rang sur 182 pays (FMI, 2018). Dans le même ordre d'idée, la faiblesse du salariat au Maroc, ne favorisant pas la canalisation des revenus vers les banques, réduit le potentiel d'une demande agrégée anticipée solvable génératrice de crédit.

Ces inefficiences interrogent sur l'effectivité de l'ancrage des anticipations. Ces imperfections réduisent, par conséquent, l'efficacité de transmission des taux d'intérêt et du crédit (principaux canaux) à l'économie marocaine. Selon la théorie financière standard, la répartition du patrimoine des ménages devrait être sensible à la politique des taux d'intérêt. Des taux bas inciteraient les ménages à l'investissement immobilier, alors que des taux élevés les orienteraient vers l'investissement financier (bourse). Mais au Maroc, le comportement des agents économiques semble être insensible aux modifications des taux d'intérêt de BAM dans la politique d'octroi du crédit (Moumni et Nahhal, 2016). En effet, les chiffres indiquent qu'en 2016 les investisseurs particuliers n'ont contribué qu'à environ 2 % des échanges sur le marché des actions, contre 25 % en 2008. La spéculation immobilière dans certains quartiers des grandes villes du Maroc capte une part importante de l'investissement.

De par la forte dépendance du financement de l'investissement au crédit bancaire, l'étroitesse et l'imperfection des marchés financiers ainsi que la faiblesse du salariat au Maroc, il convient de s'interroger sur l'occurrence de formation des anticipations et sur l'effectivité de leur ancrage sur une cible d'inflation, nécessaire à la mise en place du processus de flexibilisation du taux de change du dirham.

● Flexibilité *versus* fixité du régime de change du dirham : quel impact sur le pass-through ?

15 septembre 2018

La dépréciation potentielle du dirham suite au passage du régime de change à la flexibilité augmente l'occurrence d'une inflation importée. Le régime de change fixe est souvent choisi par les pays en développement ou émergents en vue de faciliter la stabilité relative de leurs prix. D'après Calvo et Reinhart (2001), la transmission (le pass-through) des variations des taux de change aux prix domestiques serait d'environ quatre fois plus forte dans les pays émergents que dans les pays développés.

Afin de préserver leur rentabilité dans un régime de change flexible, les entreprises marocaines seraient susceptibles d'augmenter leurs prix (1) consécutivement à une dépréciation du taux de change du dirham. A ce sujet, citons l'étude récente du FMI (2018) où il a été élaboré un modèle économétrique permettant à BAM de simuler l'impact de la nature du régime de change sur l'économie. Il ressort de ce modèle, notamment, que le pass through est élevé. Sous le régime de change fixe, toute modification du taux de change euro-dirham se transmet à l'inflation marocaine.

(1) La relation entre les variations du taux de change nominal et les prix domestiques dépend de plusieurs paramètres tels que le degré d'ouverture de l'économie, l'intensité de la concurrence sur les marchés des biens, la conjoncture économique (basse/haute) et la tendance inflationniste du pays.

Dans une étude d'un échantillon de 43 pays émergents et en développement, sur la période 1980-2005, J-P. Allegret, M. Ayadi et L. Haouaoui Khouni (2008) ont mis en avant l'existence de la relation de réactivité des prix aux variations du taux de change nominal. Ces auteurs concluent que lorsque l'effet du pass through est important dans une économie, le pays a une forte probabilité de choisir un régime d'ancrage dur.

Selon Gilbert et Kravis (1954), à long terme, le taux de change réel d'équilibre d'une monnaie tenant compte de l'inflation dépend du niveau de développement du pays. Aussi, dans une étude portant sur le choix du régime de change d'un échantillon de 47 pays émergents et en développement comprenant le Maroc sur la période 1990-2006, J-P. Allegret (2007) avait suggéré que le pass through dépendait du niveau de développement des pays. Il avait conclu que pour un horizon de douze mois, le *pass through* était « presque total » dans les pays émergents. Par ailleurs, R. Bachar (2016), dans une étude sur la période 1980-2014, conclut que la sous-évaluation du dirham ne permet pas d'améliorer la compétitivité du Maroc.

La stratégie de la monnaie forte est utile pour la stabilité des prix, car elle facilite l'importation de la désinflation. Ce qui précède nous amène à nous interroger sur la vraisemblance de la flexibilité du régime de change du dirham à entraîner une augmentation de la réactivité des prix internes au Maroc, propice à une reprise de l'inflation.

- **Flexibilité du régime de change du dirham : *quid* du gain en indépendance de la politique monétaire ?**
 15 novembre 2018

Historiquement, un certain degré d'indépendance monétaire de BAM avait été obtenu grâce à une politique de taux de change fixe et au contrôle du compte de capital. Le taux de change du dirham a été utilisé comme l'ancre nominale pour le niveau général des prix et l'évolution des salaires. Parmi les arguments utilisés dans la transition vers le régime de change flexible du dirham, les autorités monétaires marocaines se sont appuyées, notamment, sur la théorie monétariste standard selon laquelle la flexibilité de change permet d'augmenter l'indépendance de la politique monétaire. Cette dernière devrait être mobilisée dans la politique de stabilisation macro-économique.

En effet, selon le courant théorique dominant, dans une économie ouverte aux mouvements de capitaux et pratiquant un régime de change fixe, la politique monétaire n'est pas efficace pour stimuler l'activité économique ; la politique budgétaire le serait davantage. En revanche, dans une situation similaire, le régime de change flexible rendrait la politique monétaire plus efficace pour stimuler l'économie marocaine, alors que l'utilisation d'une impulsion budgétaire conduirait à une appréciation du dirham et à une perte de compétitivité économique. Le régime de flexibilité du taux de change ne limite pas la transmission du taux d'intérêt international vers le taux d'intérêt domestique. Cependant, d'après l'argument de crédibilité, le taux d'intérêt domestique aurait tendance à rester plus bas dans un régime de change fixe, ce qui est favorable à l'investissement et donc à la production.

Cette question reste, néanmoins, largement conditionnée par le niveau de développement des marchés financiers. Le degré d'intégration financière des marchés marocains aux marchés internationaux depuis la décennie 80 est, certes, croissant, mais elle demeure relativement faible. Le système financier marocain souffre d'une insuffisance en instruments financiers permettant une absorption des chocs exogènes et une diversification des risques dans un univers ouvert aux flux de capitaux étrangers. La littérature invoque « l'hypothèse du péché originel ». Il s'agit d'une sorte de « sous-développement financier » qui, dans le cas du Maroc, ne lui permet pas (sauf à supporter des primes de risque très élevées) d'emprunter à l'extérieur en dirhams. Cela contraint le pays à s'endetter en devises.

Aussi, les résultats empiriques basés sur le modèle théorique de l'étude de J-P., Allegret, M. Ayadi et L. Haouaoui Khouni (2008) apportent un point de vue différent sur l'attrait de la flexibilité. En effet, pour ces auteurs, lorsque les entreprises sont tributaires dans leur financement de capital du crédit bancaire, comme c'est le cas du Maroc, la réduction de la flexibilité du taux de change apporte davantage de gain. Par ailleurs, l'étude empirique réalisée par Frankel, Schmukler et Servén (2002) des taux d'intérêt du marché monétaire à trois mois sur un échantillon de 46 pays sur la période 1970-1999 et prenant les USA comme pays référent nuance la question de l'indépendance monétaire. Les résultats de cette étude indiquent que pour les pays en développement les régimes de change flexible ne procurent pas de gain significatif en matière d'indépendance monétaire.

- **Flexibilité de change du dirham et ouverture du compte de capital : levée de la dernière soupape ?**
 15 janvier 2019

L'ouverture du compte de capital est le troisième élément du triptyque qui doit achever la logique et le processus de flexibilisation du taux de change du dirham. Depuis 2007, la libéralisation du compte de capital a été accentuée pour certaines transactions des résidents. S'agissant des entreprises étrangères, le rapatriement de l'ensemble des revenus du capital (2) investi en devises n'est plus subordonné à l'autorisation de l'Office des changes. Cependant, les prêts en devises étrangères restaient soumis à cette autorisation.

(2) Ces revenus peuvent être transférés totalement et sans limite dans le temps. Ils comprennent toutes les catégories de revenus liées à l'investissement, tels les dividendes, les jetons de présence, les bénéfices des succursales, etc.

Il est à craindre que la levée du contrôle des capitaux dans le nouveau régime de change ne laisse potentiellement ouvert le mur de la spéculation par la stratégie du Currency Carry Trade. Celle-ci pourrait compromettre la finalité du change flexible en introduisant finalement plus d'instabilité pour le taux de change nominal. L'augmentation de la volatilité du taux de change nominal s'expliquerait par la théorie de la Parité non couverte des taux d'intérêt (PNCTI), qui est fondée sur le déplacement des portefeuilles de placement d'une devise à une autre grâce à la mobilité des capitaux motivée par le différentiel du taux d'intérêt entre les marchés internationaux.

Dans cette perspective, il est raisonnable de s'interroger sur le potentiel de réserves en devises dont pourrait disposer BAM en vue de défendre la valeur nominale du dirham contre la spéculation. Même dans un régime de change flottant, en cas d'attaques spéculatives par les hedge funds – à la suite de déséquilibres économiques (crise de première génération, Krugman, 1979) – la volatilité du taux de change du dirham peut devenir excessive, au point de l'éloigner durablement de ses fondamentaux économiques. A moyen et long terme, le défi majeur pour la banque centrale serait de faire face à une dépréciation durable du dirham par les marchés.

Les anticipations de dépréciation de la monnaie marocaine pourraient conduire à un effondrement des réserves de changes de BAM. Les prêteurs pourraient ne pas renouveler leurs lignes de crédit provoquant un défaut de paiement et un mouvement de panique chez les autres créanciers. Une crise de liquidité pourrait s'ajouter à une crise de change. Le flottement du dirham n'est pas une garantie suffisante contre la survenance de telles crises.

Dans le régime historique d'ancrage dur, le contrôle du compte de capital avait une fonction essentielle de « soupape de sécurité ». Mais si les flux de capitaux flottants devaient augmenter massivement dans le régime de flexibilité du dirham, cela limiterait l'efficacité de la politique monétaire. Dans une telle conjecture, on doit raisonnablement se demander si le Maroc ne serait pas tenté de faire marche arrière et d'introduire des mesures à la chilienne (3) pour limiter les entrées de capitaux !

(3) Jadis, pour freiner les flux d'entrées de capitaux au Chili, le gouvernement chilien avait imposé aux investisseurs étrangers un dépôt non rémunéré auprès de sa banque centrale pendant une certaine durée.

- **Taux de change d'équilibre du dirham : artefact ou quête de Graal ?**
 15 mars 2019

La flexibilité du dirham vise la détermination du taux de change d'équilibre par les mécanismes de marché en lieu et place du mécanisme du prix administré par BAM. Pour Edwards (1989), le taux de change d'équilibre assure, à la fois, l'équilibre interne correspondant au niveau de la production permettant de mener au plein emploi et à une inflation soutenable et l'équilibre externe qui renvoie au niveau du compte courant pouvant être financé par des capitaux étrangers à moyen terme.

Mais force (st de constater que, depuis le passage au change flottant au milieu des années 70, les mécanismes de marché n'ont pas permis la détermination des taux de change d'équilibre favorisant l'ajustement des balances des paiements au niveau mondial. La détermination du taux de change d'équilibre demeure un défi majeur pour les modèles macroéconomiques dont la performance n'est pas supérieure à la « marche au hasard ». Estimés sous forme structurelle ou réduite, les modèles monétaristes à prix flexibles ou celui de Dornbusch à prix rigides, s'appuyant sur les anticipations des marchés, n'ont pas de pouvoir prédictif (Bouveret et Sterdyniak, 2005). De ce fait, on peut s'interroger sur l'existence d'équilibres multiples. L'équilibre du taux de change supposé ne serait-il pas qu'un « artefact » imaginé par l'économiste pour doter son modèle d'un horizon long ?

Après l'étude de J. Bouoiyour, V. Marimoutou et S. Rey (2004) soulignant la surévaluation puis la sous-évaluation du dirham entre les années 1960 et 1990, Hind Lebdaoui (2013) s'est intéressée au comportement de son taux de change réel d'équilibre de 1980 à 2012. Elle a conclu que la monnaie marocaine est passée par trois périodes de sous/surévaluation allant de -2,80 % à +2,16 % par rapport à son niveau d'équilibre estimé. D'après l'auteur, ces mésalignements nécessitent cinq à six ans pour être absorbés.

Aussi, dans ses rapports de l'article V, le Consulting Group of Exchange Rates du FMI (2016b) a procédé à une estimation du taux de change réel d'équilibre du Maroc sur la période 2006-2011 (4). Les résultats indiquent que le taux de change réel d'équilibre aurait évolué selon trois configurations. Durant l'année 2006, le taux de change réel effectif aurait été sous-évalué par rapport à son niveau d'équilibre. En 2008, le dirham évolue dans le sens inverse pour revenir à son niveau d'équilibre. De 2008 à 2011, la monnaie marocaine s'oriente à nouveau vers une sous-évaluation par rapport à son niveau d'équilibre. La succession de ces trois phases s'est déroulée dans un contexte de fixité du régime de change. La transition en cours vers plus de flexibilité pourrait vraisemblablement accentuer les fluctuations du dirham et donc ses déviations par rapport à des niveaux successifs d'équilibre, « tenant en haleine » la banque centrale dans une quête de Graal insaisissable !

(4) Les variables macroéconomiques retenues sont : l'indice de restriction des échanges, le contrôle des prix, les termes de l'échange, les avoirs extérieurs nets, la consommation des administrations publiques et l'écart de productivité entre le Maroc et les 25 pays partenaires de l'échantillon.

- **Régime de change du dirham : du rattachement au franc français à une gestion plus active**
 15 mai 2019

Après son indépendance, le Maroc devait choisir le régime de change (fixe, intermédiaire ou flottant) le plus adapté à son développement. Le processus des réformes structurelles engagées par le Royaume n'avait pas intégré explicitement le taux de change comme instrument d'ajustement de sa compétitivité commerciale. Les résultats de ces réformes ont été plutôt mitigés. La croissance économique n'était pas régulière et restait fortement dépendante de l'agriculture.

A la fin des années 50, le Maroc avait un faible degré d'ouverture économique et financière. De par ses liens historiques et économiques, la France comptait pour environ 47 % de son commerce extérieur. L'absence de politique active de change s'est traduite par un rattachement du dirham marocain, lors de sa création en octobre 1957, au franc français. Mais les turbulences monétaires et les crises provoquées sur les marchés internationaux de capitaux par la fin du régime de change fixe de Bretton-Woods ont poussé le Maroc à opter pour le régime de change le plus approprié.

En effet, le passage de la plupart des pays développés au régime de flottement et la dévaluation du dollar en 1973 ont provoqué de fortes instabilités dans la parité franc/dirham. En mai 1973, les autorités monétaires marocaines ont rompu le lien du dirham avec le franc français en faveur d'un régime administré défini par un panier de neuf devises des principaux partenaires économiques du Maroc. Désormais, une politique de change active sera mise en place ayant pour objectif la gestion de la stabilité effective de la monnaie nationale en vue d'une meilleure compétitivité du commerce extérieur marocain.

Selon le courant libéral, du fait de la forte présence de l'État dans l'économie, les déséquilibres macroéconomiques se sont traduits par une augmentation de l'endettement en devises aboutissant à une crise des paiements extérieurs. Cette situation a conduit les autorités monétaires marocaines, à partir de 1982, à utiliser le taux de change comme un instrument d'ajustement à long terme des déséquilibres extérieurs dans la politique commerciale du Maroc (Fadlallah, 2010).

D'après la Banque mondiale, jusqu'au début des années 80, le dirham s'était apprécié dans un premier temps de plus de 15 % de son cours effectif. Au cours de la décennie 80, BAM adopta une politique active de change en vue, notamment, de soutenir les exportations du Maroc. Le pays a aussi mis en place une libéralisation du commerce extérieur, du contrôle des changes et de la sphère financière (PAS de 1983). Cette nouvelle impulsion par une politique de change moins rigide use des dévaluations afin d'atténuer les effets de la surévaluation du dirham défavorables à l'exportation. Désormais, le taux de change sera utilisé comme un instrument d'ajustement macroéconomique dans la gestion de la contrainte extérieure. Il s'agit d'une nouvelle stratégie d'industrialisation basée sur une politique plus clairement affichée de promotion des exportations en lieu et place de l'industrialisation par substitution aux importations.

La gestion plus active du taux de change avait pour objectif de permettre à l'économie marocaine de pouvoir faire face aux déséquilibres et aux chocs externes. Ces réformes devaient aboutir, durant les années 90, à la convertibilité partielle du firham, à l'instar de nombreux pays en développement.

- **Ambivalence de la monnaie : don contre don à la « révolution lucasienne »**
 15 septembre 2019

Depuis la nuit des temps, des sociétés « traditionnelles » à notre époque moderne, la monnaie objet de désir, de thésaurisation, de cupidité, mais aussi de violence, fascine, intrigue et divise théoriciens et dirigeants politiques sur sa nature et son rôle dans les systèmes économiques. Pour les courants classiques et néo-classique, la monnaie n'est qu'un instrument neutre facilitateur des échanges, évitant le troc et sans effets sur l'activité économique. Mais pour les économistes d'obédience keynésienne, la monnaie a une influence sur la production et l'emploi. Selon le *main stream*, la politique monétaire subordonne la politique budgétaire dans la conduite de la politique économique.

Mais les anthropologues soulignent que le « fait monétaire » est bien plus que cela et serait antérieur à nos sociétés contemporaines. Dans *Monnaie souveraine,* un livre pluridisciplinaire dirigé par Michel Aglietta et André Orléans (1998), il est écrit « […] La monnaie n'appartient pas exclusivement, ni même prioritairement à l'économie.

Son acceptation ne se réduit pas à un calcul rationnel des coûts et des avantages, mais mobilise des croyances et des valeurs au travers desquelles s'affirme l'appartenance à une communauté (page 7). » Dans leur analyse, des économistes et des anthropologues ont débattu sur les différentes dimensions du « fait monétaire » telles que souveraineté, légitimité, valeurs, hiérarchie et dette. Ils font l'hypothèse que « […] la monnaie procède de la dette dans son rapport à la souveraineté […] ». Il s'agit de la « dette primordiale » qui serait une « dette de vie » liant les individus vivants et la continuité de la société dans sa totalité. Ces auteurs rapportent que dans l'Inde védique, par exemple, la dette de vie est le signe d'une dépendance des individus à l'égard des dieux et des ancêtres. Ce don reçu des dieux met ces individus dans l'obligation de racheter pendant leur existence cette jouissance de la vie par, notamment, la pratique du rite sacrificiel, pouvant les conduire à leur propre mort. Il s'agit du don contre don des sociétés archaïques.

Plusieurs siècles plus tard, entre 1797 et 1821, à la suite de la suspension par la Banque d'Angleterre de la convertibilité-or illimitée des billets, la politique monétaire divisa « bullionistes » (*currency school*) et « antibullionistes » (*banking school*) sur la nature endogène/exogène de la monnaie.

Plus près de nous, la lutte contre l'inflation (5) mondiale des années 70 conduisit à la montée du courant monétariste, succédant à la domination des idées keynésiennes d'après-guerre où la politique monétaire était supposée avoir un rôle actif dans la relance de l'activité, au moins à court terme. Robert Lucas (1976) (mais aussi Barro, Sargent et Wallace) révolutionna le courant néoclassique en théorisant le rôle de l'ancrage des anticipations rationnelles dans la lutte contre l'inflation, objectif majeur assigné aux banques centrales devenues majoritairement indépendantes. L'apport méthodologique de Lucas, en s'appuyant sur le fondement microéconomique du comportement d'un agent représentatif, concerne la capacité des agents économiques rationnels, et bien informés, à anticiper la survenance d'inflation suite aux actions présentes des pouvoirs publics.

Aussi, pour le courant orthodoxe dominant, la préservation de la valeur de la monnaie par la politique de lutte contre l'inflation est érigée en « obsession » doctrinale. Mais paradoxalement, les outils non conventionnels mis en place (taux directeurs négatifs et achats d'obligations, notamment) depuis la crise financière de 2008 par les grandes banques centrales pour lutter contre la déflation, relancer l'économie et faire remonter l'inflation ne sont-ils pas en train de montrer les limites théoriques de la prééminence de la politique monétaire et le retour en grâce de la politique budgétaire ?

(5) En octobre 1979 aux USA, dans le durcissement de sa politique monétaire, la FED avait rompu avec le contrôle quantitatif de la masse monétaire, au profit de l'instrument du taux d'intérêt directeur. Rupture qui avait provoqué une hausse brutale des taux d'intérêt dans le monde.

- **Libéralisation financière : de la convertibilité partielle à la flexibilité du dirham**
 15 novembre 2019

L'économie marocaine a été placée durant la décennie 90 sous le signe d'une accélération de la libéralisation financière. Celle-ci concernait la libéralisation des taux d'intérêt débiteurs, le désencadrement du crédit, une importante réforme de la bourse de Casablanca ainsi que le début de la convertibilité partielle du dirham.

En effet, en 1993, à la suite de la détérioration des comptes extérieurs et de la dépréciation du taux de change qui en a découlé, le Maroc a opté (après son adhésion à l'article VIII du FMI) en faveur d'une convertibilité partielle de sa monnaie pour les opérations courantes du commerce extérieur. La parité du dirham a été arrimée à un panier de monnaies des principaux partenaires économiques du Maroc. L'intérêt de cet ancrage nominal du taux de change résidait, théoriquement, dans le bénéfice escompté de la crédibilité d'une inflation modérée.

Cette convertibilité partielle du dirham s'est accompagnée de nouvelles mesures en vue de développer, de dynamiser le marché des changes et d'encourager l'afflux de capitaux étrangers. Trois importantes et nouvelles pratiques sont autorisées. Les entreprises peuvent couvrir le risque de change (par les instruments dérivés) de leurs opérations internationales. De leur côté, les banques commerciales peuvent coter et exécuter les achats et ventes de devises de la clientèle directement sur le marché interbancaire sans intervention de BAM.

La suite logique de ce long processus de réformes, d'ouverture de l'économie marocaine et de libéralisation initié par le pays dans les années 80 fut la création, en 1996, d'un marché des changes interbancaire. Désormais, BAM n'a plus le monopole de la gestion de l'ensemble des transactions en devises. Les banques commerciales sont habilitées à détenir et à gérer des positions de change.

Dans la mesure où le taux de change est devenu un instrument d'ajustement favorisant la stabilité macroéconomique, ces réformes visent à accroître l'efficacité des banques commerciales marocaines dans le développement d'un véritable marché des changes basé sur les mécanismes de l'offre et de la demande et proposant des techniques de couverture à terme. Seulement, la détermination de la valeur de la monnaie nationale par des mécanismes proches du marché s'est traduite par une appréciation du Dirham défavorable aux exportations marocaines. La politique de change étant devenue plus active, pour améliorer la compétitivité des exportations, le Maroc a initié en 1990 un réaménagement du panier en faveur des monnaies européennes avec une dévaluation de 9,25 %, sans pour autant réussir à freiner l'appréciation du taux de change réel (Esmak, 2016).

La politique d'arrimage conventionnel du dirham à un panier de monnaies composé de l'euro et du dollar a très vraisemblablement facilité un ancrage nominal pour la politique monétaire qui, selon le FMI et BAM, a été un facteur de stabilité macroéconomique pour le Maroc. En janvier 2018, les autorités monétaires marocaines et les institutions de Bretton-Woods ont suggéré que les fondamentaux de l'économie marocaine étaient de nature à encourager la transition progressive du régime de change vers plus de flexibilité. Mais l'embellie économique conjoncturelle ne doit pas occulter la mise en place des réformes structurelles impératives !

- **Flexibilité du dirham : taux de change comme variable d'ajustement plus flexible, mythe ou réalité ?**
 15 janvier 2020

Les régimes de change plus rigides, qui ont souvent la faveur des pays en développement et des pays de l'Est en transition économique, constituent un rempart relativement efficace contre l'inflation importée au fur et à mesure que les économies s'ouvrent au commerce international et épargnent, de ce fait, des hausses des taux d'intérêt préjudiciables à l'investissement productif et à la croissance économique.

Cependant, l'accroissement des échanges avec l'extérieur et l'ouverture des économies en voie de développement accentuent la concurrence à l'exportation. Cela pousse ces pays à être vigilants sur la surévaluation potentielle de leurs monnaies dans un régime de change fixe ou quasi fixe (ancrage sur une devise ou sur un panier de monnaies). De même, d'après la théorie dominante, l'ouverture de leurs comptes de capital est de nature à rendre les régimes de change plus rigide vulnérables aux crises de change et bancaires.

Le FMI a fait depuis les années 90 la promotion du régime de change flexible auprès des anciens pays de l'Est, des pays émergents et des pays en développement, dont le Maroc. Pour appuyer ses recommandations, il a fourni des études empiriques de référence (1999 et 2003) dont celle (2009) qui porte sur la période 1980-2006 à partir de nombreuses données de ses pays-membres (Ghoh et Ostry, 2012).

Lorsque les économies étaient relativement peu ouvertes sur l'extérieur, le taux de change reflétait l'économie réelle, il résultait de l'état de la balance des paiements sur les opérations relatives aux biens et services. L'ouverture du compte de capital conduisant, théoriquement, à une plus grande mobilité des capitaux, le taux de change va avoir plus vocation à varier selon les arbitrages de portefeuilles d'actifs. Le cours des monnaies obéit davantage à l'état de l'offre et de la demande en devises. Mais au Maroc, les investissements de portefeuilles ne donnent pas lieu au développement d'un marché interbancaire de devises où le cours de change du dirham serait la variable d'équilibre. Les volumes échangés sont très modestes. D'après Moody's (2019), au troisième trimestre 2017, les besoins

en vente de devises liés à l'import/export représentaient 40 milliards dirhams et la position de change nette moyenne des banques marocaines était de 4,4 milliards de dirhams. Les dépôts en devises dans les banques sont estimés à 4,6 % seulement du montant total de leurs dépôts.

L'argument théorique repris dans le cas du Maroc est que la fixité du régime de change ne permet pas de faire face aux chocs asymétriques exogènes du fait de la rigidité du marché du travail. Selon la théorie standard, en l'absence de flexibilité des salaires réels, la flexibilité du taux de change du dirham facilitera l'ajustement. Cette assertion est-t-elle fondée ? Selon le HCP, le taux de chômage était de 10,2 % fin 2017, celui des jeunes âgés de 15 à 24 ans était 26,5 % (42,8 % en milieu urbain). Cette situation constitue de fait un élément de flexibilisé salariale. Les entreprises ont un pouvoir exorbitant en matière de fixation des salaires pour la première embauche (6). Le marché du travail au Maroc, du fait d'un excès de main-d'œuvre (souvent très qualifiée), est de fait très flexible.

(6) Certaines entreprises vont jusqu'à ne pas rémunérer certains salariés diplômés (ingénieurs notamment) durant les six premiers mois, arguant de leur fournir une première expérience (inadmissible !).

En définitive, les structures et spécificités de l'économie marocaine ne permettent pas encore au taux de change nominal de constituer une variable d'ajustement plus flexible, aussi bien sur les marchés de capitaux que sur celui du travail.

- **Distinction monnaie-crédit dans le débat Banking School-Currency School revisité**
 15 mars 2020

L'augmentation considérable de la taille des bilans de la FED et de la BCE depuis la crise financière de 2008-2012, suite à l'adoption de politiques monétaires non conventionnelles, et l'ampleur atteinte par l'endettement privé international rappellent le débat sur la distinction monnaie-crédit jadis entretenu entre les courants du *banking* et *currency schools* et sur le lien avec l'inflation. La relation monnaie-prix est l'objet de controverse depuis le XVI^{e} siècle. De nos jours, il est admis que l'accès au crédit largement facilité par le système bancaire est à l'origine de la création endogène de monnaie. Cette problématique, très ancienne, se révèle être d'une grande modernité aujourd'hui.

Dès 1568, Jean Bodin avance comme explication de la hausse des prix en France l'abondance d'or et d'argent ramené des Amériques par l'Espagne. Au XVIII^{e} siècle, Charles Rist souligne l'importance pour la banque centrale et le système bancaire de ne pas confondre l'instrument à vocation de monnaie et l'instrument de crédit. Cette distinction revoit à la problématique épineuse et controversée sur la nature exogène (externe) / endogène (interne) de la monnaie et donnant lieu à des courants de pensée tranchés autrefois.

Au cours de la première moitié du XIX^{e} siècle, le financement de la guerre de l'Angleterre contre la France poussa la Banque d'Angleterre à suspendre temporairement la convertibilité-or illimitée et à prix fixe de

ses billets afin de préserver ses réserves d'or pouvant être diminuées par l'augmentation de l'émission de papier-monnaie. Il s'agit du *Bank Restriction Act* de 1797 (Aglietta, 1990). Une question polémique vit le jour sur le lien de cette restriction de la convertibilité avec la hausse des prix devenue plus élevée à partir de 1808, donnant lieu au rapport *Bullions Report*. Ainsi les anti-bullionistes, qui formeront ultérieurement le courant du *Banking School,* considèrent que l'inflation a des origines réelles comme l'instabilité des récoltes et des échanges commerciaux liés à la guerre. Pour Tooke (considérant la monnaie interne ou endogène), le papier-monnaie convertible (en métal) est, certes, une monnaie, mais le papier-monnaie inconvertible est un instrument de crédit dont l'émission ne devrait pas être restreinte et soumise à la couverture-or stricte. Le crédit bancaire a vocation à financer la production (*finance motive*). Mais pour les bullionistes, qui constitueront le courant de la *Currency School* dont fait partie David Ricardo (définissant la monnaie comme externe ou exogène) sont considérées comme monnaie non seulement la monnaie métallique et le papier-monnaie inconvertible mais aussi les billets convertibles. Pour Ricardo, la surémission de billets est inflationniste. Par conséquent, toute émission doit être soumise au principe d'une couverture-or rigoureuse. En 1844, le *Peel's Act* officialise l'analyse du *Currency School* : l'émission des billets de la Banque d'Angleterre est réalisée par une couverture métallique totale.

En 2007-2008, la crise des *subprimes*, liée notamment à une création endogène excessive de crédit répondant à la demande de crédit immobilier, avait paralysé le marché interbancaire international. Les grandes banques centrales ont activé leur rôle de « prêteur en dernier ressort » en fournissant le crédit nécessaire au fonctionnement du système bancaire international. Elles ont augmenté massivement la taille de leurs bilans par notamment les achats d'actifs. En 2016, ces bilans ont représenté en pourcentage du PIB (base 100 en 2006) : un peu plus de 250 % pour la BCE, un peu plus de 360 % pour la FED et légèrement plus de 400 % pour la banque du Japon (*Trésor-éco*, n° 213, janvier 2018). Dans les économies dites avancées, le crédit privé intérieur (ménages et entreprises), qui était d'environ 50 % du PIB en 1945, avait atteint 160 % en 2007 (Turner, 2015).

L'intrigue de notre époque est que ces injections de plusieurs milliers de milliards de dollars de crédits dans le système bancaire international n'ont eu qu'un faible impact sur la relance de l'économie mondiale. Les taux d'intérêt directeurs historiquement bas, franchissant même des territoires négatifs, n'ont pas eu les effets escomptés. La politique monétaire non conventionnelle se trouve contrainte par la borne inférieure zéro des taux. On parle de trappe à liquidité. Et c'est plutôt la problématique de la déflation qui a « taraudé » les économistes ces dernières années. Le risque potentiel est que cette surémission de crédit n'alimente des bulles spéculatives et provoquent à nouveau une crise financière majeure. Le débat

ancien entre *Banking School* et *Currency School* semble être d'une grande actualité !

- **Incertitude, politique monétaire non conventionnelle et renouveau du *Banking School***
 15 mai 2020

Face à la survenance de chocs non anticipés et inhérents à l'incertitude, décrite jadis par Keynes, le maintien de la croissance mondiale viendrait-il, de plus en plus, du soutien par le crédit et donc du renouveau de la doctrine du *Banking School*? Les injections de liquidités par les banques centrales auraient conduit, fin 2015, à la création d'une base monétaire mondiale d'environ 20 000 milliards de dollars (Artus et Virard, 2016). Avec la persistance des taux d'intérêt directeurs près du *zero lower bound*, les banques centrales seraient-elles entrées, de façon quasi permanente, dans l'ère de la politique monétaire non conventionnelle (7) ?

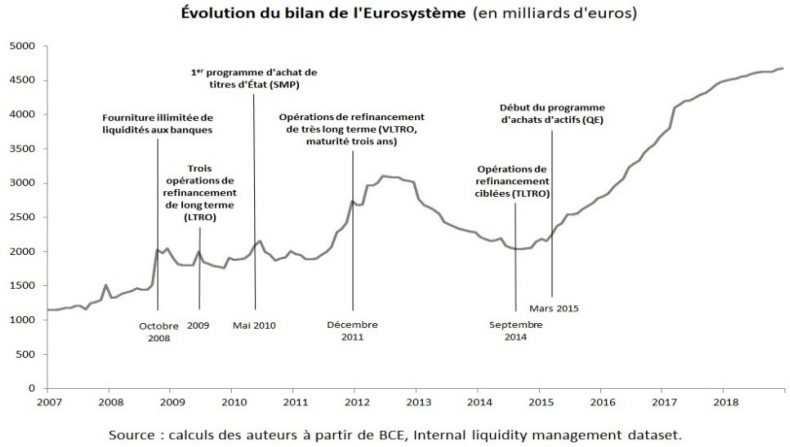
Depuis près d'un demi-siècle et la rupture du système de change de Bretton Woods au début des années 70, la récurrence des chocs de toute nature affectant pratiquement chaque décennie renforce l'hypothèse de l'incertitude keynésienne de l'environnement économique. On égrène une succession de chocs (non forcément anticipés) : chocs pétroliers en 1973 et 1979, changement radical dans les instruments de politique monétaire en 1979 par la FED, krach boursier en 1980, emballement des marchés financiers et déconnection des performances boursières avec les rentabilités économiques des entreprises durant la décennie 90 (qualifiées « d'exubérance irrationnelle » par Alain Greenspan), choc du marché obligataire en 1994, crise financière asiatique en 1997, krach boursier lié aux valeurs de la nouvelle économie en 2000-2001, choc du marché obligataire en 2004 suite à la remontée des taux d'intérêt, crise des subprimes en 2007-2008, crise des dettes souveraines en Europe en 2012 et crise sanitaire de 2020 (Covid-19).

L'instrument traditionnel du taux d'intérêt directeur s'avère insuffisant, malgré la baisse des taux à long terme, pour favoriser l'investissement et la croissance économique dans bon nombre d'économies avancées. Les grandes banques centrales ont eu recours depuis 2007-2008 à l'augmentation de l'émission de monnaie centrale (Bernanke et Reinhart, 2004) via l'instrument du *Quantitative Easing* consistant à augmenter la taille de leur bilan et sa composition. De même que le guidage des anticipations (Forward guidance) est destiné à ancrer les anticipations pour influencer les taux longs. Les grandes banques centrales telles que la FED, la BCE, la banque du Japon, la Banque nationale suisse ou encore la banque de Suède n'ont pas hésité à franchir le plancher zéro du taux d'intérêt (*zero lower bound*) en allant jusqu'à des taux faiblement négatifs.

A partir de 2011, la BCE a dû injecter environ 4 000 milliards d'euros à travers différents programmes tels que *Security Market Programm* (SMP)

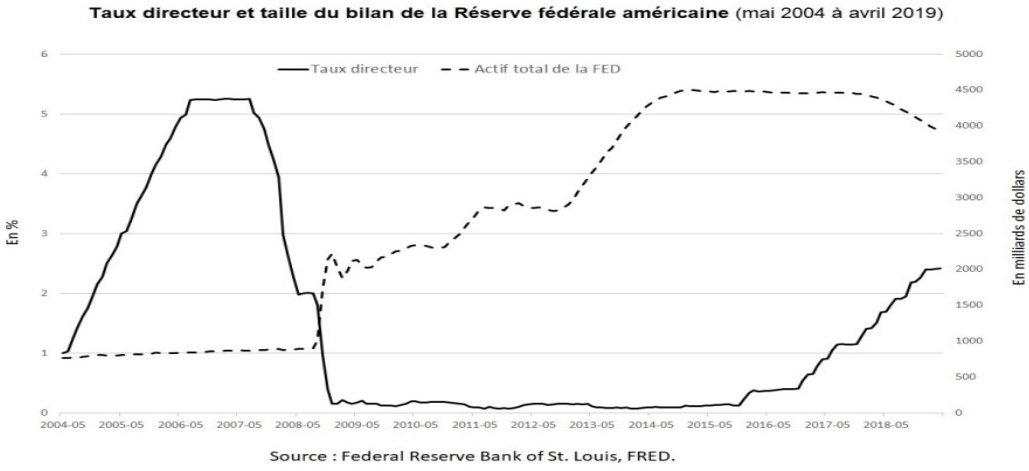
(7) L'intrigue est que ces politiques dites non conventionnelles n'ont pas prouvé leur efficacité en matière de lutte contre la déflation et de relance de la croissance économique en Europe. Par exemple, les injections de liquidités par la BCE n'ont pas été utilisées dans l'économie réelle, une partie est retournée vers celle-ci sous forme de dépôts bancaires rémunérés par un taux faiblement négatif par période.

ou *Long Terme Refinancing Operations* (LTRO). Ainsi, la BCE a procédé au rachat massif de dettes publiques et privées à hauteur de 2 600 milliards d'euros entre 2015 et 2018, soit environ 22 % du PIB des 19 pays de la zone Euro (graphique ci-après).



Source: http://ses.ens-lyon.fr/articles/apres-une-decennie-de-mesures-non-conventionnelles-quel-bilan-et-quelles-perspectives-pour-l e-monetaire.

De son côté, la FED cherche à influer sur les taux longs davantage en s'appuyant sur le canal des prix d'actifs et des modifications des portefeuilles financiers. Sa politique non conventionnelle a consisté en des rachats massifs de titres. En mai 2018, le total de l'actif de son bilan a avoisiné les 4 000 milliards de dollars (graphique ci-après).



Source : http://ses.ens-lyon.fr/articles/apres-une-decennie-de-mesures-non-conventionnelles-quel-bilan-et-quelles-perspectives-pour-la-politique-monetaire.

La crise sanitaire mondiale (Covid-19) de 2020 est venue rappeler le caractère par essence incertain de l'environnement économique. Dans ce contexte économique particulièrement incertain, la BCE a prévu le rachat de 1 100 milliards d'euros de dettes publiques mais aussi privées, soit environ 10 % du PIB de la zone euro. Pour soutenir l'économie, la FED a annoncé l'injection de 2 200 milliards de dollars. De plus, l'État américain envisage le versement de 1 200 dollars (et 500 dollars par enfant) aux ménages défavorisés. Cette forme de répartition rappelle l'idée de « monnaie hélicoptère » suggérée par Milton Friedman. Il est notoire de constater que le recours à la création monétaire « hors norme » et à des politiques budgétaire et fiscale largement expansionnistes « questionne fortement » l'orthodoxie néolibérale. L'histoire ne manque pas d'exemples. L'administration Clinton n'avait pas hésité à injecter près de 600 milliards de dollars pour soutenir l'économie américaine.

Bank Al Maghrib a aussi annoncé, en 2020, un soutien exceptionnel à l'économie marocaine en facilitant l'accès des ménages et des entreprises au crédit bancaire. Désormais, pour faire face au « trou d'activité » causé par la crise sanitaire, elle triple la capacité de refinancement de son système bancaire. En plus de l'utilisation par les banques de l'ensemble des instruments de refinancement en dirham et devises, elle élargit l'éventail des titres et effets acceptés à l'escompte. De surcroît, BAM accompagne les très petites entreprises et petites et moyennes entreprises (TPME) dans le financement de leurs crédits d'investissement et aussi de fonctionnement.

Sans faire la promotion de comportements dispendieux déraisonnables et en considérant le long terme comme une succession de périodes de court terme, à la limite nous pourrions conjecturer que la dette publique financée par emprunts obligataires (indolores) deviendrait perpétuelle sans préoccupation de l'horizon de son extinction qui serait infini pour les générations futures. Alors nous serions dans une économie politique au service du bien-être humain.

De Mario Draghi en 2012, lors de la crise de la zone euro, au président E. Macron en 2020 pendant la crise sanitaire (Covid-19), dans un environnement d'incertitude l'intervention des pouvoirs publics, exprimée par la formule devenue célèbre *What ever it takes* (Quoi qu'il en coûte) légitimant l'engagement de centaines/milliers de milliards d'euros pour absorber un choc de quelque nature que ce soit, n'est-elle pas en train de s'installer, compensant ainsi l'insuffisance du marché à assurer un équilibre optimal de l'économie ?

En définitive, l'hypothèse raisonnable de l'incertitude économique (et/ou géopolitique) et l'incapacité des forces de marché à assurer la coordination spontanée et naturelle entre les différents acteurs économiques ne sont-elles pas en train d'induire un changement de paradigme en transformant la politique monétaire non conventionnelle, prônant un *Quantitative Easing* sans limite (et

ce malgré l'insuffisance de son efficacité), en une pratique quasi permanente s'appuyant sur le crédit, crédo du courant du *Banking School* ?

- **Impact de la politique monétaire non conventionnelle sur le crédit et sur l'économie**
 15 septembre 2020

Dans le billet précédent, j'ai rappelé l'importance de considérer l'incertitude de l'économie comme une hypothèse forte et raisonnable. Dans ce cadre suggéré autrefois par Keynes puis Minsky et Ben Bernanke (ancien président de la FED), le canal du crédit bancaire joue un rôle important dans la transmission de la politique monétaire pour la réalisation de la croissance économique, allant de pair avec la stabilité des prix.

La politique de l'assouplissement monétaire quantitatif (dite non conventionnelle), menée par les grandes banques centrales à l'instar de la BCE et de la FED, a permis l'injection massive et abondante de liquidités dans le système bancaire mondial. Cependant, la croissance économique mondiale (non forcément uniforme) se serait installée dans une forme de « croissance molle », ce que certains économistes qualifient de « stagnation séculaire ». Quel impact peut-on mesurer sur la stimulation du crédit et donc sur la croissance économique ?

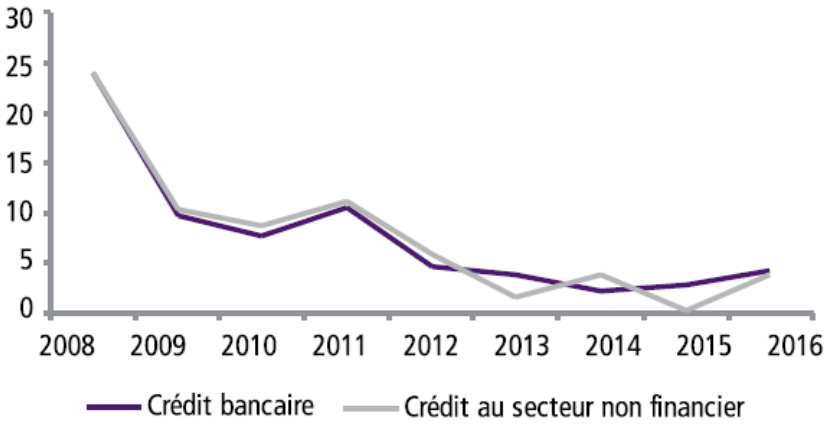
Le constat fait dans la zone euro, une décennie après la crise financière de 2007-2008, est que malgré les injections massives de liquidités par la BCE, les banques commerciales n'ont pas prêté aux ménages et aux sociétés non financières suffisamment de crédit pour soutenir la croissance et l'activité économique réelle. Le canal traditionnel du crédit bancaire n'a pas joué pleinement son rôle de financement de l'économie. Le crédit distribué par le système bancaire est inférieur à celui d'avant 2007-2008. L'excédent de liquidités des banques est désormais retourné vers la BCE sous forme de dépôts, et ce malgré l'application d'un taux d'intérêt légèrement négatif. La politique monétaire non conventionnelle, handicapée par le zero lower bound, n'a réussi ni à faire remonter l'inflation (lutte contre la déflation) ni à stimuler la croissance économique *via* le crédit dans la zone euro.

L'objectif de la politique monétaire américaine intègre, en plus de la stabilité des prix, l'emploi et la croissance économique. La politique d'assouplissement quantitatif (*quantitatif easing*) menée par la FED depuis une décennie a conduit son total actif vers des sommets atteignant les 4 000 milliards de dollars en 2018. Contrairement à l'Europe, la croissance américaine a connu depuis 2009 (en dehors de la période de la crise sanitaire de 2020) une expansion économique continue et un taux de chômage relativement faible, aidée en cela aussi par une politique budgétaire et fiscale très expansionniste. Mais la FED reste confrontée au même problème que la BCE : la remontée du taux d'inflation. Cependant, cette performance masque aussi la question de l'exclusion du marché du travail d'un nombre élevé de travailleurs en âge de travailler. D'ailleurs, la

crise sanitaire de 2020 a révélé au grand jour cette distorsion (le nombre de demandeurs d'emplois a frôlé les 20 millions).

Hors champ de comparaison dans sa dimension financière avec la BCE et la FED, BAM, en tant que banque centrale du Maroc, cherche à influencer la politique de crédit via le taux interbancaire en vue de financer l'économie marocaine. Sans pouvoir parler de politique monétaire non conventionnelle (au sens des grandes banques centrales), BAM a renforcé son soutien au système bancaire à travers des injections plus massives de liquidités à la suite de la crise financière de 2007-2008. Mais là aussi les banques marocaines n'ont pas transféré ces liquidités à l'économie réelle, le crédit bancaire a accusé une diminution entre 2008 et 2011 et est depuis resté sur un plateau (graphique ci-après). Le canal du crédit ne semble pas efficient dans la transmission de la politique monétaire au Maroc (Moumni et Nahhal, 2016).

Crédit bancaire (glissement annuel en pourcentage)



Source : Bank Al-Maghrib (2016).

De ce qui précède il apparaît que la politique monétaire non conventionnelle (à travers les injections massives de liquidités) des banques centrales apporte une réponse conjoncturelle pour restaurer la confiance dans le système bancaire international, assurant la continuité des systèmes de paiement. Certaines banques ont pu améliorer leurs ratios de solvabilité par des exigences plus fortes en matière de liquidité (Bâle 3). Mais force est de constater que leur impact reste relativement faible sur l'économie réelle dans la relance de la croissance économique. L'inconvénient de ces politiques non conventionnelles réside dans les risques financiers qu'elles peuvent engendrer en alimentant des bulles spéculatives. Le remède préconisé ne provoquerait-il pas un autre dysfonctionnement ? Cela doit interroger le lien entre politique monétaire et stabilité financière.

Gouvernance territoriale et participation citoyenne

Grigori Lazarev

grigorilazarev@gmail.com

Introduction

Les questionnements sur la territorialisation du développement agitent la réflexion politique depuis de longues années. Le souci d'une certaine décentralisation de l'État s'est traduit par plusieurs initiatives pour donner plus de compétences aux régions, jusqu'aux dernières dites de « régionalisation avancée ». Dans le domaine agricole et rural, le Conseil général du développement agricole a proposé dès 2002 une régionalisation de l'agriculture qui tienne compte des homogénéités agro-écologiques des espaces agraires, ce dont ne rendaient pas compte les statistiques classées selon les limites administratives des provinces. Le concept de « petite région » et d'unités de territorialisation agricole (UTA) a été avancé à cet effet et est maintenant reconnu par les Régions comme un instrument de la territorialisation agricole.

D'autres réflexions se sont intéressées aux échelles locales. Les communes rurales ont fait l'objet d'une expérimentation méthodologique dans le cadre des Plans communaux de développement. Les douars n'ont pas fait l'objet de dispositions réglementaires particulières mais ils sont empiriquement devenus un niveau opérationnel de base pour d'innombrables projets locaux de développement.

En 2021, la Commission sur le nouveau modèle de développement (NMD) a reconnu que le douar était la cellule fondamentale de l'économie rurale et que le cercle était le niveau approprié de la petite région, niveau de synthèse des plans élaborés par la base. Dans le même temps, le ministère de l'Intérieur avait, pour la première fois, conduit, avec l'Association Targa-Aide, une reconnaissance formelle, un recensement et une cartographie de tous les douars du pays. On avait ainsi trouvé 35 000 douars et 11 000 sous-douars, cet inventaire se substituant aux listes traditionnelles établies par les chioukh et aux autres listes de douars. Le NMD n'avait cependant pas cherché à qualifier comment se caractérisaient ces unités sociales primaires et de quelle façon elles pouvaient constituer une échelle descendante de la commune rurale. Pour le ministère de l'Intérieur, le recensement avait bien identifié et cartographié tous les douars du pays mais ne les considérait que comme des points sur la carte. A aucun moment on ne s'était posé la question de leur donner un territoire.

On comprend facilement les réticences administratives pour territorialiser les douars. Tous les douars du Maroc sont en effet contigus (à l'exception de quelques zones partagées). Leurs limites traditionnelles recoupent deux domaines sur lesquels l'État dispose d'une prérogative, le domaine forestier et les terres collectives contrôlées par le ministère de l'Intérieur. La reconnaissance des territoires des douars se pose cependant avec de plus en plus d'acuité alors que l'on est confronté aux problèmes de sauvegarde et de gestion durable de l'environnement. L'expérience montre que les seuls acteurs en mesure de bien gérer les ressources naturelles sont ceux dont c'est le territoire d'usage, c'est-à-dire leur territoire traditionnel. La participation des usagers est donc une clé du développement durable. On est aujourd'hui bien convaincu qu'il ne peut pas y avoir de participation paysanne sans une responsabilité sur les ressources et donc une responsabilité sur un territoire.

Le Conseil général du développement agricole s'interroge depuis longtemps sur les questions des échelles du développement agricole et rural. Dans son dernier ouvrage, *l'Atlas de l'agriculture et du monde rural* (achevé en 2019 mais paru seulement en 2021), un chapitre a été consacré à « la gouvernance territoriale et la participation citoyenne ». L'*Atlas* n'ayant pas une grande diffusion, l'auteur de ce chapitre a estimé que sa publication dans la revue *Critique* économique serait une contribution utile aux débats actuels sur les échelles de développement. Le contenu du chapitre vient en outre en soutien aux recommandations du NMD sur la place des douars et des cercles dans la gouvernance du développement local.

1. La gouvernance territoriale décentralisée

De nouveaux dispositifs de gouvernance territoriale sont nécessaires pour bien articuler la programmation régionale avec les différents niveaux de participation des acteurs locaux. L'objectif serait de maximiser les interactions entre les institutions régionales et ces acteurs de façon à rendre plus effective la participation citoyenne à la programmation du développement. Il conviendrait, à cet effet, de revoir, sur des bases nouvelles, la hiérarchie des échelles territoriales du développement afin d'améliorer les rapports entre l'État, les institutions régionales et les acteurs et, de là, viser une participation plus engagée des citoyens.

Le système actuel de programmation et d'emploi des ressources publiques est fondé sur une verticalité sectorielle descendante. Les projets, quelle que soit leur origine, doivent passer par ces structures verticales et être approuvés aux divers niveaux des structures sectorielles, du centre aux directions provinciales. La nouvelle structure régionale y a ajouté les niveaux de décision des administrations régionales. Les communes et les municipalités programment leurs budgets d'investissement pour des activités entrant dans leurs compétences, mais ces budgets doivent être

eux-mêmes approuvés par des échelons étatiques supérieurs. De plus, de nombreux projets et programmes interviennent dans les communes sous le contrôle des directions sectorielles provinciales ou régionales, sans intervention des élus locaux pour leur conception et leur financement.

Une réforme importante consisterait à renforcer les mécanismes d'une programmation ascendante, partant des communes et de leurs composantes, et les faire se rencontrer dans une interface avec la planification descendante. Les cercles administratifs, aujourd'hui sans compétence, pourraient être cette interface entre les administrations (centrales et régionales) et les communes rurales. A cette échelle, l'intercommunalité serait, en effet, en mesure de relayer la commune rurale et les douars. Les douars ont, en fait et comme le montrent de nombreux projets de développement, la maîtrise des problèmes locaux d'agriculture et de gestion des ressources naturelles. De nouveaux mécanismes permettraient de prendre, à ces niveaux, de décisions concernant leurs propres projets et celles émanant des initiatives locales des associations de développement.

2. La programmation à l'échelle des régions

La planification régionale du développement est l'une des responsabilités essentielles des régions dans le cadre de la décentralisation promue par la « régionalisation avancée ». Les régions ont déjà bien progressé vers cet objectif et elles ont déjà acquis une bonne expérience pratique avec la préparation de plusieurs plans de développement régionaux, sur des bases sectorielles ou générales. Ces expériences ont montré que la prise en compte de priorités régionales permettait de mieux définir les objectifs et les moyens des opérateurs sectoriels et de mieux assurer leur coordination et leur complémentarité. Différents programmes ont donné aux régions de nouveaux moyens de connaissance statistique des états des lieux et des répartitions infrarégionales des zones de besoins prioritaires. Cette connaissance améliorée analyse, par exemple, à l'échelle de chaque cercle, la situation des services de santé et d'éducation, l'accès à l'eau potable et aux infrastructures de communication.

En matière d'agriculture, les régions disposent déjà de nombreuses données pour la programmation du secteur. Elles ont ainsi préparé une première génération de plans agricoles régionaux et s'apprêtent à passer à une nouvelle phase de préparation de Plans agricoles régionaux. Dans cette perspective, il est essentiel que les connaissances dans ce secteur soient non seulement actualisées mais surtout adaptées à une territorialisation correspondant mieux aux potentialités et aux vocations agricoles. Il importe également que ces connaissances soient portées à des niveaux de différenciation territoriale qui reflètent bien les rapports entre les objectifs de développement et les acteurs concernés par leur mise en œuvre.

Les *Atlas régionaux*, qui seront réalisés comme une suite du présent *Atlas*, sont conçus comme des instruments pour aider à mettre en pratique ces descentes d'échelle dans le cadre régional. Les choix programmatiques qui résulteront de ces processus tiendront compte des potentialités et des contraintes de chaque contexte agroécologique représenté dans la région, à des échelles les plus proches possibles des acteurs locaux les plus concernés. Le principe serait de concilier le mieux possible les programmations descendantes, en particulier celles qui reflètent les grandes options nationales en matière de développement durable, et, par ailleurs, de nouvelles formes de programmation ascendante émanant des niveaux territoriaux primaires des communes et des douars.

Un rôle particulier pourrait revenir aux cercles administratifs en tant qu'interface entre la programmation régionale descendante (qui suit, en général des lignes de verticalité sectorielle) et une programmation ascendante qui ferait apparaître l'expression horizontale des besoins et des options de développement local. L'un des instruments d'action pourrait se fonder sur une idée de « contrat de développement territorial local » entre, d'une part, des communes, des communautés ou des associations locales et, d'autre part, des institutions régionales ou étatiques.

3. Les cercles administratifs

Une nouvelle stratégie de développement rural impliquerait une programmation rapprochée favorisant la participation au processus des acteurs les plus directement concernés. La programmation participative devrait, en fait, commencer à l'échelle des douars, puis à celle des communes. Le niveau du douar est essentiel pour tout ce qui concerne l'agriculture locale et la gestion des ressources naturelles utilisées par les ruraux. La commune en effet ne dispose d'aucun mécanisme pour programmer ce genre d'activité. C'est ce qu'ont bien montré les Plans communaux de développement. Les compétences des communes concernent par-contre des modalités de développement qui dépassent le niveau des douars.

Le constat est en même temps fait que les activités de ces niveaux de gouvernance locale (communes et douars) sont nécessairement polarisées par un échelon supérieur qui assume les fonctions qui ne peuvent pas être assumées aux niveaux inférieurs (c'est l'indication du principe de subsidiarité). Ces fonctions concernent, par exemple, certains niveaux de services et d'infrastructures publiques, le commerce, les services de maintenance, etc. Le premier des échelons supérieurs par rapport aux communes peut être identifié comme correspondant, en général, au cercle administratif.

Le Maroc compte 75 provinces qui comprennent elles-mêmes 197 cercles. Les provinces sont des circonscriptions administratives où sont déconcentrés les départements administratifs centraux (directions

provinciales). Les provinces disposent d'un conseil provincial mais n'ont pas de représentations électives politiques. Elles répondent à un gouverneur. Les cercles sont des divisions administratives des provinces reconnues par le ministère de l'Intérieur. Ils n'ont pas d'autre reconnaissance ou de compétences administratives, bien que des services provinciaux puissent être représentés à l'échelle des cercles.

Le chef du cercle est un super-caïd nommé par le ministère de l'Intérieur. Ces super-caïdats correspondent le plus souvent aux anciens découpages tribaux ou à des fractions de ces anciennes tribus. A la tête de chaque ancienne tribu (ou fraction de tribu) se trouve un caïd, répondant au super-caïd et nommé par le ministère de l'Intérieur. Les anciennes tribus sont découpées en fractions, qui reflètent le plus souvent le fractionnement traditionnel de ces tribus. Le cheikh est le représentant du caïd dans la fraction. Certaines importantes fractions sont parfois administrées par un khalifat du caïd. Le cheikh de fraction supervise le réseau des douars administratifs au travers d'un représentant, le *moqaddem*.

L'expérience récente des Plans communaux de développement a nettement montré que le cercle administratif était le premier niveau de mise en cohérence des plans préparés à l'échelle communale et dont il convenait de mettre en cohérence dles propositions d'action qui se chevauchaient souvent pour de mêmes investissements de service public ou d'infrastructure. Cette expérience a mis en relief l'intérêt du cercle comme espace d'interconnaissance des différents conseils communaux du cercle et donc comme un espace de dialogue et d'accord sur des compromis. On ne trouve plus cette interconnaissance et ce partage des intérêts locaux lorsque l'on passe à l'échelle de la province. On recommande donc de choisir le cercle comme une unité territoriale de programmation dont la compétence serait de mettre en cohérence les projets d'action élaborés par les douars et les communes. Ce serait à l'échelle du cercle que pourraient se faire les mises en cohérence des propositions émergeant des communes et des douars, avec les orientations et les capacités d'investissement définies à l'échelle des régions.

Un autre intérêt du cercle tient à sa grande adéquation au découpage en UTA. La plupart des cercles ne débordent pas les limites des UTA et apparaissent ainsi comme une unité de programmation décentralisée à l'intérieur d'une même UTA. Certains cercles sont notoirement à cheval sur deux UTA, mais la difficulté peut être résolue en distinguant deux sous-ensembles dans un même cercle. Pour que la répartition en cercles dans les UTA ait un sens opérationnel, il serait indiqué de représenter les données statistiques par cercle dans une même UTA (avec des sous-ensembles pour les cas particuliers). Une telle approche permettrait aux décideurs régionaux ou locaux qui raisonneront sur les options de développement concernant une UTA particulière de pouvoir projeter ces options dans le cadre

territorial du cercle, offrant ainsi un découpage des UTA (qui sont des unités agroécologiques) en unités cohérentes d'intercommunalité (contenu sociodémographique des cercles).

La carte qui précède montre comment les cercles administratifs s'insèrent dans le découpage des UTA.

4. Les communes et les douars

Les seuls échelons politiques (avec une représentation élue) de l'organisation administrative du Royaume sont ceux des régions et des communes et municipalités. Les provinces sont découpées administrativement en communes et en municipalités. Ce découpage se retrouve à l'échelle des cercles mais sans représentation intercommunale formelle. La coordination entre les communes est supervisée par le super-caïd. On compte au Maroc 242 municipalités urbaines et 1 290 communes rurales (soit 7,7 communes en moyenne par cercle).

Les communes et les municipalités ont un conseil élu et un budget autonome. Leurs programmes doivent cependant être validés par le ministère de l'Intérieur. Chaque commune rassemble un certain nombre de douars et, le cas échéant, une ou plusieurs municipalités. Les douars dans les communes ne sont officiellement connus que par les listes des douars administratifs du ministère de l'Intérieur. Leur localisation a été récemment cartographiée et leur nomenclature a été validée dans chaque cercle par le ministère de l'Intérieur à l'occasion d'une enquête systématique en 2018-2019 (1). La nouvelle liste des douars recense 35 000 douars et 11 000 sous-douars (le sous douar étant une déconcentration géographique d'un douar-mère). Cette nouvelle nomenclature se substitue aux anciennes dénominations administratives du ministère de l'Intérieur. Elle est prééminente par rapport aux listes des 45 000 douars recensés par le HCP ou par les programmes de l'eau potable, de l'électrification ou des routes rurales.

Si les douars sont désormais localisés et dénommés, il n'en reste pas moins qu'ils ne constituent pas encore un niveau territorial infra-communal. Les douars n'ont en effet aucun territoire délimité et reconnu juridiquement. Cette absence de reconnaissance est en contradiction avec les délimitations traditionnelles qui sont connues de tous les douars mais qui sont ignorées par la cartographie officielle. C'est un fait sociogéographique que tous les douars du Maroc sont contigus d'autres douars (ou, dans certains cas, d'un espace partagé entre plusieurs douars).

Les douars sont dans la pratique des contextes sociologiques incontournables, comme le montrent tous les projets de développement qui s'essayent à faire participer les acteurs. Il est en effet évident pour les développeurs que c'est à l'échelle des territoires des douars que l'on peut parler concrètement de problèmes d'agriculture, de petite irrigation ou

(1) Enquête 2018-2019 des ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture, réalisée par l'Association Targa-Aide. Les localisations des douars et leurs dénominations ont été validées lors de réunions tenues dans chaque cercle avec les représentants des communes, le caïd et les chioukh locaux. Ces localisations et dénominations ont désormais une valeur officielle pour le ministère de l'Intérieur, qui a révisé ses données en conséquence.

de gestion des parcours. Ces problèmes ne sont pas connus à l'échelle des communes, hormis des conseillers communaux qui peuvent se référer à leur propre douar. Mais il n'y a que quelques conseillers communaux pour des dizaines de douars dans la commune, de telle sorte que les douars ne sont représentés que de façon très fragmentaire dans le conseil communal.

Un autre intérêt pour reconnaître le contenu social des douars réside dans l'émergence, dans la plupart d'entre eux, de formes associatives souvent animées par de jeunes générations dotées d'un certain bagage scolaire. Le paradoxe est que les activités de développement en milieu rural aboutissent presque toutes à des réalisations à l'échelle des douars et de leurs territoires, alors que ni le douar ni leur territoire ne sont définis juridiquement. Le progrès serait de reconnaître les douars et leurs territoires d'usage comme des échelons d'une organisation infra-communale du territoire communal. S'il est facile de reconnaître les composantes humaines d'un douar, il est par contre plus difficile de reconnaître les territoires d'usage. Cette reconnaissance est en fait une étape nécessaire pour que l'on puisse concevoir et mettre en pratique, avec les populations concernées, des contrats villageois de développement territorial (ceux-ci étant les seuls moyens d'impliquer les populations locales dans la restauration de l'environnement). Il faut donc engager une réflexion nouvelle dans ce sens, en ayant une idée claire des territoires d'usage des communautés rurales.

5. Les territoires d'usage des communautés

Tous les douars du Maroc constituent des communautés de fait. Leur solidarité interne tend à se défaire dans les plaines atlantiques et dans les zones d'importante agriculture moderne, mais elle reste très vivace dans les montagnes et collines, encore peu ou moins touchées par la modernisation agricole, ainsi que dans les régions pastorales et oasiennes. Les communautés rurales disposent toutes d'un territoire d'usage. Celui-ci est traditionnellement limité par les territoires des communautés adjacentes. Les limites traditionnelles qui séparent les douars ignorent les statuts fonciers modernes et peuvent très bien se situer dans le domaine juridiquement forestier et incorporer des terres de statut collectif. La règle, en effet, est que tous les douars du Maroc sont traditionnellement contigus d'autres douars, quel que soit le statut foncier officiel des terres inclues dans ces limites (avec quelques cas particuliers lorsqu'il existe des espaces utilisés en commun par plusieurs douars).

Les territoires d'usage des communautés sont tous connus des membres de ces communautés, mais ils n'ont aucune reconnaissance cartographique et juridique. Au sein des communes, les douars ne sont que des points et leurs territoires d'usage ne constituent pas un échelon territorial infra-communal, en dépit de leur existence coutumière de fait. Il est évident que la responsabilisation des acteurs des douars pour gérer différemment

leur environnement ne pourrait se faire qu'en reconnaissant d'abord l'existence de ces territoires sur lesquels ces communautés exercent des droits d'usage coutumiers. Une telle reconnaissance pourrait, notamment, permettre l'élaboration de contrats de territoire pour une gestion alternative (et durable) des ressources naturelles qu'elles exploitent. Ce constat pose un double questionnement, celui de la reconnaissance cartographique de l'existence des territoires d'usage et celui de leur reconnaissance juridique en tant que niveaux territoriaux infra-communaux.

Le premier problème pratique pour cette reconnaissance des douars tient à leur absence de cartographie. Les populations villageoises ont toutes une image mentale de leur terroir, et ils connaissent tous les attributs de chacune de leurs composantes (type de sol, potentialité agricole ou pastorale, appropriation sociale par des lignages, etc.). Une méthodologie a été mise au point pour transformer en cartes géoréférencées ces images de l'usage des sols que les populations locales connaissent sous la forme d'une « géographie mentale ». Un test a démontré qu'une carte du territoire d'usage d'une communauté particulière pouvait être élaborée en l'espace d'une semaine. L'approche pourrait donc être facilement répliquée à grande échelle. L'intérêt de cette approche concerne principalement les montagnes. On a souvent rappelé qu'un changement de paradigme était nécessaire pour gérer durablement les sols, la biomasse et les flux hydriques qui y sont associés. Les cartes de territoire d'usage pourraient constituer une base pour élaborer un plan de gestion alternatif des ressources du territoire. De tels plans seraient projetés sur la base d'un dialogue entre des spécialistes de l'environnement et les populations concernées. Leur résultat serait rendu opérationnel par un contrat de territoire local.

Le consentement à l'impôt et la participation des citoyens aux finances publiques avant la Constitution de 1962

Abderrahmen Oustani
droustani@gmail.com

La participation des citoyens aux questions financières est un fondement principal de la démocratie moderne. En effet, cette participation, qui a donné naissance aux parlements et autres formes représentatives, est intimement liée aux prélèvements fiscaux exigés des pouvoirs publics. L'histoire européenne, notamment celles de l'Angleterre et de la France, montre que l'essence de la démocratie représentative est issue du besoin des citoyens de participer au contrôle des finances publiques. En France, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen a consacré le principe du consentement des citoyens à l'impôt et de sa légalité et notamment le droit du peuple de demander la reddition des comptes aux gouvernants.

Cet article vise à analyser l'évolution de la légitimité financière publique, sa légalité et ses formes au Maroc. La légitimité fiscale remonte au droit public musulman qui été protégé par les *oulémas* (savants et juristes) (I). Pendant le protectorat, l'impôt était sans légitimité démocratique pour les « indigènes », toutefois, les pouvoirs publics ont dû créer des institutions formelles pour les colons et les patrons (II). Au niveau local, des commissions ont été créées pour associer les élites urbaines à la gestion budgétaire (III). Enfin, entre l'Indépendance et la première Constitution (1956-1962), une assemblée intéressante a pu discuter les questions financières de cette période transitoire (IV).

1. Le consentement à l'impôt et autres ressources en droit public musulman : une attribution des oulémas

En principe, le droit public du Maroc pré-constitutionnel contient des conceptions, des institutions importantes mais paradoxalement absentes des cours de finances publiques actuels. Le Maroc du 19e siècle et des siècles précédents était juridiquement régi par un droit public musulman. Ce droit n'a pas évolué vers une forme démocratique moderne, même s'il permettait parfois de limiter le pouvoir des gouvernants grâce aux principes puisés dans le Coran, la Sunna et l'expérience des « khalifes guidés ». Dans

sa pratique générale, la gestion publique était marquée par l'interprétation patrimonialiste et sultanique (Weber, 1971) (1).

La doctrine musulmane était un réservoir des solutions demandées par le pouvoir politique ou exigées par l'évolution de la société. Pourtant, les oulémas exprimaient leurs avis, leurs interprétations de la Charia d'une manière relativement indépendante des gouvernants.

Ce consentement des oulémas aux impôts traduit une doctrine musulmane riche en matière financière qui remonte au début de la civilisation islamique. Cet âge d'or a inspiré plusieurs réformistes du 20e siècle qui ont essayé d'y trouver les éléments du renouveau du monde arabe. Par leurs *fatwas*, leurs écrits et enfin leur réunion dans un conseil en 1905, les oulémas ont participé à la gestion des questions financières.

Le contrat social marocain était un contrat de *l'imamat* de *beia*, c'est-à-dire de l'allégeance des musulmans à un *khalif* ou *imam* qui s'engage à respecter l'islam, défendre les frontières et assurer les missions élémentaires de sécurité, de paix sociale. Cette *choura,* ou conseil et avis des oulémas, s'est effritée dans les premiers temps du protectorat.

Le droit public marocain avant l'ère constitutionnelle s'inspirait du droit public musulman, basé sur le Coran, la Sunna et les traditions historiques orientales systématisées par les juristes et hommes d'État de l'époque. Théoriquement, les finances publiques marocaines étaient encadrées par l'islam, à-côté des pratiques fiscales créées pour répondre aux besoins militaires, commerciaux ou administratifs plus ou moins tolérés par l'islam.

Historiquement, les citoyens exigent l'équité fiscale, les oulémas exigent la légalité religieuse.

Ainsi, face à l'arbitraire fiscal des agents du Makhzen, le peuple s'est révolté à à maintes reprises, les juristes indépendants du pouvoir notamment se sont souvent opposés aux injustices fiscales, appuyant leur avis, quand il était demandé, sur des prescriptions du Coran et de la Sunna et l'effort rationnel des oulémas malikites en particulier.

Il est généralement admis que les oulémas exerçaient une fonction législative et participaient à la décision financière publique avant le protectorat, leurs *fatwa-s* et leurs avis s'imposent aux *oumanas*, aux caïds et aux sultans eux-mêmes (Lahbabi, 1958). Le consentement à l'impôt et aux prélèvements publics des oulémas est ainsi la première forme de participation des citoyens aux questions financières. L'avis des juristes était non seulement exigé par la société pour les besoins de justice mais aussi par les souverains pour la légitimité de leurs décisions financières. Ainsi, en matière de bien immobiliers, les juristes exprimaient leurs avis concernant les pouvoirs du sultan en matière de gestion foncière, et même aux premiers moments du protectorat les *foukaha* (juristes) avaient répondu à des demandes d'explications concernant la gestions des habous et des biens privés et publics de l'État au regard de la Charia et du rite malikite.

(1) Au sens wébérien, le patrimonialisme est toute domination orientée principalement dans le sens de la tradition mais exercée en vertu d'un droit personnel absolu, le sultanisme : c'est une domination patrimoniale qui se meut principalement dans la sphère de l'arbitraire non liée à la tradition, Max Weber, *Économie et société*, tome I.

De Parfentieff (1966), dans son étude de droit public malikite concernant le droit du souverain musulman de disposer des biens appartenant au Trésor (*bayt mal al-Muslimîn*), rapporte qu'une commission fut chargée de définir la nature et l'étendue des droits du souverain musulman sur le domaine public aux premiers mois du protectorat et puisa les éléments de son rapport dans une documentation constituée par les consultations juridiques des principaux savants marocains qui furent priés de donner leur avis sur la question, entre autres, feu le Chaykh 'Abd al-H'ayy al-Kittânî (Parfentieff, 1966).

Comme le montrait Abdelghani (2002), les oulémas participaient aux décisions financières par des *fatwas* et surtout lors des *beias,* ou actes d'allégeance, de certains sultans. Au 19e siècle, on peut relever trois consultations des citoyens, oulémas et notables par les sultans, notamment aux moments des crises financières :

– après la guerre de Tétouan en 1860 : contributions/taxes ou *meks* ;
– 1886 : ouverture et baisse des droits de douane ;
– 1905 : approbation d'une convention internationale.

1.1. Le problème du *meks*

La guerre de Tétouan en 1860 révéla la crise financière de l'État-makhzen et la fragilité de ses ressources. En effet, pour s'acquitter de l'indemnité de guerre exigée par l'Espagne, fixée à 20 millions de douros (Rivet, 2012), le Maroc s'est endetté auprès des banquiers londoniens et a gagé ses ressources douanières pendant les vingt années suivantes. Le sultan de l'époque, Mohamed Ben Abderrahman (1859-1873), initia des réformes administratives et financières. Toutefois, les ressources douanières étant encadrées par les traités internationaux, il augmenta les ressources fiscales intérieures, notamment sur les agriculteurs et les commerçants.

Le changement dans les taux et l'assiette de l'impôt agricole eut des conséquences catastrophiques sur les citoyens marocains, comme le montre Germain Ayache : « L'impôt coranique, prélevé en nature sur les fruits de la terre et les troupeaux, les vieux noms d'achour et de zakat sont bien maintenus. Mais ce maintien dissimule en fait l'abolition du contrat social sur lequel reposait depuis tant de siècles la société musulmane marocaine (Ayache, 1979). »

La pression fiscale a augmenté aussi sur les commerçants par l'institution de nouvelles taxes sur le commerce appelées *meks* ; ces fameuses taxes intérieures manquaient de légalité religieuse et étaient souvent contestées par les citoyens et les oulémas.

Le problème juridique du financement des réformes militaires et administratives suite à la guerre se posa sous un autre angle. Le sultan Sidi Mohamed Ben Abderrahman demanda l'avis des oulémas sur la légalité des

prélèvements ou contributions nécessaires pour financer ces réformes. Dans la doctrine financière musulmane, les questions de taxation supplémentaire ou tawdif avaient déjà fait l'objet de controverses entre jurisconsultes musulmans. Selon les jurisconsultes (*foukaha*) de Fès, si le sultan n'a pas d'argent il lui est permis de percevoir auprès de ses citoyens les sommes nécessaires pour payer la solde de l'armée.

Le sultan reçut cette fatwa par écrit des oulémas de Fès. Suite à cet écrit, il taxa aux portes des villes les marchandises et les produits de la terre.

L'historien Ennaciri, qui rapporte cette consultation, a également considéré que les meks (taxes indirectes) étaient souvent sources de problèmes sociaux et politiques, et il a cité les conditions rigoureuses des nouveaux impôts en Islam selon certains oulémas orientaux, notamment Elghazali qui exige pour toute nouvelle taxation la nécessité impérieuse, le financement de l'armée, la fiscalisation des riches…

Toutefois, les oulémas n'étaient pas d'accord sur la qualification des sommes d'argent demandées par les sultans ; certains les défendaient d'autres pensaient qu'elles sont illégales.

Le sultan chargea le ministre Tayb Bouachrine de consulter les fukaha et les oulémas sur les modalités du financement du déficit budgétaire après la guerre de Tétouan. Sur le principe, le financement devait être assuré par une contribution ou aide exceptionnelle justifiée par le jihad et la guerre. Les meks ne seront pas créées ou augmentées.

Certains le considérèrent comme contraire à l'islam ; c'est le cas de Ahmed Aliraki qui était contre cette contribution financière et proposa un ensemble de réformes militaires politiques et religieuses au sultan. La majorité des autres oulémas acceptèrent finalement cette contribution sous des conditions concernant sa nécessité et son affectation aux dépenses militaires et de la justice ainsi que l'attribution de sa perception à des fonctionnaires honnêtes. C'est l'avis d'un auteur célèbre, Ali Ben Mohammed Semlali, qui rédigea un livre destiné à répondre aux adversaires de cette contribution et étaya les arguments qui la distinguaient des taxes (*meks*).

Ce haut fonctionnaire du Makhzen qui assista aux défaites militaires fut aussi le témoin de plusieurs événements fiscaux du 19e siècle. Il rédigea son avis sur l'aide fiscale en l'intégrant dans un plan de réforme globale de l'État, des finances publiques et autres institutions. Pour lui, l'argent exigé par le pouvoir politique est légal car il est destiné essentiellement au renforcement de l'armée et à la défense de l'intégrité du territoire national.

L'auteur compléta sa contribution au débat financier par la proposition de réformes économiques et industrielles et même scientifiques nécessaires pour renforcer le pays (Abdelghani, 2002) (2).

(2) Pages 120 et suivantes.

1.2. 1886 : consultation populaire pour la baisse des droits de douane sur les exportations

Les puissances européennes exerçaient une pression sur le sultan Moulay Hassan pour qu'il libéralise les exportations agricoles notamment. Le sultan lança une consultation en la matière, cette fois ouverte non seulement aux oulémas mais aussi aux commerçants et à toute la population. Le sultan craignait la baisse des ressources budgétaires liée à la réduction des droits d'exportation et surtout la hausse des prix intérieurs, puis il proposa une période d'essai.

La lettre de consultation a été rapportée par Ennaciri et les réponses publiées par Mamouni (1985). Dans cette consultation financière, le sultan exposait par lettre les motifs de sa politique douanière. Après avoir présenté les bases légales et politiques des échanges entre musulmans et non-musulmans et en se référant à la pratique du Prophète et à l'analyse des risques, avantages et inconvénients, il conclut que cette libéralisation était pernicieuse mais un moindre du mal par rapport à la guerre contre les puissances étrangères.

Selon le sultan, le Maroc n'était pas en mesure de gagner une telle guerre car les conditions militaires, spirituelles, politiques étaient absentes. Suivant cette lettre les gouverneurs réunirent les citoyens pour recueillir leurs avis sur cette question. Les oulémas, chorfas, commerçants et autres personnes répondirent à la question : presque 10 lettres furent reçues par les gouverneurs.

Certaines réponses acceptèrent la libéralisation des exportations agricoles d'une manière limitée aux ports et contrôlée mais émirent des réserves concernant les animaux. Après leur examen, le sultan répondit aux personnes consultées, notamment les oulémas de Fès, qu'il remercia d'avoir accompli leurs missions de conseil conformément à la tradition musulmane en islam qui fait du conseil (نصيحة) une composante de la *beia*.

1.3. Le conseil des notables en 1905 et l'embryon du parlementarisme marocain

Les derniers moments du Maroc indépendant furent marqués par une crise financière et la mainmise des puissances européennes sur la souveraineté financière du pays.

Le sultan My Hassan entreprit des réformes administratives et financières pour améliorer le rendement de l'impôt traditionnel. Ces deux réformes furent initiées par le *tertib*, un nouvel impôt agricole. Décidées avec l'accord des pays européens, elles furent précédées d'une réorganisation des fonctions des *oumanas* et des gouverneurs.

Elles contiennent des principes nouveaux comme la séparation des ordonnateurs et des comptables, la séparation des organes politiques et des

missions fiscales, l'universalité de l'impôt sur tous les Marocains et l'égalité des Marocains et des étrangers devant l'impôt. Bref, une innovation qui sera mise en échec par les intérêts de classe et les lobbies nationaux et internationaux.

Toutefois, on remarque la faible consultation des oulémas sur la question du *tertib,* ce qui révèle la faiblesse de leur position politique et le caractère facultatif de leurs avis sur les questions financières au temps de My Hassan. Inspiré par les conseillers étrangers et les hauts fonctionnaires, le *tertib* ne prit pas d'importance aux yeux des oulémas au temps de Hassan Premier.

Le recours à l'emprunt fut une conséquence nécessaire de cet échec, les dettes contractées par le sultan en 1904 mettaient déjà le Maroc sur la voie de la faillite. La France commença ses pressions diplomatiques et militaires sur le sultan.

La France essaya d'imposer au Maroc un programme de réformes en 1905. Le chef de la diplomatie française, Théophile Delcassé, chargea son ministre à Tanger, Saint-René Taillandier, de négocier un projet de réformes avec le sultan My Abdelaziz. Pour répondre à cette initiative, le sultan décida de consulter les citoyens marocains à travers un conseil des notables. Par notables il faut entendre « les hommes pieux et de savoir, les oulémas, les commerçants importants et les chefs de corporation » (Cagne, 1988).

L'originalité de cette consultation est que les personnes invitées sont proposées par les tribus et les villes pour les représenter à côté du makhzen dans cette crise suscitée par la France. Ces grandes décisions qui vont engager l'avenir du Maroc nécessitent l'implication de toute la société.

Avant l'arrivée de l'ambassadeur français à Fès, le sultan envoya des lettres aux tribus et villes pour qu'ils choisissent les représentants et leurs notables à qui ils font confiance pour siéger dans un conseil consultatif *ad hoc*. Ce conseil était composé de 40 membres, 2 par ville ou tribu, mais seuls 15 membres furent chargés d'assister aux négociations avec l'ambassadeur français.

La discussion du projet de réforme eut lieu après les cinq exposés de Taillandier, les 22 et 27 février puis les 6, 9 et 14 mars 1905 : les axes de ce programme concernaient les réformes militaires, économiques, administratives et financières, en plus d'une question relative aux frontières (Al Khadimi, 1983).

Les mesures économiques et financières proposées contenaient les éléments de réforme qui seront adoptés par la conférence d'Algesiras et imposés dans la convention de protectorat en 1912. Ainsi l'idée de la création d'une banque, la réforme monétaire, la création des impôts sur les constructions, les droits de timbre et la maîtrise des immeubles du Makhzen et des Habous,

Les notables acceptèrent certaines réformes à condition qu'elles soient menées par le Makhzen, en critiquèrent d'autres, mais finalement ils refusèrent tout le programme.

Le sultan adopta la position du conseil et demanda la réunion d'un congrès international à Algésiras sur la question marocaine. Cette conférence déplaça le consentement des questions financières au niveau international**,** car le pouvoir n'était plus aux mains des Marocains ou du Makhzen mais aux mains des puissances impériales, notamment française et espagnole.

Cependant, les oulémas, n'avaient pas encore dit leur dernier mot. La culture réformiste et constitutionnelle commença à se propager dans la société marocaine, selon Allal Al Khadimi (1983), les oulémas et intellectuels réunis dans ce conseil avaient participé à la *beia* de My Hafid, le futur sultan, et à la destitution de My Abdelaziz, notamment Ahmed Ben Abdelawahd Ibn Al Maouaz. Et parmi eux il y avait même quelqu'un qui présenta le premier projet de Constitution marocaine en 1906.

2. Le conseil de gouvernement : un club du patronat

Le droit budgétaire colonial s'inspirait directement du droit budgétaire français du 19e siècle. Toutefois, cette importation du droit financier libéral par le protectorat au Maroc ne fut pas accompagnée d'une démocratie libérale car ce n'était pas le but de la colonisation. D'ailleurs, le parlement français contrôlait en principe les dépenses publiques françaises destinées aux colonies, et le budget marocain était soumis au contrôle du ministère des Affaires étrangères français. Pour André-Jean Godin, les citoyens des États modernes consentent à l'impôt et surveillent son emploi par le parlement, pour un État protégé il ne saurait en être de même car :

« Une nation qui n'a pas évolué dans le cadre des idées modernes, mal préparée aux conséquences du progrès, ne saurait sans danger bénéficier de certaines libertés. Celles-ci sont le privilège des vieux pays astreints depuis des siècles aux lents développements de toute une civilisation, le privilège des pays qui ont achevé leur croissance, qui ont atteint leur majorité.

« Le régime du protectorat est pour les nations ce que la tutelle est pour les individus. Il appartient à la nation protectrice d'agir à la place de celle dont elle doit sauvegarder les intérêts. C'est en vertu de cette idée que l'autorisation parlementaire est remplacée, pour les pays du protectorat comme le Maroc, par une approbation de la métropole (Godin, 1929). »

Après avoir réorganisé les institutions marocaines, le système politique du protectorat a été complété par des institutions représentant les intérêts de quelques catégories sociales au niveau central à travers un conseil de gouvernement composé de membre désignés parmi les représentants élus des chambres professionnelles.

Les colons étaient impliqués dans la gestion des finances publiques à travers une institution qui mérite plus de recherches, le **conseil de gouvernement**. Précurseur du parlement marocain, ce conseil a pu participer au débat financier durant le protectorat (de 1919 à 1954) et a laissé une riche documentation financière qui relate les discussions des budgets principaux et sectoriels, notamment depuis l'autorisation de la publication de ses travaux à partir de 1930.

2.1. La composition et les attributions du conseil de gouvernement

En 1919 Lyautey créa un conseil pour faire participer les représentants des colons à la gestion des affaires publiques. Ces notables français se réunissaient mensuellement à Rabat pour éclairer le Résident général sur les questions économiques essentiellement. Sur la décision résidentielle 18 mars 1919, *B.O.* n° 335 du 24 mars 1919, la création du conseil de gouvernement a pour raison principale d'assurer une collaboration constante et régulière entre les colons et l'administration.

L'organisation du conseil dépend directement du fonctionnement des chambres de commerce et d'agriculture, créées par un arrêté résidentiel du 23 juillet 1913 pour discuter avec les colons français des problèmes commerciaux, agricoles et industriels. Au début les membres des chambres étaient nommés par le Résident général sur proposition de l'autorité régionale. A partir de 1919, les chambres françaises consultatives et les chambres mixtes possèdent leurs personnalités morales et leurs budgets propres, et leurs membres sont élus par les agriculteurs et les commerçants.

En mai 1923, une décision toucha le conseil par deux mesures :

– seuls les présidents élus des chambres d'agriculture et de commerce et des chambres mixtes françaises ont le droit de siéger au conseil ;

– création d'une section marocaine pour faire participer les intérêts indigènes, toutefois ces membres sont nommés parmi les représentants des chambres consultatives. Elle se réunit le troisième lundi de chaque trimestre.

En 1926, la section française est composée d'un troisième collège ouvert aux citoyens français autres que les professionnels, c'est-à-dire les consommateurs et les citoyens ordinaires de la colonie française. Cette section enrichit le conseil par la diversité de ses éléments qui auront des opinions politiques ou sociales complémentaires des soucis professionnels des premiers collèges.

Cette section française fut renforcée par la création de la commission budgétaire devant préparer les débats financiers au conseil et proposer des modifications au directeur général des Finances.

Par contre, la section marocaine était marginalisée, ses membres non élus étaient désignés parmi les représentants des chambres économiques, les

agents d'autorité et certains fonctionnaires marocains. Signalons enfin que cette section ne participait pas aux débats, elle était informée par l'autorité administrative des questions intéressant particulièrement les Marocains.

A partir de 1947, la composition du conseil a été modifiée par le dahir de novembre 1947 qui affecta la représentation au sein des chambres marocaines consultatives et le mode de recrutement de leurs membres. Suite à cette modification, la décision du 20 décembre du 1947 renouvela la composition des membres du conseil de gouvernement.

Les sections marocaines devinrent des chambres consultatives d'agriculture, de commerce et d'industrie ainsi que des chambres mixtes. Les membres de ces chambres étaient élus pour six ans.

En décembre 1947, le Résident général réorganisa la section marocaine du conseil de gouvernement qui était composée des représentants des intérêts suivants :

– l'agriculture : les présidents et vices-présidents des chambres d'agriculture ;

– le commerce et l'industrie, artisanat ;

– des intérêts divers : six délégués élus par les commissions municipales, deux représentants des professions libérales, deux représentants du monde de travail et deux représentants des anciens combattants.

– les Marocains israélites : six délégués élus par les membres de la communauté israélite.

Ces réformes étaient présentées par la Résidence et certains publicistes de l'époque comme la préoccupation d'associer plus effectivement les Marocains à la conduite de leurs affaires publiques (Laubadère, 1948).

Jusqu'en 1953, cette institution était gérée par la Résidence qui désignait et consultait les membres essentiellement français pour les besoins de la politique économique et financière du protectorat. D'ailleurs, les attributions de cette institution étaient économiques et budgétaires, à l'exclusion des affaires politiques. Malgré ces réformes le conseil demeura une assemblée consultative.

Une série des réformes eut lieu dans les dernières années de protectorat, marquant une homogénéisation des sections composant le conseil et une implication du Makhzen dans cette institution.

Le dahir du 16 septembre 1953 dans son article premier, annonce que le conseil de gouvernent représente les intérêts des populations du Maroc. Il est composé de deux sections, française et marocaine, qui ont les mêmes structures. Ces deux sections comprennent un nombre égal de membres français et marocains qui siègent ensemble. Chaque section comprend trois collèges : le premier représente les intérêts de l'agriculture, le second ceux de l'industrie, de l'artisanat et du commerce, le troisième ceux des autres catégories de producteurs et de consommateurs.

Le conseil tient chaque année deux sessions ordinaires ; pour préparer ses travaux il est aidé par trois commissions permanentes : la commission

du budget, la commission des affaires économiques et la commission des affaires sociales, en plus de certaines commissions spécialisées.

Le conseil de gouvernement

<table>
<tr><th colspan="2">Section française</th><th>Section marocaine</th></tr>
<tr><td>Présidents élus des chambres agricoles, commerciales et industrielles</td><td>3e collège citoyens français
Depuis 1926</td><td>– Représentants nommés sections marocaines des chambres de commerce et d'agriculture
– Des fonctionnaires d'autorité
– Des représentants de la jeunesse</td></tr>
<tr><td colspan="2">Création d'une commission budgétaire en 1924
Le budget lui été soumis depuis cette année</td><td>– Création d'une commission budgétaire en 1939
– Le budget de 1940 lui été soumis</td></tr>
<tr><td colspan="2">Depuis 1947</td><td>Les intérêts marocains sont représentés par les présidents élus des chambres professionnelles, intérêts divers, Marocains israélites</td></tr>
<tr><td colspan="3">Dahir du 16 septembre 1953</td></tr>
<tr><td colspan="2">Section française
Trois collèges
1- intérêts de l'agriculture
2- intérêts de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
3- autres catégories de producteurs, travailleurs, consommateurs</td><td>Section marocaine
Trois collèges
1- intérêts de l'agriculture
2- intérêts industriels, commerciaux artisanaux
3- autres catégories de producteurs, travailleurs, consommateurs</td></tr>
<tr><td colspan="3">Trois commissions permanentes : budget, affaires économiques et affaires sociales ; commissions sectorielles</td></tr>
</table>

2.2. Les compétences budgétaires du conseil

Après avoir mis en place les premiers budgets marocains en s'inspirant de la pratique tunisienne et de la législation française, le protectorat encadra juridiquement cette pratique par l'édiction d'un ensemble de textes budgétaires notamment le dahir du 9 juin 1917 portant règlement de la comptabilité publique de l'Empire chérifien publié au BO du 25 juin 1917.

Selon l'article 3 de ce dahir, le budget devait être soumis aux délibérations du conseil de gouvernement sous la présidence du Commissaire Résident général ; mais ces délibérations étaient formelles en l'absence d'un pouvoir d'amendement des représentants. En 1923, une commission budgétaire fut créée pour préparer les délibérations du conseil.

Cette commission était composée de :

– 18 membres désignés parmi les représentants des chambres consultatives et les citoyens français ;

– les directeurs généraux et les directeurs qui gèrent les budgets concernant les intérêts professionnels : les directeurs des travaux publics, de l'agriculture, du commerce, de la colonisation, de l'instruction publique… ;

– le directeur des finances.

La commission budgétaire examinait les parties du projet de budget qui intéressent la politique économique et ne devait pas discuter des questions politiques mais des questions sociales intéressant les consommateurs français essentiellement.

Elle se réunissait avant la session du conseil consacrée à la discussion du budget, elle désignait un rapporteur général et des rapporteurs sectoriels.

Calendrier-type des réunions du conseil de gouvernement

Première session
Jour j : réunion du conseil de gouvernement au complet : discours, élection des membres de la commission du budget et désignation des rapporteurs des budgets des différentes administrations. Le conseil de gouvernement se sépare.
Jours j + 1 + 2 + 3 : réunion de la commission du budget.
Exposé général du directeur des Finances sur le projet de budget, discussion générale sur le rapport du directeur général des Finances, exposé particulier de chaque chef d'administration en ce qui concerne ses services et examen détaillé des propositions des services.
C'est la première session de la commission du budget. Cette commission se sépare.
Les rapporteurs de la commission disposent de deux semaines pour préparer leurs rapports.

Deuxième session
Jours j + 17
Jours J + 18 : réunion de la commission du budget. Lecture et discussion des rapports, adoption avec modifications, le cas échéant, des rapports.
Jours j+19 et suivants : réunion du conseil de gouvernement, discussion sur les rapports et le projet de budget.

Source : Poveda L. et Milleron J. (1938), *Précis élémentaire de législation budgétaire et de comptabilité administrative chérifiennes,* Rabat.

Malgré l'importance des débats et des propositions, cette commission ne put pas apporter des amendements au budget. Cependant, si les intérêts français purent participer aux débats à partir de 1924, les intérêts marocains furent marginalisés jusqu'à la création de la commission budgétaire en 1939 qui participa à l'examen du budget de 1940.

En 1953, le dahir du 16 septembre a homogénéisé les structures du conseil de gouvernement et a consacré officiellement la participation des sections française et marocaine aux questions budgétaires.

Ce texte contient des éléments embryonnaires de la légalité budgétaire et du parlementarisme moderne. Ainsi, selon l'article 7 : « Les projets de budget et de collectif élabor*és par la direction des F*inances sont soumis au conseil de gouvernement. A l'occasion de l'examen de ces projets, le conseil donne son avis sur toutes questions financi*è*res économiques et sociales. »

2.3. Le débat budgétaire au sein du conseil

La consultation des membres du conseil avait pour objectif l'information et la participation des colons français à une politique économique qui leur profite prioritairement.

Ces représentants purent orienter tout le débat à leur service, mais dès la création du troisième collège, qui représentait les citoyens français non inscrits sur les listes professionnelles, et la mise en place de la dernière réforme de la section marocaine en 1947, le débat changea, et le conseil reflétait les divergences de vue et d'intérêts en matière fiscale et budgétaire.

La section marocaine du conseil exprimait ses problèmes financiers dans les réunions du conseil depuis sa création. Ainsi en 1924, les représentants des chambres agricoles exprimèrent leur mécontentement face à une évaluation exagérée du rendement des récoltes par les contrôleurs du *tertib*. Le directeur général des Finances répondit que l'évaluation du *tertib* était faite avec un grand soin et qu'au fur et à mesure que le service s'organisait elle était de plus en plus exacte.

La section indigène de la chambre de commerce de Meknès demandait l'exonération des animaux de boucherie des droits de porte, elle demandait également l'exemption de la patente pour certaines catégories d'artisans (3).

(3) BO n° 588 du 29 janvier 1924.

La commission budgétaire de la section française était consultée et associée à la politique financière, mais la création du troisième collège marqua un tournant décisif dans le débat budgétaire, surtout avec une l'apparition des tendances socialistes de celui-ci. La section marocaine était simplement une section de notables représentant les riches possédants dont le gouvernement tenait à se ménager l'appui.

Au début, chaque section s'occupait de l'impôt qui l'intéressait, les agriculteurs le *tertib*, les commerçants et les industriels la patente ; les consommateurs la taxe d'habitation et les impôts indirects.

Comme le montre aussi Jouannet (1953), le conseil participait concrètement à la politique fiscale par deux moyens :

– Lors de l'élaboration du budget annuel : la commission budgétaire prépare le projet de budget avant sa soumission au conseil, à cette occasion elle examinait les évaluations de recettes proposées par l'administration pour financer les dépenses envisagées, dans cette phase les représentants des collèges prenaient connaissance des créations et des modifications d'impôts, et les propositions étaient discutées et modifiées en fonction des intérêts des collèges.

– Lors des travaux préparatoires des dahirs et arrêtés viziriels, les conseillers du gouvernement donnaient leur avis concernant la création ou la modification des impôts.

Malgré le rôle consultatif du conseil, son action sur la politique fiscale était évidente. À titre d'exemple, les droits de porte ont été supprimés ;

d'autres impôts ont été modifiés comme la taxe sur les transactions, le supplément à la patente, les taxes sur le sucre.

Les divergences des intérêts au sein du conseil reflètent le conflit entre la droite des capitalistes français ou le patronat qui défendaient une fiscalité directe modérée et la section gauche française qui demandait une fiscalité directe renforcée et un allègement de la fiscalité indirecte.

En fait, les trois collèges français du conseil de gouvernement défendaient les intérêts de leurs électeurs : le premier collège se battait pour le crédit agricole et l'annulation des dettes des colons, le deuxième collège intervenait avant tout pour obtenir la révision du tarif douanier, le troisième collège représentait les intérêts des consommateurs : il parlait, en fait, au nom des fonctionnaires français, assez souvent en faveur des employés et ouvriers français, et quelquefois il revendiquait pour les Marocains (Galissout, 1990).

La section marocaine était dominée par les délégués conservateurs ruraux, mais contrairement aux propos de Jouannet, les délégués du commerce et de l'industrie représentaient la tendance nationaliste qui critiquait la politique budgétaire et fiscale du protectorat notamment au cours de la session du mois de décembre 1950. Ils furent expulsés du conseil par le Résident général. En effet, selon la décision résidentielle du 1er janvier en 1951 : « Si Mohammed Lyazidi, représentant du deuxième collège marocain, chargé du rapport général sur le budget, après avoir donné à ce rapport un caractère et des conclusions politiques fondées sur des imputations injurieuses à l'égard de la France (4) (…) » Mohamed Laghzaoui fut également expulsé, car « il a donné au rapport technique dont il était chargé un caractère et des conclusions nettement politiques, violant ainsi délibérément le statut du conseil, et la thèse développée dans ce rapport comporte des imputations injurieuses pour la France (5). »

L'activité du conseil en matière budgétaire est riche, elle a laissé une documentation très intéressante pour la compréhension de la politique budgétaire et des politiques publiques de l'époque.

L'exposé et les rapports des conseillers sont accompagnés de statistiques complémentaires au budget constituant une étape fondamentale dans l'évolution de la technique budgétaire au Maroc, même si elle est au service d'une bourgeoise coloniale et communautariste. Malheureusement, cette procédure n'a pas été suffisamment développée et appropriée par les institutions marocaines après l'Indépendance.

Le conseil ne peut plus rester un cadre apolitique, il traduit en réalité les divergences d'intérêts entre les classes sociales dominantes, patrons européens et notables féodaux marocains, d'une part, et les autres couches sociales éloignées du débat qui détermine pourtant leur sort, d'autre part.

Dans un système où la représentation politique est limitée, les garanties et libertés individuelles et syndicales sont absentes. Bref, un historien conclut qu'un tel régime politique « est tout juste apte à

(4) BO n° 1993 du 5 janvier 1951, le même jour le Résident général a également suspendu d'autres membres, notamment Abdeslaam Guedira, Mohamed Laraki, Abbes Kabbaj, Mohamed Amor, Mohamed Elzizi, Abbes Benjelloun, Mohamed Ben Lahbib, Jilali Demnati et El Mehdi Zniber parce qu'ils ont quitté la salle à la suite de l'exclusion de Mohamed Laghzaoui.

(5) *Idem*, p. 6.

faciliter l'exploitation du pays au profit d'une minorité d'Européens et de Marocains » (Jean Brignon, 1967).

Après des luttes et des négociations, le Maroc a accédé à son indépendance : si certaines institutions préfectorales ont été maintenues ou marocanisées, un conseil a été créé, doté de compétences budgétaires embryonnaires.

Le protectorat a permis aux citoyens de gérer certaines affaires par la création des municipalités (conçues pour les Européens) sous un contrôle direct de leurs decisions.

3. Les commissions locales : association des élites urbaines à la gestion budgétaire

Le Maroc était divisé en trois régions : une sous influence française, une autre sous influence espagnole et la zone de Tanger qui est une zone internationale.

3.1. L'organisation territoriale dans la zone d'influence française

L'organisation municipale a commencé en 1913, puis elle a été organisée par la charte municipale de 1917 qui fixe le régime de droit commun, mais deux régimes spéciaux, de Fès et de Casablanca, ont également été pratiqués.

Les municipalités étaient administrées par le pacha aidé par le chef des services municipaux qui doivent consulter une commission municipale. Le pacha élabore et exécute le budget et établit les comptes administratifs, il consulte une commission municipale ; cette commission peut être composée d'éléments marocains uniquement, mais elle est souvent mixte, réunissant des éléments européens et indigènes (Goulven, 1921).

La commission municipale donne son avis sur plusieurs questions : les acquisitions, échanges, aliénations et transactions portant sur des immeubles ; l'acceptation des dons et legs ; les actions en justice autres que les actions possessoires ; et notamment l'établissement du budget, des taxes municipales, l'approbation des comptes, les emprunts municipaux.

Depuis 1953, la commission municipale règle par ses délibérations les affaires de la municipalité. Ses membres sont élus pour six ans. Le dahir de 1953 fixe le contrôle de la tutelle et les délibérations objet du contrôle, sur le plan financier il fixe une liste des dépenses obligatoires pour la municipalité (le texte constitue le modèle-type des lois de la décentralisation ultérieures).

La région est également composée d'un conseil régional élu pour six ans. Les membres de l'assemblée sont des éléments français et des éléments marocains, ils sont surtout consultés sur la préparation du budget régional et des projets d'équipement intéressant la région.

3.2. Les commissions dans la ville de Tanger et la zone d'influence espagnole

Le protectorat français a partagé avec l'Espagne son influence sur le Maroc, tout en maintenant Tanger sous influence internationale. Selon l'article premier du Traité de protectorat : « Le gouvernement de la République se concertera avec le gouvernement espagnol au sujet des intérêts que ce gouvernement tient de sa position géographique et de ses possessions territoriales sur la côte marocaine. De même, la ville de Tanger gardera le caractère spécial qui lui a été reconnu et qui déterminera son organisation municipale. »

Le régime juridique de Tanger a évolué ; il était régi par des conventions internationales qui fixaient son organisation administrative et financière, de la conférence d'Algésiras à la convention de 1923 (6) (de Card, 1925).

Selon ces conventions, la zone de Tanger est autonome sur le plan administratif et budgétaire), elle est gérée par un organisme international chargé d'administrer la zone au nom et par délégation du Sultan. Ce dernier « représente à Tanger Sa Majesté chérifienne ». A ce titre, il joue dans le statut un double rôle : celui de chef des administrations chérifiennes et celui d'organe exécutif de l'administration internationale (7). Cet organisme est composé d'une assemblée législative et d'un administrateur qui exercent leurs attributions sous la surveillance d'un comité de contrôle (figure 3).

L'assemblée législative internationale est composée de vingt-six membres des communautés étrangères et indigènes ; 16 membres représentant les puissances étrangères, neuf membres indigènes sont nommés par le mendoub (six membres musulmans et trois membres israélites).

La zone possède deux budgets autonomes, l'un municipal (alimenté par les droits de porte, de marché, de voierie, la taxe d'abattage), l'autre général (taxes de consommation sur le sucre, le blé, l'alcool, enregistrement, taxe urbaine, patentes).

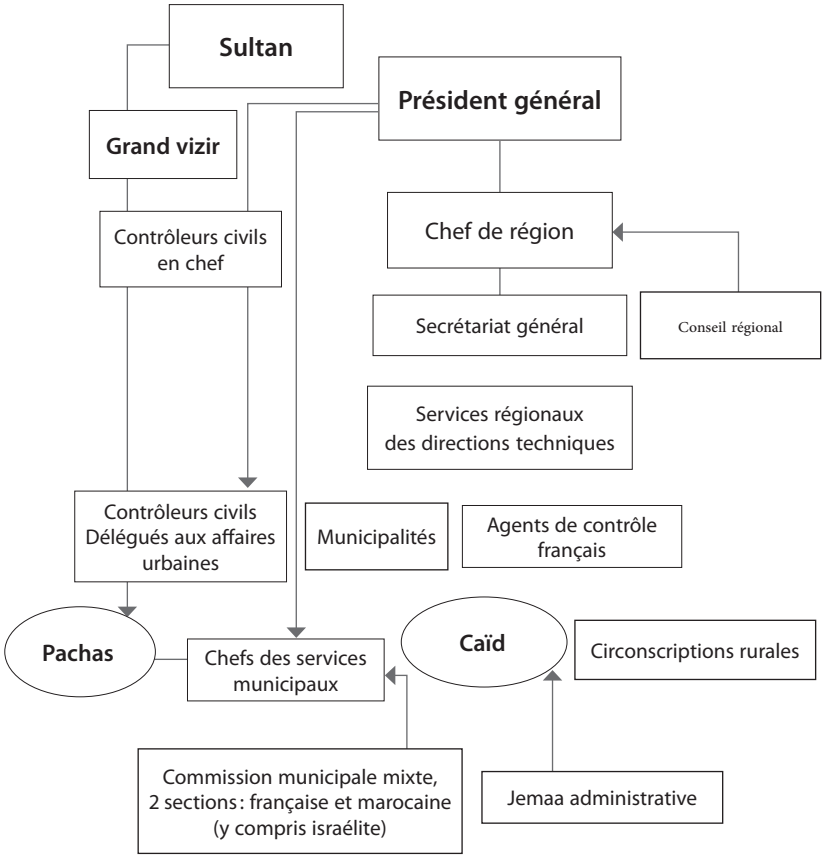
Cette assemblée vote le budget de la ville, mais elle ne peut que défendre les intérêts étrangers puisque les Marocains y sont faiblement représentés (un tiers), soulignant l'existence d'un critère bizarre d'éligibilité qui élimine la plupart des citoyens marocains.

Selon la convention du 18 décembre 1923, tout membre de l'assemblée législative doit occuper à titre de propriétaire ou de locataire un local porté au rôle de la taxe urbaine ou rurale pour une valeur locative de 600 francs marocains.

(6) Voir la convention relative à l'organisation du statut de la zone de Tanger (18 décembre 1923). https://mjp.univ-perp.fr/constit/ma1923.htm#1

(7) Ministère des Affaires étrangères, 1945, *La Question de Tanger*, Imprimerie nationale, France.

Figure 1
Organisation administrative du Maroc protégé



Source : Construit à partir de Jean Brignon *et al.*, *Histoire du Maroc*, *op. cit*.

Figure 2

Zone espagnole

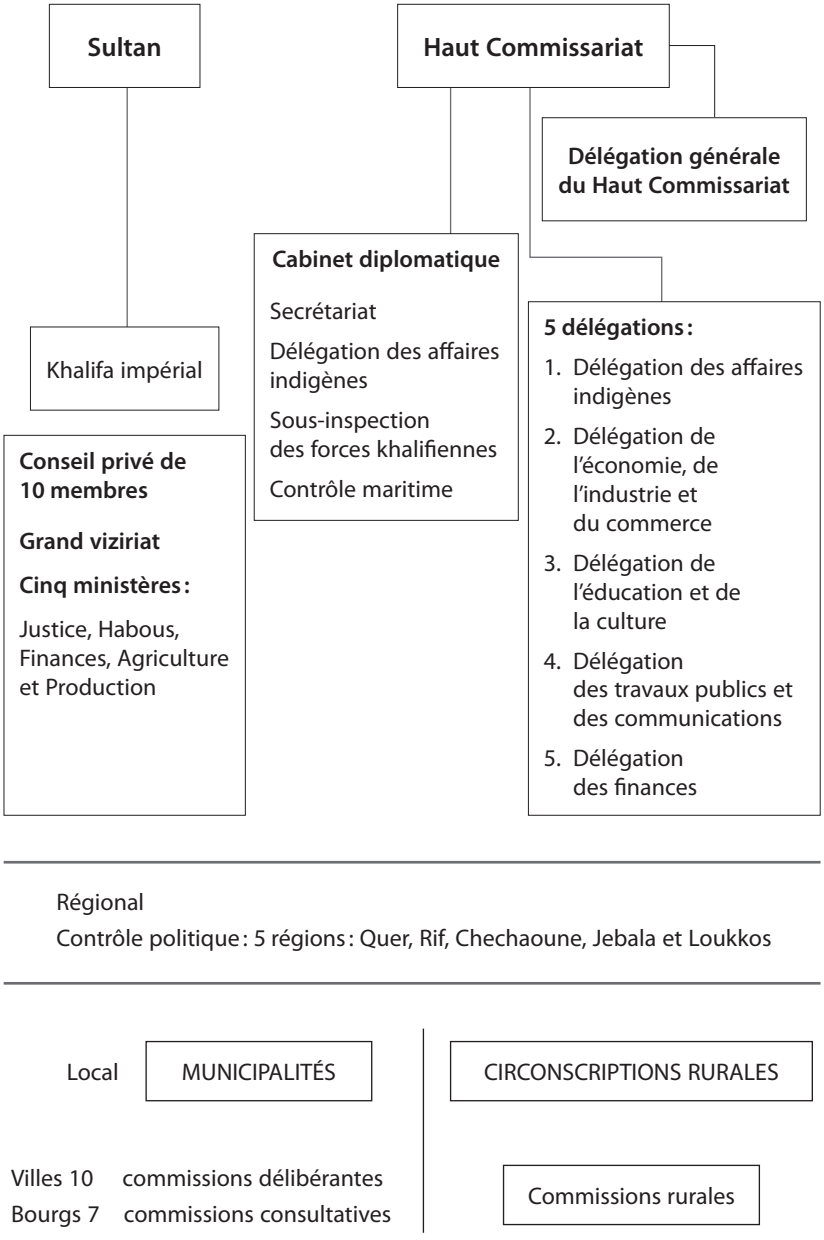
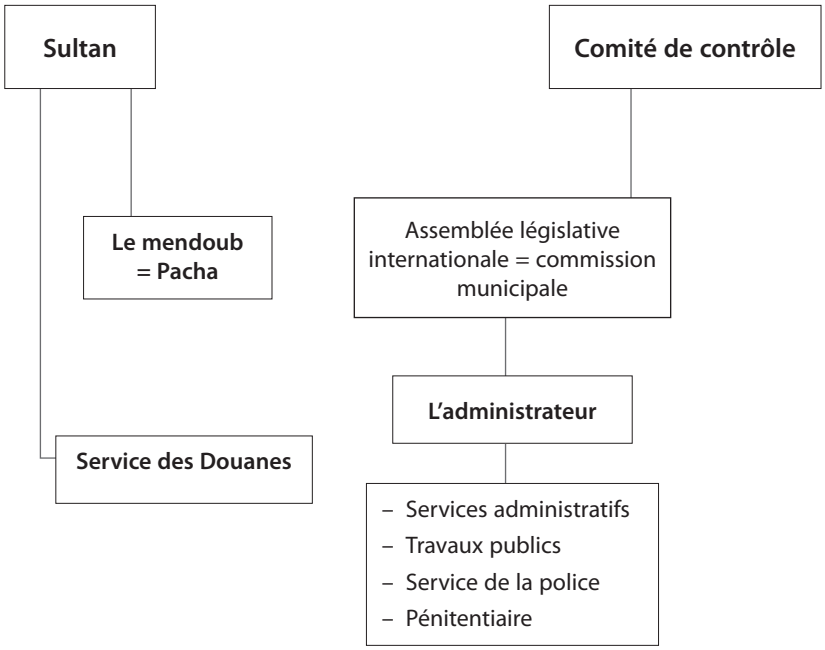


Figure 3

Zone internationale



4. Le Conseil national consultatif

Après l'Indépendance, le Conseil national consultatif a été créé le 3 août 1956 (8) auprès du Roi afin de fournir une expression aussi large que possible de l'opinion nationale. Dans cette phase transitoire, le souverain Mohammed V a institué une assemblée qui a donné naissance au premier débat budgétaire moderne qui sera couronnée par la Constitution de 1962.

(8) Dahir n° 1-56-179 du 3 août 1956 portant institution du Conseil national consultatif auprès de Sa Majesté, publié au BO 2286 du 17 août 1956.

4.1. Composition du Conseil

Le Conseil est doté d'une mission consultative spéciale en matière budgétaire et d'une attribution générale en matière politique, économique ou sociale.

Selon l'article 2 du dahir, le Conseil « est consulté, d'une part, sur le budget général et les budgets annexes de l'État chérifien, d'autre part, sur toutes les questions, notamment d'ordre politique, économique et social, que notre majesté jugera utile de lui soumettre ».

Le Conseil est composé de 76 membres :

16 personnalités représentatives des tendances politiques : 10 pour le parti de l'Istiqlal, 6 pour le Parti démocratique de l'indépendance ;

6 personnalités politiques en dehors de ces partis ;

37 représentants des organisations économiques et sociales : 10 représentants de l'Union marocaine du travail, 18 représentants des agriculteurs, 9 représentants des commerçants et industriels ;

17 représentants de groupements divers : deux représentants des avocats, trois représentants des professions médicales et pharmaceutiques, deux ingénieurs de l'industrie et de l'agriculture, quatre ouléma, deux représentants des institutions culturelles, un docteur de la loi hébraïque, trois représentants des formations de la jeunesse et du sport.

Le Conseil tient deux sessions ordinaires chaque année, il peut tenir des sessions extraordinaires, il élit parmi ses membres un bureau et constitue quatre commissions spéciales :

– la commission budgétaire ;
– la commission des questions économiques ;
– la commission des questions sociales ;
– la commission des affaires politiques et des affaires générales.

Le 20 octobre 1956, le Roi a nommé 39 membres du conseil directement et 37 parmi les candidats proposés par les organismes.

Le conseil a élaboré son règlement intérieur promulgué le 27 novembre 1956 et publié le 8 février 1957. Le règlement interne de l'assemblée précise les attributions du bureau du président, la composition des commissions leur fonctionnement, les services administratifs, les débats, l'ordre du jour, les questions écrites, le vote, les séances…

Le règlement a été amendé en 1958 par le dahir du 9 avril publié le 2 mai 1958. Devenue une super commission (Ebrard, 1962, p. 54), la commission budgétaire est composée des rapporteurs élus par les trois commissions spéciales, le rapporteur pour l'économie nationale et le rapporteur général du budget.

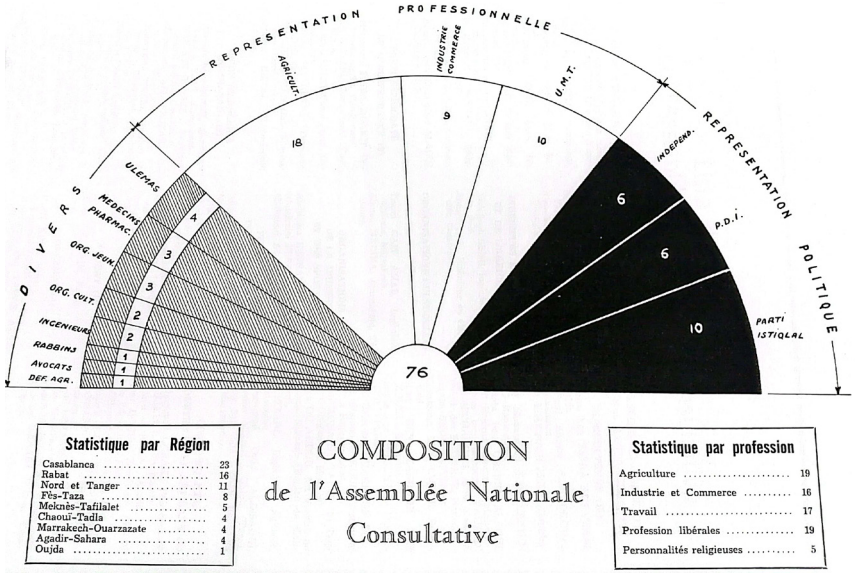
Cette institution représentative constitue une première expérience parlementaire marocaine. Bien que ses membres ne soient pas élus par les citoyens, elle représente quand même la société et notamment la classe politique qui a pu faire un apprentissage de la démocratie.

4.2. Le débat budgétaire

C'est une évolution interne du système politique qui a accumulé deux expériences. D'une part, l'expérience traditionnelle sultanique, qui a pour rôle essentiel la consultation sur les questions que le Roi choisit de lui soumettre. L'existence de cette Assemblée consultative traduisait le désir de développer, d'une manière plus adaptée aux exigences du temps moderne, ce devoir de consultation (Palazzoli, 1973).

Figure 4

Composition de l'Assemblée nationale



Source : Assemblée nationale consultative, session 1956-1957.

D'autre part, l'expérience du conseil de gouvernement au temps du protectorat par la représentation des intérêts professionnels et économiques du pays qui discutent, proposent ou éclairent les décisions de l'administration.

Le Conseil donne ses avis et contrôle le gouvernement, voilà un premier acquis ; par contre, le vote des lois sera difficilement exercé même au temps des constitutions ultérieures.

Selon Champion, le premier budget examiné par le Conseil est celui de 1957, tandis que le budget de 1960 a été publié sans lui être soumis (Champion, 1961). Ainsi, le conseil a participé aux budgets de trois exercices après l'Indépendance.

Toutefois, cette compétence consacrée par les textes fondateurs du Conseil n'a pas été reprise par le dahir du 6 août portant règlement sur la comptabilité publique (9) dans lequel le budget est soumis à l'examen du conseil du cabinet et du conseil des ministres lors de son approbation et lors de son règlement.

(9) Publié au BO du 5 septembre 1958.

Selon un ancien membre de l'assemblée (Maaninou, 1986), le Conseil a pu discuter sur pas mal de décisions économiques et budgétaires proposées par les gouvernements de l'époque. L'assemblée, composée de 76 membres, reflétait le champ politique et professionnel du Maroc indépendant (la gauche, la droite, la majorité et l'opposition), les

catégories socioprofessionnelles discutaient les choix du gouvernement, posaient des questions écrites aux ministres et, enfin, votaient des motions (recommandations et demandes) adressées aux gouvernements.

Cette assemblée constitua la première institution politique qui permit aux citoyens de participer à la gestion des finances publiques, elle actait aussi la naissance d'un champ politique moderne. Ce parlementarisme consultatif prendra une forme constitutionnelle dès 1962 et sera complété par la loi organique des Finances de 1963.

Selon les rapports du ministre de l'Économie de cette époque (Abderrahim Bouabid) sur les budgets annuels et les rapports de l'Assemblée nationale consultative, les membres de cette assemblée ont examiné et voté les budgets suivants :

Budgets	Débats
Budget de fonctionnement 1957 Examen du budget de 1957 du 16 au 26 janvier soit 11 jours (fonctionnement) (10).	Nécessité de mettre un frein à la série des impôts indirects susceptibles d'affecter la consommation et d'augmenter le coût de la vie des classes laborieuses. Les nouvelles ressources budgétaires ne peuvent provenir que d'une prospérité économique. Les mesures fiscales sont saluées car elles visent une meilleure répartition des charges fiscales.
Budget d'équipement 1957 du 3 au 11 juin 1957.	La motion contient un ensemble de recommandations concernant les dépenses publiques des fonctionnaires, équipement, habous, formation et artisanat, unification de la planification et généralisation à l'ensemble du territoire.
Budget de fonctionnement 1958 a été examiné du 11 mars au 18 avril Budget d'investissement 1958 a été délibéré à la fin juillet (11).	Examinée par les trois commissions après plusieurs rapports sectoriels et un rapport global, la motion a été voté à la majorité.
Le budget de 1959	Le budget de 1959 (fonctionnement) a été examiné du 26 mars au 4 avril, soit 9 jours. Adopté le 4 février. Appuie le projet de tertib, la création de l'IGF, de la Cour des comptes, demande la création d'une caisse nationale des crédits…

(10) BO n°2310, octobre 1957.

(11) BO n° 2375 du 2 mai 1958 et BO n° 2401 du 31 octobre 1958.

Il semble que la discussion technique ait évolué dès 1959, année où l'assemblée participa au débat sur le Plan biennal de développement 1958-1959.

L'expérience du Conseil national consultatif constitue un moment important de participation des citoyens aux décisions financières des premiers gouvernements marocains. L'évolution vers la démocratie budgétaire a été partiellement consacrée dans le texte de la première Constitution de 1962 et la loi organique des Finances de 1963.

Le parlement sera suspendu sans qu'il soit remplacé par une institution parallèle. Cette absence est non seulement le déclin du parlementarisme mais aussi le déclin de la participation des citoyens à la gestion des finances publiques. Les oulémas ne participent plus au débat politique et fiscal moderne, ils seront remplacés par les partis politiques, les intellectuels et officieusement par des conseillers étrangers qui participeront également aux décisions financières nationales.

Le consentement à l'impôt au Maroc se fait par la loi de Finances en tant qu'acte législatif émanant du Roi. Or, ce dernier est détenteur de plusieurs légitimités. Les gouvernants du Maroc indépendant ont ainsi hérité d'une double légitimité : traditionnelle (califale, prince des croyants) et une nouvelle légitimité, celle du développement national et de la libération du pays du protectorat.

Si on reprend la distinction du professeur Michel Bouvier, on peut dire que le consentement à l'impôt a été renforcé mais le consentement de l'impôt a été affaibli. : « Il convient à notre sens de distinguer deux formes du consentement fiscal : le consentement *à* et de l'impôt. En effet, différent du consentement *à* l'impôt, dont la nature est avant tout sociologique, le consentement de l'impôt suppose que soit *explicitement acceptée* la levée du prélèvement par ceux sur qui en retombe la charge ou par leurs représentants, il est avant tout de portée politique. C'est le consentement de l'impôt qui fonde sa légitimité politique moderne et qui se traduit au plan des principes juridiques par celui de *légalité fiscale* (Bouvier, 2010). »

La Constitution de 1962 a posé les règles du droit budgétaire moderne. Toutefois, les priorités de l'État développeur (plans de développement) et la crise du système politique marocain depuis 1965 (l'État d'exception) ont relégué au second plan la participation des citoyens aux finances publiques ainsi que le consentement de l'impôt.

Bref, le principe de la légalité fiscale sera consacré par les constitutions ultérieures, mais la participation des citoyens mérite d'autres investigations (notamment la période de l'État d'exception, les moments des réformes fiscales et, récemment, la qualité de la participation exigée par la bonne gouvernance.

Références bibliographiques

Abdelghani K. (2002), تاريخ السياسة الجبائية بالمغرب (القرن التاسع عشر)، دار النشر المغربية

Alkhadimi A. (1983), Le Conseil des notables et le projet des réformes françaises au Maroc en 1905 (en arabe), dans f. d. humaines, *Actes du colloque Réformisme et société marocaine au XIX^e siècle* (p. 276), Rabat, Faculté des Lettres.

Ayache G. (1979), *Études d'histoire marocaine,* Rabat, Société marocaine des éditeurs réunis.

Bouvier M. (2010), *Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt,* Paris, 10^e édition, LGDJ.

Brignon J.E.A. (1967), *Histoire du Maroc,* Casablanca, Librairie nationale.

Cagne J. (1988), *Nation et nationalisme au Maroc, aux racines de la nation marocaine,* Rabat, Institut universitaire de la recherche scientifique.

Champion M. (1961), *Finances publiques du Maroc,* Rabat, Imprimeries réunies.

De Card R. (1925), *Le Statut de Tanger d'après la convention du 18 décembre 1923.*

Ebrard (1962), L'assemblée nationale consultative marocaine, *Annuaire de l'Afrique du Nord.*

Galissout R. (1990), *Le Patronat européen au Maroc (1931-1942),* éditions EDDIF.

Godin A.-J. (1929), *Cours de législation budgétaire marocaine,* Paris, Librairie Aristide Quillet.

Goulven J. (1921), *Traité d'économie et de législation marocaines,* t. I, Paris, Librairie des sciences économiques et sociales.

Jouannet J. (1953), *L'Évolution de la fiscalité marocaine depuis l'instauration du protectorat,* Paris, 3 tomes, LGDJ.

Lahbabi M. (1958), *Le Gouvernement marocain à l'aube du XX^e siècle,* préface Mehdi Ben Barka, Rabat, Éditions techniques nordafricaines.

Laubadere A.D. (1948), *Les Réformes des pouvoirs publics au Maroc,* Paris, LGDJ, 1948, p. 41.

Manouni M. (1985), 16 documents marocains concernant la consultation de My Hassan Premier des oulémas de Fès sur des questions économiques, revue *Dar Nyaba* (8).

Palazzoli C. (1973), *Le Maroc politique : de l'indépendance à 1973,* Paris, Éditions Sindbad.

Parfentieff B.D (1966), « Étude de droit public. Étude de droit public malikite. Du droit du souverain musulman de disposer des biens appartenant au Trésor (bayt mal al-Muslimîn) », *in Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée,* n° 1, p. 161-204.

Poveda I., Milleron J. (1938), *Précis élémentaire de législation budgétaire et de comptabilité administrative chérifiennes,* Rabat, Louis Poveda.

Rivet D. (2012), *Histoire du Maroc de Moulay Idrîs à Mohammed VI,* Fayard, 2012, p. 266.

Weber M. (1971), *Économie et societé : les catégories de la sociologie,* Paris, Plon.

Qu'est-ce que l'économie ?

A partir d'une appropriation critique des réponses de Polanyi et Commons

Les vues qui nous sont le plus familières sont susceptibles, pour cette raison même, de nous échapper (1).

Bernard Billaudot

CREG, Université Grenoble-Alpes

bernard.billaudot@wanadoo.fr

Un état des lieux

L'objet de ce texte est de répondre à la question « qu'est-ce que l'économie ? » (2). A cette question, l'homme de la rue d'une nation moderne est le plus souvent à même d'y apporter une réponse plus ou moins élaborée. Il s'agit de sa représentation personnelle. Sauf exception, l'implicite de cette dernière est qu'elle est relative à la société dans laquelle il vit. Elle est construite, souvent de façon inconsciente, en empruntant à diverses *visions* supra subjectives qui sont constitutives de l'atmosphère de l'époque – ces visions sont le produit de l'avancée du débat au sein des économistes et plus généralement au sein des chercheurs en sciences sociales concernant la réponse à cette question. Comme cela est précisé dans la suite, le constat qui s'impose est qu'il n'y en a jamais une seule, même si l'une d'entre elles est dominante, et que le spectre de ces visions évolue dans le temps. Par contre, notre homme de la rue éprouve de sérieuses difficultés à se prononcer sur le point de savoir s'il y a une économie dans toutes les formes de vivre-ensemble des humains antérieures à celle qu'il connaît. Il en va d'ailleurs de même pour un certain nombre de ceux qui sont qualifiés de « citoyen éclairé ». Mais l'un et l'autre sont le plus souvent persuadés que les économistes ont une réponse à cette interrogation et qu'elle ne pose pas de problème.

On ne peut que leur donner raison. Cela se justifie d'abord par l'existence de chercheurs qu'on appelle de ce nom et qui ont pour objet d'analyser des « phénomènes économiques » distincts d'autres phénomènes qui sont observables, au moins dans la société moderne, en élaborant alors un savoir économique, c'est-à-dire une partition du savoir relatif à cette forme moderne de vivre-ensemble des humains. Le terme « économie » désigne à la fois un domaine et le savoir propre à ce domaine, ces deux

(1) Hume, 1875, t. IV, p. 1999, cité par Dumont, 1985, p. 28.

(2) Ce texte est une version à peine remaniée de celui qui a été mis en discussion dans le cadre du séminaire organisé conjointement par le LEFMI de l'Université de Picardie (Amiens) et le SIHE de l'Université Lyon 2 le 30 avril 2024. Je suis redevable à Bernard Gazier de ses remarques incisives portant sur une première version.

entités étant indissociables en termes d'existence (3). Mais cela laisse ouverte la réponse à la question de savoir si cette partition est propre au monde présent ou si elle s'étend à l'ensemble de la préhistoire et de l'histoire humaines.

Ce dont on est assuré est qu'à l'étape présente de cette histoire qu'est le début du XXIe siècle, tous les chercheurs en sciences sociales qui se préoccupent de caractériser la « société moderne » au regard des sociétés humaines du passé sont d'accord pour reconnaître que son avènement qui a eu lieu en Europe occidentale au XVIIIe siècle, repose sur une innovation sans précédent. Louis Dumont la définit comme étant « la séparation radicale des aspects économiques du tissu social et leur construction en un domaine autonome (4) ». Il considère, à juste titre, que l'élaboration démonstrative de cette proposition a été réalisée par Karl Polanyi dans *La grande transformation* (5). Il n'en reste pas moins que cette élaboration n'est pas la seule, loin s'en faut – cette diversité se manifeste encore aujourd'hui par un classement des analyses en trois composantes : d'un côté, celles qui, à la suite d'Adam Smith, qualifient ce domaine d'économie de marché, de l'autre, celles qui parlent à son propos, à la suite de Karl Marx, d'économie capitaliste, parce que le mode de production capitaliste y est dominant, et, entre les deux, celles qui font état, avec Keynes, d'une économie monétaire de production. Pour sa part, John Rogers Commons parle plus simplement de l'« économie moderne » dans *L'économie institutionnelle* (6).

Reste l'argument décisif : tous les économistes sont d'accord pour dire que cette économie de marché-capitaliste-moderne est une forme particulière de l'économie entendue comme une entité présente dans toutes les formes de vivre-ensemble des humains et que le savoir relatif à cette entité – le savoir économique en général – est la *science de la Richesse*. Mais ils ne s'entendent pas sur la définition « en général » de cette richesse. Dans la forme de vie moderne, cela laisse place à une division que Commons identifie en parlant de la scission entre « deux théories économiques : la monétaire et la non monétaire (7) ». A ce titre, l'économie institutionnelle qu'il élabore relève de celle qu'il qualifie de « monétaire », en ce sens que la monnaie y est appréhendée comme étant une entité essentielle à la formation de l'« économie moderne ». Il en va de même pour l'« économie de marché » de Polanyi et, avant eux, pour l'économie capitaliste de Marx.

En fin de compte, si la proposition selon laquelle on peut parler de richesse dans toutes les formes de vie et donc de « l'économie en général » est défendue par tous les économistes bien qu'ils ne soient pas d'accord sur la façon de définir la richesse, cela tient, pour tous, à une évidence : dans toute forme de vie des humains, on est en présence d'une production de choses (ou d'objets, si on préfère) qui sont nécessaires à leur subsistance.

(3) Puisque, comme nous le dit Louis Dumont, « il devrait être évident qu'il n'y a rien qui ressemble à une économie dans la réalité extérieure, jusqu'au moment où nous construisons cet objet » (Dumont, 1985, p. 33), cette distinction est strictement analytique.

(4) Dumont, (1977) 1985, p. 15.

(5) Polanyi, (1944) 1983.

(6) Commons, (1934) 2024. Bruno Théret et Jean-Jacques Gislain la qualifient de « société économique » dans leur introduction à la traduction de cet ouvrage qu'ils ont réalisée (Gislain et Théret, 2024).

(7)Commons, *ibid.*, p. 442.

L'objection de Louis Dumont

Le bien-fondé de cette proposition est contesté par Louis Dumont. Il considère, en effet, que la discipline particulière qui construit l'objet « économie » ne peut pas nous dire comment elle le fait ; par conséquent, « elle ne peut nous donner l'*essence* de l'économique, les *présuppositions* de base sur lesquelles il est construit(8) ». La conclusion qu'il en tire est « qu'il faut les trouver dans la *relation entre la pensée économique et l'idéologie globale*, c'est-à-dire dans la place de l'économique dans la configuration idéologique générale(9) ». Plus précisément, la thèse qu'il défend est que l'on ne peut comprendre l'autonomisation d'un domaine économique dans « le monde moderne » qu'en la faisant découler de l'idéologie moderne, une idéologie dont l'orientation globale est individualiste et dont la figure est l'*homo æqualis* – elle se substitue à l'idéologie « des sociétés traditionnelles » dont l'orientation globale est holiste et dont la figure est l'*homo hiérarchicus*. Il y a donc lieu de ne pas concevoir l'économique moderne comme une nouvelle forme d'existence de l'« économie en général ».

(8) Dumont, *idid.*, p. 34.

(9) *Ibid.*

L'argumentation qu'il développe à l'appui de cette contestation a le point de départ suivant :

> On commence par observer qu'il n'est apparemment pas facile de définir l'économique. Dans sa monumentale *Histoire de l'analyse économique*, Schumpeter ne donne pas de définition : il définit l'*analyse* économique, mais il admet comme donnés d'emblée ce qu'il appelle les « phénomènes économiques ». Il est difficile de proposer une définition qui soit universellement acceptée, surtout si on veut pouvoir l'imputer aussi bien aux économistes du passé qu'aux contemporains [...]. C'est peut-être une raison du silence de Schumpeter. Du reste, nous avons ici un cas particulier d'un phénomène plus répandu : non seulement la chose est sans doute vraie des sciences en général, mais on peut dire de l'homme moderne qu'il sait ce qu'il fait (l'analyse), mais non de quoi il s'agit réellement (l'économique)(10).

(10) *Ibid.*, p. 32.

Il poursuit en constatant que le problème posé par l'élaboration d'une telle définition est accru lorsqu'on quitte la discipline économique et que l'on prend en compte le champ d'investigation des anthropologues. Il fait le constat suivant :

> Les anthropologues ont une forte tendance à identifier dans toutes les sociétés un aspect économique, mais où commence-t-il et où finit-il ? Dans le passé récent, deux tendances se sont affrontées. La tendance « formaliste » définit l'économique par son concept [ce que la science économique néoclassique définit comme étant son objet] et prétend appliquer aux sociétés non modernes ses propres conceptions des usages alternatifs des ressources rares, de la maximisation du gain, etc. La tendance « substantive » proteste qu'une telle attitude détruit ce qui est réellement l'économie comme donnée objective universelle, soit en gros les manières et les moyens de la subsistance des hommes [...]. S'il y a un point sur

> lequel tout le monde est d'accord, c'est que pour isoler les « phénomènes économiques » l'anthropologue doit les détacher du tissu où ils sont pris. Or il est permis de penser que c'est là une tâche hasardeuse, voire destructrice. Il est particulièrement difficile – et j'ajouterais il est vain – de séparer les aspects économiques et politiques [...]. C'est seulement céder à la tendance moderne à une compartimentation et une spécialisation croissante, alors que l'inspiration anthropologique consiste au contraire à relier, à *ré-unir* (11).

(11) *Ibid*, p. 32-33.

Cette argumentation interdit d'abord de prêter à Dumont l'idée selon laquelle le sous-ensemble des relations entre les humains et les choses serait l'économie et le sous-ensemble des relations des humains entre eux, le politique (12). A ce sujet, il se contente de dire que :

> Dans la plupart des sociétés, et en premier lieu dans [...] les sociétés traditionnelles, les relations entre hommes sont plus importantes, plus hautement valorisées que les relations entre hommes et choses. Cette primauté est renversée dans le type moderne de société, où les relations entre hommes sont au contraire subordonnées aux relations entre les hommes et les choses (13).

(12) Cette proposition est celle que l'économie politique classique retient implicitement et qui est, pour elle, à l'origine de deux modes de coordination distincts, le Marché pour l'économie et l'État pour le politique. Voir à ce sujet Billaudot, 2021, chapitre 1 et Billaudot, 2024, premier chapitre de la partie I. Cette proposition est l'une de celles que Marx rejette dans *sa Critique de l'économie politique* (voir Billaudot, 2021, chapitre 2).

(13) *Ibid.*, p. 13.

Ce plus, cette argumentation prend en compte le fait que l'opposition qui prévaut concernant la délimitation de l'« économie en général » n'est plus celle entre les économistes classiques (Smith, Ricardo, Malthus) et Marx (14), mais celle que retient Polanyi entre une délimitation formelle et une délimitation substantielle (pour plus de détail, voir la section suivante). Dumont nous dit, à juste titre, que ce dernier a opté pour la seconde, tout en précisant que, en opposition avec la caractéristique essentielle de la société moderne (la thèse de l'autonomisation de l'économie que Polanyi défend dans *The Great Transformation*), ce dernier retient que les aspects économiques ne sont pas ségrégés dans les sociétés traditionnelles : « On les y trouve seulement mélangés ou encastrés (*embeded*) dans le tissu social (15) ». Mais pour Dumont, en conformité avec son point de vue selon lequel la tâche qui consiste à détacher ces aspects est « hasardeuse, voire destructrice » (voir *supra*), son point de vue concernant cette prise de position de Polanyi est sans appel : « (elle) représente un *regrettable pas en arrière* de la part d'un auteur à qui nous devons tant (16) ».

(14) Pour les premiers, l'« économie en général » est le registre « des relations entre les hommes et les choses », le propre de la société moderne étant que l'on peut y analyser (en levant le voile que constitue la monnaie) ces relations sans se préoccuper « des relations entre hommes », tandis que pour Marx l'« économie en général » est relative à la production des conditions matérielles d'existence de la population, production qui met en jeu des forces productives (« relations entre hommes et choses ») et des rapports de production (« relations

De la nécessité d'un examen critique des réponses de Polanyi et de Commons

On ne peut se contenter de cette argumentation de Dumont pour au moins deux raisons :

On ne peut s'en tenir à la critique qu'il formule à l'encontre de la réponse de Polanyi à notre question en mettant en avant qu'elle se heurte à son application aux sociétés traditionnelles (le caractère « hasardeux » du détachement des aspects économiques).

On ne peut se limiter à la prise en compte de la seule « idéologie économique » pour appréhender « l'idéologie » – « l'ensemble des idées et

valeurs (ou représentations) communes dans une société (17) » – qui est propre au monde moderne, quand bien même (i) il n'est pas discutable que cette « idéologie économique » est propre à ce monde, (ii) cette dernière est une déclinaison particulière de « l'idéologie » de ce monde et (iii) l'inclusion par Dumont des idées de Marx, en plus de celles de Quesnay, Mandeville et Smith, dans celles qu'il prend en compte pour capturer l'idéologie économique de ce monde est indispensable pour couvrir tout le spectre. C'est à une vision d'ensemble de la nation moderne que l'on doit se référer.

De plus, il y a lieu de vérifier que le point de vue critique de Dumont concernant la réponse de Polanyi à notre question (« qu'est-ce que l'économie ?) vaut aussi pour celle de Commons, dès lors qu'elle est différente. Il s'avère que l'une et l'autre se distinguent nettement de celle de Marx en prenant en compte les institutions qui mettent en forme telle ou telle sorte d'« économie en général (18) ».

En conséquence, les deux sections suivantes portent sur l'examen critique des réponses respectives de ces deux auteurs, étant entendu qu'elles ont été élaborées indépendamment l'une de l'autre (19). Comme ces deux examens conduisent à mettre en évidence des contradictions dans l'élaboration de chacune d'elles, la dernière section porte sur la réponse qui peut être apportée en se dotant d'une vision d'ensemble de la « nation moderne », c'est à dire en surmontant la seconde limite pointée ci-dessus de la thèse de Dumont.

2. La réponse de Polanyi et son examen critique

Polanyi se prononce explicitement sur ce qu'est, pour lui, l'« économie en général » en tant qu'objet d'un savoir. La définition qu'il en donne est sans ambiguïté (20) :

> L'homme doit sa survie à une interaction *institutionnelle* avec son environnement naturel. Ce processus, c'est l'*économie* qui lui offre les moyens de pourvoir à ses besoins matériels. [...] Ce sont les moyens, et non les besoins, qui sont matériels. Peu importe que les objets utiles servent à prévenir la famine ou aient des fins éducatives, militaires ou religieuses. Tant que la satisfaction des besoins dépend d'objets matériels, la référence est économique (21).

Tel est du moins le cas dès lors qu'elle est complétée par la précision suivante :

> Cependant, un tel processus n'a pas d'existence indépendante […]. Pour assurer la cohérence multiforme de l'économie réelle, le simple processus d'interaction doit acquérir un ensemble d'autres propriétés, sans lesquelles on pourrait difficilement affirmer qu'il existe une économie. La survie matérielle de l'homme n'aurait jamais pu s'élever au titre et à l'importance de l'économie humaine si elle avait résulté d'une chaîne de causalité fragile, c'est-à-dire si elle était dépourvue d'une localisation précise dans le temps et dans l'espace (donc, d'unité et de stabilité), de repères permanents

entre hommes »), le mode de production propre à la société moderne étant le mode capitaliste. *Nota bene* : ces deux registres sont ceux que distingue Louis Dumont (*ibid.,* p. 13).

(15) Dumont, *ibid.*, p. 33. Ce dernier indique que cette proposition de Polanyi est défendue dans Polanyi, 1975, p. 243 sq.

(16) Dumont, *Ibid.,* p. 33. Cette critique est reprise dans sa préface à la publication en langue française de *La Grande Transformation* (Polanyi, 1983) en précisant qu'« ayant critiqué l'économie comme idée, il a pensé à la conserver comme chose » (*ibid.*, p. 20). Il oppose à cette idée la démarche qui lui paraît s'imposer : « Par rapport à Polanyi, cela revient à refuser *jusqu'au bout* la compartimentation que notre société, et elle seule, propose et, au lieu de chercher dans l'économie le sens de la totalité sociale – ce à quoi Polanyi s'est certes opposé – à chercher dans la totalité sociale le sens de ce qui est chez nous et pour nous économie » (*ibid.*, souligné par l'auteur).

(17) Dumont, 1985, p. 16.

(18) On pourrait étendre ce propos à la réponse que Max Weber donne à notre question dans Économie et société. Ceci est réalisé dans Billaudot (2021, chapitre 5). Ce n'est pas repris ici. Concernant la réponse de Marx, je m'en tiens, dans le présent texte, à l'analyse qu'en propose Louis Dumont, dont l'objet est de mettre en évidence qu'elle a participé

(donc, de structure), de modes d'action déterminés au regard de la totalité (donc, de fonction), de voies par lesquelles recevoir l'influence d'objectifs sociaux (donc, de pertinence pour les politiques à mener). C'est grâce à son *vêtement institutionnel* que l'économie acquiert ses propriétés d'unité, de stabilité, de structure et de fonction, d'histoire et de justesse pour les politiques à suivre (22).

Pour Polanyi, la grande rupture entre les sociétés archaïques ou traditionnelles et la société moderne libérale du XIX[e] siècle est un renversement du rapport entre la société et l'économie en raison du « désencastrement » de cette dernière. Avant cette rupture, c'est la forme de la société qui façonne celle de l'économie, cette dernière étant alors « encastrée ». Après, la société devient une société de marché, parce que l'économie de marché façonne l'ensemble de la société. Ce procès n'est donc pas un procès naturel que l'on pourrait caractériser comme tel à l'aide de concepts (la production, le travail, les besoins, etc.) qui traverseraient l'histoire sans changer fondamentalement de sens. Le « réencastrement » qui intervient à la suite de la crise de 1929 et que Polanyi analyse dans *La Grande Transformation* (c'est en ce sens que doit être compris le titre de cet ouvrage) ne le conduit pas à abandonner sa définition générale de l'économie et sa caractérisation de l'économie de marché comme domaine identifié distinctement d'autres domaines dans la société moderne, étant entendu que, pour lui, le principal marqueur de cette identité est que le travail, la terre et l'argent y sont traités comme s'il s'agissait de marchandises comme les autres, alors qu'elles sont « fictives » (elles n'ont pas été produites pour être vendues) (23).

L'apport de Polanyi concernant l'« économie en général » ne se réduit pas à cette définition et ce complément. Il comprend aussi l'analyse de ce qu'il appelle les « formes ou principes d'intégration de l'économie » que sont la redistribution (ou la répartition, si on préfère cette traduction), la réciprocité et l'échange (24). Il s'avère que cette composante de son apport présente des limites (25). Mais il n'est pas indispensable de prendre en compte ces « formes d'intégration » pour apprécier le bien-fondé de la réponse de Polanyi à notre question.

Ceci étant, l'examen critique à réaliser comprend deux volets. Le premier volet porte sur la définition elle-même, le second sur le point de savoir si le complément qui y est apporté afin de la préciser ne conduit pas à vider de sa substance l'entité « économie en général ».

Premier volet de l'examen critique : on ne peut faire état que d'un aspect économique, parmi d'autres, de « l'interaction de l'homme à son environnement naturel »

Quelques propositions implicitement retenues par Polanyi comme point de départ paraissent indiscutables :

à l'épanouissement de l'idéologie économique, soit une thèse qui contredit ce qui est couramment retenu, que l'on adhère ou non à la pensée de Marx. A la suite de sa rédaction, j'ai repris l'analyse de Dumont et je suis parvenu au constat qu'elle ne suffisait pas pour contester le bien-fondé de la proposition de Marx selon laquelle on peut parler d'« économie en général », cette dernière étant pour lui la base sur laquelle s'édifie toute société humaine, ce qu'il appelle son « fondement économique ». Ce qu'il y a lieu d'ajouter à l'analyse de Dumont pour parvenir à une critique fondée de cette proposition est présenté dans un ouvrage qui a pour titre *Le savoir économique revisité* et qui sera publié en 2026 par les Presses universitaires de Provence.

(19) Il ne pouvait être question que Commons cite Polanyi dans *L'Économie institutionnelle* : s*a place dans l'économie politique* (ouvrage publié en 1934), puisque ce penseur ne se préoccupe d'économie qu'à partir de la fin des années 20, émigre aux EUA en 1933 et ne se fait connaître par des publications en « économie » qu'après la publication de l'ouvrage de Commons. Par contre, on aurait pu s'attendre à ce que Polanyi se réfère d'une façon ou d'une autre au travail de Commons. Or il s'avère que, aussi bien dans *La Grande Transformation* (ouvrage publié en 1944) que dans *La Subsistance de l'homme* : l*a place de l'économie dans l'histoire*

– l'entité « humain » fait partie de toutes les entités que l'on trouve sur terre, ce qu'on peut appeler les existants (26) ;

– un « individu humain » entretient des relations avec ces existants ;

– le retour conscient de celui-ci sur l'expérience « première » que constitue chacune de ces relations avec d'autres existants (27) et la communication avec d'autres humains à propos de ces expériences particulières ont conduit à ce que chaque « individu humain » se reconnaisse comme faisant partie des « humains » (28).

Par contre, cette représentation collective (ou vision) convenue de la catégorie « humain » au sein de l'ensemble des existants change dans le temps ou d'une sorte de groupement humain à une autre. Pour le dire en d'autres termes, ce qui change est la façon d'envisager cette identité de l'espèce humaine. On se trouve à ce sujet en présence d'une alternative : soit les marqueurs de cette identité particulière sont inclus dans une vision en termes de *ressemblance* (identité, continuité) conduisant à dire que tous les existants sont de même nature, les différences entre « les existants humains » et « les existants non humains » n'étant que des différences de degré au sein d'une même nature, soit ils le sont dans une vision en termes de *différence* (distinction, discontinuité), ces différences étant alors conçues comme étant la manifestation d'une différence de nature entre « les existants humains » et « les existants non humains ». Pour que l'on soit en présence d'un invariant méta-structurel, c'est-à-dire d'une catégorie pré-institutionnelle qui soit commune à toutes les formes de vie, on doit donc parler, pour ce que Polanyi appelle « l'interaction de l'homme à son environnement naturel », de « l'interaction des humains avec les existants non humains », c'est-à-dire ceux dont l'existence ne doit rien aux humains (29). Ce sont alors quatre types de tels existants qui sont distingués : les *ressources naturelles*, les *lieux*, les *corps humains* et les *milieux de vie*. Ce sont des objets pour les humains. La formation d'un groupement d'humains qui vivent ensemble est un *processus de socialisation*. Puisque ce dernier met en jeu des relations avec ces quatre types d'objet et que ces relations sont normalisées d'une façon ou d'une autre, il y a quatre registres naturels de socialisation (voir tableau 1 page suivante).

Les termes retenus pour les nommer (économique, politique, domestique et écologique) sont justifiés de la façon suivante : les associations retenues (entre économique et ressource naturelle, politique et lieu, etc.) sont courantes dans notre monde moderne sans être propres à ce dernier. Mais il va de soi qu'utilisé de cette façon, chacun de ces termes est chargé d'un sens précis.

et la société (publication posthume en 1977), Commons n'est pas cité. Il n'en reste pas moins que l'analyse de Polanyi a été influencée par l'atmosphère intellectuelle de l'époque à la formation de laquelle Commons a participé, ne serait-ce qu'en raison de la place qu'y occupent les institutions.

(20) Il y aurait une ambiguïté si on devait se demander si la définition donnée est celle de l'économie « en général » ou seulement celle de l'économie de la société moderne. Dans les écrits des économistes classiques (Smith, Ricardo, Say), cette ambiguïté n'est pas toujours levée. Elle le sera avec l'économie pure de Léon Walras.

(21) Polanyi, 2011, p. 56. Il qualifie cette délimitation (ou signification) de « substantielle ». Elle est « séparée » de ce qu'il appelle sa délimitation (ou signification) « formelle », celle « qui vient du caractère logique de la relation entre les moyens et les fins, comme dans les termes économizing et *economical* ; la définition du terme économique par la rareté en découle » (*ibid.*, p. 55). Cette seconde délimitation est celle qui est retenue dans l'approche néoclassique dans sa version walrasienne, si ce n'est dans la version que l'on doit à Carl Menger (Billaudot, 2024, partie I). Pour Polanyi, l'économie de marché relève d'une fusion entre ces deux significations.

(22) *Ibid.*, p. 75-76.

Tableau 1

Les quatre registres naturels de socialisation

Type d'objet technique naturel	Nature du registre de socialisation	Définition du registre
Ressource naturelle	Économique	Mise en rapport des humains entre eux à propos de leurs rapports à leurs ressources naturelles
Lieu	Politique	Mise en rapport des humains entre eux à propos de leurs rapports à leurs lieux de vie
Corps humain	Domestique*	Mise en rapport des humains entre eux à propos de leurs rapports à leurs corps
Milieu écologique	Écologique	Mise en rapport des humains entre eux à propos de leurs rapports à leurs milieux de vie écologiques

* Ce registre peut aussi être qualifié d'anthroponomique (30), de familial ou de sexuel.

Source : Billaudot, 2022.

Ces trois registres constituent l'infrastructure de toute forme de vie, ce que l'on peut appeler un groupement humain global (31). Chacun de ces registres délimite un *aspect* du vivre-ensemble, mais cet aspect est présent dans *toutes* les occupations auxquelles se livrent les membres du groupement. Il n'y a donc pas d'occupations qui seraient spécifiquement « économiques » ou « politiques », etc. Comme il se doit, un aspect n'est pas porteur d'une séparation, puisque toute séparation procède d'une institution et que ces registres sont pensés avant toute prise en compte des institutions qui sont constitutives d'une forme de vie quelle qu'elle soit.

Second volet de l'examen critique : il n'y a pas d'institutions qui soient propres à cet aspect économique de la socialisation

Avant toute prise en compte de ce qui vient d'être établi concernant le premier volet, la question cruciale que pose le « complément » que Polanyi ajoute à sa définition de l'« économie en général » est celle de savoir si la modalité particulière d'institution de l'interaction en question, modalité qui diffère d'une sorte de vivre-ensemble des humains à l'autre, est un simple « vêtement » qui habille un corps préalablement identifiable indépendamment de cet habit ou si l'institutionnel en question est *constitutif* de ce « corps ». Manifestement, « les propriétés d'unité, de stabilité, de structure et de fonction », dont Polanyi nous dit à juste titre que « l'économie » les acquiert par son « vêtement institutionnel », sont celles de tout « corps ». Par conséquent, le terme de vêtement ne convient pas pour qualifier l'institutionnel en question, et l'« économie en général »

(23) Polanyi, 1983, p. 122.

(24) *Ibid.*, p. 77. Puisque ce sont des formes d'intégration de l'économie à caractère général, elles sont définies par Polanyi indépendamment de tout ce qui est propre à une forme de vie particulière et qui provient de celle-ci à son échelle. En l'occurrence, ce qui change de l'une à l'autre, ce sont à la fois les *motivations personnelles* de ceux qui pratiquent la répartition, la réciprocité ou l'échange et les structures d'appui dont l'existence est nécessaire pour que l'effet intégrateur se produise et qui ne peuvent être le résultat d'actions individuelles – on retrouve l'« action collective » de Commons (voir *infra*).

(25) A ce sujet, se reporter à Billaudot, 2021, chapitre 5, par. 51 à 72.

(26) Ils sont observables dans ce que Baruch Spinoza (1666) appelle « le plan de l'étendue », en le distinguant du « plan de l'esprit ». Dans ce « plan de l'étendue », les entités en question sont observables par leurs corps. Cela vaut bien évidemment pour les « existants humains ».

(27) La notion d'« expérience première » est reprise de John Dewey (2012, p. 41), qui dans cet ouvrage traite de ce retour conscient.

(28) Ce processus d'identification est bien analysé par Philippe Descola dans *Par-delà nature et culture* (2005). Pour lui, une ontologie concrète est la façon dont, dans un groupement humain, il est convenu

dont Polanyi parle n'est pas un corps, associé à un domaine de la vie sociale d'ensemble (32).

Si on substitue « aspect économique » à « économie », comme nous y a conduit l'examen critique du premier volet, cette critique propre au second volet tombe parce que l'aspect en question n'est pas un domaine et encore moins un « corps ». En conséquence, la question que pose le complément doit être reformulée si on est à même d'observer, dans certaines formes de vie, une entité qui a le statut d'un « corps » ou d'un « domaine » et qui est qualifiée d'économie. Cette reformulation est la suivante : la question qui se pose est celle de savoir si les marqueurs institutionnels de ces diverses entités ont quelque chose en commun ou si ce n'est pas le cas, étant entendu que ce « commun » ne doit pas l'être au reste de la vie sociale et que ce ne peut donc être l'aspect en question puisqu'il n'est pas propre à un domaine particulier.

Il s'avère qu'il y a deux formes de vie actualisées dans l'histoire dans lesquelles il est fait état d'une économie et pour lesquelles ce terme désigne un « corps » ou un domaine (33). Ce sont la cité antique et la nation moderne. Pour la première, l'entité à propos de laquelle on parle d'économie est un « corps » : l'*oïkos* dans la cité athénienne et le *domus* dans la cité romaine ; l'économie en tant que savoir est celui qui est relatif à la gestion de cette entité, et l'économie comme objet de ce savoir est ce qu'on appelle l'économie domestique. Pour la seconde, l'entité en question est un domaine identifié à l'échelle de la nation, et on parle à son propos d'économie politique (par opposition à l'économie domestique). Le marqueur institutionnel de l'*œconomia* des Athéniens est l'*oïkos* (le *domus*, pour Rome) – la chrématistique, mettant en jeu la monnaie, n'en fait pas partie. Pour l'économie politique de la Nation moderne, le marqueur institutionnel essentiel est, au moins pour Polanyi, l'*instrument monétaire* institué à l'échelle de la société en question. Il va de soi que ces deux marqueurs n'ont rien de commun, si ce n'est d'être des institutions. L'une et l'autre ne sont donc pas des modalités différentes d'actualisation d'une « économie en général ». Chacune d'elle est propre à la forme de vie qui la comprend.

Reste une question : pourquoi le même terme est-il utilisé pour qualifier le registre naturel de socialisation associé aux ressources naturelles, l'économie domestique de la Cité antique et l'économie politique de la nation moderne ? Le fait que dans l'*oïkos* et dans l'économie politique on mobilise des ressources naturelles ne peut en être la raison puisque, dans les deux cas, on utilise tout autant de telles ressources dans le reste de la vie sociale. La seule explication que l'on peut avancer est que cela tient à la vision quasi unanime selon laquelle cela a un sens de parler d'« économie en général », en entendant par vision une représentation ou croyance commune.

de spécifier les divers existants connus « en leur imputant ou en leur déniant une «intériorité» et une «physicalité» analogues à celles que nous nous attribuons à nous-mêmes » (p. 168). Cette façon de spécifier est donc celle d'une personne de ce groupement, c'est-à-dire un humain. Mais il ne s'agit pas d'un sujet concret. C'est un « sujet abstrait dont il est indifférent de savoir s'il a jamais existé », un sujet qui est représentatif du groupement et qui a « la conscience générale [que l'on peut avoir dans ce groupement] de l'existence d'un autrui » (*ibid.*). Cela implique que les membres du groupement se spécifient les uns les autres en s'imputant une intériorité et une physicalité analogues, sinon il ne peut être question de parler de groupement et de sujet abstrait. Pour le dire plus simplement, ces membres considèrent qu'ils se ressemblent, et non pas qu'ils sont différents : leurs différences de physicalité ou d'intériorité, car il y en a toujours, sont considérées comme secondaires au regard des autres existants (les non-humains du groupement et tous les humains qui ne font pas partie du groupement). En revanche, cela n'implique pas que cette ressemblance soit conçue dans les mêmes termes d'un groupement humain à l'autre dans l'espace et le temps et, à ce titre, que la distinction entre physicalité et intériorité soit objectivée de la même manière ici et

La réponse de Commons et son examen critique

A partir du moment où le titre de l'ouvrage de référence de Commons est *Institutional Economics* : *Its Place in Political Economy* et où ladite économie politique relève de cette vision, on est assuré que ce chercheur partage cette croyance. Mais, à la différence de Polanyi, celui-ci ne nous donne pas d'entrée de jeu une définition explicite de l'« économie en général », c'est-à-dire une définition de ce qui peut être qualifié d'économique dans toute forme de vie des humains. Dès le premier chapitre de cet ouvrage, Commons nous parle de « théorie économique (34) », de « processus économique (35) » et de « conflit économique (36) », mais on ne sait pas s'il désigne de cette façon des entités relatives à l'« économie en général » ou des entités propres à l'économie moderne (37) comme objet situé dans l'histoire, même si, comme il le retient, celle-ci évolue *via* une « opération de la volonté humaine (qui) ressemble assez à la sélection artificielle de l'évolution selon Darwin(38) ». Pour Commons, cette évolution a conduit, au moment où l'ouvrage en question est rédigé, à trois modalités distinctes d'existence de cette économie moderne – le capitalisme, le fascisme et le communisme – la performance de son apport étant d'en proposer une compréhension relevant d'une même théorie (39).

L'économie en général

Cette interrogation est levée sans problème lorsque, dans le chapitre X portant sur la valeur raisonnable, Commons revient sur sa distinction entre trois types de transaction (voir *infra*) et nous dit :

> Ces trois types de transaction – de répartition, de direction et de marchandage – couvrent dans leurs combinaisons variées l'ensemble de la gamme des comportements économiques. Pour les distinguer, il faut recourir à l'analyse historique parce qu'elles se déploient depuis les conditions simples d'une société primitive ou pionnière, *où elles ne peuvent pas être distinguées*, jusqu'à la civilisation industrielle hautement développée. Là, elles peuvent être distinguées et alors relues à la lumière de leurs prémices dans la société simple (40).

Cela conduit à considérer que beaucoup d'autres propositions, figurant dans l'ouvrage en question avant celle qui vient d'être citée, s'appliquent à toutes les formes de vie des humains. Il s'agit avant tout de l'enchaînement des suivantes :

– « Les êtres humains assurent leur subsistance les uns à partir des autres grâce à des transferts mutuels de droits de propriété (…). Il convient de se tourner vers le droit et l'éthique pour saisir les aspects critiques de cette activité humaine (41) ».

– « L'unité élémentaire qu'il convenait de rechercher à propos d'une corrélation entre droit, économie et éthique était une unité d'i*ntérêts conflictuels* relatifs à la propriété. Mais cela n'est pas suffisant. L'unité

là. Ce n'est donc pas celle entre le corps et l'esprit (ou l'âme) qui est propre à la société moderne et qui n'est donc qu'une façon particulière de voir la distinction en question. Une analyse critique de cet apport de Descola est développée dans Billaudot (2021, tome 2, partie III, chapitre 8). Elle conduit à retenir qu'une cosmologie doit prendre en compte deux critères, le critère ontologique (celui que retient Descola en distinguant la physicalité et l'intériorité) et un critère relatif à la *communication.*

(29) On revient au point 4 sur la nécessité de ce déplacement. L'expression à rejeter est « l'interaction de l'homme avec la nature », puisque cette expression suppose que les humains ne font pas partie de cette « nature » et que l'on est alors enfermé dans une ontologie particulière. Descola la qualifie de « naturaliste » en l'opposant au totémisme, à l'animisme et à l'analogisme. En distinguant « ontologie » et « communication », on analyse l'évolution historique observée comme l'enchaînement de trois cosmologies distinctes : la cosmologie moniste (comprenant le totémisme l'animisme et l'analogisme), la cosmologie céleste et la *cosmologie dualiste* dont procède le concept de Nature, opposée à la Culture humaine (voir *in fine* la fresque construite).

(30) Au sens que lui donne Denis Bertaux (1993), l'anthroponomique a trait à la genèse de l'humain

d'activité doit aussi être une unité *d'intérêts mutuellement dépendants*. La relation d'homme à homme est une relation d'interdépendance autant que de conflit. Au surplus, cette unité élémentaire doit non seulement être répétitive, avec des variations, mais encore les acteurs doivent-ils pouvoir s'attendre à ce que ces répétitions se poursuivent dans l'avenir sous une forme identique, pour l'essentiel, à ce qu'elles sont dans le présent et furent dans le passé. Cette unité doit être caractérisée par des anticipations certaines. Le genre d'anticipation que nous appelons *ordre* (…). Ainsi, l'unité fondamentale de l'activité qui met en correspondance le droit, l'économie et l'éthique doit-elle contenir en elle-même les trois principes de *conflit*, de *dépendance* et d'*ordre*. Cette unité est une transaction (42) ».

– « Le premier des économistes à faire du conflit d'intérêts l'élément universel en économie fut David Hume avec sa théorie de la rareté (…). Je commence par la rareté comme principe universel de toute théorie économique (…). J'entreprends ensuite de montrer que la rareté n'engendre pas seulement le conflit, mais aussi l'action collective, laquelle instaure un ordre fondé sur la dépendance mutuelle (43) ».

– « Si nous nous efforçons de trouver un principe universel, commun à tout comportement considéré comme institutionnel, nous pouvons définir une institution comme étant une action collective contrôlant l'action individuelle (44) ».

– « En relisant les économistes depuis John Locke jusqu'à l'école orthodoxe actuelle, je me suis rendu compte qu'ils faisaient appel à deux acceptions contradictoires de la notion de richesse : la richesse comme chose matérielle et la propriété de cette chose (…). La propriété est devenue le fondement de l'économie institutionnelle (45) ».

Commons en tire la conclusion que « notre objet d'étude est l'ensemble des transactions humaines visant à produire et répartir la richesse par le biais de la coopération, du conflit et des règles du jeu », en ajoutant que cet objet est identifié par « l'action collective qui contrôle, libère et prolonge l'action individuelle en matière de production, d'échange et de consommation des richesses dans un avenir proche ou lointain (46) ».

Il est aisé de constater que cette définition de l'« économie en général » a des points communs avec celle de Polanyi et qu'elle présente aussi des différences. Mais l'objet de ce papier n'est pas de procéder à cette comparaison, seulement de compléter l'examen critique de la définition de Polanyi par celui de la définition de Commons. A ce sujet, Il nous reste à présenter la façon dont cette définition conduit ce dernier à concevoir l'avènement de l'économie moderne, puis ce qu'il nous dit de ce qu'il considère comme étant distinguable dans celle-ci, à savoir la présence de trois types de transaction et, en conséquence, celle de trois types de groupe actif. Pour lui, une action collective instituante se réalise à l'échelle d'un tel groupement qui établit des transactions avec d'autres entités

(corps) dans la succession des générations.

(31) On commet une erreur lorsqu'on retient qu'il n'y en aurait qu'un seul, ce qui est le cas pour Marx pour qui il s'agit du registre « économique », pour Freud pour qui il s'agit du registre domestique-sexuel et pour l'écologie politique pour laquelle il s'agit du registre écologique.

(32) A noter que cette argumentation est aussi celle qui a été développée par A. Jeammaud et A. Lyon-Caen (1986) concernant l'habillage juridique des rapports de production capitalistes à propos desquels Marx répond par la négative à la question « ces rapports économiques sont-ils réglés par des idées juridiques ? », en retenant que « les rapports juridiques découlent des rapports économiques » (Marx, 1963, p.1416). Pour ces juristes, cet « habillage » est constitutif de leur existence ; on ne peut donc les identifier préalablement à la prise en compte de ce prétendu « habillage » – ils retiennent que les règles de droit « leur permettent d'être conçus et de se développer » (p. 9). Cet examen critique de l'apport de Marx a été repris par l'École de la Régulation (Boyer, 1995, p. 25) en en déduisant que l'on est en présence d'une interaction systémique entre l'infrastructure économique et la superstructure politique (qui comprend le juridique) et que, par conséquent, on ne peut avancer que l'État serait

« économiques » (individus et groupes actifs). Il sera alors possible de procéder à l'examen critique visé.

L'avènement de l'économie moderne dans l'histoire

Commons comprend l'avènement, à une certaine étape de l'histoire humaine, de l'économie moderne comme ayant été le fruit d'une évolution de la forme d'existence du couple « richesse/propriété » en relation avec l'évolution de la forme de l'action collective.

S'agissant de « la propriété au sens de *droits* (47) », les formes successives qui ont vu le jour dans l'histoire sont, pour Commons, la propriété *corporelle*, la propriété *incorporelle* et la propriété *intangible*. Dans un premier temps, « la propriété (*res*) désignait la propriété «corporelle», à savoir les terres, les machines et les esclaves (48) ». Son sens a ensuite été étendu à la disposition de créances, c'est-à-dire des reconnaissances de dettes entendues comme des obligations de rendre reconnues par contrat par une autre personne (49). Il s'agit de la propriété « incorporelle ». C'est avec l'économie moderne qu'a vu le jour un troisième sens, un sens que les tribunaux (et la Cour suprême aux EUA) ont d'ailleurs mis du temps à intégrer et pour lequel on parle de propriété « intangible » (*intangible property*). Elle « consiste dans le droit de fixer les prix en refusant à autrui ce dont il a besoin et qu'il ne possède pas » (p. 384). Pour le dire en d'autres termes, c'est « la propriété sur les opportunités anticipées de faire du profit en restreignant l'offre jusqu'à ce qu'émerge, par persuasion ou par coercition, un accord sur le prix (50) ». Elle « confère le pouvoir de *restreindre* l'abondance afin de maintenir les prix ; alors que les objets matériels sont le produit du pouvoir d'*accroître* leur abondance par l'efficacité de la production, voire la surproduction (51) ».

La propriété corporelle et la propriété incorporelle ont un point commun : la richesse associée à ces deux sortes de propriété n'implique pas l'« invention de la monnaie » pour pouvoir être pensée et mesurée. Elle l'est en quantités physiques de « valeurs-utilités », y compris pour la propriété incorporelle dès lors que ce que le débiteur doit est convenu en retenant telle ou telle de ces dernières. Ce que postule Commons est que « la monnaie *frappée* n'est pas une marchandise, c'est une institution de paiement des dettes (52) », proposition qui ne vaut pas seulement pour la forme de la monnaie qui a cours à l'époque considérée (la monnaie frappée) mais tout autant pour la monnaie de crédit de l'économie moderne. Certes, à partir du moment où la monnaie a été inventée, la richesse (corporelle et incorporelle) est normalement évaluée en monnaie, mais cela ne remet pas en cause la spécificité de la richesse associée à la propriété intangible. En effet, cette dernière ne peut être évaluée qu'en monnaie parce que cette sorte de propriété tient essentiellement à l'existence de la monnaie. Ce que

structurellement « au service du capital ».

(33) Le concept « actualisé » est repris de Henri Bergson qui l'oppose au « virtuel », le couple « virtuel/actualisé » prenant chez lui la place du couple « possible/réalisé » (Bergson, 1930).

(34) Commons (1934) 2024, p. 389.

(35) *Ibid.*, p. 390.

(36) *Ibid.*

(37) *Ibid.,* p. 531.

(38) *Ibid.,* p. 433.

(39) Ce sujet est traité dans le dernier chapitre de *Institutional Economics.* Ces trois modalités y sont qualifiées de systèmes : « Depuis la Guerre mondiale, trois systèmes d'économie politique sont arrivés sur le devant de la scène : le communisme en Russie, le fascisme en Italie et le capitalisme banquier aux États-Unis » (*ibid.*, p. 1453). Dans leur volumineuse Introduction à la traduction française de l'ouvrage en question, Jean-Jacques Gislain et Bruno Théret explicitent bien cette unité de compréhension (voir figure 7 p. 168 et figure 8 p. 171), tout en remarquant que « Commons ne donne pas de «formule» de ces ensembles économique, politique et culturel en tant que tels et ne modélise pas explicitement la *société économique* en tant que tout » (*ibid.*, p. 168, souligné pour le présent papier). Nous verrons dans la suite que le principal problème que pose la réponse de Commons à

Commons appelle une « quantité économique » est alors une quantité de monnaie.

Si on se tourne du côté de l'histoire des formes de l'action collective instituante, ce que nous dit Commons à ce propos est que l'on est passé de la coutume au *common law* (les arrêts des tribunaux qui font jurisprudence) et, plus généralement, à une action collective propre à une diversité de groupes actifs (voir *infra*). S'agissant de la coutume, Commnons s'emploie à bien distinguer la coutume de l'habitude : « La coutume est davantage que l'habitude. C'est l'habitude sociale qui crée l'habitude individuelle (53). » La coutume est la première forme de ce qu'il appelle les règles opérantes, celles qui « ont en commun d'indiquer ce que les individus peuvent ou ne peuvent pas faire, doivent ou ne doivent pas faire, sont autorisés à faire ou non sous peine de sanctions collectives (54) ». Pour les règles de conduite du type « coutume », ce sont « les sanctions *morales* de l'opinion collective » qui les font respecter (55). Avec la substitution progressive des dettes non libérables en dettes libérables (*via* un règlement en monnaie), l'avènement de la souveraineté entendue comme « le fait d'extraire la violence des transactions privées pour en donner le monopole à un groupe que nous appelons l'État (56) » et celle d'un droit unifié qui s'y accorde, les règles opérantes ne relèvent plus exclusivement ou même principalement de la coutume, mais du *common law* et, plus précisément, d'un *common law* sociétal procédant d'un État fondé sur une Constitution, complétée par des lois qui s'y conforment en principe. On est alors en présence de règles « organisationnellement sanctionnées par le recours à la *force physique* (57) ». Pour autant, les règles opérantes de type « coutume » relevant de l'éthique n'ont pas disparu loin s'en faut, notamment si on prend en compte les règles instituées à l'échelle de certains groupes actifs (voir *infra*).

Il est aisé de constater à la fois l'existence d'un entrelacement entre les évolutions propres aux deux domaines qui viennent d'être distingués et le fait que cet entrelacement rende manifeste la présence de forts liens entre ces deux évolutions, tout particulièrement à propos des caractéristiques propres à la forme de vie dite « moderne » qui comprend l'économie moderne et qui en est le point d'aboutissement.

Les trois types de transaction de l'économie moderne

Étant entendu que, pour Commons, la transaction est une catégorie économique parce que toutes les transactions observables « sont des transferts de propriété », celui-ci nous dit qu'« à travers l'analyse des transactions [...], nous découvrons que celles-ci doivent être ramenées à trois types : les transactions de marchandage (*bargaining*), de direction (*managerial*) et de répartition (*rationing*) (58) ». Chacun de ces types est un « outil mental (59) ». Ces trois types relèvent de la même formule (« conflit-dépendance-ordre ») (voir figure 1), et ils mettent en correspondance le droit, l'économie et l'éthique (voir *supra*). Nous avons vu que, pour

notre question tient à ce manque.

(40) *Ibid.*, p. 1302, souligné pour le présent propos.

(41) *Ibid.*, p. 448.

(42) *Ibid.*, p. 450. Notons que Commons fait appel, en matière d'anticipation, à la fois à la « futurité » de Peirce et à la convention de continuité de Keynes.

(43) *Ibid.*, p. 387.

(44) *Ibid.*, p. 464. Plus précisément, « une action collective en restriction, en libération et en expansion de l'action individuelle » (p. 468).

(45) *Ibid.*, p. 395-396. La richesse en question est celle que Commons qualifie de « richesse au sens propre » (p. 522), c'est-à-dire l'ensemble des objets matériels que les humains obtiennent par leur « travail » (p. 522) de leur « relation à la nature » (p. 448) et qui ont donc une « valeur-utilité » (p. 522). Il préfère d'ailleurs parler finalement « des richesses » que de « la richesse » (*ibid.*, p. 1302).

(46) *Ibid.*, p. 526 et p. 492.

(47) *Ibid.*, p. 471.

(48) *Ibid.*

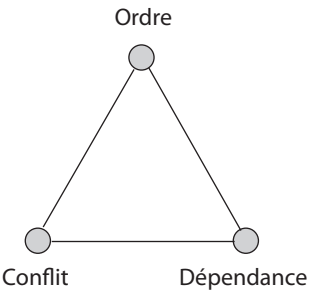
(49) En ce sens, « ôter » la propriété signifie « priver une personne de son droit de faire appel à l'État pour faire respecter une obligation de performance ou de paiement d'une grandeur économique corrélée à un crédit pour un actif et une dette ou un passif » (*ibid.*, p. 478-479).

(50) *Ibid.*, p. 386. Elle est donc entendue ausens large qui comprend « le *good-will* d'une affaire, les

Commons, « dans la civilisation industrielle hautement développée […], ils peuvent être distingués ». Cela implique que, dans toute transaction observable dans l'économie moderne, ces trois types sont à mobiliser pour comprendre sur quoi porte la mise en ordre qui y a lieu (60).

Figure 1

La formule de toute transaction



La *transaction de marchandage* « met en relation quatre parties, deux acheteurs et deux vendeurs, tous traités juridiquement comme des égaux par l'autorité qui tranche les litiges (61) ». Cet outil capte le pôle ou l'aspect « conflit » de toute transaction. La *transaction de direction* est une relation entre deux entités, « un supérieur et un inférieur (62) ». Cet outil capte le pôle ou l'aspect « dépendance » de toute transaction. Quant à la *transaction de répartition*, il s'agit aussi d'une relation entre un supérieur et un inférieur, mais « le supérieur est un supérieur collectif ou son porte-parole officiel ». Cet outil capte le pôle ou l'aspect « ordre » de toute transaction. « On peut en distinguer plusieurs formes : le «donnant-donnant», la dictature, la coopération, la négociation collective et la décision judiciaire. Le principe économique, commun à toutes ces formes, est la formulation des règles qui, dans le partage entre eux des charges et des bénéfices de la production et de la jouissance de la richesse, vont régir les transactions des participants en position subordonnée (63) ».

Ces trois types sont donc distingués selon leur objet qui n'est pas le même. Cela se traduit par le fait que, la psychologie des acteurs « économiques » étant négociationnelle, celle-ci « revêt une forme différente pour chacun des trois types de transaction : elle est une psychologie de la persuasion, de la coercition ou de la contrainte dans les transactions de marchandage, une psychologie du commandement et de l'obéissance dans les transactions de direction et une psychologie du plaidoyer et de l'argumentation dans les transactions de répartition (64) ».

Les groupes actifs de l'économie moderne

Dans l'économie moderne, il y a une diversité de groupes actifs. Pour Commons, tous relèvent de la même formule parce qu'ils sont le cadre de

franchises commerciales, les brevets, les marques déposées et ainsi de suite » (*ibid.*, p. 465).

(51) *Ibid*.

(521) *Ibid*, p. 898.

(53) *Ibid.*, p. 434. Commons capte donc ce que Pierre Bourdieu appellera l'habitus, en considérant la coutume comme une institution, alors que pour ce dernier, les institutions, produites par l'action collective instituante, ne comprennent que ce qui est le fruit d'une action collective concertée (et, en conséquence, codifiée).

(54) *Ibid.*, p. 466.

(55) *Ibid*. J'ajoute qu'il s'agit bien d'un fondement *moral* de ces règles de conduite, dès lors que le propos tenu par ceux qui s'y conforment est de dire que « c'est bien (opposé à mal) » d'agir de cette façon – et non pas « c'est juste (opposé à injuste) ». La sanction consiste couramment à priver la personne de certaines ressources, ce que Commons qualifie de « sanction économique » (*ibid.)* et elle peut aller jusqu'à la remise en cause de l'appartenance au groupe auquel s'applique la coutume considérée.

(56) *Ibid.*, p. 1215.

(57) *Ibid.*, p. 466. J'ajoute que l'on dit alors : « Il est juste (opposé à injuste) » de se conformer aux règles.

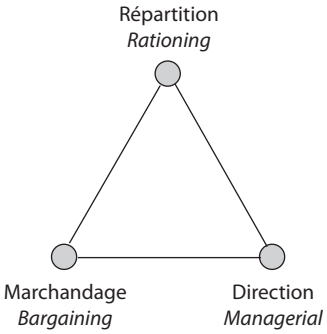
(58) *Ibid.*, p. 450.

(59) *Ibid.*, p. 1263. Plus précisément, « un outil mental pour essayer de comprendre » l'existant.

transactions dont la mise en ordre est réglée à son échelle. Par conséquent, cette formule organise trois pôles ou aspects qui découlent des trois types de transaction (le marchandage, la direction et la répartition), et, comme l'ordre dans la formule de toute transaction, la répartition est en position supérieure (voir l'avant-dernière citation *supra*) (figure 2).

Figure 2

La formule de tout groupe actif



Par conséquent, tout groupe actif observable se comprend comme la combinaison de trois types : le *groupe actif économique-industriel* associé au pôle ou aspect « marchandage », le *groupe actif moral-culturel* associé au pôle ou aspect « direction » et *le groupe actif souverain-politique* associé au pôle ou aspect « répartition ». De plus, comme tout groupe actif observable n'existe comme groupe actif « économique » que par les transactions qu'il établit, ce sont ces transactions qui sont prises en compte pour distinguer ces trois outils d'analyse. Ainsi, les entreprises et les syndicats relèvent du premier type, les associations religieuses ou culturelles ainsi que les partis politiques du second et les organismes de puissance publique (l'État en tant qu'agent économique) du troisième.

Il n'en reste pas moins que, pour Commons, ces outils évoluent dans le temps. Cela tient d'abord à « la personnalité des parties prenantes à une transaction. Au lieu de jouir de cette égalité que présuppose la théorie économique, les parties jouissent ou pâtissent de tous les écarts possibles entre êtres humains quant à leurs pouvoirs respectifs d'incitation et de réaction aux incitations ou aux sanctions (65) ». Cela tient ensuite aux « circonstances dans lesquelles se trouvent les parties (qui) peuvent être semblables ou différentes, avec en premier lieu l'existence ou l'absence d'alternatives (66) ». Enfin, dès lors que les transactions donnent lieu à une négociation portant sur des transferts de propriété de quantités économiques, « les valuations monétaires qui s'y rapportent sont variables, en fonction des différentes parties présentes dans la négociation et eu égard au contexte du moment en termes de rareté, d'efficacité, de futurité, de règles opérantes et de facteurs limitants (67) ».

(60) On le constate sans difficulté pour la transaction entre un employeur et un salarié, c'est-à-dire la transaction salariale.

(61) *Ibid.*, p. 450.

(63) *Ibid.*, p. 451.

(64) *Ibid.*, p. 1302.

(64) *Ibid.*, p. 508.

(65) *Ibid.*, p. 490.

(66) *Ibid.*

(67) *Ibid.*

Ce sont donc tous les ingrédients de la psychologie négotiationnelle qui évoluent, et, par conséquent, « on peut considérer cette psychologie comme ayant évolué au cours de l'histoire et comme étant en perpétuel devenir ; en sorte que les philosophies du capitalisme, du fascisme, du nazisme ou du communisme en constituent des variantes (68) ». La vision de l'économie moderne élaborée par Commons en distinguant trois types de groupes actifs (voir *supra*) permet de comprendre ces variantes :

(68) *Ibid.*, p. 490-491.

– Le capitalisme est la modalité d'existence de l'économie moderne dans laquelle domine le marchandage, avec la monnaie comme instrument de ce dernier (69).

(69) « Ce double processus de création de valeur-utilité pour les autres et de restriction de l'offre afin de créer de la valeur-rareté, c'est ce que nous entendons par capitalisme » (*ibid.*, p. 722), étant entendu que le propre de ce système est que les règles opérantes habilitent des groupes actifs privés ayant la capacité de procéder à une telle création.

– Le fascisme (incluant le nazisme) est sa modalité d'existence dans laquelle domine la direction, la monnaie ne servant qu'à la valuation.

– Le communisme (entendu comme le système en place en Union soviétique) est sa modalité d'existence dans laquelle domine la répartition, la monnaie n'étant alors qu'un moyen de rationnement.

L'examen critique

L'adage « juger l'arbre à ses fruits » s'applique sans problème à l'analyse que nous livre Commons. Son principal « fruit » est, en l'occurrence, sa capacité à capter la triade « capitalisme, fascisme, communisme ». L'examen critique à réaliser porte alors sur la compréhension qu'en propose Commons. Elle doit être écartée en raison du problème qu'elle pose. Ce dernier tient à ce qu'elle postule, à savoir que ces trois entités relèveraient, comme la transaction et le groupe actif, de la même formule, du moins implicitement puisque Commons ne nous la donne pas. Or, si on appréhende le capitalisme, le fascisme et le communisme par leurs idéologies respectives (au sens de Louis Dumont), le constat qui ne paraît pas contestable est que l'on est en présence de différences entre, d'un côté, ce que celles du fascisme et du communisme ont en commun et, de l'autre, celle du capitalisme. Première différence : les premières comprennent des idées qui mettent en jeu le vivre-ensemble dans toutes ses dimensions alors que, pour l'idéologie du capitalisme, les idées qu'elle contient ne sont relatives qu'à sa dimension économique. On met ainsi le doigt sur la principale limite de l'apport de Commons : *il ne nous dit rien de la forme moderne du vivre-ensemble,* la nation moderne dotée de son État de droit*, dans laquelle se situe l'économie moderne*. Sans lever cette limite, il s'avère toutefois que l'on peut écarter l'idée qu'elle pourrait invalider l'analyse de Commons. En effet, il suffit de considérer que ce ne sont pas, comme tels, le fascisme et le communisme que celui-ci capte, mais seulement leur dimension « économique » (au sens qu'il retient). Mais cet évitement n'est plus de mise pour la seconde différence : les idéologies du fascisme et du communisme ont en commun d'être monistes – une seule idéologie préside à l'organisation de la société, les autres n'étant pas tolérées, ce qui conduit à dire qu'il s'agit de régimes

totalitaires (70) – tandis que celle du capitalisme est pluraliste, en ce sens que les règles opérantes qui sont instituées par l'action collective opérant à l'échelle de la société dans son ensemble sont des compromis entre des propositions issues d'idéologies différentes – on le constate notamment en matière de relations commerciales internationales, certains défendant le libre-échange et d'autres le protectionnisme. Par conséquent, les trois formes de l'économie moderne que distingue Commons ne peuvent relever de la même formule.

(70) Cela n'exclut pas des débats internes concernant la façon précise de définir cette idéologie.

Il n'en reste pas moins que l'on ne peut induire du fait que l'un des principaux fruits de l'analyse de Commons est défectueux que cette analyse est globalement à écarter. C'est l'arbre qu'il faut ausculter pour détecter ce qui a conduit à un mauvais fruit.

Le premier moment qui pose problème est le passage de la formule de toute transaction à la distinction de trois types (71). Puisque les transactions observables dans l'économie moderne diffèrent selon leur objet (exemple : une transaction financière n'a pas le même objet qu'une transaction commerciale ou une transaction interne à une entreprise) et que les « types » à distinguer sont des outils qui s'appliquent à toutes les transactions, ces derniers ne peuvent différer selon leur objet. Plus précisément, Commons nous dit que ces trois types de transaction se distinguent par le principe qui identifie chacune d'elle, principe qui tient en partie à l'objet de chacune d'elle : le transfert de la propriété d'un objet pour le type « transaction de marchandage », l'organisation de la production pour le type « transaction de direction » et la répartition des charges ou bénéfices pour le type « transaction de répartition », ce qui a pour conséquence que les trois principes en question sont définis indépendamment les uns des autres. Or on ne peut à la fois dire ce qui précède et dire que la transaction de marchandage et la transaction de direction sont hiérarchiquement subordonnées à la transaction de répartition. On est en présence d'une contradiction. Pour lever une contradiction, on doit choisir l'une ou l'autre des deux affirmations qui ne sont pas compatibles. Ici, c'est la seconde qui s'impose : les trois types à distinguer ne sont pas indépendants les uns des autres.

(71) Une première version de cette critique se trouve dans Billaudot (2021, tome 1, partie II, chapitre 5, par. 21 à 50). Elle a été reprise et affinée dans Billaudot (2024, p. 351 à 362).

Cela conduit à exclure que la façon de les distinguer qui convienne puisse être d'avoir recours aux trois principes énoncés par Commons. En effet, les principes retenus pour la *managerial transaction* et la *rationing transaction* – l'efficacité et l'autorité d'un collectif – sont de l'ordre de la forme de mise en ordre, tandis que ce n'est pas le cas pour celui qui l'est pour la *bargaining transaction* – le principe de rareté – et, par conséquent, on ne dispose pas, avec ces principes, d'un critère qui se décline en trois modalités distinctes entre lesquelles puisse être établie une relation de dépendance. La solution de remplacement qui s'impose est de considérer que les trois types à identifier se distinguent en considérant *la forme* que peut prendre *la mise en ordre* de la transaction et en retenant que, s'il existe

une diversité de modalités de mise en ordre, cela tient au fait qu'il existe une diversité de valeurs auxquelles se référer pour *justifier* le choix d'une modalité. Cela consiste donc à ne pas limiter la nécessité d'une justification, comme le fait Commons, à la seule « transaction de répartition ». Avec les types qu'il a définis, le propos de Commons est, en effet, le suivant :

> Les transactions de répartition témoignent de la lutte pour le pouvoir, tandis que les transactions de marchandage témoignent de la lutte pour la richesse [...]. Mais la lutte pour le pouvoir, à distinguer de la lutte pour la richesse, caractérise, à un degré plus ou moins fort, le tout de cette action concertée destinée à contrôler les transactions de répartition au sein d'un groupe quelconque, ce que nous avons nommé de manière générique la politique. C'est la raison pour laquelle les transactions de répartition requièrent une *justification* afin d'obtenir le montant d'action concertée nécessaire pour les imposer. Et cette justification porte en elle l'incrimination de ceux qui ne respectent pas les règles imposées (72).

(72) *Ibid.*, p. 1311, souligné pour le présent papier.

La solution de remplacement proposée doit être qualifiée d'appropriation critique, si ce n'est dans la langue de Molière, du moins dans celle de nos amis belges (73). Cette solution consiste dans un premier temps à conserver les dénominations des trois types tout en les définissant différemment, c'est-à-dire en changeant le sens. Ces trois types sont différents parce que, pour chacun d'eux, la modalité de mise en ordre est justifiée en se référant à une valeur différente. Pour le type « transaction de marchandage » (au nouveau sens), cette valeur de référence est la *liberté*. Pour le type « transaction de direction » (au nouveau sens), cette valeur de référence est l'efficacité en tant que pouvoir sur la nature, c'est-à-dire l'efficacité des humains dans leur usage des objets que l'on doit qualifier de *technique*. Pour le type « transaction de répartition » (au nouveau sens), cette valeur est l'autorité d'un collectif, ou plus simplement le *collectif*.

(73) Dans cette version de la langue française, « appropriation » signifie « nettoyage ».

Cette appropriation critique a plusieurs implications. Les deux premières ne portent que sur l'économie moderne :

1. Comme il y toujours un certain nombre de composantes à régler dans toute transaction, les trois modalités distinguées s'appliquent à chaque composante (74).

((74) Par exemple, pour que l'on puisse dire d'une transaction quelconque que c'est une « transaction de marchandage », il faut que le marchandage soit la modalité de mise en ordre retenue pour *toutes* les composantes de cette transaction. Il s'agit d'un idéal-type au sens de Max Weber.

2. La modalité de mise en ordre justifiée par la référence à la valeur « efficacité technique » peut être encore qualifiée de « direction » puisqu'elle consiste à attribuer à l'une des parties prenantes à la transaction le pouvoir de mettre en ordre telle ou telle composante. De même, la modalité justifiée en se référant à la valeur « liberté » peut être encore qualifiée de « marchandage » puisqu'elle stipule que les protagonistes ont à s'accorder sur une solution de mise en ordre sans que l'une d'entre elles se voie attribuer un pouvoir particulier. Par contre, ce n'est pas le cas pour la modalité de mise en ordre justifiée par référence à la valeur « collectif » ; on doit la qualifier de « planification » (et non de « répartition ») puisque cette

modalité consiste à attribuer le pouvoir de mise en ordre à une instance située « au-dessus » des parties prenantes.

On constate sans problème que cette appropriation critique répond à l'objectif visé, à savoir lever la contradiction interne au propos de Commons. Cette solution s'accorde parfaitement à la proposition *essentielle* de ce dernier, celle selon laquelle la « répartition », devenue la « planification », est « la caractéristique spécifique de l'action concertée pour la formulation de règles concernant les transactions de direction et de marchandage des individus dans le processus de production et de distribution de la richesse » (75). En effet, c'est par la « planification » que sont ou non habilitées les modalités de mise en ordre « marchandage » et « direction ». A cet accord s'ajoute le fait que la « richesse » en question est alors bien identifiée. Cette dernière est la quantité monétaire tirée de la production pour la vente, le « produit » de Keynes qui est qualifié de *valeur ajoutée* par les comptables nationaux et qui est une pure quantité de monnaie (ce n'est pas un agrégat d'objets vendus).

(75) *Ibid.*, p. 1310.

Les autres implications ont une portée plus générale :

1. Telle qu'elle est maintenant définie, avec ces trois modalités de mise en ordre, la transaction n'est pas propre à ce que Commons appelle l'économie moderne. C'est une catégorie de la société moderne prise comme un tout.

2. Si on est capable et montrer que la façon de justifier qui consiste à se référer à une valeur n'est pas « générale », en ce sens qu'elle n'opère pas dans toutes les sortes de vivre-ensemble, la transaction n'est pas une catégorie générale. Par conséquent, la base de la réponse de Commons à la question « qu'est-ce que l'économie en général ? » disparaît, et cette réponse doit être abandonnée.

La conclusion qui s'impose est donc la suivante : l'« économique » de la nation moderne n'est pas l'« économique » du registre naturel de socialisation tenant aux ressources naturelles, et, si la justification consistant à se référer à une valeur est propre à cette forme de vie, le premier de ces deux sens d'« économique » est propre à cette dernière, et ce sens met nécessairement en jeu la monnaie.

L'ordre économique de la nation moderne

Pour l'essentiel, les examens critiques des réponses respectives de Polanyi et de Commons à notre question – peut-on parler de l'« économie en général » ? – conduisent à la même proposition : s'il y a lieu de faire état, en toute généralité, d'un registre naturel de socialisation dit « économique », ce registre *infra* structurel ne se traduit pas par l'existence d'un « corps » ou d'un « domaine » parce qu'il ne conduit qu'à l'identification d'un *aspect* qui est commun à toutes les activités humaines au même titre que les autres aspects tenant aux autres registres (politique, domestique et écologique).

Une seconde proposition la complète : si, dans certaines formes de vie, on est à même de constater l'existence d'un domaine dit « économique », ce qui est le cas dans la cité antique et dans la nation moderne, cet « économique » ne doit rien au registre naturel de socialisation dit économique. D'ailleurs, celui de la nation moderne n'a rien à voir avec celui de la cité antique. En effet, l'institution qui est à la base de l'existence de l'*œconomia* de la cité athénienne est l'*oikos* (le *domus* pour la cité romaine), tandis que celle qui est à la base de l'existence de l'économie moderne est la monnaie (76). On doit donc abandonner l'idée que l'on serait passé d'une économie « domestique » (une économie limitée au *domus*) à une économie « politique » (une économie organisée à l'échelle d'un État ou encore d'une nation).

(76) Cette différence radicale entre les deux est confirmée par le fait que, dans la cité athénienne, la chrématistique dont parle Aristote et qui est associée à la monnaie est extérieure à l'*œconomia*.

Si on s'en tient à ce qui est dit « économique » dans le modèle « nation moderne » – l'économie de marché de Polanyi et l'économie moderne de Commons – la proposition selon laquelle cet « économique » ne doit rien au registre naturel de socialisation dit « économique » et, par extension, à la façon dont les humains assurent leur subsistance, est iconoclaste puisqu'elle consiste à scier le tronc qui est constitutif de la discipline économique en tant que discipline autonome au sein des sciences sociales et qui porte l'arbre dont les branches sont les diverses approches ou théories économiques. En retenant cette proposition, on défend l'idée qu'il n'y a place, d'un point de vue transhistorique, que pour une science sociale – celle du vivre-ensemble des humains – et, par conséquent, que pour un seul tronc pour la diversité des disciplines qui sont propres à certaines formes de vie, à commencer par la nation moderne. Quant à la conjecture qui va de pair avec cette proposition, elle stipule à la fois que la justification en se référant à une valeur (la liberté, l'efficacité technique et le collectif) est constitutive de la forme de vie « nation moderne » et que la monnaie est pour quelque chose dans son actualisation dans l'histoire.

Pour disposer d'une nouvelle réponse, c'est-à-dire donner un sens à cet « économique » qui n'est qu'une partie de l'ensemble de la vie sociale dans la nation moderne, il faut dépasser la limite primordiale de l'économie institutionnelle de Commons. Cela implique de disposer d'une *vision d'ensemble* de cette forme de vie dans laquelle « ce qui est économique » en constitue une partition et, puisqu'il convient de conserver l'approche évolutionniste en termes de « sélection artificielle », il y a lieu que cette vision trouve place dans une *fresque historique* des formes de vie qui se sont succédé dans la préhistoire et l'histoire humaine. Et à ce sujet, la conjecture qui vient d'être énoncée impose que la façon de justifier doit en être une composante indispensable.

(77) Billaudot, 2021.

(78) Ce « résultat » a été le fruit, en plus des appropriations critiques des apports de Commons et Polanyi dont il est fait été dans le présent papier, de celles des fresques respectives de Marx avec Engels (1953), de Weber (1995) et de North (2010).

(79) Billaudot, 2022.

(80) Billaudot, 2024.

Dans *Société, économie et civilisation* (77), j'ai fait état du résultat d'un programme personnel de recherche visant cet objectif (78). Ce savoir a ensuite été affiné pour l'« économique » dans Économie : p*assé, présent, avenir* (79), puis dans Néolibéralisme, mondialisation et écologie (80) pour le « politique » au tournant du XXI^{e} siècle, en ayant procédé à chaque fois

à des révisions non négligeables de l'analyse. Il ne peut être question, dans cet article, de présenter, même de façon résumée, la façon dont la fresque historique a été construite avec la vision de la « nation moderne » qui en est la dernière étape (faisant suite à la « communauté » et à la « société traditionnelle »). Cette vision est pluraliste parce qu'elle capte la diversité des positions politiques qui se sont affirmées dans les nations qui relèvent du modèle « nation moderne ». Ce pluralisme tient au fait que le mode de justification des normes-règles sociales est en rupture avec ceux du passé parce qu'il ne repose plus sur une conception commune du bien (opposé au mal) – ce qu'il est bien de faire pour un membre du groupement de sa vie et dans sa vie. Ce mode consiste à se référer à une valeur, et comme il y en a plusieurs, il est pluraliste – nous avons vu que les valeurs primaires sont la liberté, l'efficacité technique et le collectif (81).

(81) Concernant tous ces sujets, voir Billaudot, 2024.

On se focalise sur la seule réponse à notre question, telle qu'elle résulte de l'appropriation critique des réponses apportés par Polanyi et Commons. Cette focalisation consiste à défendre les deux propositions successives suivantes : 1) la « production » et la « monnaie » ont été des inventions, indépendantes l'une de l'autre, dans l'histoire humaine ; leur jonction a donné naissance à la « production pour la vente contre monnaie » bien avant l'avènement de la nation moderne, mais cela n'a pas conduit à la constitution, dans la société traditionnelle, d'un domaine identifiable comme un « tout » extérieur au champ des prérogatives du souverain qui est à la tête de l'État (royaume, empire, sultanat, etc.) en raison de l'inclusion de l'institution monétaire dans ces prérogatives ; 2) l'avènement de la « nation moderne » donne lieu à un *take off* d'un tel domaine en le constituant comme un ordre parmi d'autres, cet ordre étant qualifié d'*ordre économique de la nation moderne*. Cela est réalisé en prenant en compte l'appropriation critique du concept de « droit de propriété » de Commons et, à sa suite, celle des trois « formes ou principes d'intégration de l'économie » de Polanyi (82). Cette double appropriation critique est la suivante. S'agissant du « droit de propriété de Commons », la proposition retenue est que, dans tout groupement humain global, les normes-règles instituées portent en premier lieu sur l'attribution aux membres du groupement de *droits de disposition* d'objets ou de sujets humains, ce droit de disposition étant un droit de propriété lorsque la disposition est « dans le futur » et que ce droit peut être cédé à un autre. S'agissant de la triade de Polanyi, son appropriation critique consiste à considérer que la répartition, la réciprocité et l'échange sont trois modalités différentes d'*acquisition* d'un droit de disposition.

(82) Billaudot, 2021, 2022 et 2024.

Les inventions disjointes de la production et de la monnaie et leur jonction

La principale proposition du « nouveau regard » que l'examen critique des apports de Commons et Polanyi conduit à porter sur l'économie (ou ce qui est « économique ») est que la « production » (et par conséquent

le « travail ») ne sont pas des catégories générales. Certes il existe, dans toute forme de vivre-ensemble des humains, des activités dont l'effet visé est la réalisation d'objets jugés utiles à cette échelle. Cela est le cas dès les communautés de chasseurs-cueilleurs et jusqu'aux nations modernes. Mais ces activités ne peuvent être qualifiées d'activités de production et les objets utiles en question de produits, que si la norme-règle selon laquelle le *droit de disposer dans le futur* de cet objet est acquis au départ à celui qui commande l'activité (qu'il en soit l'artisan ou qu'il commande le travail d'esclaves, de péons ou de salariés) a été instituée. Ainsi entendue, la production a été une *invention* dans l'histoire. Elle n'existe pas dans les premières communautés humaines de chasseurs-cueilleurs, parce que cette norme-règle n'y est pas instituée : il n'existe que des droits de disposition dans le présent parce que tout appartient à la puissance Terre-Mère. Pour qu'il y ait « production » en ce sens, il n'est pas nécessaire que le produit soit consommé dans une entité institutionnellement séparée de celle du producteur. Pour que cela soit le cas, une autre norme-règle doit avoir été instituée, celle qui habilite le producteur à céder son droit de disposition à l'entité qui va consommer le produit. Il s'est aussi agi d'une invention dans l'histoire qui a suivi la précédente.

Il en a été de même pour la monnaie. Cette dernière est conçue comme étant le produit de l'ordination du multiple à l'un des *dettes d'une certaine somme* (83). Ces dettes sont inexistantes dans le genre « communauté » : il y a des dons entre membres de la communauté, mais la dette de celui qui reçoit le don n'est pas « une dette d'une certaine somme ». D'ailleurs, c'est une dette vis-à-vis de la communauté et non, particulièrement, vis-à-vis de celui qui a donné. Si on retient, avec Gérard Mairet, que la souveraineté procède de l'ordination du multiple à l'un, la monnaie est souveraine (84). Ainsi entendue, la souveraineté n'est pas le « monopole de l'exercice de la violence » dont dispose l'État moderne (Weber, repris par Commons).

Ces deux inventions ont eu lieu *distinctement* dans le cadre du long processus de transition aux sociétés traditionnelles qui ont fait suite à cette première forme de vie. Leur *jonction* y a donné naissance à la *production pour la vente contre monnaie* – cette production est principalement celle d'artisans-producteurs (ceux qui réalisent la production de produits agricoles sont couramment qualifiés de paysans). Mais cela ne donne pas lieu au *take off* d'un ordre économique distinct de l'ordre politique. Il y a à cela deux raisons. La première est que l'institution monétaire y est encastrée dans l'État. Le souverain, qui est une personne physique, ne tolère pas la souveraineté de la monnaie qui s'oppose à la sienne. Il est essentiel pour lui de l'englober dans la sienne en créant l'illusion qu'elle en procède. De fait, quelle que soit la forme de l'État, le souverain a le monopole de son émission. La seconde est que les règles qui habilitent la « production pour la vente contre monnaie » relèvent d'une « action collective instituante (sociétale) » qui n'est pas propre au domaine de la « production pour la

(83) Ce concept de « dette d'une certaine somme » est repris de David Graeber (2013). L'erreur de Commons est de ne pas avoir fait la distinction entre « dette » comme obligation morale de rendre (qui est une catégorie générale) et « dette d'une certaine somme » (de quelque chose) qui procède du « droit de disposition dans le futur » qui naît avec la société. Cette erreur est aussi celle que font Michel Aglietta et Bruno Théret lorsqu'ils rattachent la monnaie à la « dette de vie ». A ces sujets, voir Billaudot, 2016 et 2017.

(84) Mairet, 1997.

vente (85). C'est en ce sens que se comprend la proposition de Polanyi d'un encastrement de ce domaine.

(85) De plus, la modalité d'acquisition d'un produit dans le cadre d'une relation commerciale d'achat-vente au sein d'une société traditionnelle est la réciprocité et non pas l'échange, comme cela sera le cas dans la nation moderne.

Le take off d'un ordre économique avec la forme de vie « nation moderne »

Ce *take off* n'a lieu qu'avec l'avènement de la nation moderne dont l'une des composantes essentielles est le « désencastrement » de la monnaie de l'État, avec l'institution comme instrument monétaire de la monnaie bancaire d'origine privée (les billets de banque du banquier de l'État dans un premier temps). On doit parler à ce propos d'un *grand compromis historique* entre la monnaie d'État et la monnaie privée. D'ailleurs, les termes de ce compromis évolueront à la suite de la crise de 1929 au profit de la monnaie privée avec la création d'un système bancaire national ayant à sa tête une banque centrale, soit une révision qui institue les dépôts à vue transférables dans les banques monétaires comme signes monétaires au même titre que les billets de la banque centrale, celle-ci s'engageant tacitement à être le prêteur en dernier recours des banques monétaires. Le *take off* de la production pour la vente comme ordre économique distinct de l'ordre politique *procède de la monnaie* en tant qu'institution *distincte* de la constitution de la nation. C'est en faisant appel à la *signification* que les membres de la nation donnent de leurs activités que l'on parvient à définir « ce qui est d'ordre économique », à savoir « tout ce à quoi on ne peut attribuer une signification qu'en se référant à la monnaie (86) ».

(86) Exemples : une partie de cartes entre amis dans laquelle le perdant verse quelque chose en argent au gagnant n'est pas une activité d'ordre économique parce qu'on peut en donner la signification (première) sans prendre en compte ce « piment » ajouté au plaisir de la partie de cartes. Par contre, une partie de poker dans la salle de jeux d'un casino ou l'arrière-salle d'un café à l'époque de sa prohibition aux EUA est une activité d'ordre économique. La prostitution en est aussi une.

L'ordre économique de la Nation moderne n'est pas une forme particulière d'institution du registre naturel de socialisation dit « économique ». On ne peut expliquer l'usage du même terme, pour ce registre et pour l'ordre (comme c'est aussi le cas pour « politique »), qu'en raison de la prégnance de l'idée défendue par tous les économistes, y compris Marx pour qui toute forme de vie a un fondement « économique », idée qui a été contestée dans le présent article.

Un ordre n'est pas un groupement humain global ; ce n'en est qu'une partition dotée de ses propres rapports sociaux-techniques ; c'est un tout sans « nous ». On doit donc raisonnablement s'attendre à ce que l'ordre économique en question ne soit pas le seul ordre du groupement humain global qu'est la Nation moderne. Tel est le cas : ce n'est que l'un des trois ordres de cette sorte de forme de vie. En effet, les institutions fondamentales de la nation moderne sont au nombre de trois. Ce sont des mises en rapport simples, en ce sens qu'elles ne constituent qu'une place sociale (ou sociétale, comme cela paraît préférable de le dire). Ce sont les places de *citoyen* pour le *rapport de citoyenneté* dont l'instrument est le droit, de *sujet monétaire* pour le *rapport monétaire* dont l'instrument est le signe de crédit bancaire et d'*individu identifié par un nom* qui lui est propre pour le *rapport de dénomination*.

Ces trois rapports sont souverains, au sens retenu. De chacun de ces rapports, dont les existences sont indissociables, découle un ordre :

l'ordre politique pour la citoyenneté, l'ordre économique pour la monnaie et l'ordre domestique pour le nom (87). Le rapport étatique est ainsi nettement distingué du rapport de citoyenneté (les deux sont conjointement institués dans la Constitution), en justifiant de parler alors d'État de droit. Les rapports sociaux-techniques d'ordre économique sont le rapport commercial, le rapport salarial et le rapport financier. Les normes-règles qui sont constitutives de ces rapports comprennent nécessairement des normes-règles qui émanent de l'ordre politique (les règles de droit). L'autonomisation complète de l'ordre économique est donc illusoire. Ceci étant, les mises en forme institutionnelle de tous ces rapports relèvent d'un mode de justification qui procède de la référence à une valeur (voir *supra*).

(87) L'absence de lien entre l'« économique » du registre naturel de socialisation relatif aux ressources naturelles et l'« économique » de la nation moderne est confirmé par le fait que l'on a, en général, quatre registres naturels de socialisation et, pour la nation moderne, trois ordres, sans ordre « écologique ».

Un mode de justification est une façon convenue de justifier l'institution de normes-règles, que cette institution soit le fait d'une action collective non concertée (des règles conventionnelles faisant suite aux coutumes) ou concertée (les règles de droit). Ce n'est pas une théorie de la justice. Il intègre du déontologique (la référence à des principes) et du conséquencialiste (un résultat attendu). Pour le mode de justification propre à la forme de vie « nation moderne », le résultat attendu est une « coordination socialement efficace » en ce qui concerne la disposition de « biens » par les membres du groupement. Le terme « bien » désigne alors autre chose qu'un objet utile (voir encadré).

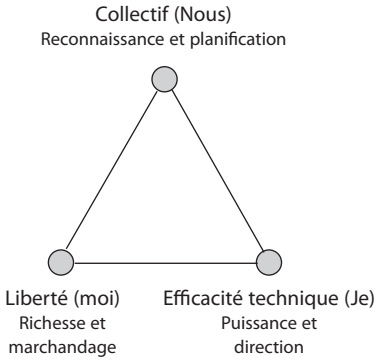
Bien et bien supérieur

Un bien est quelque chose dont on dispose ou que l'on conserve en se livrant à une occupation (ou une série d'occupations) et dont il est considéré, en se référant à une norme sociale qualifiée pour cette raison de norme-référence, qu'il est bien et non pas mal de vouloir en disposer ou le conserver. Tous les biens qui sont considérés comme tels en se référant à une norme-référence particulière sont constitutifs d'une bien supérieur. Dans la nation moderne, les normes-références de base sont la liberté, l'efficacité technique et le collectif. Les biens supérieurs associés à ces valeurs sociales sont la richesse (en termes de biens), la puissance (santé, instruction, sécurité) et la reconnaissance. Les biens de la richesse sont ceux dont on peut disposer sans que les autres en disposent, les trois biens de la puissance sont des biens dont on ne peut disposer que si les autres en disposent et le bien « reconnaissance » (être reconnu comme un membre du « nous » que constitue l'ensemble des membres de la nation) est apporté par les autres. Les « biens » dont parlent les économistes ne sont que des moyens pour disposer de biens, au sens défini ici.

Considérer l'une des trois valeurs de base comme étant la valeur suprême est le fondement d'une philosophie politique particulière (libérale, techniciste ou collectiviste). Cela ne signifie pas l'exclusion des deux autres : ces dernières sont « mises au service » de celle qui est considérée comme suprême. Ainsi, lorsqu'on est un « libéral » (on considère que la liberté est la valeur suprême), on est le partisan de règles de droit qui sont justifiées en mettant en avant qu'elles vont assurer à tous la richesse (en termes de biens) en préconisant le marchandage comme modalité de mise en ordre de toutes les transactions (y compris dans la famille), mais on n'écarte pas pour autant la puissance (le recours à la direction) et la reconnaissance (le recours à la planification) ; ces biens supérieurs ne sont pas visés, ils sont vus comme *des moyens au service* de l'obtention de la richesse. C'est pour cette raison que des compromis sont possibles. En fin de compte, c'est une formule de la nation moderne qui est ainsi construite, une formule qui redouble celle de la transaction considérée comme une catégorie moderne (voir figure 3).

Figure 3

La formule de la nation moderne



Les formes totalitaires de l'institution de la nation moderne sont celles qui procèdent de conceptions exclusives des trois valeurs de référence primaires. Ces formes totalitaires sont associées aux trois pôles de cette formule. Ce ne sont pas le communisme (pour le pôle collectif), le fascisme (pour le pôle efficacité technique) et l'anarchisme (pour le pôle liberté), parce que les idéologies qui sont propres au communisme (au sens de Marx) et à l'anarchisme (au sens de Proudhon) postulent la disparition de la nation moderne tandis que celle du fascisme se situe à l'extérieur de cette formule qui stipule l'égalité en droits des citoyens. Par contre, le socialisme révolutionnaire mis en œuvre à la suite de la révolution de 1917 en Russie (la construction du socialisme dans un seul pays) relève de la forme totalitaire collectiviste. Pour le pôle « liberté-richesse-marchandage », il s'agit de l'ultra-libéralisme (le libertarisme) et pour le pôle « efficacité

technique-puissance-direction », de l'ultra-technicisme dénoncé par la branche anti-productiviste de l'écologie politique, branche qui est distincte de la branche anticapitaliste et dont les principaux représentants sont Yvan Illich et Jacques Ellul (88).

(88) Ellul, 2003, 2012 et Illich, 1973, 1977.

Pour conclure

La réponse qui est finalement apportée à la question « qu'est-ce que l'économie ? » corrobore le point de vue de Dumont. En qualifiant d'ordre économique le domaine qui est identifié dans la nation moderne, on met de côté l'idée qu'il s'agirait d'une modalité particulière de l'« économie en général » – au contraire, les expressions d'économie de marché, d'économie capitaliste ou d'économie moderne le présupposent. L'objet de la science économique est l'analyse de cet ordre et seulement de celui-ci. Elle ne peut le faire qu'à partir d'un tronc commun de science sociale et sans oublier qu'une nation moderne concrète ne se réduit pas au modèle dont elle relève principalement. Des croyances et des normes venant des formes de vie passées sont encore actives dans cet ordre, dès lors que la production pour la vente y était déjà présente. D'ailleurs, cela vaut aussi pour des croyances et des normes qui relèvent d'une forme de vie encore virtuelle visée par ceux qui les propagent ou les pratiquent dès lors que, comme cela est défendu dans *N*éolibéralisme, mondialisation et écologie, le modèle « Nation moderne » est entré dans sa phase de crise.

Bibliographie

Bergson H. (1930), « Le possible et le réel », *Revue suédoise Nordisk Tidskrift* (repris dans *La pensée et le mouvant, Essais et conférences*, Paris, Felix Alcan, coll. Bibliothèque de philosophies contemporaines, 1934).

Bertaux D. (1993), « La maîtrise de la production anthroponymique comme enjeu de la modernité », Michel Audet et Hamid Bouchikhi (dir.), *Structuration du social et modernité avancée : autour des travaux d'Anthony Giddens*, Laval, Les Presses universitaires de Laval.

Billaudot B. (2016), « David Graebner, la dette et la monnaie », *L'Économie politique*, n° 70.

Billaudot B. (2017), « Dette : 5 000 ans d'histoire de David Graebner : apports et limites », *Critique économique*, n° 35, hiver-printemps, p. 59-79.

Billaudot B. (2021), *Société, économie et civilisation : vers une seconde modernité écologique et solidaire ?* Paris, EMSHA (https://books.openedition.org/emsha/422).

Billaudot B. (2022), *Économie : passé, présent, avenir*, Bibliothèque de l'économiste, Paris, Classiques Garnier.

Billaudot B. (2024), *Néolibéralisme, mondialisation et écologie : de la politique en modernité*, Paris, Classiques Garnier.

Boyer R. (1995), « Aux origines de la théorie de la régulation », *in* Boyer R. et Savillard Y. (éd.), *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.

Commons J.R., [1934] (2024), *L'Économie institutionnelle : sa place dans l'économie politique*, vol. I et II, Édition de Gislain J.J. et Théret B., Paris, Classiques Garnier.

Descola Ph. (2005), *Par-delà nature et culture*, Bibliothèque des sciences humaines, *nrf.* Paris, Gallimard.

Dewey J. [1915] (2012), *Expérience et nature*, Bibliothèque de philosophie, *nrf*, Paris, Gallimard.

Dumont L. [1977] (1985), *Homo aequalis I., Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard.

Ellul J. [1975] (2003), *Trahison de l'Occident*, Pau, Princi Negue.

Ellul J. [1988] (2012), *Le Bluff technologique*, Paris, Hachette.

Gazier B. (1997), « Les bases cognitives des théories économiques normatives ; le tournant des années 1970 », *in* Brochier Hubert, Frydman Roger, Gazier Bernard et Lallement Jérôme (dir.), *L'économie normative*, Paris, Economica, p. 125 à 136.

Gislain J.J. et Théret B. (2024), « Pourquoi lire Commons aujourd'hui ? Introduction à une théorie générale institutionnaliste de l'économie », *in* Commons, [1934] 2024, *L'économie institutionnelle : sa place dans l'économie politique*, vol. I, p. 57-373.

Illich Y. (1973), *La Convivialité,* Paris, Éditions du Seuil.

Illich Y. (1977), *Le Chômage créateur*, Paris, Éditions du Seuil.

Jeammaud J. et Lyon-Caen A. (1986), *Droit du travail, démocratie et crise*, Arles, Actes Sud.

Latour B. (1991), *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris, La Découverte.

Latour B. (2021), Où suis-je ? Paris, La Découverte.

MacIntyre A. [1988] (1993), *Quelle justice ? Quelle rationalité ?* Paris, PUF.

Mairet G. (1996), « Introduction : la démocratie contre la souveraineté », Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Paris, Le livre de Poche.

Mairet G. (1997), *Le Principe de souveraineté : histoires et fondements du pouvoir moderne*, Paris, Gallimard.

Marx K. [1875] (1963), *Critique du programme du parti ouvrier allemand (programme de Gotha)*, Œuvres de Karl Marx, Économie I., Paris, Gallimard.

Marx K. et Engels F. [1846] (1953), *L'Idéologie allemande*, Paris, Éditions sociales.

North D.C. Wallis J.J. et Weingast B.R. [2009] (2010), *Violence et ordres sociaux : un cadre conceptuel pour interpréter l'histoire de l'humanité*, *nrf*, Paris, Gallimard (trad. fr. de *Violence and Social Orders, a Conceptual Framework for Interpreting Human History*, New-York, Cambridge University Press).

Polanyi K. [1957] (1975), *L'économie en tant que procès institutionnalisé*, *in* Polanyi Karl et Arensberg Conrad (éd.), *Les Systèmes économiques dans l'histoire et la théorie*, Paris, Librairie Larousse (trad. fr. de *Trade and Market in the Early Empires, Economics in History and Theory*, The Free Press).

Polanyi K. [1977] (2011), *La Subsistance de l'homme : la place de l'économie dans l'histoire et dans la société*, trad. Bernard Chavance, Paris, Flammarion (trad. fr. de *The Livelihood of Man*, New York, Academic Press).

Rawls J. (1993), *Justice et démocratie*, Paris, Éditions du Seuil.

Spinoza B. [1663] (1990), *Éthique*, trad. R. Misrahi, Paris, PUF, coll. Philosophie d'aujourd'hui.

Weber M. [1921] (1995), *Économie et société*, tomes 1 et 2, Agora Pocket, Paris, Plon.

Wittgenstein L. (1969), *De la certitude*, Paris, Gallimard (trad. fr. de Über *Gewissheit,* écrit de 1949 à 1951).

Document

Développement humain et pauvreté

Contribution au rapport d'évaluation du programme de lutte contre la pauvreté 2000-2004

Noureddine El Aoufi

Université Mohammed V de Rabat

noureddine.elaoufi@gmail.com

Ce document est une contribution au rapport d'évaluation du programme de lutte contre la pauvreté 2000-2004 réalisée dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement en octobre 2006 sous le titre « Programme d'appui à l'Initiative nationale pour le développement humain ».

Résumé analytique

(i) L'hypothèse suggérée dans le présent rapport plaide en faveur d'une inscription du nouveau programme de lutte contre la pauvreté (PLCP) dans le cadre de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH).

Trois principes peuvent être convoqués : un principe de continuité, un principe de cohérence institutionnelle et un principe d'appui stratégique.

Refonder le DH sur les *capabilités* (capacités humaines) et sur les *libertés positives* ou réelles (accès aux droits fondamentaux + mise en œuvre des droits ou *fonctionnements*) implique d'aller au-delà de l'approche monétaire de la pauvreté réduisant le dispositif de lutte contre la pauvreté à un mécanisme de redistribution du revenu et d'étendre le périmètre du Programme au milieu rural.

(ii) L'évolution récente du Maroc met en évidence une amélioration de l'indice de développement humain depuis 2000. De même, on observe une tendance à la baisse des disparités territoriales et entre les sexes. Cependant, les déficits persistent surtout en matière de scolarisation, d'alphabétisation, d'égalité hommes/femmes et de « bonne gouvernance ».

(iii) Prenant appui sur une *démarche participative,* l'INDH vise les *activités génératrices de revenus, le soutien du développement local et l'accès aux infrastructures et services sociaux.*

Le Programme prioritaire articule, outre un dispositif transversal, une matrice inter-dimensionnelle conjuguant réduction de la pauvreté rurale et urbaine, lutte contre l'exclusion, la vulnérabilité et la marginalisation. L'INDH se fonde sur une stratégie intégrée impliquant une mobilisation coordonnée et participative des acteurs aux niveaux local, régional et national.

(iv) L'évaluation du Programme de lutte contre la pauvreté 2000-2004 (PLCP) a mis en évidence un impact qualitatif non négligeable et un effet incitatif. Toutefois, il y a lieu de souligner une série de limites : tendance à l'assistance, effet d'échelle trop limité, formation peu capitalisée, coordination sous-équipée et, par conséquent, faible espérance de pérennisation des projets.

De même, l'engagement matériel et financier semble être moins le «métier» du PNUD eu égard à l'appui qualitatif qu'il est en mesure d'apporter en matière de renforcement des capacités et des compétences, d'élaboration de programmes, de veille stratégique, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre. L'intervention sur trois sites pilotes a une valeur expérimentale et ne peut déboucher sur une masse critique en termes d'impact.

(v) La logique appui aux capacités est, à l'inverse, susceptible de se décliner de façon transversale et de favoriser les facteurs de dynamisation de l'INDH : fourniture de services-conseils stratégiques sur les problématiques liées au développement humain ; appui stratégique à l'Observatoire de l'Initiative nationale pour le développement humain (OINDH) ; mise en place d'un système de suivi et d'évaluation pour le développement humain ; formulation et mise en œuvre d'une stratégie d'information et de communication appropriée ; développement des capacités des comités locaux en matière de planification stratégique du développement local ; élaboration de plans stratégiques de développement local au niveau des communes ciblées ; évaluation des besoins à différents niveaux pour l'opérationnalisation des programmes de l'INDH ; renforcement du réseau d'experts en développement humain ; enfin, suivi et évaluation de la mise en œuvre d'ensemble de l'INDH.

1. Argumentaire pour un programme d'appui à l'INDH

1.1. Une démarche de continuité, de cohérence institutionnelle et d'appui stratégique

- L'hypothèse suggérée dans le présent rapport plaide en faveur d'une inscription du nouveau programme de lutte contre la pauvreté (PLCP) dans le cadre de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH).
- Trois principes peuvent être convoqués : un principe de continuité, un principe de cohérence institutionnelle et un principe d'appui stratégique.

La perspective formulée dans le présent rapport et consistant à inscrire le Programme de lutte contre la pauvreté (PLCP) dans le cadre de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) définit une démarche combinant trois principes complémentaires :

(i) *Un principe de continuité* du Programme et de capitalisation des acquis et des apprentissages induits par le programme-pilote (1998-2000) et le programme mis en œuvre dans les trois sites de Marrakech, Ben M'sik (Casablanca) et Larache-Tanger (2000-2004). De fait, les résultats obtenus (voir Rapport d'évaluation, 2006) plaident largement en faveur d'une *reconduction* du PLCP. On préconise, toutefois, une reconfiguration des objectifs ainsi qu'un recentrage des modes d'intervention et des moyens d'appui.

(**ii**) *Un principe de cohérence institutionnelle*. Impliquant un système de coordination fondé sur la complémentarité des programmes, des moyens et des dispositifs d'action, l'INDH semble constituer le cadre approprié pour favoriser une mise en cohérence de la pluralité des politiques et des actions de réduction de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'exclusion, ainsi qu'une mobilisation à la fois synchrone, synergique et transverse des acteurs intervenants (État, collectivités territoriales, organisations professionnelles, mouvement associatif, ONG, etc.).

(iii) *Un principe d'appui stratégique*. Le nouveau Programme doit favoriser les objectifs structurants et endogènes de l'INDH et contribuer à

renforcer les conditions de son ancrage, de sa reproduction et de son auto-dynamisation. Privilégiant l'engagement du Programme sur la base des « métiers » du PNUD, ces objectifs concernent, comme on va le préciser plus loin, l'ensemble du processus et doivent se décliner de l'amont vers l'aval : conception, élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation.

Une telle perspective de reconfiguration du Programme correspond, au-delà des principes qui viennent d'être soulignés, aux objectifs fondamentaux du développement humain tels qu'ils ont été, précisément, réaffirmés par l'INDH. Dans cette optique, il importe à la fois de :

– repenser la lutte contre la pauvreté moins en termes monétaires qu'en termes d'accroissement des capacités des individus et des groupes ;

– et de favoriser, dans le même mouvement, leur engagement ou leur participation dans la définition des choix et dans l'élaboration des processus de décision.

1.2. Repenser la lutte contre la pauvreté en termes de développement humain

- Refonder le DH sur les *capabilités* (capacités humaines) et sur les libertés *positives* ou réelles (accès aux droits fondamentaux + mise en œuvre des droits ou *fonctionnements*).
- Les capacités humaines (revenu + satisfaction des besoins essentiels en éducation, santé et logement + équité + participation + égalité hommes/femmes) permettent d'accroître les possibilités des individus et d'élargir leurs choix de mener une vie convenable.
- La lutte contre la pauvreté ne peut, dès lors, être réductible à la redistribution du revenu.
- De même, elle ne doit pas être, comme c'est le cas jusqu'ici, limitée aux périmètres urbain et péri-urbain.

On doit aux travaux d'Amartya Sen (prix Nobel d'économie 1999) une définition du concept de développement humain (El Aoufi *et al.* 2006). Popularisé depuis 1990 par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le développement humain désigne un processus d'élargissement des possibilités de choix des individus et de leurs capacités à améliorer par eux-mêmes leur niveau de vie.

L'originalité de l'approche en termes de développement humain réside dans le contenu *essentialiste* qu'elle imprime au bien-être social : celui-ci est, de fait, irréductible à une simple croissance du revenu, voire à l'amélioration des niveaux de satisfaction des besoins essentiels. De même, le principe de redistribution des revenus est, à terme, inefficient s'il ne s'appuie pas sur un niveau suffisant de *potentialités humaines élémentaires* (PNUD, 1996) :

– possibilité de vivre longtemps et en bonne santé ;

– possibilité d'acquérir des connaissances ;
– et possibilité d'avoir un niveau de vie convenable.

Dans une telle optique, la « pauvreté en termes de revenus », ou la « pauvreté monétaire », n'est que l'arbre qui cache la forêt, et le vrai problème réside dans la *pénurie de capacités* qui constitue le facteur limitant l'effet des politiques de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités. A l'inverse, l'élargissement des choix des individus, de leur liberté, de leur participation aux décisions et à l'exercice de contrôle est à même d'induire un processus autoentretenu d'amélioration de leur revenu. Bref, le développement humain est un *développement de la population, par la population, pour la population.*

1.3. Refonder le développement sur les libertés et les capacités

La perspective qui sous-tend l'INDH tend à *refonder le développement sur les libertés*. L'argumentaire en faveur d'une telle perspective est double (El Aoufi *et al.*, 2006) :

(i) Tout d'abord, la pertinence de la « perspective de la liberté » réside dans la distinction qu'elle permet d'opérer entre « libertés négatives » ou formelles et « libertés positives » ou réelles : ces dernières englobent, outre les droits politiques et civiques liés à la démocratie (droit de vote, d'expression, participation, etc.), les *possibilités* qu'ont les individus de mettre en œuvre leurs droits et libertés, à mettre en œuvre les ressources dont ils disposent. En d'autres termes, les *libertés positives* traduisent une situation *de capacité réelle* (et non pas seulement juridique) des individus ou des communautés à traduire leurs *positions* formelles en *dispositions* réelles ou en *fonctionnements.* Dans cette optique, les libertés sont à prendre à la fois comme *processus* et comme *possibilités* (de développer les facultés individuelles).

(ii) Ensuite, il s'agit d'une perspective mettant en jeu et articulant trois valeurs de la liberté : une valeur *intrinsèque*, une valeur *instrumentale* et une valeur *constitutive*. En effet les libertés publiques, la participation politique, les droits démocratiques doivent être considérés du point de vue de leur importance *intrinsèque*, comme des « biens premiers ». Mais la composante *pratique* et *instrumentale* de la liberté n'est pas moins importante dans le développement : les droits démocratiques constituent autant d'*incitations politiques* favorisant les initiatives des individus, leur engagement à compter sur leurs propres forces et leur implication positive dans le développement. Dans la même optique, les opportunités économiques, la justice sociale, la sécurité protectrice et la durabilité accroissent la *capacité* d'un individu à vivre librement.

(iii) Un troisième rôle de la perspective de développement comme libertés réside dans le fait que ces dernières (liberté de participation ou

d'expression, accès réel à l'éducation élémentaire, à la santé) ne sont pas de simples « conducteurs » ou catalyseurs du développement. Elles sont constitutives du développement. Pour comprendre cette « importance » des libertés non seulement comme fin mais aussi comme moyen, il suffit de rappeler l'« exemple des famines » donné par Amartya Sen (1989) : « L'absence de famines dans les régimes démocratiques nous fournit l'exemple le plus évident de cette connexion (…). Aucun pays démocratique, même le plus pauvre, n'a jamais subi de famines. La raison en est que la prévention de ce fléau ne présente aucune difficulté pour autant que les gouvernements aient la volonté de la mettre en œuvre. Bien entendu, une démocratie multipartite, dotée de médias libres et d'un système électoral, constitue, pour un gouvernement, une forte incitation politique à prendre les mesures préventives. »

Prenant appui sur une vaste étude empirique et comparative, l'exemple de Sen met en exergue le processus définissant la pauvreté précisément comme un processus de privation de capacités et dans cette optique les actions de lutte contre la pauvreté sont considérées comme d'autant plus efficientes qu'elles sont favorisées par un processus d'expansion des libertés et d'élargissement des possibilités de choix des individus et des populations.

Cette conclusion s'applique avec la même intensité aux autres paramètres constitutifs du développement humain : l'espérance de vie, l'éducation élémentaire, l'alphabétisation, l'accès à la santé, etc. ont tendance à s'améliorer dans un contexte marqué par les incitations politiques et constituent, dans leur complémentarité, un puissant facteur de renforcement des facultés individuelles et d'incitation au travail, à la production et à la création de revenus.

Parallèlement, l'approche en termes de développement humain a l'avantage d'offrir une série d'indicateurs de mesure permettant d'étalonner le niveau de développement atteint par les différents pays et d'établir des comparaisons internationales à la fois temporelles et territoriales. En combinant niveau du revenu, espérance de vie, niveau d'instruction, participation à la vie politique, sécurité humaine, etc., l'indicateur composite de développement humain (IDH) rend compte de façon synthétique de l'intensité des liens entre croissance économique et bien-être social, ainsi que de la qualité pondérale des formes d'accès aux droits (entitlement) et du renforcement des capacités (capabilities) des individus et des groupes.

En prolongement de ces observations générales, il importe maintenant de présenter l'état des indicateurs de développement humain tels qu'ils ont été établis par le Rapport national sur le développement humain 2005.

2. Indicateurs du développement humain : des progrès réels mais insuffisants

- L'indice du développement humain du Maroc a enregistré une nette, notamment depuis 2000.
- De même a été observée une tendance à la baisse des disparités territoriales et entre les sexes.
- Cependant, les déficits persistent surtout en matière de scolarisation, d'alphabétisation, d'égalité hommes/femmes et de « bonne gouvernance ».

L'indice du développement humain du Maroc est estimé en 2004 à 0,642. Ce résultat confirme une amélioration continue depuis 1975 (indice 0,429) ainsi qu'un progrès depuis 2000 (indice 0,610). Les comparaisons internationales sur le développement humain, selon les données du *Rapport mondial sur le développement humain 2003*, montrent que l'IDH 2003 du Maroc (0,631) se situe encore quelque 10 % en dessous de la moyenne des pays en développement (0,694) et quelque 17,4 % en dessous de la moyenne mondiale (0,741). Malgré les progrès de son IDH, le rang mondial du Maroc ne change pratiquement pas, ce qui montre que les autres pays en retard ont également progressé à des rythmes comparables à celui du Maroc.

Le taux d'accroissement annuel moyen de l'IDH du Maroc (inférieur à celui de la Tunisie durant les périodes 1990-1995 et 1995-2000) s'est sensiblement amélioré entre 2000 et 2003, dépassant les taux enregistrés en Tunisie et dans les pays en développement.

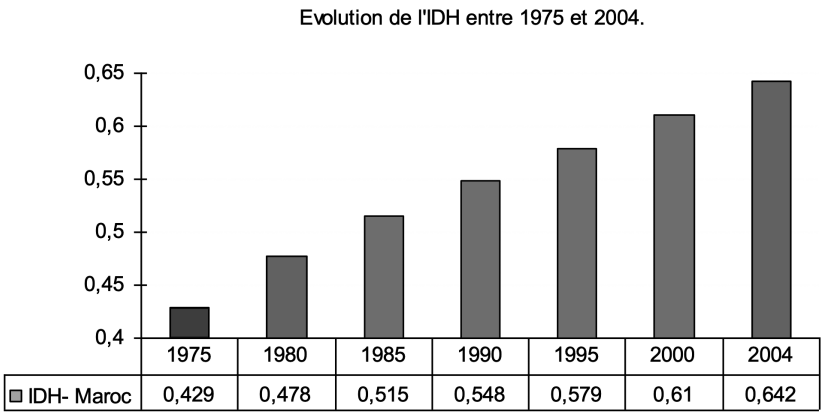
Le Rapport met également en évidence une tendance à la baisse des disparités territoriales et entre les sexes. De fait, sur la période 1999-2004, l'IDH a enregistré, en moyenne, un accroissement de 1,40 % par an dans le milieu rural contre 0,80 % en milieu urbain. De même, les femmes, notamment dans le milieu urbain, ont vu leur situation s'améliorer plus nettement que celles des hommes (respectivement 2,63 %, 0,89 % et 0,46 %) contre 1,88 % pour les femmes rurales.

Consacré aux *dynamiques des femmes dans le développement*, le Rapport 2005 souligne une évolution nette mais contrastée de la situation de la femme :

– amélioration du statut des femmes suite à la promulgation du nouveau Code de la famille ;

– amélioration de l'accès à l'éducation, notamment chez les jeunes de sexe féminin, et aux services de santé ;

– amélioration de l'accès aux infrastructures sociales, eau, électricité, etc., en particulier dans les zones rurales.



Source : Haut-Commissariat au Plan/PNUD (2006).

Parallèlement à ces progrès, deux problèmes persistants risquent de compromettre le cheminement du Maroc vers le développement humain :

(**i**) La pauvreté qui frappe les populations et certaines régions rurales et les zones d'habitat précaire ou insalubre et le chômage affectant en particulier les jeunes et les diplômés (en particulier de sexe féminin). Les politiques actuelles de lutte contre la pauvreté – souligne le Rapport – se réduisent souvent à de simples actions « réparatrices », de façon *a posteriori*, des déficits sociaux liés aux politiques économiques faisant du développement humain une résultante du développement social et de ce dernier une conséquence automatique de la croissance économique.

(**ii**) Les déficits en matière d'éducation et d'alphabétisation.

(**iii**) Les dissymétries hommes/femmes dans le travail, l'accès à l'embauche, l'accès aux postes de responsabilité.

(**iv**) Les défauts de gouvernance constituent également une entrave pour une mise en œuvre efficace des programmes sociaux pour le développement humain : administration trop centralisée et bureaucratique, faible déconcentration, rôle limité des élus locaux et de la société civile dans le développement social, absence de cohérence horizontale des politiques et des programmes décentralisés, absence de démarche participative, à l'échelle régionale et intra-régionale, des communes rurales et des communautés villageoises.

Enfin, selon les termes du Rapport, le Maroc connaît une *transition démographique* favorisant à moyen-long terme l'amélioration des indicateurs du développement humain, les personnes actives ayant à charge moins d'enfants et moins de personnes âgées. Cette *aubaine démographique* est, cependant, tributaire de la vigueur du processus de développement humain. L'initiative nationale pour le développement humain semble constituer à la fois un cadre et une démarche favorable à une telle accélération.

Encadré 1

Indicateurs du développement humain

- Taux de croissance de la population : 2,8 % entre 1960 et 1971, 2,6 % entre 1971 et 1982, 2,1% entre 1982 et 1994 et 1,4 % entre 1994 et 2004.
- Le taux d'urbanisation est passé de 42,7 % en 1982 à 51,4 % en 1994 et à 55,1% en 2004.
- Bien que les écarts entre les hommes et les femmes aient diminués depuis 1960, le taux d'emploi des femmes, comparé à celui des hommes, reste très faible. Au niveau national, ce taux est de 60,5 % pour les hommes en 2004 (64 % en 1960), soit près de 2,8 fois celui des femmes. Par milieu de résidence, l'écart est de 3,8 fois dans les villes et de 2,1 fois dans les campagnes. En 1960, ces écarts étaient de 7,7 fois à l'échelon national, de 5,5 fois en milieu urbain mais de 8,4 fois en milieu rural.
- Les hommes et les femmes actives occupés n'ont pas tous le même statut dans l'emploi exercé. Dans les villes comme dans les zones rurales, la majorité des hommes employés déclarent avoir un emploi rémunéré (93,4 % et 60,7 %). Pour les femmes, si la proportion des citadines actives occupées exerçant un emploi rémunéré est égale à celle des hommes, dans les zones rurales elle n'est que de 15 %.
- L'effectif des chômeurs est estimé en 2004 par l'Enquête nationale sur l'emploi à 1 193 000 personnes, dont près de 29 % sont des femmes, soit un rapport de féminité de 40 femmes pour 100 hommes. Par milieu de résidence, ce rapport est de 45 femmes pour 100 hommes dans les villes et de 16 seulement dans les zones rurales.
- L'ancienneté moyenne du chômage varie selon le sexe. A l'échelon national, la durée moyenne de chômage des femmes dépasse de près de sept mois et demi celle des hommes (37,1 mois pour les hommes contre 44,5 mois pour les femmes). Le rapport de féminité croît avec l'ancienneté dans le chômage : plus la durée de chômage est longue, plus ce rapport est élevé (il varie de 28 femmes pour 100 hommes lorsque la durée du chômage est inférieure à une année, à 50 femmes pour 100 hommes lorsque celle-ci dépasse cinq ans).
- Sur le plan national, le taux de pauvreté relative est passé de 21 % en 1985 à 14,2 % en 2004. En milieu rural, l'évolution est très lente, et le taux de pauvreté est encore important (22 %). Avec un taux de vulnérabilité de 39,3 %, les populations considérées comme étant économiquement vulnérables représentent une proportion très forte de la population.
- Le recul de la pauvreté a été plus significatif dans les villes que dans les zones rurales. En milieu urbain, la pauvreté relative est passée de 13,3 % en 1985 à 7,9 % en 2004 et la pauvreté absolue de 6,8 % à 3,5 %. Par contre, en milieu rural, la pauvreté relative n'a baissé que de 26,9 % à 22 % et la pauvreté absolue de 18,8 % à 12,8 %.
- Mesurée selon les seuils de comparaison internationaux, l'incidence de la pauvreté, par rapport au seuil de 2 dollars US par jour et par personne en parité de pouvoir d'achat, a été réduite de près de la moitié entre 1990 et 2001.
- Le développement humain atteint par le Maroc en 2004 (0,642) couvre d'importantes disparités liées au milieu social et au genre. En milieu urbain, l'IDH (0,721) est supérieur de 34,3 % à celui du milieu rural (0,537). Selon le sexe, les hommes ont un IDH (0,666) dépassant de 7,2 % celui des femmes (0,621). Selon le sexe et le milieu de résidence, les hommes urbains (0,738) suivis des femmes urbaines (0,707) enregistrent des IDH supérieurs à la moyenne nationale et à celles des pays arabes (0,679 en 2003) et des pays en développement (0,694 en 2003). Ce sont les hommes ruraux (0,569) suivis des femmes rurales (0.507) qui ont accumulé le plus grand retard en développement humain.
- Les femmes ont un niveau d'éducation encore faible. Le taux d'analphabétisme est de 54,7 % supérieur à celui des hommes (30,8 %). Ce taux s'approche de 70 % pour les femmes au-dessus de 35 ans. Les zones rurales sont les plus affectées puisque l'on y compte une proportion de femmes analphabètes de 74,5 %, cette proportion étant supérieure à 80 % pour les femmes rurales de plus de 25 ans.
- La part de l'emploi informel masculin dans l'emploi non agricole exercé par les hommes est estimée à 41,1 %, alors que cette proportion est de 23,2 % pour les femmes.
- La mortalité maternelle est certainement l'aspect le plus inquiétant de la situation sanitaire des femmes. Se situant à hauteur de 227/100 000, elle est un problème prioritaire de santé publique au Maroc. La situation est aggravée par les disparités entre villes et campagnes. Ainsi, pour 100 000 naissances vivantes, on compte 267 décès maternels dans les campagnes contre 187 dans les villes.
- Le taux de prévalence contraceptive est passé de 41 % à 63 % entre 1992 et 2003.

Source : Haut commissariat au Plan/PNUD (2005).

3. INDH : une stratégie globale à la fois extensive et intensive

- Prenant appui sur une démarche participative, l'INDH vise les activités génératrices de revenus, le soutien au développement local et l'accès aux infrastructures et services sociaux.

Le Programme prioritaire articule une matrice inter-dimensionnelle conjuguant :

 – réduction de la pauvreté rurale ;
 – réduction de la pauvreté et de l'exclusion dans l'urbain ;
 – lutte contre la vulnérabilité et la marginalisation.

- Programme transversal.
- L'INDH se fonde sur une stratégie intégrée (éducation, alphabétisation, santé, emploi, genre, participation) …
- … impliquant une mobilisation coordonnée et participative des acteurs (publics, privés, associatifs, ONG, etc.) aux niveaux local, régional et national.

3.1. Un exercice de gouvernance de proximité…

L'INDH est fondamentalement un « exercice de gouvernance de proximité » (discours du Roi du 18 mai 2005), combinant démocratie, développement et participation des citoyens. Ces derniers sont incités, dès lors, à prendre à bras-le-corps leurs intérêts et les conditions d'amélioration de leur niveau de vie et de sa qualité. Ce principe d'*auto-valorisation* des citoyens (individus et groupes) constitue la finalité première de l'INDH.

Le citoyen est dès lors incité à prendre part de façon directe et durable à l'élaboration et à la prise de décision grâce à la participation aux comités provinciaux et locaux, ces derniers espaces constituant de nouveaux dispositifs cognitifs et des lieux sans précédent de délibération, de concertation et de décision publique. Ces dispositifs collectifs sont indissociables et intrinsèques à l'INDH, celle-ci ne pouvant se concevoir en dehors d'un processus participatif réel conjuguant création de valeur collective, production de bien commun et légitimation de choix collectifs.

Au sein de ce processus délibératif et participatif, le secteur associatif occupe une place importante en interaction avec les élus, les représentants de l'Administration, les syndicats professionnels, les partis politiques, les ONG. Le rôle dévolu par l'INDH à la société civile va au-delà des fonctions d'animation du développement territorial, d'innovation, d'expertise et de veille, la dynamique des acteurs impliquant la construction de véritables réseaux et l'exercice réel de partenariats tout au long du processus de développement humain (depuis l'observation et le diagnostic des territoires et la conception de programmes de développement jusqu'à l'évaluation en passant par la prise de décision, le suivi de la mise en œuvre, etc.).

Dans cette perspective, l'INDH tend à opérer une inflexion stratégique dans le processus de transition démocratique amorcé au milieu des années 90, notamment avec la mise en place de l'Alternance consensuelle en 1997, en incorporant les principes de citoyenneté active et de démocratie participative comme *principes constitutifs* des objectifs du développement humain.

3.2. … combinant approche intégrée…

L'INDH articule, dans une matrice inter-dimensionnelle, quatre perspectives complémentaires et interdépendantes dans le cadre d'un Programme prioritaire intégré : outre un programme transversal, l'éradication de la pauvreté dans le monde rural, la lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain et la lutte contre la marginalisation.

La pauvreté est un phénomène à dominante rurale : plus de 25% de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté (contre 12% de la population urbaine. L'intensité de la pauvreté est accentuée par l'effet récurrent de la sécheresse. La pauvreté rurale est structurelle et globale. Elle frappe les enfants (40%), les femmes, les personnes âgées (16% respectivement) et les vagabonds (13%).

Tableau 1

Taux de pauvreté : une dominante rurale

Niveau national	14,2%
Niveau rural	22,0%
Niveau urbain	7,9%

Source : Haut-Commissariat au Plan (2006).

(**i**) En matière d'éducation, d'abord, l'État consacre au secteur 25% du budget, soit plus de 6,6% du PIB. Pourtant, les résultats sont décevants (1,5 million d'enfants non scolarisés et/ou déscolarisés) et le taux d'analphabétisme reste préoccupant.

(**ii**) Dans le domaine de la santé, ensuite, des progrès significatifs ont été accomplis, mais le déficit comparatif demeure encore important : la moyenne des naissances par femme est passée de 6,3 à 2,6, et le nombre des décès d'enfants de moins d'un an a fortement diminué, passant de 115 à 39 pour mille naissances vivantes. Les taux de couverture de l'assurance maladie (15% de la population) sont les plus faibles de la région alors que la couverture sanitaire est marquée par de fortes disparités régionales. L'accès aux services dans les zones rurales est très limité, et la qualité de ces derniers est dans l'ensemble médiocre.

(**iii**) Les distorsions sont aussi observables en matière d'accessibilité à l'eau potable et de à l'électricité. Deux programmes ont été initiés prévoyant la généralisation de l'accès à l'eau et à l'électricité en 2007 sur l'ensemble du territoire national, avec un taux de couverture de 90 %.

(**iv**) Au niveau de l'habitat, enfin, les bidonvilles continuent de proliférer et les fonds nécessaires à l'éradication des bidonvilles sont estimés à plus de 5,5 milliards de dirhams. Pour combler le déficit en matière de logement social, il faut doubler le rythme de production et le porter à plus de 100 000 unités par an à moyen terme.

3.2.1. Lutte contre la pauvreté en milieu rural

Le Programme d'éradication de la pauvreté en milieu rural vise 360 communes (403 depuis mai 2006) parmi les plus pauvres. Les actions prévues par ce programme concernent quatre volets :

(**i**) *Le soutien à l'accès aux équipements sociaux, sanitaires et éducatifs de base*

- Soutien aux actions communautaires d'accès aux soins de santé de base (santé de la femme, de l'enfant, etc.).
- Éducation, lutte contre l'abandon scolaire, alphabétisation, formation.
- Soutien aux actions et microprojets d'accès aux services de base (accès à l'eau, à l'électricité).

(**ii**) *La dynamisation du tissu économique local par des activités génératrices de revenus*

- Soutien à des coopératives locales de production agricole, d'élevage, d'artisanat, unités de transformation ou de conditionnement des produits du terroir, etc.
- Encouragement de projets locaux (produits aromatiques, apiculture, artisanat, tourisme rural, services, etc.).
- Encouragement du micro-crédit rural.
- Soutien aux actions de préservation de l'environnement.

(**iii**) *Le soutien à l'action et à l'animation sociale*

- Soutien à la pratique du sport (formation d'équipes, soutien à l'équipement, etc.).
- Soutien à des manifestations artistiques et culturelles (lecture, musique, théâtre, etc.).
- Création de bibliothèques, de maisons de jeunes, éducation civique, promotion de la femme et de l'enfant, etc.

(**iv**) *Le renforcement de la gouvernance et des capacités locales*

- Rencontres d'informations et de sensibilisation pour les jeunes, le tissu associatif, etc.
- Renforcement des capacités des acteurs locaux, soutien aux associations locales actives dans le développement humain, etc.

3.2.2. Lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain

En milieu urbain et périurbain, le programme vise 250 (264 aujourd'hui) quartiers pauvres, médinas et bidonvilles et poursuit l'objectif de favoriser les conditions d'intégration et de solidarité sociale des populations pauvres. Quatre types d'intervention sont préconisés :

(i) *Le soutien à l'accès aux services de proximité et aux équipements urbains de base*

- Aide à l'accès à l'eau, à l'assainissement, à l'électricité, etc.
- Soutien scolaire, lutte contre l'abandon scolaire, alphabétisation, apprentissage, etc.
- Amélioration de l'accès aux soins, réduction de la mortalité maternelle et infantile, etc.
- Propreté des quartiers, espaces verts, qualité de vie des populations.

(ii) *La dynamisation du tissu économique par des activités génératrices de revenus*

- Soutien aux initiatives communautaires, commerces de proximité, services de proximité, nouvelles technologies, etc.
- Promotion des métiers du préscolaire, de l'animation sociale, de la maintenance, à l'hôtellerie, etc.

(iii) *Le soutien à l'action et l'animation sociale, culturelle et sportive*

- Soutien à la pratique du sport (formation d'équipes, soutien à l'équipement, etc.).
- Manifestations artistiques et culturelles (lecture, théâtre, musique, peinture, danse, etc.).
- Éducation civique, maisons de jeunes, bibliothèques, promotion de la femme et de l'enfant, etc.
- Actions de solidarité (fournitures scolaires, caravanes médico-sociales, etc.).

(iv) *Le renforcement de la gouvernance et des capacités locales :*

- Rencontres d'information et de sensibilisation pour les jeunes, le tissu associatif, etc.
- Renforcement des capacités des acteurs locaux, soutien aux associations locales actives dans le développement humain, etc.

3.2.3. Lutte contre la précarité

Le programme a pour cible 50 000 personnes vivant dans la précarité extrême, en plus des personnes déjà prises en charge dans les différentes structures publiques ou associatives, appartenant aux catégories prioritaires suivantes : jeunes sans abris, enfants des rues ; enfants abandonnés ; femmes en situation de grande précarité ; mendiants et vagabonds ; ex-détenus sans ressources ; aliénés sans abris ; personnes handicapées sans ressources ; personnes âgées démunies.

Plusieurs actions sont prévues :
- Appui à la réinsertion familiale.
- Accompagnement de l'insertion socio-économique (formation et apprentissage aux métiers de base ; aide à l'insertion professionnelle).
- Accueil et prestations spécifiques dans des centres d'accueil (hébergement de durée variable ; prise en charge sanitaire ; écoute et soutien moral ; orientation et information).
- Création de centres polyvalents pour handicapés et personnes âgées sans ressources, pour enfants abandonnés et femmes en situation de grande précarité et pour mendiants et vagabonds.
- Création de centres spécialisés pour enfants des rues et mineurs sans abri et pour aliénés sans abri.

3.3. … et approche transversale

Le *Programme transversal* a pour finalité de soutenir les actions à fort impact sur le développement humain, au-delà des communes rurales et urbaines ciblées, sur la base de projets structurants mis en œuvre dans les provinces et préfectures. Deux composantes :

(**i**) *Le renforcement de l'ingénierie sociale* par :
- la mise en place d'un observatoire du développement humain ;
- l'expertise et la diffusion d'expérience ;
- la mise en place de systèmes d'information et de communication.

(**ii**) *La formation et l'assistance technique* (sélection d'un réseau de formateurs- accompagnateurs régionaux) au profit :
- des comités locaux dans les communes et quartiers ;
- des différentes catégories de travailleurs sociaux ;
- des cadres et employés des collectivités et associations impliquées dans le développement humain.

3.4. Le financement de l'INDH

Une convention de financement prévoit la création en 2005 (par anticipation sur la loi de finances 2006) d'un compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain », doté de 10 milliards de dirhams pour financer la phase des programmes prioritaires (période 2006-2010) et répartis, à raison de 25 %, entre les quatre programmes (rural, urbain, précarité, transversal) :
- 6 milliards de dirhams (budget général de l'État) ;
- 2 milliards de dirhams (collectivités locales) ;
- 2 milliards de dirhams (coopération internationale).

Le programme de démarrage comprend des opérations à très fort impact (lutte contre l'abandon scolaire, soutien à la santé, au cadre de vie des populations) :

- 160 MDh pour les programmes urbain et rural, répartis sur une base territoriale, à raison d'environ 1,5 MDh par province/préfecture, 2 à 5 MDh pour les chefs-lieux de région ;
- 80 MDh pour le programme précarité, répartis en fonction des projets présentés par les régions pour la mise à niveau des centres sociaux, et prioritairement en direction des enfants des rues, des mendiants et vagabonds ;
- 10 MDh pour le programme transversal.

3.4.1. Des procédures d'exécution souples…

Chaque gouverneur est destinataire de crédits INDH délégués sous la forme suivante :

- pour l'ensemble de la province, une enveloppe « programme précarité » et une enveloppe « programme transversal » ;
- une enveloppe « programme rural » pour les communes rurales ciblées ;
- une enveloppe « programme urbain » pour les quartiers ciblés ;
- les deux dernières enveloppes sont constituées des 4 lignes budgétaires correspondant aux 4 types d'action éligibles au financement INDH telles que fixées par décret ;
- les crédits ne peuvent être déplacés d'une enveloppe à une autre ;
- en revanche, à l'intérieur d'une même enveloppe, les lignes sont fongibles.

Pour la dépense INDH :

- le plafond du bon de commande de 200 000 Dh est déterminé par opération et non par ligne budgétaire ;
- pour la dépense en régie, le plafond d'encaisse est porté à 1 MDh.
- possibilité de consultation restreinte pour les opérations inférieures à 1 MDh ; le délai de consultation est ramené à 10 jours au lieu de 15, sans restriction sur l'objet de la dépense ;
- le visa du CED est accordé avec observation non suspensive de l'engagement et du paiement ;
- des délais plus courts ont été adoptés pour l'ensemble du cycle de la dépense.

3.4.2. … et un dispositif de contrôle rigoureux

L'assouplissement significatif des procédures d'exécution des programmes INDH s'accompagne de dispositions rigoureuses de contrôle :

- la réglementation en matière de contrôle des ordonnances de paiement reste inchangée ;
- un système d'information comptable et financier sera mis en place en réseau entre services centraux du ministère de l'Intérieur et l'ensemble des provinces et préfectures afin d'effectuer un suivi en temps réel de l'exécution financière des enveloppes allouées ;

- un dispositif d'archivage physique de toutes les pièces justificatives des dépenses devra être mis en place auprès de chaque gouverneur ;
- des audits conjoints IGAT/IGF seront systématiquement organisés, avec la possibilité d'un audit privé.

Encadré 2

Développement humain : une mise en perspective

(Maroc 2025, le futur souhaitable)

- Maroc démocratique, ouvert sur les valeurs universelles (droits humains, État de droit, liberté, égalité de genre), préservant ses racines, valorisant sa diversité culturelle et partageant des valeurs de progrès (citoyenneté, fierté nationale, méritocratie, sens des responsabilités et du travail bien fait, solidarité et mobilisation sociale).
- Société plus égalitaire (répartition équitable des richesses, égalité des chances, classe moyenne élargie) avec un accès généralisé aux services et infrastructures de base (santé, éducation, couverture sociale et médicale, sécurité, eau, électricité) et des conditions de vie décentes (revenu, logement, hygiène, information, loisirs).
- Équilibre territorial et valorisation de la diversité locale.
- Bonne gouvernance.
- Participation des femmes à hauteur de 40 % aux postes de responsabilité
- Taux de chômage proche de 5 % réduisant la précarité et les risques d'exclusion (taux de croissance du PIB supérieur à 6 % l'an).
- Ressources humaines plus qualifiées (atteindre, par exemple, 40 ingénieurs pour 10 000 habitants en 2025 contre 7 aujourd'hui).
- Accès généralisé à la santé et des indicateurs sanitaires proches du niveau actuel des pays développés, particulièrement concernant la mortalité maternelle (à diviser par 7) et infanto-juvénile (à diviser par 4).
- Accès généralisé à l'enseignement de base (primaire + collégial) et taux d'analphabétisme des adultes inférieur à 5 %.
- Effort de recherche et développement de 3 % du PIB au moins.

Source : Mouline, Lazrak (2005).

4. Programme de lutte contre la pauvreté (2000-2004) : bilan et perspectives

- L'évaluation du PLCP (2000-2004) a mis en évidence un impact qualitatif non négligeable (promotion de la démarche participative, renforcement des capacités des acteurs locaux) et un effet incitatif (potentiel multiplicatif du Programme en termes d'insertion).
- Toutefois il y a lieu de souligner une série de limites : tendance à l'assistance, effet d'échelle trop limité, formation peu capitalisée, coordination sous-équipée …
- … et, par conséquent, faible espérance de pérennisation des projets.

4.1. Un bref bilan

Il s'agit de faire un récapitulatif des principales conclusions contenues dans le rapport d'évaluation du Programme de lutte contre la pauvreté (Zouiten, 2006) et de tenter de mettre en évidence les lignes de force susceptibles d'éclairer la perspective retenue dans l'argumentaire en faveur d'une reformulation du programme d'appui à l'INDH (voir *supra*).

4.1.1. Un impact qualitatif

(i) *La promotion de l'approche participative.* Le PLCP a produit d'abord un *impact de type qualitatif* en termes de promotion de l'approche participative et de la démarche partenariale au niveau local. Mise en œuvre et testée au cours de la phase-pilote du Programme (1998-2000), une telle « pédagogie » n'a pas manqué d'engendrer une *dynamisation à la fois des structures et des acteurs en charge du développement au niveau local* se traduisant par :

– l'adhésion et l'implication des acteurs ;

– l'institutionnalisation de partenariats contractualisés ;

– la mise en place de comités de pilotage communaux (CPC) pour la validation et l'animation de projets opérationnels ;

– la participation aux formations dispensées dans le domaine du renforcement des capacités locales.

Le processus participatif est *coextensif* à l'ensemble des séquences du Programme : la concertation, la délibération et le dialogue entre les différents partenaires ont été à la base de l'élaboration des chartes d'objectifs prioritaires, des plans d'action locale et de la constitution de comités de pilotage locaux.

L'approche participative n'a pas été sans donner lieu à la construction de véritables réseaux au-delà même des périmètres locaux et des sites opérationnels. Des associations impliquées sont devenues de véritables acteurs de dynamisation du développement local et ont pu faire l'apprentissage, individuel et collectif, du montage et de gestion de projets, de l'autonomie d'action, de la responsabilité.

(ii) *Le renforcement des capacités des acteurs locaux.* La formation (plans de formation nationale et locale) a d'abord bénéficié aux formateurs qui l'ont répliquée au profit des cadres associatifs, administratifs et des élus sur les trois sites. Plusieurs modules, ayant trait au « métier » d'acteur du développement territorial, ont fait l'objet de cette formation :

– techniques de communication et de participation ;

– management de projets ;

– modes d'organisation et de fonctionnement des collectivités locales et des associations ; la méthode de gestion axée sur les résultats (GAR) ;

– maîtrise des savoir-faire pour la réduction de la pauvreté urbaine.

4.1.2. Un effet incitatif et implicatif

L'un des objectifs majeurs du Programme réside dans l'*effet incitatif* qu'il est susceptible de produire sur l'engagement des différents acteurs. De fait, la contribution du Programme au financement des projets, représentant en moyenne 25 % du financement global, constitue un fonds de démarrage pour les projets et une base financière pour mobiliser d'autres apports et pour rechercher d'autres appuis financiers complémentaires dans le cadre d'accords de partenariat.

L'engagement des différents partenaires, qui s'est traduit, essentiellement, par des ressources sous forme de locaux, d'équipement, de temps de travail, etc. (moins de 10 % d'apports financiers), est bien réel, et l'effet multiplicatif recherché par le Programme a pu jouer dans une assez large mesure, les ressources générées représentant environ 4 fois la subvention financière octroyée par le Programme.

(**i**) *Les projets de formation qualifiante* ont drainé plus de 52 % du financement global alloué par le Programme (28 projets sur un total de 48) contre 20 % au profit des activités génératrices de revenus et plus de 27 % en faveur des projets d'intégration sociale.

(**ii**) *La faible part relative des AGR* s'explique à la fois par la nature complexe des projets (montage, organisation, management, gestion comptable, etc.) et par une médiocre implication du secteur privé dont la participation est plutôt « symbolique » (1,4 % du volume global mobilisé). Il y a lieu, cependant, de nuancer une telle observation, en soulignant que les formations qualifiantes favorisent une meilleure employabilité des bénéficiaires, comme en témoigne l'exemple du projet de l'association « Berrima Badia » à Marrakech où 60 jeunes bénéficiaires ont pu trouver un emploi dans les secteurs de l'électricité et de la plomberie.

De même, l'apprentissage acquis par les bénéficiaires a constitué, selon l'évaluation, un facteur non négligeable d'incitation à la création d'activités génératrices de revenus, notamment dans les domaines de la coiffure, de la couture et de la pâtisserie à l'échelle du quartier.

(**iii**) Cette dernière observation met en évidence *un potentiel muliplicatif* du Programme en termes d'insertion. Si l'effectif des bénéficiaires directs se monte à quelque 12 241 personnes sur un total prévu de 16 485, soit un taux de réalisation de plus de 74 %, l'intégration sociale a concerné 7 799 personnes, soit environ 64 % des bénéficiaires.

4.2. Limites du Programme

Les limites du Programme sont liées à la fois à son contenu, à son périmètre et à sa configuration organisationnelle.

4.2.1. Une tendance assistancielle

La composante « appui financier » n'a pas été sans engendrer des effets pervers se traduisant par une dépendance étroite des processus de réalisation des projets par rapport aux fonds octroyés par le Programme (25 % du total du financement). Parallèlement, l'engagement limité et/ou décalé des différents partenaires a pesé sur la réalisation des projets et contribué à compromettre les conditions de sa survie et de sa pérennisation.

L'état d'extrême *pénurie de capacités* dans lequel se trouvent les populations des communes ciblées explique la tendance des acteurs, notamment des bénéficiaires, à monter leurs projets en fonction presque exclusivement des moyens financiers mis en œuvre par le Programme au détriment des dispositifs qualitatifs de renforcement des capacités (formation, apprentissage, autonomie, responsabilité, etc.). Dans une telle optique qui, comme on l'a souligné plus haut, est réductrice, la distribution d'argent comme moyen exclusif de lutte contre la pauvreté s'apparente à une démarche d'assistance. Celle-ci, vu l'ampleur de la demande sociale, ne produit tout compte fait que peu d'effets et beaucoup de désillusions.

L'engagement en nature des différents partenaires locaux s'inscrit également dans cette même approche assistancielle et renforce la *dépendance financière* des projets et les blocages qu'ils peuvent subir au cours de leur mise en œuvre.

De même la distribution en trois tranches des fonds octroyés par le Programme peut constituer un facteur de blocage, notamment lors du démarrage du projet (40 % pour achat de matériel et d'équipement).

4.2.2. Un effet d'échelle sous-optimale

Le périmètre du Programme est limité aux trois sites qui représentent une base d'expérimentation des dispositifs et des procédures du Programme en matière de lutte contre la pauvreté en milieu urbain et péri-urbain.

Deux observations peuvent être tirées :

(i) La pertinence d'un Programme de développement territorial est fonction non seulement de l'efficacité et de l'efficience des projets réalisés, mais aussi et surtout de *l'effet de masse* généré par l'interaction des projets et les relations d'échange qu'ils peuvent développer entre eux et avec les différents niveaux du territoire (local, national et international). Un tel effet d'échelle optimale est un facteur d'endogénéisation de la dynamique territoriale, d'appropriation par les acteurs et de pérennisation des projets.

(ii) De même, du point de vue du développement territorial, la non-prise en compte par le Programme des logiques de pauvreté propres au milieu rural tend à limiter l'efficacité des dispositifs de réduction de la pauvreté en milieu urbain en raison du *déversement* lié précisément à la pénurie des capacités et aux faibles opportunités économiques que recèlent les campagnes.

4.2.3. Une formation peu capitalisée

(**i**) Il a été constaté un net recul du nombre de bénéficiaires par rapport à la phase-pilote du Programme. L'effectif total (45 personnes par session, à raison de 15 par site) s'est avéré trop faible en comparaison des demandes émanant du mouvement associatif.

(**ii**) Un tel déséquilibre n'a pas été sans provoquer au sein des acteurs associatifs des tensions et a engendré des critiques quant à l'objectivité des critères d'éligibilité utilisés par les coordinations locales.

(**iii**) Ces critères ne tiennent pas suffisamment compte de la nature de l'association et de ses objectifs. Plusieurs associations bénéficiaires ne poursuivent pas, en effet, explicitement l'objectif de lutte contre la pauvreté et/ou n'ont pas vocation à agir dans la perspective d'une dynamisation du développement territorial, celui-ci requérant des compétences et des aptitudes spécifiques et plus complexes.

(**iv**) Enfin, les formateurs des formateurs n'ont pas été mobilisés pour la mise en œuvre du Programme et pour l'encadrement des porteurs des projets.

4.2.4. Une coordination souple mais sous-équipée

Les coordinations locales ont eu pour mission d'organiser et d'accompagner les acteurs locaux tout au long du processus de formation, d'élaboration, de montage, de suivi de la mise en œuvre et de son évaluation. Dotées d'outils d'action pour faire émerger, au-delà des projets bénéficiaires, des programmes structurants de développement territorial et pour favoriser à la fois les coopérations entre projets et les relations d'intégration au sein du système productif local, l'efficacité des interventions des coordinations locales s'est avérée contrainte par une série de facteurs :

(**i**) Outre les moyens logistiques, il y a lieu de noter une insuffisance en personnel qualifié et en compétences dans le domaine de la dynamisation du développement local. Les coordinations locales sont réduites à un seul coordinateur par site, ce qui limite les capacités d'intervention, d'impulsion des initiatives locales et de coaching des acteurs.

(**ii**) Les coordinations locales ont été installées dans différents lieux : la commune de Ben M'sik, la délégation de l'Emploi à Marrakech et la délégation de l'Emploi à Tanger. Une telle « dissonance institutionnelle » n'a pas été sans réduire l'autonomie du Programme et la flexibilité des modes d'action et d'intervention.

(**iii**) A ces limites il faut ajouter les problèmes liés à la gestion des lignes budgétaires, à la décentralisation de la gestion financière du Programme, à la normalisation comptable et au reporting.

4.2.5. Une dynamique d'acteurs réelle mais sporadique

(**i**) L'ancrage institutionnel des comités de pilotage locaux (CPC), qui constitue un objectif stratégique du Programme, a été handicapé notamment par une trop faible implication des communes et des autorités locales. Ainsi, les trois Plans d'action locaux élaborés n'ont pu été validés par les CPC. Ces derniers ont, en fin de compte, joué un rôle extrêmement limité consistant à faciliter les partenariats, à classer les projets proposés par les associations selon les critères de sélection établis par les coordinations locales.

Des considérations d'ordre budgétaire semblent, dans le cas de certaines communes, expliquer leur faible engagement dans la lutte contre la pauvreté. Mais au-delà de ces contraintes financières, les conseils communaux ne sont guère équipés en matière d'observation et de diagnostic du territoire et n'ont pas les compétences requises dans le domaine d'élaboration de programmes de développement local. Dans la pratique, les communes sont confinées dans des positions passives, loin de l'objectif de dynamisation du développement et d'anticipation stratégique. Ne disposant pas d'un personnel permanent qualifié, les communes ne sont pas à même de capitaliser les apprentissages offerts par le Programme et de les reproduire dans la durée.

(**ii**) En revanche, l'implication des services extérieurs de l'État, notamment l'Éducation nationale, la Santé publique, l'Entraide nationale et la Jeunesse, a été globalement plus significative. Leur contribution au financement de projets opérationnels a, sur les trois sites, atteint 30 % des ressources globales contre 4,5 % pour les collectivités locales. Toutefois, les services administratifs déconcentrés sont « plombés » dans leur action par le caractère trop centralisé des processus de prise de décision, laissant une trop faible marge de manœuvre à l'initiative locale.

(**iii**) Enfin, l'ingénierie sociale s'est nettement améliorée, et les compétences des acteurs associatifs en matière d'intervention se sont trouvées assez largement renforcées. De fait, on a pu observer une « montée » de l'action associative, spontanée, sporadique et à tonalité culturelle vers des modes plus professionnels et plus organisés de développement local.

Il importe toutefois de souligner plusieurs faiblesses propres aux associations bénéficiaires. Ces faiblesses ont trait à leur capacité à monter les projets, à établir les budgets, à conduire les transactions de partenariat, à organiser les séquences d'opérationnalisation des projets, à manager les processus comptables et financiers, à maîtriser les délais, les normes qualité, etc.

4.3. Perspectives : le point de vue des acteurs

Sur la suite à donner au Programme, les différents acteurs sont presque unanimes sur la nécessité de reconduire le Programme, mais les positions

divergent quant à la redéfinition de ses objectifs et surtout quant aux modalités de son articulation avec l'INDH.

4.3.1. Partenaires publics

Pour les partenaires publics (services extérieurs de l'État, collectivités territoriales), l'INDH constitue désormais un cadre approprié et une matrice de nature à englober de façon interactive l'ensemble des programmes dédiés à la lutte contre la pauvreté.

Dans une telle perspective, l'appui du Programme pourrait se concentrer, outre l'offre de conseil, d'expertise et d'implémentation de l'approche participative et genre au niveau local, sur la formation des formateurs et la mobilisation de ceux ayant bénéficié de modules de formation dans le cadre du Programme précédent, l'accompagnement des associations et des agents de développement local, l'ingénierie des projets, l'élaboration de programmes régionaux, la vulgarisation des expériences réussies de l'INDH.

4.3.2. Coordination locale

Du point de vue des coordinations (nationale et locales) le Programme trouve également sa place au sein de l'INDH dont il partage la philosophie, l'approche et la méthodologie. Bien plus, l'INDH est de nature à offrir au Programme de meilleures opportunités et de tirer profit des synergies produites à une grande échelle.

Pour ce qui est des objectifs du Programme, celui-ci est appelé à se focaliser sur les aspects stratégiques (renforcement des capacités, planification stratégique, élaboration de plans d'action, recherche de financements) et opérationnels (montage de partenariats, montage et suivi de projets, diffusion des outils de développement local).

4.3.3. Porteurs de projets

Les porteurs de projets considèrent à leur tour que le Programme doit être reconduit et doit s'inscrire dans la perspective l'INDH. Dans leur optique, l'accent doit être porté sur la formation, l'ingénierie des projets (expertise et faisabilité des projets) et sur les outils de management de projets de développement territorial (conception et diffusion de guides, banque de projets au niveau régional).

4.3.4. Associations

La position des associations est nettement divergente sur la place du Programme eu égard à l'INDH : pour ces dernières l'avantage comparatif du Programme réside précisément dans son « autonomie relative » par

rapport à l'Administration. La flexibilité et l'efficacité des modalités de gestion et de mise en œuvre constituent un « atout majeur » qu'une « dépendance organique par rapport aux pouvoirs publics » est susceptible de neutraliser.

Les associations sont dès lors favorables à un arrangement institutionnel sauvegardant au Programme sa marge de manœuvre et prémunissant son mode de fonctionnement des rigidités et contre les lenteurs bureaucratiques.

Au point de vue de la reconfiguration des objectifs du Programme, les associations préconisent un recentrage sur le diagnostic territorial, la formation et l'encadrement technique, l'élaboration du budget de fonctionnement, l'évaluation des projets.

Tableau 2

Programme d'appui à l'INDH : propositions des acteurs

Site / Partenaire	Coordination locale	Public	Associations	Porteur de projet
Ben M'sik	– Intégration du Programme dans l'INDH … – … tout en sauvegardant les acquis en termes d'autonomie, de savoir-faire, de flexibilité et de transparence	– Intégration du Programme dans le cadre de l'INDH – Renforcement du rôle pédagogique du Programme Formation en matière de gestion de projets – Élargissement du champ des bénéficiaires du Programme et à d'autres sites – Appui aux associations dans le domaine du développement humain, notamment la scolarisation et l'alphabétisation – Redéfinition des critères de sélection des projets bénéficiaires – Amélioration des conditions d'appropriation par les bénéficiaires	– Intégration dans le cadre de l'INDH à condition que le Programme garde une large autonomie par rapport à l'Administration – Renforcement de la composante formation (notamment des formateurs) … – … du suivi et de l'évaluation – Aménagement de l'espace associatif intervenant en matière de développement humain	– Inscription du Programme dans l'INDH… – … mais sans sa « dilution » dans les rigidités de l'Administration – Amélioration du système d'éligibilité des projets… – … et de leur financement - Renforcement des réseaux de partenariat – Importance capitale de la formation au montage et au management de projets – Diversification des types de projet : sortir des créneaux redondants (coiffure, pâtisserie) – Appropriation des projets : desserrer les contraintes fiscales au cours de la période de démarrage

Marrakech	– Renforcement des capacités au niveau de la coordination et de la planification stratégique – Élaboration des plans d'action – Mise en place de sous-programmes – Montage de partenariats aux niveaux local, national et international – Montage et suivi de projets opérationnels - Diffusion des outils du travail de proximité – Recherche de budgets additionnels – Appui dans le cadre de l'INDH à des quartiers	– Offre de conseil et d'expertise dans les domaines de l'identification, de la conception, du montage et de la mise en œuvre de projets – Approche participative et approche genre pour les CL – Recentrage sur les AGR (études et commercialisation) – Accompagnement social en faveur des associations dans la nouvelle ville de Tamansourt ou dans les villes satellitaires de Aït Ourir ou Tamslouhet – Planification des partenariats – Formation et accompagnement des travailleurs sociaux et des agents de développement – Formation des formateurs – Création d'une banque de données analytique pour capitaliser le travail associatif et l'ingénierie des projets – Élaboration de programmes régionaux – Vulgarisation des expériences-pilotes de l'INDH	– Spécialisation dans les AGR – Prise en charge des études de faisabilité des projets et leur montage en faveur des associations – Diagnostic – Évaluation post-projet – Formation et encadrement technique – Budget de fonctionnement – Autonomie du PLCP par rapport à l'INDH (problèmes de gouvernance)	

Tanger/ Larache	– Capitaliser l'expérience du PLCP … – … et profiter du nouveau cadre (INDH) pour élaborer et mettre en œuvre un nouveau Programme … – … dont il faudra étendre le champ au monde rural – Redéfinir le concept de pauvreté – Réorienter le Programme vers le montage et le suivi des projets	– Appui à l'INDH – Améliorer les compétences et les modes de fonctionnement des associations intervenant dans le développement – Réélaborer les critères de sélection et d'évaluation des projets	– Réélaborer une méthodologie plus efficiente en matière d'éligibilité et de sélection des projets – Mobiliser davantage le réseau des formateurs – Améliorer les relations coordination locale/Administration	– Accompagnement des associations dans le montage et la gestion des projets (expertise et faisabilité des projets) – Conception et diffusion de guides - Formation… – … et création d'un comité en charge d'établir les priorités – Création d'une banque de projets au niveau régional

5. Pour une stratégie d'appui à l'INDH centrée sur les capacités

Reprenons le fil des développements précédents. Le PLCP a produit sur les sites au sein desquels il a été mis en œuvre un impact réel : les objectifs quantitatifs ont été largement atteints. Mais c'est au niveau qualitatif que les effets ont été les plus significatifs. Les acteurs ont tous, en effet, souligné les bénéfices qu'ils ont pu tirer de la formation offerte dans les domaines du montage et de la conduite de projets, de la construction de partenariats, des méthodes de management, d'évaluation, de reporting, etc.

Il est un autre résultat mis en exergue par les bénéficiaires : l'efficacité de l'approche participative et de la démarche partenariale et le potentiel que recèle, au niveau local, la coopération et la mise en commun des ressources.

Contenant l'ensemble des principes sous-jacents au Programme, l'INDH octroie une plus grande cohérence aux objectifs de lutte contre la pauvreté et favorise les économies d'échelle et les externalités positives.

Dès lors, toute action visant à réduire la pauvreté est appelée à endosser à la fois les choix stratégiques de l'INDH et les valeurs qu'elle véhicule.

De fait, comme on l'a souligné plus haut, l'INDH met en exergue les principes de capacité et de libertés positives dans le processus de développement humain. Tout à la fois causes et effets, le renforcement des capacités et l'élargissement des choix des populations les plus démunies englobent l'action publique (ou privée) de nature sociale, mais ne s'y réduisent pas.

Loin de constituer une rupture par rapport aux programmes précédents, la perspective suggérée dans le présent rapport de reformuler la *pragmatique d'appui à l'INDH* autour de programmes dédiés aux *composantes stratégiques, institutionnelles et cognitives* s'inscrit, au contraire, dans le prolongement des

expériences passées et tend à optimiser les ressources spécifiques offertes par le Programme.

5.1. Repenser le contenu de l'appui à l'INDH…

- L'engagement matériel et financier est moins le « métier » du PNUD…
- … eu égard à l'appui qualitatif qu'il est en mesure d'apporter en matière de :
 – renforcement des capacités et des compétences ;
 – élaboration de programmes ;
 – veille stratégique ;
 – suivi et d'évaluation de la mise en œuvre.

La proposition préconisée ici constitue une montée en régime du Programme en interaction étroite avec le paradigme du développement humain. Ce dernier renvoie, en effet, à un *processus participatif* désignant « le cheminement par lequel les acteurs d'un territoire prennent une part active dans la construction d'un programme de développement dans toutes ses étapes : participation à l'élaboration du diagnostic territorial, choix des axes stratégiques de développement (…), constitution de commissions de travail pour traduire la stratégie en projets concrets (…), suivi et contrôle de la mise en œuvre et des réalisations, évaluation » (Lapèze, 2005, p. 48).

Plusieurs séquences structurent le processus participatif :

(i) *Séquence de concertation et de délibération*
- Identification des acteurs
- Diagnostic territorial
- Identification des besoins et des potentialités communes aux acteurs

(ii) *Séquence de restitution*
- Création de réseaux techniques
- Création de réseaux locaux
- Regroupement au sein d'un réseau transversal

(iii) *Séquence stratégique*
- Élaboration d'une stratégie commune
- Transformation de la stratégie en projets

(iv) *Séquences construction/appropriation*
- Mise en forme du programme par priorités spatiales et temporelles
- Chiffrage des projets retenus
- Recherche de financements (internes, externes)
- Réalisation et gestion

La configuration de réseau, outre qu'elle correspond au mode d'organisation et de fonctionnement requis par la dimension participative du développement humain, peut être justifiée par la *pragmatique* qu'elle permet de mettre en œuvre : de fait, le réseau constitue une procédure d'action collective et délibérative ayant pour finalité la mise en commun des ressources et la définition du bien commun au niveau local. L'efficacité d'une telle procédure réside dans la *traduction* qu'elle donne des intérêts individuels des différents acteurs et de leur mise en cohérence dans un objectif commun d'intérêt collectif (Latour, 2006). La mise en place d'une « communauté pratique » de base au niveau local est, dans l'optique du développement humain, une condition nécessaire pour favoriser le maillage territorial et l'intégration des programmes de développement local dans des stratégies structurantes au niveau national et international.

5.2. … et redéployer le périmètre de sa mise en œuvre

- L'intervention sur trois sites pilotes a une valeur expérimentale et ne peut déboucher sur une masse critique en termes d'impact
- La logique appui aux capacités est, à l'inverse, susceptible de se décliner de façon transversale et de favoriser les facteurs de dynamisation de l'INDH

L'évaluation qualitative du Programme 2000-2004 fait ressortir une série de résultats pertinents :

(**i**) Les projets réalisés dans le cadre des activités génératrices de revenus définissent pour la plupart d'entre eux des situations au voisinage de la survie et sont caractérisés par un potentiel fort limité en termes d'auto-valorisation.

(**ii**) Un phénomène de redondance caractérise la nature des projets qui ont tendance à se répliquer les uns les autres (couture, pâtisserie, etc.) et répondent à des besoins ponctuels et irréguliers.

(**iii**) Une trop faible articulation des projets avec le tissu économique et productif du site limite l'effet des externalités et les rendements d'échelle.

(**iv**) Au niveau du management, une tendance à développer des « pratiques » peu conformes aux normes (de qualité, de travail décent, de salaires, d'application de la législation, etc.), voire informelles.

La prise en compte, de façon constitutive et instrumentale, des principes du développement humain impose d'opérer une inflexion du Programme d'appui à l'INDH dans les perspectives suivantes :

(**i**) *Une perspective transversale.* Ce qui implique une montée en échelle, c'est-à-dire un redéploiement des projets dans une logique de programme, celui-ci ne constituant en aucun cas une addition de projets mais une

configuration territoriale fondée sur un principe de complémentarité des actions et de « hiérarchie enchevêtrée » entre les projets. L'expérience a, de fait, montré que les programmes qui n'intègrent pas la transversalité ont une espérance de vie limitée. La transversalité du programme de développement concerne non seulement le contenu coextensif et co-intensif du territoire mais aussi le processus participatif depuis l'observation et le diagnostic territorial jusqu'à l'évaluation et l'appropriation en passant par les différentes phases de mise en œuvre des projets.

(**ii**) *Une perspective structurante.* Définissant un ordonnancement transversal de projets pertinents, la logique développement territorial est de nature à favoriser les relations inter-projets et inter-programmes selon un mode matriciel. C'est précisément l'intensité de tels effets de structure, en termes de développement humain, qui constitue un critère d'identification et de prioritarisation au sein de la « hiérarchie enchevêtrée » des projets pertinents.

(**iii**) *Une perspective dynamisante.* Le caractère transversal et structurant du programme de développement territorial a pour vertu d'induire, dans le même mouvement, des effets multiplicateurs (investissements) et d'accélération (consommations) permettant d'opérer ainsi des jonctions avec d'autres territoires aux niveaux local, national et international. Ce sont ces *spillovers* (effets externes) qui, en élargissant les *opportunités économiques* et les *possibilités sociales* des acteurs, contribuent à la dynamisation du développement humain, c'est-à-dire à la résorption des pénuries de ressources et à l'auto-renforcement des capacités humaines.

Tableau 3

Types d'appui à l'INDH

Type d'appui	Objectifs	Acteurs	Niveaux
Institutionnel	– Apporter un appui stratégique à l'Observatoire de l'INDH (OINDH) – Définir un dispositif de « bonne gouvernance »	– CSP – Ministère du Développement social – ADS – HCP – Université – PNUD	– Transversal – National
Stratégique	– Fournir le conseil et l'expertise pour la promotion du développement humain – Établir un diagnostic territorial – Élaborer une stratégie globale et cohérente de DH – Identifier les besoins, les ressources et les potentiels en matière de développement humain – Construire des réseaux et des partenariats – Favoriser les conditions du développement endogène – Dynamiser les acteurs	– OINDH – Université – PNUD	– Transversal – National – Local
Capacités et compétences	– Améliorer les *fonctionnements* des acteurs (éducation de base, alphabétisation, santé, égalité genre, participation) – Renforcer leurs compétences techniques et managériales en ingénierie du développement territorial	– Structures INDH – Ministère du Développement social – ADS – Université	– Local – National – Transversal
Veille	– Assurer la cohérence avec les principes de développement humain… – … et la convergence des programmes aux niveaux local et national – Assurer le suivi en matière de « bonne gouvernance » et de participation des acteurs – Rationaliser la gestion des programmes et des projets	– OINDH – Structures INDH	– Transversal – National – Local
Evaluation et Reporting	- Rendre compte de façon formelle et régulière - Evaluer l'efficacité et l'efficience des programmes réalisés - Animer le débat autour des résultats obtenus aux niveaux local et national	- CPL - CPR - OINDH	- Local - National - Transversal

5.3. Pragmatique d'appui à l'INDH

5.3.1. Appui dans le domaine de la promotion du développement humain

(**i**) Fourniture de services-conseils stratégiques sur les problématiques liées au développement humain

(**ii**) Appui stratégique à l'Observatoire de l'Initiative nationale pour le développement humain (OINDH)

(**iii**) Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation pour le développement humain

(**iv**) Formulation et mise en œuvre d'une stratégie d'information et de communication appropriée

5.3.2. Appui à l'élaboration de plans de développement humain local (DHL)

(**v**) Développement des capacités des comités locaux en matière de planification stratégique du développement local.

(**vi**) Élaboration de plans stratégiques de développement local au niveau des communes ciblées

5.3.3. Appui à la mise en œuvre de l'INDH

(**vii**) Évaluation des besoins à différents niveaux pour l'opérationnalisation des programmes de l'INDH

(**viii**) Renforcement du réseau d'experts en développement humain (formation, études, expériences comparatives, etc.)

(**ix**) Suivi et évaluation de la mise en œuvre d'ensemble de l'INDH

6. Architecture institutionnelle et modes de gouvernance

6.1. Architecture institutionnelle : une complémentarité organique et une cohérence fonctionnelle

La pragmatique d'appui à l'INDH dont on vient de présenter les linéaments doit se déployer de façon instrumentale à travers un dispositif institutionnel à double détente :

(**i**) une configuration décisionnelle et exécutive (gouvernementale) indexée sur les structures dédiées à l'INDH ;

(**ii**) un dispositif cognitif et réflexif de type *ad hoc*, bénéficiant d'une large autonomie par rapport à l'exécutif.

La qualité essentielle de cette architecture institutionnelle générale réside dans sa *complémentarité organique et dans sa cohérence fonctionnelle.* L'autonomie du dispositif *ad hoc*, sans signifier une déconnexion par rapport à l'exécutif, est justifiée par la nature « organisation en projets » que requiert la mise en œuvre des programmes de développement territorial et par la nécessité d'une instance arbitrale (juge mais non partie) d'observation, de veille et de reporting de l'INDH.

(**i**) Au cœur de la configuration gouvernementale, on doit trouver le département en charge du Développement social. Ce dernier est appelé, en l'occurrence, à infléchir ses missions et à redéfinir son action par

rapport à *l'objectif générique du développement humain*. Plus qu'un simple curseur symbolique, il s'agit plus fondamentalement d'élargir le champ d'intervention du ministère du Développement social et de son pôle social (ADS et Promotion nationale) et d'amplifier ses compétences pour embrasser, dans un même mouvement, l'approche, les principes et les objectifs qui fondent le paradigme du développement humain.

Une telle reconfiguration implique un renforcement de la position du ministère du Développement social (autour de l'objectif du développement humain) au sein du système de coordination et de gouvernance de l'INDH : il doit occuper, dans la « hiérarchie enchevêtrée » que constitue, le Comité interministériel de développement humain, le Comité directeur et les Comités régionaux, provinciaux et locaux, une place barycentrique de leader et de chef d'orchestre. C'est à lui que revient la tâche, désormais tirée par le développement humain, de mettre en œuvre et d'exécuter les orientations stratégiques et opérationnelles définies dans le cadre de l'INDH.

(ii) Le paradigme du développement humain, on l'a vu, tend à définir un périmètre d'intervention qui va au-delà de la réduction monétaire de la pauvreté et qui transcende les logiques altruistes et bienveillantes. Le développement humain est non seulement un but en soi et une valeur intrinsèque mais il constitue surtout un puissant catalyseur du développement endogène et un passage obligé vers l'auto-valorisation des acteurs.

Il importe, dès lors, d'éclairer l'observation stratégique, d'équiper le contenu théorique et empirique de l'INDH, d'offrir aux réseaux d'acteurs un cadre ouvert de débat, de délibération et d'action. De même, il convient d'assurer à l'INDH sa cohérence philosophique et politique et de contenir les « mauvaises pratiques », les effets pervers et les cercles vicieux que la mise en œuvre peut générer. Enfin, le rôle crucial d'évaluation des résultats et de reddition des comptes incombe à une instance qui ne peut fonctionner que de façon autonome par rapport à la configuration exécutive.

Un tel dispositif *ad hoc* peut être imparti à l'Observatoire de l'Initiative nationale du Développement humain (OINDH). Organiquement et fonctionnellement autonome, l'OINDH peut s'acquitter des missions d'observation stratégique, d'animation du débat public, de veille participative, d'analyse réflexive, d'évaluation et de reporting, de communication et de prospective.

6.2. Modes d'intervention : une congruence avec les principes du développement humain

(i) Les modes d'intervention du Programme d'appui à l'INDH sont congruents avec les principes qui fondent cette dernière et rejoignent

largement l'approche expérimentée dans le cadre du PLCP (1998-2000 et 2000-2004) :

– participation ;
– partenariat ;
– bonne gouvernance ;
– évaluation.

(**ii**) La mise en œuvre du Programme incombe au ministère du Développement social (tel qu'il a été suggéré ci-dessus qu'il soit reconfiguré autour du développement humain) à travers l'ADS. Il est le coordinateur principal et l'animateur du Comité de pilotage stratégique de l'INDH.

(**ii**) Il développera des partenariats avec tous les acteurs du développement aux niveaux national et local, y compris les ministères concernés et collaborera avec les Comités locaux et régionaux, la société civile, l'université et les différentes agences internationales opérant au niveau national, notamment l'UNICEF et le UNFPA.

(**iii**) Il pilotera la mise en œuvre et le suivi du Programme en cohérence avec les principes et les objectifs de l'INDH et en mobilisant, en impliquant et en faisant participer de façon aussi représentative que possible l'ensemble des acteurs du développement.

(**iv**) L'analyse stratégique, la conception et l'élaboration des programmes de développement humain font partie des compétences de l'OINDH. Il a en charge également de veiller au respect des principes et des finalités du développement humain (renforcement des capacités, amélioration des indicateurs du développement humain, égalité hommes/femmes, participation). Il a pour tâche enfin de réaliser l'évaluation de l'INDH sur la base du reporting et d'enquêtes d'évaluation effectuées aux niveaux local et national sur les différents programmes accomplis.

Tableau 4

Mise en œuvre du dispositif d'appui à l'INDH

Dispositif	Mise en œuvre	Inputs
1. Conseil et expertise stratégiques pour le développement humain	1.1. Analyse stratégique de la situation de la pauvreté et du développement humain 1.2. Élaboration d'une stratégie de promotion du développement humain 1.3. Production d'outils de plaidoyer 1.4. Mise en place d'un réseau d'experts en DH	
2. Appui à l'OINDH	2.1. Définition des objectifs, des structures et des modes de fonctionnement de l'OINDH 2.2. Élaboration du système de veille … 2.3. … et du système de suivi et d'évaluation pour le développement humain	

3. Diagnostic territorial des besoins en capacités	3.1. Évaluation des besoins aux niveaux central, régional et local pour la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de l'INDH 3.2. Programme de renforcement des capacités	
4. Processus développement local	4.1. Formulation participative de programmes de développement locaux 4.2. Sélection des régions prioritaires à cibler 4.3. Renforcement des capacités des comités locaux 4. 3. Mobilisation des ressources 4.4. Suivi de la mise en œuvre des projets prioritaires	
5. Construction de réseaux	5.1. Identification de partenaires potentiels et définition des rôles et des responsabilités 5.2. Mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des partenaires et de participation des acteurs 5.3. Implémentation d'espaces et de traditions de débat et de délibération	

Références bibliographiques

El Aoufi N., Bensaid M., Herzenni A. (2005), *Croissance économique et développement humain*, Cinquante ans de développement humain au Maroc et perspectives 2025.

Haut-Commissariat au Plan/PNUD (2006), *Maroc : Rapport du développement humain 2005.*

Lapèze J. (2005), *Programme et stratégies de développement territorial*, Grenoble, Université Pierre-Mendès-France.

Latour B. (2006), *Changer de société : refaire de la sociologie,* Paris, La Découverte, coll. Armillaire.

Mouline T., Lazrak A. (2005), *Rapport sur les perspectives du Maroc à l'horizon 2025 : pour un développement humain élevé*, Cinquante ans de développement au Maroc et perspectives 2025.

Sen A. (1999), *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*, Paris, Éditions Odile Jacob.

Auditions

- Mercredi 15 mars 2006 : Réunion « Évaluation du PLCP 2000-2004 et perspectives », à Tanger.
- Jeudi 2 mars 2006 : Présentation du projet d'évaluation du PLCP 2000-2004 par Mounir Zouiten et discussion des perspectives avec Adib Nehmeh et Zena Ali-Ahmed, Najib Bensbia (Ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité), Mustapha Bouhaddou (coordinateur national du PLCP) et Malika Jebli (coordinatrice du site Marrakech).
- Mardi 21 mars 2006 : Réunion « Évaluation du PLCP 2000-2004 et perspectives » à la Préfecture de Ben M'sik + visite bénéficiaire.

- Mercredi 22 mars 2006 : Réunion « Évaluation et perspectives du PLCP » avec les associations du site Ben M'sik.
- 23 mars 2006 : Entretien avec Malika Jebli, coordinatrice du site Marrakech.
- Lundi 27 mars 2006 : Entretien avec Mohamed Bouja, ancien coordinateur.
- Vendredi 14 avril 2006 : Mustapha Bouhaddou (coordinateur national du PLCP).
- Jeudi 27 avril 2006 (9H-11H) : Najib Guédira, directeur de l'ADS.
- Jeudi 11 mai 2006 : Présentation des résultats de l'évaluation du PLCP 2000-2004 (par Mounir Zouiten) et du premier draft du rapport Programme d'appui à l'INDH (par Noureddine El Aoufi) et discussion générale avec N. Bensbia (Ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité), Mustapha Bouhaddou (coordinateur national du PLCP), Yvonne Helle et Tajeddine Badry (PNUD Maroc), Malika Jebli (coordinatrice Marrakech), Youssef Laarej (coordinateur du site Ben M'sik), quelques représentants associations et bénéficiaires de projets.
- Mardi 23 mai 2006 : Présentation du rapport Programme d'appui à l'INDH et discussion avec Najib Bensbia (Ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité), Mustapha Bouhaddou (coordinateur national du PLCP), Adib Nehmeh, Tajeddine Badry (chargé de Programme, PNUD Maroc).

Vient de paraître

Mohamed Berriane dir. (2025), *Nouvelle Géographie du Maroc*, Édition Académie du Royaume du Maroc, 3 volumes.

Mohamed Berriane
mohamed.berriane@gmail.com

Introduction

Édité par l'Académie du Royaume du Maroc et composé de 3 volumes totalisant 1 133 pages au format A4, l'ouvrage *Nouvelle Géographie du Maroc*, fruit d'un travail collectif, se situe dans le prolongement des grandes synthèses sur la géographie du Maroc qui se sont succédé depuis le siècle dernier avec une fréquence régulière de toutes les deux décennies. Il se distingue cependant des anciennes *Géographies du Maroc* sur quatre plans :

– il ambitionne de cerner les importantes mutations qu'a connues le Maroc durant les 20 dernières années ;
– il vise plusieurs objectifs ;
– il se veut être une *nouvelle* géographie, aussi bien par sa démarche que par son concept ;
– il propose un nouveau choix de thématiques transversales (volumes 1 et 2) et régionales (volume 3).

Arrêtons-nous sur ces principales caractéristiques.

1. Une analyse des principales mutations socio-spatiales du Maroc durant les 20 dernières années

Comme les précédents ouvrages, la *Nouvelle Géographie du Maroc* de 2025 s'est donné comme objectif la diffusion, auprès des spécialistes et du grand public de synthèses sur la connaissance du pays construites à partir de résultats de recherches empiriques récentes. L'ouvrage s'articule en effet autour de la nécessité de rendre compte de façon scientifique des évolutions récentes et accélérées du Maroc. Or, si le Maroc vit continuellement des mutations socio-spatiales, celles plus actuelles qui refaçonnent sa géographie depuis plus d'une vingtaine d'années se démarquent par leur accélération remarquable et leur intensité.

En effet, depuis le début du siècle, l'espace marocain s'est transformé, et la société dans ses rapports aux ressources qui fondent ses milieux de

vie a connu des mutations accélérées, il était temps d'en rendre compte. Lorsque l'ouvrage *Maroc, régions, pays, territoires*, dernière synthèse publiée sur le Maroc en 2002 (1) était en préparation, des thèmes qui se trouvent au cœur du présent ouvrage n'étaient pas encore d'actualité. A la fin du siècle dernier, il était peu question de *régionalisation avancée, de stress hydrique, d'énergies renouvelables solaire et éolienne, du Train grande vitesse, de l'entrée du Maroc dans le top 5 des exportateurs de voitures vers l'Europe, des mall et grandes surfaces, du processus de privatisation des terres collectives* ou encore *de l'immigration venue des pays au sud du Sahara et de l'Europe*. D'où la nécessité de présenter tous ces nouveaux phénomènes et de démontrer leurs répercussions sur l'espace et la société. Parallèlement, le processus de mise en place de la *Régionalisation avancée* amorcée en 2015 a progressé, et des régions institutionnelles ont émergé avec des pôles de développement qui n'existaient pas auparavant. Le port Tanger-Med, dont les travaux furent lancés en 2003, a été inauguré en 2007 et a enclenché une dynamique territoriale inédite. Ailleurs, d'autres grands projets structurants comme Nador-Med West qui est en cours ou Dakhla-Atlantique et ses ambitions africaines en phase de lancement vont impacter le Maroc et sa dynamique de régionalisation.

Troin J.-F. (dir), Berriane M., Guitouni A., Laouina A. et Kaioua A., Naciri M. (postface), (2002), *Maroc : régions, pays, territoires,* Maisonneuve et Larose, Tarik édition, Urbama. 502 p.

En même temps, depuis la parution du dernier ouvrage sur la géographie du Maroc en 2002, la connaissance scientifique a énormément progressé. Des centaines de thèses ont été soutenues dans les différentes universités marocaines et étrangères, et de nombreuses recherches collectives ont exploré ces mutations. Les groupes et laboratoires de recherche mis en place et structurés durant les années 2000 ont produit une connaissance géographique originale et nouvelle. Cependant, la plupart du temps, ces œuvres demeurent inédites et vont au mieux garnir les rayons de quelques bibliothèques quasi inaccessibles. Prenant en compte les résultats de ces recherches, il a été jugé essentiel de les valoriser et de revoir notre connaissance du pays, dans une perspective novatrice, à travers un livre de synthèse. La *Nouvelle Géographie du Maroc* se veut une mise au point scientifique sur les mutations récentes de notre pays. Aborder ces mutations dans leur ampleur a nécessité la mobilisation de 34 auteurs et le choix d'un format de publication inédit : 50 chapitres répartis en 9 grandes parties en plus de la préface et des introductions générales, 1130 pages et 3 volumes de grand format. Les 1130 pages de textes s'appuient sur une illustration abondante : 236 cartes couleur, 54 graphiques couleur, 88 tableaux et plusieurs encadrés.

2. Un ouvrage qui ambitionne d'être une « nouvelle » géographie du Maroc

Contrairement aux ouvrages précédents traitant de la géographie du Maroc et qui adoptent soit une approche thématique, soit une approche régionale, nous optons dans le présent ouvrage pour une double approche à la fois thématique et régionale, d'où sa structuration en trois volumes.

- **Des analyses transversales des situations transitionnelles du Maroc**

Traitant de l'espace et de la société et de leurs processus de mutation, les volumes 1 et 2 sont conçus sous la forme d'analyses transversales et thématiques. La porte d'entrée et fil directeur de tous les chapitres composant ces deux volumes est la situation transitionnelle du pays. Nous insistons à dessein sur les nombreuses transitions, démographique, migratoire ou mobilitaire, énergétique, industrielle, touristique, mises en évidence par la recherche ces vingt dernières années et soulignées par le Nouveau modèle de développement sur lequel une commission spécialisée a travaillé. Bref, cette *Nouvelle Géographie du Maroc* ambitionne de mettre en évidence ce *Nouveau Maroc* avec ses atouts et ses prouesses mais aussi avec ses contraintes et ses fragilités.

L'étude de la population et de la question démographique, par exemple, met en avant l'achèvement de la *transition démographique du Maroc* tout en insistant sur *l'aubaine* ou le *dividende démographique*. L'analyse de la migration tient compte de la désormais *double fonction du Maroc* en tant que foyer d'émigration et pays d'immigration. L'étude de l'énergie analyse les nouveaux choix du Maroc pour les énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique, alors que l'étude de l'industrie s'arrête sur les secteurs de la construction automobile et aéronautique ou les *nouveaux métiers mondiaux du Maroc*. L'étude du milieu rural traite des effets du Plan Maroc vert et met en perspective la situation de transition vers la nouvelle stratégie pour l'agriculture dite *Generation Green*. Ce sont quelques exemples de la longue liste des nombreuses situations transitionnelles qui marquent le passage du Maroc d'un modèle vers un autre. Ce passage est aujourd'hui accentué par le choix du pays de réfléchir à un nouveau modèle de développement.

Dans le traitement de ces thématiques, nous avons privilégié des approches articulées sur différentes échelles. Chaque partie est composée de deux volets. Le premier, reposant sur une approche classique pour ce type d'ouvrage, propose une synthèse la plus complète possible sur le thème, qui est à la fois informative et analytique et qui traite de tout le territoire national. Les chapitres qui le composent sont destinés à un grand public. Le second volet comporte un ensemble de textes qui *zooment* sur un aspect particulier, une question que la recherche récente a mise en évidence, une problématique de l'heure, ou les deux à la fois. Intitulés *Arrêt sur image,* les textes de ce volet sont plus courts et destinés à un public qui souhaite aller plus loin.

Un long arrêt sur des territoires en construction dans le volume 3

Branche classique et fortement présente dans la discipline géographique, la *Géographie régionale* est invitée ici pour porter la focale sur la région. Nous avons fait le choix d'opter pour la région institutionnelle comme

entrée et non la région géographique. En effet, la région institutionnelle s'impose de plus en plus et devient un outil de travail, de développement et d'analyse incontournable ; cependant, elle fait rarement l'objet de réflexions scientifiques. La quasi-totalité des documents qui traitent de cette région institutionnelle ne dépassent pas habituellement la délimitation, la description et l'inventaire des ressources, des populations rurales et urbaines et des secteurs économiques, privilégiant plus le catalogue que l'analyse des dynamiques. Dans cet ouvrage nous avons voulu faire preuve d'originalité et d'innovation en proposant une méthode d'approche appropriée.

Il faut préciser toutefois que la région *géographique* ou *fonctionnelle* n'est pas absente. En effet, nous avons veillé à ce que chaque chapitre essaie d'identifier au sein de la région institutionnelle, délimitée sur une base administrative, des *sous-régions,* ou des *pays,* bref des territoires géographiques plus fonctionnels. Ceci tout en mettant en évidence le rôle des flux et de la vie relationnelle au sein de la région étudiée et de ses articulations avec les régions voisines. La recherche de sous-territoires géographiques n'est donc pas absente et s'effectue à l'intérieur des limites de la région institutionnelle.

Cette combinaison entre l'institutionnel et le géographique est bien mise en évidence grâce à la partie introductive du volume 3. En effet, bien avant d'aborder les régions proprement dites, 4 chapitres essaient de situer la région institutionnelle en tant que concept au sein des nombreux concepts qui utilisent le terme de *région*. Une géohistoire de la région montre les évolutions des différents découpages jusqu'à l'aboutissement à la région institutionnelle d'aujourd'hui. Suit une réflexion à propos du processus de régionalisation avancée et sa place dans l'évolution de la centralité de l'État. Ensuite est posée la question des disparités régionales que la région avancée devrait corriger, avant de terminer par la problématique des aires fonctionnelles et leurs rapports à la régionalisation avancée.

Une géographie ouverte sur les disciplines voisines : une équipe d'auteurs pluridisciplinaire

Autre innovation de cette *Nouvelle Géographie,* la composition de l'équipe des auteurs qui traduit le souhait de voir cette géographie ouverte sur les disciplines voisines, en incorporant leurs apports pour comprendre le Maroc d'aujourd'hui. Composée en majorité de géographes, cette équipe s'est ouverte sur les disciplines de *l'économie*, de *la sociologie politique*, de *l'anthropologie*, de *l'architecture*, de la *foresterie* et de *l'ethnoécologie*. Elle est composée de chercheurs seniors et de jeunes chercheurs et est ouverte sur des compétences internationales qui travaillent depuis de nombreuses années et produisent un savoir actualisé sur le Maroc. Elle a surtout cherché à impliquer un maximum d'auteur(e)s appartenant à différentes universités marocaines (2).

(2) Voir sommaires et liste des auteurs.

L'importance de la cartographie

Comme tout travail géographique qui se respecte, et encore plus dans le cas de ce type d'ouvrage, la cartographie comme mode de communication et de traitement des données est fortement présente. L'importance de la saisie des faits spatiaux et leur déploiement à l'échelle de tout le territoire national, mais également lors de l'analyse des dynamiques territoriales dans les régions, ont imposé l'emploi à une large échelle de ce mode de représentation. Un travail très soutenu d'échanges entre les auteurs et le géographe-cartographe mobilisé pour cette tâche a permis la mise au point d'une méthodologie cartographique spécifique et originale produite spécialement pour cette *Nouvelle Géographie*. L'analyse urbaine des villes-capitales de région et de leurs dynamiques spatiales, illustrant le phénomène de croissance urbaine que vit le pays, occupe une place de choix dans ce traitement cartographique.

3. Un ouvrage qui vise divers objectifs

Rappelons brièvement l'apport de la géographie que véhicule cette catégorie de livres. La discipline permet de saisir les enjeux de nos sociétés et les rapports de ces sociétés à leurs territoires et environnements. Au-delà de son caractère descriptif présent surtout dans la géographie scolaire, la géographie est une science sociale qui analyse aussi les interactions systémiques entre environnement, espace et société et aide à comprendre les territoires et leurs fonctionnements à différentes échelles. En cela elle stimule l'esprit critique, produit un savoir sur les réalités complexes de notre monde, aidant à donner un sens aux dynamiques qui le transforment et à proposer des solutions aux crises qui le traversent.

Un autre rôle essentiel est dévolu, aujourd'hui, au savoir géographique. En contribuant à éclaircir l'identité des lieux, les résultats des recherches, lorsqu'ils sont vulgarisés et disséminés, participent à la formation des consciences individuelles et collectives autour de la référence identitaire et du sens d'appartenance à ces lieux mis en évidence. Ces processus prennent toute leur force lorsqu'on parle des *identités territoriales ou régionales*.

Par ailleurs, les connaissances produites au sein de cette discipline contribuent au développement d'une sensibilité vis-à-vis de certaines questions. C'est le cas, par exemple, de la question d'actualité relative à la protection de l'environnement. En sensibilisant le lecteur à ces questions cet ouvrage contribue à la formation de *citoyennes et de citoyens* et plus largement à la diffusion de la culture de la *citoyenneté*.

Enfin, l'importance accordée aux régions du Sahara marocain avec la multiplication des cartes et des textes dédiés à l'analyse des problématiques de leur développement aide à la consolidation du récit national, notamment à propos de la question de nos provinces sahariennes. Les développements consacrés à ces espaces sahariens permettent de comprendre les processus à

l'œuvre de structuration de nouvelles entités géoéconomiques sous l'effet de l'action volontariste de l'État. Le cas de Dakhla nous rappelle également l'un des objectifs visés par notre *nouvelle géographie* qui est de démontrer à quel point les provinces sahariennes récupérées durant la décennie 70 sont aujourd'hui bien intégrées au reste du pays. Plus encore, elles peuvent prétendre aujourd'hui à être le moteur de dynamiques territoriales qui produisent des effets au-delà des frontières dans l'espace de l'Afrique subsaharienne.

4. Un contenu qui se décline en une géographie générale et une géographie régionale

• La géographie générale : les mutations socio-spatiales (volumes 1 et 2)

L'architecture des volumes 1 et 2 s'articule autour de 7 grandes parties et deux chapitres, l'un d'ouverture et l'autre de clôture. Chacune de ces parties est dédiée à un sous-thème, lui-même décliné en un nombre de chapitres compris entre 4 et 6 par partie. La logique qui sous-tend le choix, l'agencement et la progression des chapitres qui composent ces parties est la suivante (voir les sommaires en annexes) :

Chapitre d'ouverture : configurations physiques et histoire humaine

Élisée Reclus, géographe français du XIX^{e} siècle, disait que « l'histoire n'est que la géographie dans le temps, comme la géographie n'est que l'histoire dans l'espace », la combinaison des deux disciplines permettant de comprendre le monde. En nous inspirant de cette citation, nous avons tenu à ouvrir la *Nouvelle Géographie du Maroc* par un chapitre croisant configurations territoriales et événements historiques du Maroc.

Partie I : Le milieu naturel

La présentation et l'analyse des composantes naturelles de la géographie du Maroc peuvent paraître, à première vue, classiques. Mais l'examen des intitulés des thèmes traités montre bien le respect du fil directeur qui sous-tend l'ensemble de l'ouvrage : les évolutions et les mutations en cours qui renvoient aux inquiétudes environnementales et aux pressions humaines sur les ressources. 4 chapitres de synthèse traitent du relief, de l'eau, du climat, du couvert végétal et des dynamiques des milieux naturels, alors qu'un arrêt sur image aborde le cas des formations végétales du Moyen Atlas. Ils insistent sur l'importance d'un milieu physique à la fois riche et diversifié, mais fragile et subissant de fortes pressions. Ce qui nécessite une gouvernance basée sur la participation et la concertation. Ceci d'autant plus que les changements climatiques accentuent cette vulnérabilité.

Partie II : Les populations et les villes

Après l'analyse d'un cadre physique riche en ressources naturelles et sous tension, la deuxième partie s'attache à l'Homme. Trois chapitres sont consacrés au peuplement et ses différentes phases et aux dynamiques démographiques. Le peuplement du Maroc d'aujourd'hui est le résultat d'une longue histoire de mouvements, fixations et recompositions des espaces habités. La dynamique démographique et les transformations qui en découlent ainsi que les mobilités spatiales sont riches en opportunités mais comportent aussi des défis pour le développement. Elles aboutissent à une urbanisation explosive qui reflète des dysfonctionnements spatiaux sans précédent. Vu son importance, cette dernière fait l'objet de 4 contributions (un chapitre et trois arrêts sur image) qui analysent plusieurs facettes de la ville marocaine aujourd'hui.

Partie III : L'agriculture et les transitions du milieu rural

La troisième partie est consacrée à l'agriculture et au milieu rural et leurs caractéristiques géographiques. La porte d'entrée se focalise ici aussi sur les mutations et les changements. Deux chapitres traitent de ces mutations dans leur globalité. Ces changements touchent aussi bien leur contenu démographique et social que les modes d'utilisation des ressources et les formes d'habiter les lieux. Les racines du dualisme qui a longtemps caractérisé l'agriculture marocaine sont toujours présentes avec néanmoins des prémisses de changement. Mais les effets des changements climatiques sur l'agriculture, l'eau et les parcours sont très inquiétants et nécessitent des stratégies d'adaptation. Cependant, de nouvelles dynamiques sont annonciatrices de plus de mutations en milieu rural : la question des terres collectives et les dynamiques autour des produits de terroir en sont deux exemples.

Partie IV : Les transitions énergétique et industrielle, la révolution des transports et l'extension des services

Si les campagnes connaissent des bouleversements continus, les secteurs de l'industrie, de l'énergie, des transports et du commerce vivent de véritables révolutions. Trois chapitres et un arrêt sur image rendent compte de ces accélérations et de leurs impacts sur l'espace. Que ce soit au niveau de ses structures ou de ses implantations, l'industrie vit au rythme des *métiers mondiaux*, alors que l'énergie est en pleine transition. Les ambitions de cette industrie combinées à la régionalisation font émerger de nouveaux pôles régionaux. La croissance des infrastructures et des flux illustre les véritables révolutions que représentent l'extension autoroutière, le TGV *Al Boraq* et le développement rapide de réseaux de tramways à Rabat et à Casablanca. Enfin, ces mutations atteignent leur paroxysme dans le commerce, qui est passé de l'ère des souks hebdomadaires à celle des *mall*.

Partie V : Les mobilités : transition migratoire et transition touristique

Devenant de plus en plus imbriqués, la migration et le tourisme ont été regroupés dans la même partie comme deux composantes des mobilités humaines d'aujourd'hui. Trois chapitres et deux arrêts sur image révèlent la complexité de ces mobilités. Le premier remet en question la séparation artificielle entre migrations intérieures et migrations internationales, tout en synthétisant la longue mutation de ces migrations. Le deuxième se focalise sur les communautés marocaines du monde qui évoluent, elles aussi, sous le signe des mutations. Un arrêt sur image s'arrête sur la problématique des rapports migrations-développement à partir des recherches récentes. Le tourisme est appréhendé également à travers l'approche transitionnelle, alors qu'un arrêt sur image met en évidence le rôle d'un nouvel acteur de ce tourisme qui illustre justement les rapports complexes entre migration et tourisme.

Partie VI : Patrimoine et patrimonialisation

A la fois facteur de développement du tourisme et résultat de ce tourisme, le patrimoine est devenu aujourd'hui un élément essentiel du paysage et des rapports de la société à son territoire. Au lieu de nous limiter à une démarche d'inventaire, inévitablement réductrice, nous avons privilégié les analyses des processus de patrimonialisation stimulés par les orientations des organismes internationaux comme l'UNESCO et qui emportent l'adhésion des acteurs et des parties prenantes du développement durable. Un chapitre introductif essaie de définir cette patrimonialisation et de cerner ses mécanismes. Un deuxième en analyse les déclinaisons dans la nature à travers le patrimoine naturel. Deux arrêts sur image creusent les nouveaux sillons que sont les forêts rurales et la pratique de *l'agdal* en milieu rural, alors qu'un troisième fait de même avec les nouvelles pratiques de *vivre la médina* et son patrimoine à la suite de la fréquentation touristique.

Partie VII : Des milieux spécifiques : montagnes, littoral, oasis

La majorité des développements contenus dans les livres 1 et 2 brossent des tableaux au niveau de l'ensemble du territoire national, bien que de temps en temps des exemples ou des arrêts sur image rappellent les spécificités locales. Mais la géographie étant aussi une science du local et de la nuance, la dernière partie a été consacrée au traitement de quelques milieux spécifiques. Nous avons fait le choix de nous arrêter sur trois milieux à travers trois chapitres qui font la spécificité du Maroc avec ses trois dimensions : montagnarde, littorale et oasienne. Entité géographique spécifique et souffrant de marginalisation, la montagne vit des recompositions spatiales sous l'effet de l'urbanisation et est l'objet d'actions publiques de développement et de dynamiques agraires et environnementales ; le littoral est un milieu spécifique et fragile, objet de

pressions importantes et de conflits ; alors que le milieu oasien, aride et façonné par l'homme, vit également de profondes mutations bouleversant ses équilibres séculaires.

Chapitre de clôture : Le Maroc et le monde

Le dernier chapitre du tome 1 prend de la distance par rapport au fonctionnement de la société marocaine dans ses relations avec son espace, en plaçant le curseur au niveau de l'ouverture du Maroc sur le monde avec lequel il entretient des connexions de plus en plus nombreuses et diversifiées et qui remontent loin dans le temps. Aujourd'hui, notamment depuis l'accession au trône du Roi Mohammed VI, le Maroc étend ses espaces de projection au-delà des aires traditionnelles d'influence et de partenariat, en particulier vers le reste de l'Afrique. Les actions politiques et les aménagements engagés durant les deux dernières décennies reflètent en effet les enjeux géopolitiques récents du pays et la volonté de définir de nouvelles alliances.

- **La géographie régionale : des territoires en construction (volume 3)**

Les développements des deux premiers livres ont insisté longuement sur les transformations profondes, à la fois sociétales, économiques et politiques que le Maroc a connues durant les deux premières décennies de ce siècle. Parmi les effets de ces transformations figure l'émergence de la problématique de la région, de la régionalisation et du concept de territoire inscrits au rang des priorités nationales et faisant l'objet d'intenses débats. En fait, les deux notions de *territoire* et de *région* ont fait irruption durant les vingt dernières années à tous les niveaux, que ce soit celui de la réflexion scientifique ou celui de la gestion et des politiques publiques. C'est ainsi que le mouvement de déconcentration administrative, dans un premier temps, puis celui de décentralisation du pouvoir politique qui l'a suivi et dont le processus non achevé, au niveau de l'effectivité des attributions des conseils régionaux, est toujours en cours, ont abouti en 1997 à la naissance de 16 régions institutionnelles, passées à 12 en 2015.

Le fait régional se trouve aujourd'hui à la tête des préoccupations des décideurs, et ce au plus haut niveau de l'État, à travers notamment l'approfondissement du processus de *régionalisation avancée*. En même temps, le modèle de développement dans lequel le Maroc s'est inscrit fait sienne l'approche territoriale en l'inscrivant dans le champ investi par le développement durable. C'est ainsi que diverses instances gouvernementales et non gouvernementales reconnaissent le territoire comme entité qui fonde aussi bien leurs discours que leurs actions, sans que ces territoires ne correspondent forcément ni toujours aux régions institutionnelles.

Il reste que c'est la *r*égion institutionnelle qui fait l'objet du volume 3 avec comme objectif principal et indirect de savoir à quel point ce découpage régional, devenu effectif depuis 2015, se traduit par des régions

viables sur le plan économique, gérables du point de vue administratif et cohérentes du point de vue identitaire.

Le volume 3 se structure en 2 parties.

Partie I : La région institutionnelle au Maroc

La première partie composée de 4 chapitres essaie de situer cette *r*égion institutionnelle parmi les autres concepts de région qui reviennent souvent, notamment dans le discours géographique. Elle suit l'évolution du concept qui est passé de la région dite fonctionnelle ou géographique à la région officielle dans un essai de géohistoire (chapitre 1). Elle propose ensuite une réflexion à propos du processus de régionalisation avancée et de sa place dans l'évolution de la centralité de l'État (chapitre 2). Elle pose aussi la question des disparités régionales que la région avancée devrait corriger (chapitre 3), pour terminer par la problématique des aires fonctionnelles et leurs rapports à la régionalisation avancée (chapitre 4).

Partie II : Un traitement original de la région institutionnelle

La deuxième partie de cet ouvrage consacrée à chacune des 12 régions institutionnelles est une tentative de définition et de compréhension des formes et mécanismes de structuration de ces régions.

L'ouvrage propose un traitement de la *g*éographie *r*égionale dans le présent ouvrage, non pas selon la région géographique ou fonctionnelle, mais bien selon la région institutionnelle. Certes une réflexion qui essaie d'identifier des régions géographiques est intellectuellement plus stimulante. Mais c'est d'abord un exercice de recherche et d'auteur qui dépend de la finesse et de l'actualité des recherches, de l'importance des données disponibles et des choix méthodologiques et conceptuels de l'auteur. Théoriquement, un découpage basé sur les critères de la région fonctionnelle serait à la fois différent selon les auteurs et valable à un moment donné car débouchant par la force des choses sur des régions qui ne sont pas figées et qui évoluent dans leurs dynamiques et leurs limites. Par ailleurs, la région institutionnelle qui s'impose de plus en plus et devient un outil de travail incontournable fait rarement l'objet de réflexions scientifiques. La quasi-totalité des documents qui traitent de cette région institutionnelle ne dépassent pas la délimitation, la description et l'inventaire des ressources, des populations rurales et urbaines et des secteurs économiques, privilégiant plus le catalogue que l'analyse des dynamiques. Dans cet ouvrage nous avons cherché à faire preuve d'originalité et d'innovation.

Les contributions consacrées à chacune des 12 régions institutionnelles ambitionnent d'atteindre deux objectifs. Le premier consiste, certes, à documenter les informations relatives à la région étudiée : délimitation, présentation du milieu naturel, données statistiques sur la population, les villes, le milieu rural, les secteurs économiques, etc. Mais en même temps, ces chapitres visent un second objectif qui consiste à dépasser ce

niveau descriptif pour problématiser l'analyse et discuter de différents aspects tels que l'histoire de la délimitation de la région, les mécanismes de son fonctionnement, les atouts et performances, les points faibles et les fragilités, les enjeux des acteurs, etc.

Au sein de chacune des régions analysées, une approche proprement géographique a essayé d'identifier des sous-régions ou des sous-territoires géographiques plus fonctionnels. Cette tentative d'individualiser des territoires ou des pays devait mettre en évidence le rôle des flux et de la vie relationnelle au sein de la région étudiée, et aussi avec les régions voisines. La recherche de sous-territoires géographiques n'est donc pas absente et s'effectue à l'intérieur des limites de la région institutionnelle.

Conclusion

Ainsi conçue et réalisée, cette *Nouvelle Géographie du Maroc* telle que l'a présentée M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie du Royaume du Maroc « se présente comme un pilier cognitif solide, fondé sur une vision scientifique précise visant à renouveler l'approche de la géographie, non pas en tant que science technique se limitant à la typologie des reliefs et à la mesure des distances, mais comme un outil analytique permettant de comprendre les transformations, de révéler les déséquilibres spatiaux, de diagnostiquer les disparités structurelles et de suivre les dynamiques de l'espace marocain dans ses trajectoires de formation et de développement (3) ».

L'ouvrage émane, en effet, d'une vision moderne de la géographie, préoccupée plus par les transformations du présent et anticipant les changements futurs, soit une géographie qui reconstruit la relation entre l'homme et l'espace, entre l'État et la région, entre la planification et les changements environnementaux. Il ne se limite pas à décrire et à classer, mais il engage une analyse critique et des interrogations sur les diverses questions telle que l'eau, les changements climatiques, les problèmes d'urbanisation, de la gestion de la nature et des hommes, les défis de la régionalisation et de la justice spatiale, etc. Il propose surtout une vision ouverte d'une géographie qui croise l'économie, la sociologie, l'environnement, l'aménagement du territoire, les politiques publiques et la philosophie du développement. Tout ceci fait de cette *Nouvelle Géographie du Maroc* un horizon de réflexion sociétale sur le Maroc d'aujourd'hui et de demain.

(3) Allocution prononcée par M. Le Secrétaire perpétuel de l'Académie du Royaume du Maroc lors de la cérémonie de présentation de l'ouvrage organisée par l'Académie.

Annexes

Annexe 1 : Sommaire du volume 1
Environnement, populations, villes et campagnes

Préface : La Géographie est aussi une belle histoire, ***Abdeljalil Lahjomri***

Introduction générale : A propos d'une *Nouvelle Géographie du Maroc,* ***Mohamed Berriane***

Chapitre introductif : Le Maroc, configurations physiques et histoire humaine, ***Mohammed Naciri***

I. Milieu naturel

Chapitre 1 : Le Maroc, la terre et l'eau, ***Abdellah Laouina***

Chapitre 2 : Le climat du Maroc : mécanismes, grandes zones et changements actuels, ***Mohamed Hanchane***

Chapitre 3 : Les couverts végétaux. Conditions écologiques, distribution et anthropisation, ***Mohamed Sabir et Mohamed Qarro***

Chapitre 4 : *Arrêt sur image :* Phytogéographie et évolution récente des forêts et formations pré-forestières du Moyen Atlas central, ***Mohamed Labhar***

Chapitre 5 : Dynamique des milieux naturels et impacts anthropiques, ***Abdellah Laouina***

II. Populations et villes

Chapitre 6 : Le peuplement du Maroc. Aléas et diversités d'occupation du territoire, ***Mohammed Naciri et Grigori Lazarev***

Chapitre 7 : Les dynamiques démographiques. Un enjeu stratégique pour le développement au Maroc, ***El Mansouri El Hassan***

Chapitre 8 : Urbanisation et système urbain, ***Mohammed Refass***

Chapitre 9 : *Arrêt sur image :* La grande ville marocaine. Aspects morphologiques et différenciations sociales et fonctionnelles, ***Jean-François Troin***

Chapitre 10 : *Arrêt sur image :* La ville marocaine. Permanence et évolutions, ***Mohammed Naciri***

Chapitre 11 : *Arrêt sur image :* Les jeunes dans l'espace public des métropoles. Le cas de Rabat, ***Anne-Claire Kurzac-Souali***

III. Agriculture et milieu rural

Chapitre 12 : La nouvelle géographie des espaces agricoles et ruraux au Maroc. Territorialisation et mutations, ***Mohammed Aderghal***

Chapitre 13 : Mutations des campagnes marocaines et développement rural, ***Grigori Lazarev***

Chapitre 14 : Changement climatique et agriculture. Analyse des risques et des voies d'adaptation, ***Abdellah Laouina***

Chapitre 15 : *Arrêt sur image :* Les terres collectives et leurs enjeux. De l'usage communautaire sous tutelle à la privatisation, ***Yasmine Berriane***

Chapitre 16 : *Arrêt sur image :* Les campagnes marocaines à l'ère des produits de terroirs et des spécificités locales, ***Mohamed Berriane***

Annexe 2 : Sommaire du volume 2 Transitions économiques, socio-culturelles et spatiales

IV. Transitions énergétique et industrielle, révolution des transports et extension des services

Chapitre 17 : Les espaces industriels. Structure, mutations et perspectives d'évolution, ***Abdelkader Kaioua***

Chapitre 18 : *Arrêt sur image :* La transformation industrielle. Une nouvelle géographie productive, ***Noureddine El Aoufi***

Chapitre 19 : Révolution dans les transports et dessertes intensifiées, ***Jean-François Troin***

Chapitre 20 : Commerce. Du souk au *mall,* ***Jean-François Troin***

V. Mobilités : migrations et tourisme

Chapitre 21 : La géographie changeante des migrations marocaines. Le Maroc, un cas d'espèce de la théorie des transitions migratoires, ***Hein De Haas***

Chapitre 22 : Marocains du monde. Des communautés en perpétuelles mutations, ***Mohamed Berriane***

Chapitre 23 - *Arrêt sur image* : Migrations et développement dans les régions des migrants au Maroc, ***Mohammed Aderghal***

Chapitre 24 : Le tourisme au Maroc. Les prémices d'une transition touristique, ***Mohamed Berriane***

Chapitre 25 : *Arrêt sur image* : Le touriste-résident et la population locale. De nouveaux acteurs du tourisme à la marge des hauts lieux touristiques, ***Mohamed Berriane***

VI. Patrimoine et patrimonialisation

Chapit re 26 : Du passé au cœur du présent. Plus d'un siècle de patrimonialisation, ***Ahmed Skounti***

Chapitre 27 : Le patrimoine naturel, ***Nadia Machouri, Yahia El Khalki, Abdellah Laouina***

Chapitre 28 : *Arrêt sur image* **:** Un patrimoine socio-écologique méconnu et sous-valorisé. Les forêts rurales au Maroc, ***Geneviève Michon***

Chapitre 29 : *Arrêt sur image* : *Agdal*. Un « concept » entre nature et culture, ***Laurent Auclair***

VII. Milieux spécifiques

Chapitre 31 : Les montagnes. Du milieu au territoire ou la trajectoire d'une entité géographique spécifique, ***Mohammed Aderghal***

Chapitre 32 : Le littoral marocain. Un linéaire convoité et le besoin en gestion intégrée, ***Abdellah Laouina***

Chapitre 33 : Le monde oasien et ses mutations, *Moulay Abdelouahed Oufkir*

Chapitre 34 : Le Maroc et le monde. Les nouvelles dimensions d'une géographie en construction**,** *Mohamed Berriane* et *Anne-Claire Kurzac*

Annexe 3 : Sommaire du volume 3 Des territoires en construction

Introduction générale : La région et la recomposition territoriale, ***Mohamed Berriane***

I. La région institutionnelle au Maroc

Chapitre 1 : Géohistoire de la région au Maroc, *Jean-François Troin*

Chapitre 2 : La régionalisation. Au cœur de l'évolution de la centralité étatique, *Mohammed Naciri*

Chapitre 3 : La question des disparités régionales, ***Mohammed Refass***

Chapitre 4 : La régionalisation avancée à l'épreuve de la gestion des aires fonctionnelles, ***Aziz Iraki et Mohamed Tamim***

II- Les douze régions institutionnelles

Chapitre 5 : Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. Une région fortement mondialisée, ***Mohamed Berriane***

Chapitre 6 : L'Oriental. Une région aux identités contrastées, de la mer au désert, ***Abdallah Laouina***

Chapitre 7 : Rabat-Salé-Kénitra. Une région « capitale » en quête d'un nouveau positionnement, ***Tarik Harroud***

Chapitre 8 : Fès-Meknès. Une région du Centre-Nord à redynamiser, ***Mohamed Hanchane***

Chapitre 9 : Casablanca-Settat. Ou le défi de la métropolisation, ***Abdelkader Kaioua***

Chapitre 10 : Marrakech-Safi. Recomposition régionale et enjeux de développement territorial, ***Saïd Boujrouf***

Chapitre 11 : Béni Mellal-Khénifra. Territoire riche et varié et environnement vulnérable, ***Yahia Khalki***

Chapitre 12 : Drâa-Tafilalet. Une région en construction - ***Lakbir Ouhajjou et El Hassan El Mahdad***

Chapitre 13 : Souss-Massa. Entre centralité, stress hydrique et défis du développement, ***Hassan Benhalima***

Chapitre 14 : Guelmim-Oued Noun. De la marginalité à la construction territoriale, ***Mohamed Ben Attou***

Chapitre 15 : Laâyoune-Sakia El Hamra. La région « capitale » du Maroc saharien, ***Mohamed Berriane***

Chapitre 16 : Dakhla-Oued Ed-Dahab. D'une région frontalière désertique à une plateforme logistique internationale, ***Ahmed Belkadi***

Annexe 4 : Liste des auteurs par ordre alphabétique

Mohammed **Aderghal,** Laurent **Auclair**, Ahmed **Belkadi**, Mohamed **Ben Attou**, Hassan **Benhalima**, Mohamed **Berriane**, Yasmine **Berriane**, Abdelali **Binane,** Saïd **Boujrouf,** Hein **de Haas**, Noureddine **El Aoufi**, Yahia **El Khalki,** Bouchta **El Khazzan,** El Hassan **El Mahdad,** El Hassan **El Mansouri,** Mohamed **Hanchane**, Tarik **Harroud,** Aziz **Iraki,** Abdelkader **Kaioua**, Anne-Claire **Kurzac-Souali**, Mohamed **Labhar**, Abdellah **Laouina,** Grigori **Lazarev**, Nadia **Machouri,** Geneviève **Michon,** Mohammed **Naciri,** Moulay Abdelouahed **Oufkir**, Lakbir **Ouhajjou**, Mohamed **Qarro**, Mohammed **Refass**, Mohamed **Sabir**, Ahmed **Skounti,** Mohamed **Tamim**, Jean-François **Troin.**

Textes choisis

SUR LA PENSÉE ÉCONOMIQUE D'IBN KHALDOUN

par Abdel Aziz BELAL

Abdelaziz Belal, « Sur la pensée économique d'Ibn Khaldoun », *Bulletin économique et social du Maroc*, n° 108, janvier-mars 1968.
Repris dans A. Belal, *Impératifs du développement national*, BESM, Rabat, 1984.

Pour nous, Ibn Khaldoun ne peut pas être seulement une valeur glorieuse du passé, que l'on rappelle de temps à autre pour démontrer la grandeur passée de la civilisation arabo-islamique et la capacité intellectuelle de nos grands penseurs des siècles écoulés.

Son œuvre, géniale à plus d'un titre, et qui n'a pas fini d'étonner de nombreux auteurs contemporains, constitue une contribution fondamentale de caractère universaliste à la pensée socio-historique (1).

Aussi est-il nécessaire de l'étudier sérieusement, sous un angle de vision ouvert, en confrontant son contenu et son « esprit » avec les grandes œuvres de penseurs de l'époque moderne qui ont analysé le devenir social et ont tenté de lui donner une explication rationnelle.

Si la pensée d'Ibn Khaldoun est une affirmation magistrale de la réalité de l'Histoire et de la transformation des sociétés en fonction de lois déterminées, elle comporte aussi des éléments essentiels qui nous permettent de comprendre les structures matérielles et mentales de notre passé — qui demeurent encore, en partie, présentes, dans le monde arabe contemporain.

L'objet de notre article n'est pas d'exposer la pensée d'Ibn Khaldoun dans sa totalité, mais seulement les aspects proprement économiques qui étaient intégrés à sa vision du devenir social.

Cela comporte évidemment un risque : celui d'une « mutilation », d'un appauvrissement d'une pensée qui cherchait à embrasser la totalité d'une réalité sociale dans son devenir historique. Car pas plus qu'Aristote ou que Hegel, Ibn Khaldoun n'était sociologue ou économiste. Il fut avant tout le grand précurseur de ce qu'on appelle aujourd'hui les « sciences

(1) Cf. notamment le livre d'Y. Lacoste, *Ibn Khaldoun, naissance de l'Histoire, passé du Tiers-Monde*, éd. Fr. Maspero, Paris, 1966 ; et Nassif Nassar, *La pensée réaliste d'Ibn Khaldoun*, P.U.F., Paris, 1967.

sociales », dans la mesure où son axe de réflexion principal réalisait le joint entre l'économique, le sociologique, le politique et le mouvement de l'Histoire.

D'accord avec ses commentateurs les plus autorisés (2), nous dirons que pour Ibn Khaldoun, toute société globale est un ensemble structuré dont les déterminants majeurs sont l'économique, le politique et le « culturel-spirituel » ; le déploiement de ces trois déterminants étant conçu par lui, à la fois sur un plan d'autonomie et d'interaction des facteurs.

C'est dans ce cadre que ses idées proprement économiques sont à replacer afin d'éviter toute confusion ou « mutilation » de sa pensée : l'élément sociologique est constamment sous-jacent à la réflexion économique, et bien des économistes contemporains qui se penchent sur les problèmes du « sous-développement » pourraient faire leur profit de cette façon d'aborder les réalités socio-économiques.

Dans la mesure où il envisageait le devenir social, économique et politique comme une totalité, il devait se préoccuper beaucoup des relations entre l'Economique et le Politique, entre ce que nous appelons aujourd'hui la croissance économique et le comportement des « superstructures » politiques. A la base de cette croissance se trouve le travail humain, la division du travail. La création des valeurs matérielles dépend du travail humain. Celui-ci permet la création d'un « surproduit social » dont l'utilisation explique le développement de la civilisation. L'économie se compose de secteurs interdépendants ; elle est soumise à des fluctuations de prix et à l'action de forces telles que les situations de monopoles etc. qui exercent une influence générale sur l'activité économique.

Telles sont les idées économiques maîtresses que permet de dégager l'étude de la Mouqaddima ; leur auteur ne les a pas exposées dans cet ordre systématique, mais la cohérence générale de sa pensée peut autoriser à les présenter de cette façon sans crainte de « forcer » l'interprétation.

Signalons en passant le regret que nous éprouvons de constater qu'aucun manuel d'Histoire de la pensée économique, parmi ceux publiés en Europe, ne réserve de place, si modeste fût-elle, à l'apport d'Ibn Khaldoun, de ce grand penseur dont M. G.H. Bousquet (3) á écrit : « Il fut un précurseur de la sociologie, et à une époque où la civilisation européano-chrétienne n'avait encore à peu près rien donné dans le domaine de ce qui devait être, un jour, la Sociologie et la Science Economique, la Mouqaddima nous offre un ensemble de considérations dont il n'y a aucun

(2) Notamment Nassif NASSAR, *La pensée réaliste d'Ibn Khaldoun, op. cit.*

(3) G.H. BOUSQUET, *Les textes sociologiques et économiques de la Mouqaddima,* 1 éd. Marcel Rivière et Cie, Paris, 1965, p. 16.

autre équivalent chez les penseurs musulmans, antérieurs à lui, ni chez ses contemporains chrétiens ».

Un certain « européo-centrisme » dans le domaine de la culture et de la pensée historique et sociale n'a pas encore malheureusement disparu, bien qu'il commence à être quelque peu entamé. Espérons qu'avec le développement des échanges culturels, il aura la « vie moins dure » à l'avenir.

Les relations entre l'économique et le politique

« Il faut savoir que les différences dans les manières d'être des sociétés humaines ne sont dues qu'à la façon dont elles pourvoient à leur subsistance » (4).

Cette phrase qui ouvre le chapitre II de la Mouqaddima met en relief certaines des préoccupations d'Ibn Khaldoun, axées sur la compréhension de la société, de son devenir, de ses transformations, en liaison avec le facteur économique. L'économie fait partie d'un environnement social qu'elle conditionne, et qui la conditionne à son tour. Le phénomène politique, celui du pouvoir, est une pièce maîtresse de cet environnement social.

La prospérité ou la régression économique sont liées à l'ascension ou à la décadence de l'Etat (dirigé par une dynastie issue elle-même d'un groupe tribal que la « Assabiya » a lancé à la conquête du pouvoir).

L'impôt et les finances publiques, qui reflètent « le cycle politique » de l'ascension-décadence de l'Etat, exercent des effets importants sur l'activité économique.

Certaines institutions, telles que la corvée, ont des conséquences néfastes, anti-économiques.

La dépendance de la vie économique par rapport à la situation politique est traitée dans plusieurs passages de la Mouqaddima (5). Il existe des rapports réciproques entre pouvoir politique et civilisation : l'effritement de l'un agit sur l'autre, et la non-existence de l'un entraîne celle de l'autre.

L'idée essentielle d'Ibn Khaldoun est que le pouvoir constitue la « forme », le « cadre » dans lequel s'insèrent la création, la civilisation et l'activité économique.

Au début de la formation d'un nouvel Etat, la charge des impositions est légère, leur rendement total étant très élevé ; l'Etat prélève seulement

(4) Texte arabe de la *Mouqaddima*, édition du Caire, p. 120. On a souvent rapproché cette phrase, qui résume une conception générale d'Ibn Khaldoun, de celle de Karl Marx, dans la Préface à la *Critique de l'Économie politique* : « Le mode de production de la vie matérielle détermine, en général, le processus social, politique et intellectuel de la vie ».

(5) Cf. notamment G.H. Bousquet, *op. cit.*, pp. 148-176.

les impôts légaux (canoniques) : Zakaa, Kharaj (impôt foncier), Djezia (capitation payée par les non-musulmans). La charge fiscale que paie chaque individu étant légère, les sujets sont pleins d'ardeur pour le travail ; l'activité économique se développe, ce qui permet une augmentation de l'assiette des impositions et un accroissement du revenu public.

Mais avec l'augmentation des dépenses du pouvoir, le taux des taxes est accru, de nouveaux impôts sont établis (droits sur les marchandises aux portes des villes et sur les transactions). La fiscalité écrase les populations : comme la plus grande masse des impôts retombe sur les paysans, ceux-ci se découragent et abandonnent la culture des terres parce que les frais de culture et le poids des impôts sont trop élevés ; aucun avantage n'est tiré du travail. Le commerce est également frappé et périclite.

En conséquence le revenu public se tarit totalement ou diminue de façon considérable ; d'un autre côté les sujets, obligés d'utiliser leurs biens à leur propre consommation, et non de les faire fructifier, seront ruinés. L' « effet cumulatif » se poursuit vers le bas : la diminution des dépenses du pouvoir entraîne une baisse de la demande sur les marchés, d'où une aggravation de la baisse du rendement des impôts et de la diminution du revenu public.

Il y a là un facteur essentiel de la décadence de la civilisation, dont des exemples sont donnés par la fin des dynasties Abasside et Fatimide, et les « Reyes de Taïfa » de l'Andalousie.

Ce qui est remarquable dans cette analyse est la dynamique des relations établie par Ibn Khaldoun entre le pouvoir, ses besoins financiers qui découlent eux-mêmes de moments déterminés de son évolution et de son comportement, et les conséquences engendrées par ces faits dans l'activité économique, avec la poursuite d'un effet de type « boomerang » vers le bas, c'est-à-dire vers la ruine des activités économiques et la décadence de l'Etat.

Notre auteur avait une conscience claire du fait que certaines institutions ou pratiques de caractère féodal (telles que la corvée ou la spoliation pure et simple des biens) exerçaient des effets néfastes sur l'activité économique et étaient cause de régression. Il montrait que si on impose aux gens un travail qui n'a rien à voir avec leur gagne-pain, ils se découragent de travailler et ne font plus d'effort parce qu'ils sont frustrés de la valeur de leur travail.

La population et la richesse, le travail et la division du travail

Là où il y a abondance de travail, il y a prospérité. L'activité économique se multiplie avec l'importance de la population, c'est-à-dire avec

le volume de l'offre de travail et de la demande pour les différents produits.

La distinction entre l'économie artisanale et marchande et l'économie de subsistance est nettement faite, bien qu'Ibn Khaldoun n'emploie pas ces termes. C'est dans l'économie artisanale et marchande que se produit « un multiplicateur d'activité économique », engendré par la multiplication des gains et des métiers créés pour satisfaire des besoins en accroissement.

C'est le travail qui joue le rôle essentiel dans la production. Cette idée centrale d'Ibn Khaldoun se retrouve dans plusieurs parties de la Mouqaddima.

Tous les profits et toutes les richesses supposent nécessairement l'intervention d'un travail humain. Dans sa classification des moyens d'existence, il distingue ceux qui « sont conformes à la nature » et ceux qui ne le sont pas. Si l'agriculture, les métiers et le commerce sont des procédés naturels de se procurer des moyens d'existence, il n'en est pas de même par exemple de la « réputation personnelle de personnes pieuses » qui reçoivent des dons et amassent des richesses. Les relations avec les « hommes puissants » qui dispensent les faveurs sont un autre moyen d'enrichissement ; les gens de la classe inférieure cherchent l'assistance que donne le prestige, auprès des gens de la classe supérieure. Quant à ceux qui ne tirent profit que de leur travail, ils sont le plus souvent réduits à l'indigence : c'est le cas des agriculteurs, des artisans et de la plupart des marchands.

Bien que le tableau des « groupes sociaux » de son époque que brosse Ibn Khaldoun ne soit pas aussi fouillé que nous l'aurions voulu, il n'en comporte pas moins des lumières très suggestives sur certaines relations sociales caractéristiques d'un type de société donné.

Les hommes ne se sont réunis en société que pour s'aider mutuellement à obtenir leur subsistance. D'où l'importance essentielle de la division du travail.

La division du travail augmente la productivité. Lorsque les hommes s'associent en vue de coordonner leurs efforts pour obtenir leur nourriture, ce qu'ils obtiennent comme résultat productif sera un multiple de ce qui était nécessaire à ces travailleurs. Le montant du « profit » ainsi obtenu suffira alors aux besoins de gens, en nombre plusieurs fois plus élevé que le leur.

Mais la division du travail n'a pas que des avantages ; elle comporte aussi un inconvénient : la spécialisation des tâches ne permet pas de changer de métier.

Dans les passages de la Mouqaddima consacrés à la division du travail, on trouve ainsi les germes de vues, qui seront, plus tard, au 18e siècle, développées par Adam Smith.

La valeur et le surproduit social

Pour Ibn Khaldoun, la valeur d'une marchandise dépend principalement du travail effectué pour la produire.

A ce titre on doit le considérer comme un précurseur de la théorie de la valeur-travail, qui jouera un si grand rôle dans le développement de l'économie politique classique (avec Ricardo notamment), et plus tard avec Karl Marx.

Cette explication de la valeur chez Ibn Khaldoun, sous-tend une analyse du « surproduit social » et de son importance pour la croissance économique et l'épanouissement de la civilisation.

Il explique que lorsqu'une société civilisée s'est assuré une activité pour sa subsistance, le travail disponible en plus est affecté à la satisfaction de besoins moins pressants que ceux de première nécessité : les sciences et les métiers artisanaux.

Dans un autre passage il écrit : « Quant aux gens des villes, ou métropoles, s'ils se partagent tous les travaux qu'ils ont à faire, sur la base de leurs besoins, essentiels ou autres, une très petite partie de leur activité suffira pour y pourvoir, et *tout le travail au-delà de ce qu'il faut pour se procurer l'indispensable,* soit est employé dans la voie du luxe, qui leur devient une habitude, *soit est affecté aux besoins d'autres qu'eux,* parmi les habitants des métropoles ».

C'est ce « surplus » ou surproduit qui permet l'épanouissement de la civilisation. Cette idée est développée dans un passage significatif concernant l'interaction entre population et richesse :

L'abondance de travail entraîne la création d'un « surplus », d'un excédent, en plus de la couverture des besoins essentiels de la population ; il en résulte un accroissement de la richesse et du luxe, la possibilité d'augmenter les impôts, ce qui permettra de développer la construction de grandes villes et de cités et l'épanouissement de la civilisation (6).

Quatre siècles plus tard, les économistes classiques anglais auront largement recours à la notion de « produit excédentaire » — désigné par « net produce » ou « surplus of produce » — dans le sens de différence

(6) Cf. G.H. Bousquet, *op. cit.*, pp. 146-147.

entre le produit brut et « ce qui est nécessaire à l'entretien des personnes liées à la production » (Stuart Mill « Principles » p. 163).

Dans l'œuvre économique de Marx, la notion de « plus-value », différence entre la quantité de valeurs matérielles créées par les travailleurs et la quantité consommée par eux, occupe une place centrale.

Après une éclipse dans la littérature économique occidentale, due aux positions de l'école néo-classique, la notion de « surplus économique » retrouve aujourd'hui une vigueur nouvelle à l'occasion des études entreprises sur les conditions du développement économique des pays sous-développés (7). Car il apparaît nettement que la lenteur de la croissance économique de ces pays, ou même la diminution de leur produit par tête d'habitant, ne provient pas tant de l'insuffisance de leur « surplus » que du mauvais usage qui en est fait (gaspillage sous forme de consommations somptuaires, exportation de profits et capitaux, thésaurisation etc.).

Une politique de développement qui se veut efficace doit s'attacher en premier lieu à créer les conditions de mobilisation et d'affectation du « surplus » aux emplois prioritaires.

Les fluctuations des prix et de l'activité économique

Les prix connaissent des variations dans l'espace et dans le temps.

Comme exemple de variation des prix dans l'espace, Ibn Khaldoun donne celui des denrées alimentaires, dont le prix varie en fonction du prix de la main-d'œuvre employée et de l'importance des impôts et prélèvements qu'elles supportent pour entrer dans les villes : il établit une comparaison entre les dépenses élevées exigées par l'agriculture en Andalousie où les Musulmans avaient été refoulés sur des terres peu fertiles réclamant beaucoup de travail, de fumier etc. et le bas prix de la nourriture en Afrique du Nord à cause de ses bonnes terres et du peu de moyens auxiliaires utilisés.

Quant aux variations des prix dans le temps, il s'attache surtout aux conséquences de la baisse prolongée des prix.

Lorsque le marché est engorgé, pour différentes marchandises, les négociants connaissent des difficultés, et les capitaux engagés par eux subissent des pertes.

(7) Cf. notamment les travaux de Paul A. Baran, *L'Economie politique de la croissance*, éd. Maspero, et Ch. Bettelheim, *Planification et croissance accélérée*, éd. Maspero.

En particulier, lorsqu'il y a une baisse prolongée du prix des grains, tous ceux qui exercent un métier lié d'une façon ou d'une autre à l'agriculture et à la production de céréales en pâtissent. Ils mangent leur capital. Mais aussi d'autres qui exercent un métier en rapport avec la production de céréales, depuis le labourage jusqu'à la transformation en aliments, sont touchés par cette baisse. Il en est de même dans d'autres branches. La baisse exagérée des cours provoque le marasme et atteint dans leurs moyens d'existence tous ceux qui sont intéressés à l'activité de la branche qui subit la baisse.

Pour leur part, les cours des immeubles varient en fonction de la situation générale : en période de troubles et d'insécurité, ils diminuent considérablement, pour s'élever en période de calme et de prospérité.

Il arrive que dans certaines périodes, le pouvoir aux prises avec de gros besoins financiers, procède à la création d'entreprises commerciales et agricoles, sur une base de monopole : il monopolise l'achat de marchandises à bas prix et oblige les négociants et les cultivateurs à les racheter à un prix élevé ; cette pratique, constate Ibn Khaldoun, engendre des effets néfastes du point de vue économique, la ruine des affaires et le marasme.

Ibn Khaldoun vivait au 14e siècle, et nous trouvons chez lui, en germe, des idées et des analyses économiques, qui, quatre siècles plus tard, constitueront une base importante de l'économie politique scientifique.

Et ce que nous en avons exposé ne constitue qu'une partie des considérations économiques de la Mouqaddima, car celle-ci fourmille d'idées à caractère économique qui révèlent, de la part de leur auteur, en plus de l'intelligence géniale que l'on s'accorde à lui reconnaître, des dons d'observation exceptionnels.

Malheureusement, le monde dans lequel il vivait était déjà engagé dans un processus de désagrégation, dont il essayait de comprendre les « lois », mais contre lequel sa volonté personnelle ne pouvait rien.

Aujourd'hui que ce monde maghrébin et arabe est en train de chercher les voies de sa libération, de sa régénération et de sa renaissance, les jeunes générations qui le composent et sur lesquelles reposera le fardeau principal de cette œuvre gigantesque, devront constamment méditer ces phrases par lesquelles le grand penseur Ibn Khaldoun terminait, en l'an 1379, il y a près de six siècles, la Mouqaddima : « Quant à ce qui a été exposé dans cet ouvrage, nous avons traité jusqu'au bout de ce qui y est relatif, dans la mesure toutefois où nous avons jugé que cela suffisait.

Peut-être viendra-t-il après nous quelqu'un que Dieu aura doté d'une puissante faculté de réflexion et de connaissances solides. Celui-là cherchera à approfondir des questions plus nombreuses que celles dont nous avons traité ici.

Qui se met à tirer au clair des problèmes obscurs, dans une science donnée, n'a pas à faire des efforts démesurés pour examiner toutes les questions qui se posent. Il doit seulement délimiter clairement l'objet de cette science, exposer la façon dont elle se divise et montrer ce dont elle traite. Ses successeurs lui rattacheront, ensuite et peu à peu, d'autres questions, jusqu'à ce qu'elle soit achevée ».

Appel à contributions

Critique économique

Numéro thématique

Frontières et développement en Afrique

Sous la direction de Hicham Hafid et Rachid Benlabbah

Contexte

Héritées de la période coloniale, les frontières de l'Afrique indépendante font l'objet d'enjeux géopolitiques complexes alors que le projet communautaire de l'Union africaine implique une mobilité des personnes, des biens et services. Dans cette perspective, les frontières se transforment en des articulations de développement. Cependant, malgré la fin des guerres interétatiques, elles sont restées pour longtemps caractérisées par la conflictualité, l'insécurité, l'instabilité, le déficit de gouvernance, le manque d'investissement économique et l'exclusion socio-culturelle. Ces frontières sont aujourd'hui souvent marquées comme des foyers de concentration des populations marginalisées, des populations déplacées et réfugiées, des groupes armés dissidents, des groupes terroristes et du crime organisé. En même temps, de nombreux cas de territoires inter-frontaliers mettent en lumière la question des intérêts nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux ressources naturelles (eaux, métaux stratégiques, terres rares, hydrocarbures, etc.), leur exploitation et leur partage.

Tous ces facteurs contribuent à maintenir les frontières intra-africaines relativement fermées, opposant une barrière au développement économique et socio-culturel, à l'expansion des corridors terrestres et maritimes qui ont pour fonction d'intensifier les flux commerciaux et la mobilité des personnes. Elles entravent l'émergence d'un marché africain commun avec la mise en place de barrières tarifaires et logistiques qui ralentissent le commerce transfrontalier et augmentent les coûts. En outre, le déficit de gouvernance des espaces et des passages transfrontaliers (manque d'infrastructures, mauvaise qualité des routes, contrôle répétitif, délais d'attente, etc.) contribue à l'expansion du secteur informel au détriment des activités commerciales formelles et prive, par conséquent, les communautés locales et régionales de tirer des avantages socio-économiques consistants.

Efficacement gérées, les frontières sont un catalyseur d'une meilleure intégration régionale. En Afrique, la mise en œuvre efficiente de la Communauté économique africaine (CEA), créée dans le cadre du Traité d'Abuja (1991), repose entièrement sur le principe de frontières ouvertes, stables et sécurisées et sur des espaces transfrontaliers dynamiques. Néanmoins, la réactivité des pays africains et le manque de volonté politique empêchent encore d'établir les conditions objectives en vue de transformer la réalité des frontières actuelles dans le continent en opportunités de développement, du point de vue économique, géopolitique et socioculturel. Des expériences de réussite existent, notamment en Afrique de l'Ouest et de l'Est.

Deux types de contribution sont sollicités :

– des études de cas dont l'objectif est de faire l'état des lieux des frontières intra-africaines et du développement des espaces transfrontaliers, des conflits inter-frontaliers, de la cartographie des corridors économiques et de la mobilité forcée (migration interne non structurée et déplacement forcé) ;

– des analyses portant sur les obstacles relatifs au développement des espaces transfrontaliers, les bonnes pratiques et les perspectives de développement.

Quatre axes sont proposés :

– géo-économique : infrastructures transfrontalières (ports, routes et rails), gestion des ressources transfrontalières (eau, pétrole, minerais, terres arables, etc.), coopération transfrontalière, enjeux maritimes (gestions des zones économiques exclusives) ;

– géopolitique : frontières fermées et conflictuelles, conflits inter-communautaires, sécurité transfrontalière (lutte contre les groupes armés, le crime organisé, le trafic illicite, etc.), géopolitique des ressources naturelles dans les espaces inter-frontaliers, gestion des réfugiés et déplacés transfrontaliers ;

– socioculturel : coexistence et interactions entre les différents groupes ethniques, mobilité, migration intra-africaine, communication et échange culturel et inter-frontaliers ;

– institutionnel : Agenda 2063, gouvernance frontalière, initiatives de développement, gestion des frontières par l'UA en termes de développement et de déconflictualisation.

Critique économique

Note aux auteurs

Format

- Articles : 40 000 à 60 000 signes (notes et bibliographie comprises).
- Notes de lecture : environ 3 000 signes.

Texte courant

- Police : Adobe Garamond, 12 pts, interligne simple, justifié.
- Retrait de 1,25 pour la première ligne de paragraphe.

Titres

- Premier titre (12 pts, gras, sans retrait).
- Deuxième titre (12 pts, gras, retrait).
- Troisième titre (12 pts, gras, italique, retrait).

Références

- Citations (auteur, ou auteur et auteur, ou auteur *et al*., année de publication).
- Notes de bas de page (10 pts, interligne simple, justifié).

Références bibliographiques

- Aglietta M. (1976), *Régulation et crise du capitalisme*, Paris, Calmann-Lévy.
- Boyer R., Saillard Y. éd. (1995), *Théorie de la régulation : l'état des savoirs,* Paris, La Découverte (nouvelle édition complétée, 2002).
- Favereau O. (1989), « Marchés internes, marchés externes », *Revue économique*, numéro spécial *L'Économie des conventions*, vol. 40, n° 2, mars.
- Orléan A. (1994), « Vers un modèle général de la coordination économique par les conventions », *in* A. Orléan dir., *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF (nouvelle édition PUF, coll. Quadrige, 2004).
- Sen A. (2002), « Consequential Evaluation and Practical Reason », *Journal of Philosophy*, 97.

Soumission

- Les articles reçus sont soumis à deux référés anonymes. Les notes de lecture sont examinées par le comité de rédaction de la revue.
- Les textes sont adressés à la revue en format Word avec :
 - une première page de garde où figurent le titre de l'article, le nom de(s) l'auteur(s), le résumé, les mots-clés, la classification JEL, l'adresse et les références professionnelles de(s) l'auteur(s) ;
 - une seconde page, anonyme, où ne figure que le titre de l'article avec résumé, mots-clés et classification JEL.

Contact : noureddine.elaoufi@gmail.com • Tél. : +212 661 22 72 21

Tous les numéros précédents sont disponibles sur le site : www.ledmaroc.ma

Abonnement (4 numéros)

Maroc 500 Dh
Etranger 100 €
Tous frais d'envoi compris.
Compte bancaire n° 007 810 0005932000308175 16
Attijariwafa bank, bd Mohammed VI, Rabat

Dossier de presse : 55/1999 • Dépôt légal : 51/2000 • ISSN : 1114-2790

Critique économique

Thema

Le Nouveau modèle de développement : un examen critique

❑ Le nouveau modèle de développement. De quel « examen critique » peut-il s'agir ?
Bernard Billaudot

❑ Le Nouveau modèle de développement : victime des « lignes rouges » ?
Najib Akesbi

❑ Remarques critiques sur le Nouveau modèle de développement
Mohamed Said Saadi

❑ Impasses et impensés du Nouveau modèle de développement en matière d'éducation et de formation
Mohammed Bougroum, Éric Verdier

❑ La transition environnementale au Maroc. Réexamen de la vision du Nouveau modèle de développement
Anas Lahlou, Said Hanchane

❑ Entre nouveauté d'un modèle et place du numérique
Mohammed Germouni

❑ Le Nouveau modèle de développement : État, entreprise et esprit d'investissement
Lotfi Boulahrir

❑ L'enjeu de la richesse dans le Nouveau modèle de développement
Mohammed Benmoussa

❑ Le Nouveau modèle de développement et sa mise en œuvre : commentaires critiques
Mohammed Benmoussa, Noureddine El Aoufi

❑ Une réflexion rétrospective sur le Plan quinquennal du Maroc 1960-1964
Grigori Lazarev

Document

❑ État et développement
Noureddine El Aoufi

Note de lecture

❑ Thomas Piketty et le Maroc : dix enseignements majeurs
Abdelali Doumou

44

Vingt-cinquième année • Été 2024 • 50 Dh